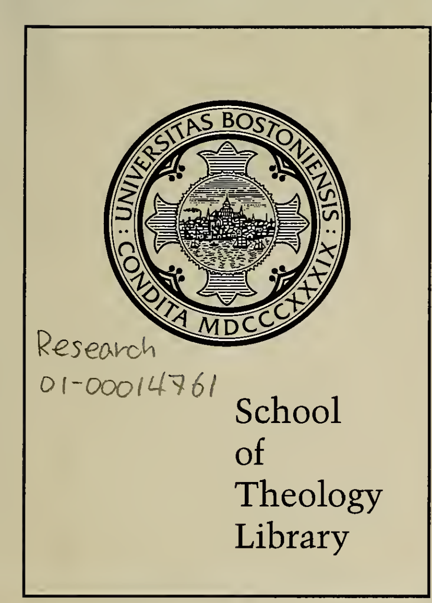



UNIVERSITAS BOSTONIENSIS : CONDITA MDCCCXXXIX :

VIE

DU VÉNÉRABLE

FRANÇOIS-RÉGIS CLET

PRÊTRE DE LA MISSION

MARTYRISÉ EN CHINE LE 18 FÉVRIER 1820



LE VÉNÉRABLE FRANÇOIS-RÉGIS CLET

VIE
DU BIENHEUREUX
FRANÇOIS-RÉGIS CLET

PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

MARTYRISÉ EN CHINE LE 18 FÉVRIER 1820

PAR

M. DEMIMUID

DOCTEUR ÈS LETTRES

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE



PARIS

X. RONDELET ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

14, RUE DE L'ABBAYE, 14

1900



LETTRE DE M. A. FIAT, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

A M. DEMIMUID

Paris, le 23 mai 1893.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

La Vie du vénérable Clet restera comme un monument de votre talent distingué, aussi bien que de votre affectueux dévouement à notre Compagnie.

Il sera facile à vos lecteurs de reconnaître que nous ne pouvions confier à des mains plus habiles un travail qui nous tenait au cœur, et nous sommes heureux de constater que vous avez de beaucoup dépassé les espérances que nous avaient fait concevoir vos admirables panégyriques du bienheureux Perboyre.

Nous ne vous avions livré qu'une courte notice ; grâce à vos laborieuses recherches, vous nous donnez un livre des plus complets et des plus instructifs.

Vous avez fait à votre héros, Monsieur et très cher Directeur, un cadre d'une ampleur inattendue, et, sans nuire à l'unité du récit, vous avez trouvé le secret de l'enrichir, soit en touchant discrètement aux divers événements auxquels le serviteur de Dieu fut mêlé, soit en traitant avec une délicatesse remarquable les questions les plus graves et les plus variées qui intéressent les Missions de Chine et l'histoire de notre Congrégation dans le Céleste Empire.

Chacun admirera l'heureux choix et l'à-propos de vos citations, l'érudition et les connaissances historiques qu'elles supposent, et tous ceux qui ont souci de la prospérité des Missions constateront avec bonheur que l'éminent Directeur de la Sainte-Enfance n'ignore rien de ce qu'il lui est utile de savoir dans

l'exercice d'une charge aussi importante qu'elle est honorable.

Puissent nos dignes missionnaires de Chine, dont vous avez évoqué le souvenir, nous aider à nous acquitter de la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers vous et satisfaire l'un de vos plus ardents désirs, en suscitant par leurs prières et le souvenir de leurs exemples, au sein de notre Compagnie et dans l'Église de Dieu, toute une légion d'hommes apostoliques.

Veuillez agréer, Monsieur et très cher Directeur, avec mes remerciements les plus sincères, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

A. FIAT,

Sup. gén.

PRÉFACE

Le premier historien de saint Vincent de Paul, Abelly, dit, en parlant des prêtres de la Congrégation de la Mission, qui lui avaient demandé d'écrire la vie de leur Fondateur : « Ils eussent bien pu travailler dignement eux-mêmes à cet ouvrage ; leur Compagnie ne manquait pas de personnes très capables pour y bien réussir. Mais l'humilité que M. Vincent leur a laissée en partage leur fit choisir une plume hors de leur Congrégation[1]. »

C'est à cette tradition d'humilité, soigneusement entretenue depuis trois siècles parmi les enfants de saint Vincent, que nous devons d'avoir pu essayer de retracer l'image et de raconter la vie du vénérable Clet. Sa mémoire était pour eux comme un bien de famille : nous avons été vivement touché de la modestie avec laquelle ils se sont dessaisis, en quelque sorte, des droits qu'ils avaient sur elle ; nous leur sommes profondément reconnaissant de la confiance qu'ils nous ont témoignée, en voulant bien nous les transmettre.

Puissions-nous n'être pas resté trop au-dessous de leur attente ! Du moins, pour y répondre, les secours ne nous auront pas manqué. Et à cet égard encore, nous devons adresser de vifs remerciements aux vénérés et si obligeants confrères de notre héros, qui nous ont ou-

1. *La Vraie défense des sentiments du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*, par M. Louis Abelly, ancien évêque de Rodez, cité dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, par le même, éd. 1891, t. I, p. XI.

vert, avec le plus gracieux empressement, les archives de leur maison-mère. Nous nous sommes trouvé ainsi à la source des renseignements les plus abondants, les plus certains, sur l'histoire de leur Congrégation, notamment sur ses débuts dans les missions de la Chine. Surtout, il nous a été donné de tenir entre nos mains, de lire et d'étudier à loisir les lettres autographes du Vénérable, et, tout en regrettant quelques lacunes dans cette précieuse collection, d'y retrouver comme la trame suivie de la vie apostolique du saint missionnaire, et tous les éléments nécessaires pour reconstruire, presque année par année, la seconde moitié de cette admirable existence.

Là ne s'arrêtent pas les obligations que nous avons à ceux qui ont pris soin de faciliter notre tâche, après nous avoir fait le grand honneur de nous la confier. De nombreuses recherches, faites ou provoquées par eux[1], soit aux Archives du Rhône, soit dans les diocèses de Grenoble et d'Annecy, ont mis en notre possession quantité de documents de grand prix sur la personne du Vénérable ou sur les hommes et les choses au milieu desquels s'est déroulée sa carrière. Grâce aux fruits de ces recherches, nous avons pu donner à notre sujet toute son ampleur. Nous estimons, en effet, qu'une biographie n'est pas complète si elle se contente de présenter le portrait isolé de celui qui en est l'objet. Elle

1. Nous ne pouvons omettre de nommer ici, entre tous les savants et obligeants collaborateurs qui nous ont ainsi apporté leur précieux concours, sans que nous eussions l'honneur d'en être personnellement connu, M. Guigues, archiviste de Lyon, M. le chanoine Ducis, archiviste d'Annecy, M. l'abbé Chevalier, chanoine honoraire d'Annecy, que nous prions de recevoir la sincère expression de notre très vive gratitude.

doit le replacer dans son cadre, faire revivre l'original au milieu de ses contemporains, au milieu des événements dont il a ressenti l'influence et le contre-coup. On s'est plu quelquefois, de nos jours, à transplanter dans nos climats, pour les donner en spectacle aux habitants de nos capitales, des individus, des familles, appartenant à des peuplades lointaines et sauvages. On a pu les visiter dans nos jardins publics, dans nos expositions ; assister aux détails de leur existence quotidienne ; prendre une idée de leurs mœurs. Il manquait cependant quelque chose au tableau : le ciel qui les avait vus naître, le sol qu'ils avaient foulé dès l'enfance. Nous avons essayé de nous transporter à l'époque, dans les pays où a vécu M. Clet, de nous mêler à ses contemporains. Tout ce que nous avons eu alors sous les yeux, ce qui du moins nous apparaissait comme uni par un lien direct, par un contact immédiat à la vie du Vénérable, nous a semblé de notre sujet et a pris place dans notre travail. Nous croyons d'ailleurs que cette méthode n'est pas seulement de nature à satisfaire la curiosité, qu'elle peut aussi tourner au profit, à l'édification du lecteur.

La reconnaissance nous fait également un devoir de citer ici les travaux qui avaient déjà paru sur le vénérable Clet et qui n'ont pas été pour nous sans utilité : un auteur est toujours plus ou moins redevable à ses devanciers. En 1853, fut publié un volume sous ce titre : *Le Disciple de Jésus*, *ou Vie du vénérable Perboyre, suivie d'une notice biographique sur le vénérable Clet* [1]. Un

1. Paris, librairie d'Adrien Le Clerc et Ce. La *Notice* sur le vénérable Clet va de la page 413 à la page 580 du volume.

assez grand nombre de lettres de ce dernier sont reproduites, en partie du moins, dans cette notice, et en font le principal attrait. Plus récemment, en 1891, Mgr Charles Bellet, prélat de la maison du Pape, fit paraître à son tour la *Vie du vénérable serviteur de Dieu François-Régis Clet*[1], ouvrage qui contient des documents intéressants et jusque-là inédits, sur la famille et sur les premières années du martyr de Outchang-fou.

Nous tenons à le déclarer avant de clore cette préface, toutes les fois que, dans le courant de cet ouvrage, il nous est arrivé de donner les titres d'apôtre, de martyr, de bienheureux, de saint, soit au vénérable Clet, soit à quelque autre personnage dont l'Église n'a pas encore officiellement couronné les vertus, toutes les fois que nous avons rapporté des faits miraculeux qui n'ont pas encore été l'objet d'un jugement du Saint-Siège, nous ne l'avons fait que sous la réserve de la décision du Vicaire de Jésus-Christ, dans le sens et dans la mesure déterminés par les décrets d'Urbain VIII sur ces matières.

1. Paris, Bloud et Barral, 1 vol. de XIX-176 pages. — Citons encore, pour ne rien omettre, une notice assez étendue sur le Vénérable, qui se trouve, à la date du 25 février, dans une *Vie des Saints*, par le R. P. A. Hugues, rédemptoriste, traduite de l'allemand en hollandais par J. P. Professeur, imprimée à Malines par P. J. Hamka, en 1845, notice qui malheureusement renferme d'assez graves erreurs, — et une *Notice sur le Vénérable Jean-François Clet* (Lille, Desclée, 1890), élégant abrégé de celle dont nous avons parlé et qu'on lit à la suite de la vie du vénérable Perboyre, publiée en 1853.

LE VÉNÉRABLE

FRANÇOIS-RÉGIS CLET

CHAPITRE PREMIER

Naissance du serviteur de Dieu : sa famille et son éducation. — Sa vocation sacerdotale et religieuse : ses vœux, ses ordinations.

1748-1773

Le 20 août 1748, on amenait dans l'église Saint-Louis de Grenoble, pour y être baptisé, un enfant qui, né la veille dans cette ville, recevait, sur les fonts, le prénom de François-Régis [1]. Soixante-douze ans plus tard, cet enfant, après avoir exercé en France d'importantes fonctions dans la Congrégation de la Mission, après avoir quitté sa patrie pour aller évangéliser la Chine, endurait le martyre et était étranglé, en haine de la foi, à Ou-tchang-fou, capitale du Hou-pé, le 18 février 1820. Cette mort, précédée d'une longue vie, toute remplie par les vertus et les travaux du prêtre, du religieux, de l'apôtre, attira les regards de la Cour de Rome, et la porta, le 9 juillet 1843, à introduire officiellement la cause de celui qui, depuis lors, s'est appelé le vénérable François-Régis Clet.

Il appartenait par son père, Césaire Clet, et par sa mère, Claudine Bourquy, à deux familles honorables et estimées, la première fixée à Varces, village des environs de Grenoble, qui fait aujourd'hui partie du canton

1. Voir pièces justificatives, n° 1.

de Vif, la seconde, qui depuis longues années habitait la capitale du Dauphiné.

A Varces, les ascendants paternels de François-Régis, sans être jamais sortis, semble-t-il, d'une honnête médiocrité de fortune, jouissaient d'une assez grande considération pour avoir pu contracter alliance avec une famille noble du pays. Vers le milieu du dix-septième siècle, Antoine Clet, l'arrière-grand-père du Vénérable, avait épousé demoiselle Honorade de Brunel, fille de noble de Brunel, sieur de Cognet [1]. Plus tard, son fils François, devenu comme une espèce de petit seigneur dans sa paroisse, acheta, du notaire royal de Varces, son banc et son droit de sépulture dans l'église de cette localité. Cette charge même de notaire royal fut acquise par l'un des fils de François, l'un des oncles de François-Régis. Il portait, comme son aïeul, le prénom d'Antoine, et avait deux sœurs et deux frères. L'aîné de ceux-ci, Claude, était prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église collégiale Saint-Louis de Grenoble ; il mourut en 1744, avant d'avoir pu voir et bénir le futur martyr de Ou-tchang-fou [2]. Le plus jeune était le père du Vénérable ; il quitta de bonne heure son pays natal, et vint à Grenoble pour y suivre la carrière du commerce.

La famille dans laquelle il entra, en épousant Claudine Bourquy, appartenait elle-même au commerce de

1. « Comme ainsy soit qu'il y a eu contract de mariage entre sieur Anthoine Clet, marchand, et demoiselle Honorade de Brunel, fille à feu noble Jean de Brunel, sieur de Cognet... » (Transaction passée entre sieur Anthoine Clet et François Clet, son fils, du 21 juin 1673.)

2. Son testament, en date du 26 juillet 1744, institue son frère Césaire, le futur père du Vénérable, son légataire universel et son exécuteur testamentaire.

Grenoble. Son beau-père, Nicolas Bourquy, dont il fut d'abord l'employé, puis l'associé et le successeur, était marchand de toiles. Il habitait, rue Porte-Traine, aujourd'hui Grande-Rue, une maison dont hérita la mère du Vénérable et où celui-ci vint au monde [1]. Cette maison existe encore [2] : située, au dix-huitième siècle, sur le territoire de l'église paroissiale de Saint-Louis, où François-Régis fut baptisé, elle se trouve maintenant comprise dans les limites de Saint-André, qui n'était alors qu'une chapelle collégiale. Comme la famille Clet, la famille Bourquy comptait parmi les plus estimables de la bourgeoisie du pays; comme elle, sans s'être élevée jusqu'à la richesse, elle devait au travail des siens une aisance qui suffisait largement aux habitudes de vie simple, heureusement conservées dans la classe moyenne de cette époque; comme elle enfin, elle pouvait s'honorer de ses alliances : parmi les signatures mises au bas des actes de baptême ou de mariage qui composent ses archives, on rencontre tel nom, celui de Daru [3], par exemple, auquel ne devaient manquer ni

1. Le testament de demoiselle Marie-Thérèse Santerre, veuve de Nicolas Bourquy, marchand à Grenoble, en date du 9 juillet 1748, institue *demoiselle Claudine Bourquy*, sa fille, épouse du sieur Césaire Clet, marchand audit Grenoble, « son héritière générale et universelle ». — Nicolas Bourquy avait acheté la maison de la rue Porte-Traine en 1713; l'acte de vente, dressé dans l'étude de Charles Marchand, notaire à Grenoble, est daté du 15 juillet de cette année. Devenue la propriété de Marie-Thérèse Clet, sœur du Vénérable et l'aînée de tous les enfants de Césaire Clet, cette maison fut revendue par elle le 17 mars 1793.

2. Elle porte le n° 14 de la Grande-Rue.

3. Citons notamment l'acte de mariage de Nicolas Bourquy et de Marie-Thérèse Santerre, le grand-père et la grand'mère maternels du Vénérable, en date du 10 septembre 1713, et l'acte de baptême de Marie-Thérèse Clet, du 12 février 1733. — Cf. *la Famille de Salverte et ses alliances,*

le prestige de la fortune, ni l'éclat des hautes charges et des grands services rendus à l'Etat.

Mais, à quoi bon dérober à la gloire du monde quelques-uns de ses rayons, comme pour en éclairer le berceau du serviteur de Dieu? « O chétive noblesse du sang, s'écrie Dante dans son *Paradis*[1], tu as certes un manteau qui raccourcit vite; car, si de jour en jour on n'y ajoute un morceau, le temps rôde à l'entour avec ses ciseaux. » La longue pratique des plus hautes vertus et l'héroïsme du martyre devaient attacher au nom du Vénérable une gloire plus solide et plus durable. N'oublions pas, d'ailleurs, que nous racontons la vie d'un enfant de saint Vincent de Paul. Or, si le grand sens et le judicieux esprit du Fondateur de la Mission l'empêchaient de méconnaître ce qu'il y a de légitime et de respectable dans les rangs et les distinctions sociales, il n'avait garde de se laisser éblouir par les avantages de la naissance ou de la fortune, surtout lorsqu'il les rencontrait dans les sujets qui se présentaient pour être admis à Saint-Lazare. Même « il faisait plus de difficulté, nous dit son historien, d'y recevoir ceux qui étaient de quelque naissance ou qualité considérable dans le monde, que les autres de plus basse condition; non qu'il fît acception des personnes, mais il se défiait beaucoup de tout ce qui pouvait venir des mouvements de la nature ou des considérations du respect humain, et craignait que cela ne l'éloignât des ordres et de la conduite de la Providence divine[2]. »

Paris, Plon, 1887, p. 574 et sq. M. le comte G. de Salverte, l'auteur de ce livre, est lui-même, par sa mère, née Aline Daru, parent du Vénérable.

1. Dante, *la Divine Comédie*, Paradis, c. XVI.

2. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. III, c. III.

Mais une autre et meilleure noblesse recommandait les deux familles dont nous parlons, et où François-Régis trouva, dès sa première enfance, les leçons de la foi la plus sincère et les exemples de la plus solide piété. Aussi, les vocations sacerdotales et religieuses n'y étaient pas rares. Un des oncles paternels du Vénérable, nous l'avons vu, était prêtre et chanoine de l'une des collégiales de Grenoble; une sœur de sa mère, Marie-Thérèse Bourquy, était carmélite et avait fait profession, au monastère de la même ville, le 23 décembre 1741, précédant, parmi les filles de sainte Thérèse comme aussi dans ce Carmel, sa nièce, Anne Clet, en religion sœur Constance de Saint-Bruno, pour laquelle François-Régis semble avoir eu une particulière affection; car il aime à parler d'elle et à se recommander à ses prières dans les lettres qu'il écrivit aux siens au moment de son départ pour la Chine. La famille Daru, elle aussi, avait donné plusieurs de ses enfants à l'Église et au cloître: dans l'Ordre de Sainte-Claire, qui avait, à Grenoble, un couvent remontant au quatorzième siècle [1]; dans celui de Saint-Bruno [2], dont les austères et pieuses retraites devaient attirer bientôt un des frères du vénérable Clet; enfin, dans l'une des branches de la grande famille franciscaine, qui comptait, parmi ses membres les plus en renom, dans la première moitié du dix-huitième siècle, le Père Antoine Daru, des Frères Mineurs Conventuels, homme d'une haute valeur, docteur et professeur en théologie, successivement investi des premières charges de son ordre, tour à tour gardien, provincial,

1. *La Famille de Salverte et ses alliances*, p. 592.
2. *Ibid.*, p. 593.

commissaire général; prédicateur de talent, goûté non seulement à Grenoble où, jusqu'à la fin de sa vie, la foule ne se lassait pas d'entendre les mâles accents de son éloquence évangélique; mais même à la cour, où sa parole fut remarquée presque au lendemain des triomphes de Massillon. Il s'apprêtait à remonter dans la chaire du château de Versailles, lorsqu'il mourut en cette ville, vers la fin de 1745, trois ans seulement avant la naissance de François-Régis [1]. Sans doute celui-ci, durant son enfance, entendit souvent prononcer le nom du célèbre cordelier, dont la mémoire devait être bien vivante encore à Grenoble, sa patrie, surtout dans sa famille ou dans celles qui lui étaient unies, comme les Bourquy, par des liens d'affinité.

C'est au milieu de ces religieux souvenirs et de ces exemples édifiants, que grandit le futur apôtre de la Chine. Il était le dixième de quinze enfants, dont l'aînée, Marie-Thérèse, venue au monde au commencement de 1733 et de vingt-quatre ans plus âgée qu'Anne-Marie, la dernière, leur survécut à tous et fut, pour la plupart d'entre eux, comme une seconde mère. Dieu avait encore accordé une précieuse faveur à François-Régis, en le faisant naître dans une de ces nombreuses et patriarcales familles, qui, au dix-huitième siècle, n'étaient pas une exception en France, particulièrement dans le Dauphiné. On l'a observé avec raison [2], il n'est pas de plus saine atmosphère pour l'enfant, que celle de ces foyers, bénis du ciel, égayés par la joie, animés par les jeux ou les tra-

1. Voir *la Famille de Salverte et ses alliances*, p. 58 et sq.

2. Voir, sur ce sujet, les judicieuses réflexions de M. Le Play, dans son livre de *la Réforme sociale en France*, t. I, p. 408-418.

vaux de tous ces frères, de toutes ces sœurs, qui, grâce à la parité ou à l'inégalité des âges, à la ressemblance ou au contraste des inclinations, trouvent entre eux tout ce qu'il leur faut, pour satisfaire les instincts sociables de la nature, remplir les besoins affectueux du cœur, corriger les défauts du caractère, exercer les facultés de l'esprit. Pour eux, l'enceinte de la vie de famille est un horizon complet, à souhait, suffisant à toutes les aspirations, à tous les rêves de leur âme ; le présent, si riant et si doux, les prépare et les façonne peu à peu aux devoirs de l'avenir ; et ils conserveront toujours, de ces premières années, si heureuses et si pleines, le plus cher et le plus fortifiant souvenir, bien différent des impressions monotones de ce pauvre être isolé, qui aura grandi dans la solitude et l'ennui, ou au sein des satisfactions égoïstes et malsaines d'un petit despote, des adulations alarmées d'un père et d'une mère, toujours tremblants pour leur frêle et unique espoir. N'est-ce pas au bonheur de cette naissance, au privilège de cette éducation, que François-Régis devait cet air franc et ouvert, cette rondeur et cette aisance de manières et de ton, cette humeur sereine et gaie, tempérant la gravité du religieux et du missionnaire, qui semblent avoir été les traits distinctifs de sa physionomie et qui percent dans sa correspondance, jusqu'au milieu des préoccupations les plus graves et des plus douloureuses épreuves ?

Ce caractère, il en était aussi en partie redevable au pays qui fut le sien, pays d'hommes actifs, loyaux et courageux. Un historien de notre siècle a pu dire : « Le Dauphiné appartient déjà à la vraie France, la France du Nord. Malgré la latitude, cette province est

septentrionale. Là commence cette zone de pays rudes et d'hommes énergiques qui couvrent la France à l'est[1]. » L'aspect des lieux, où l'on a vu le jour et qui ont frappé nos premiers regards, a sa part d'influence dans l'éducation de l'enfant. Cette admirable nature des environs de Grenoble, tour à tour si grandiose et si riante, dut faire, de bonne heure, une vive impression sur l'âme de François-Régis. Souvent, il avait traversé cette vallée du Graisivaudan, l'une des plus fertiles et peut-être la plus belle de France, lorsque, avec ses parents, avec ses frères et sœurs, il se rendait à Varces, le berceau de sa famille, où il passait le temps des vacances, en compagnie de ses cousins, les cinq enfants du notaire royal[2]. Souvent aussi, nous n'en doutons pas, il avait fait, conduit par son père et sa mère, tous deux si remplis de piété, le pèlerinage de la Grande-Chartreuse. Cette austère et sainte solitude est une des gloires du Dauphiné, et la patrie de Bayard n'est pas moins fière de saint Bruno et de ses héroïques compagnons, « ces vrais grands hommes », comme les a si bien nommés un ingénieux et célèbre écrivain du douzième siècle, Jean de Salisbury, qui fut presque leur contemporain[3]. Les veillées de la rue Porte-Traine

1. Michelet, *Histoire de France*, l. III.

2. Antoine Clet, notaire royal de Varces, épousa Agathe Allegret, de Voiron, de qui il eut cinq enfants : Agathe-Angélique, Jean-François, Claude, Gaspard, qui fut religieux augustin, et François-Alexis. Ce dernier succéda à son père comme notaire royal et épousa, en 1770, sa cousine germaine, Françoise-Julie Clet, sœur du Vénérable.

3. *Magni procul dubio viri et inter præcipuos numerandi.* Jean de Salisbury, *Policraticus*, l. VII, c. XXIII. — Un autre écrivain du même siècle, que son âge rapprochait davantage du fondateur de la Grande-Chartreuse, Pierre le Vénérable, né vers 1080, fait aussi le plus grand éloge

durent être plus d'une fois occupées par le récit de la vie de Bruno de Cologne, de Landuin de Lucques, en un mot de ces sept étoiles que Hugues, le pieux évêque de Grenoble et leur digne émule en sainteté, avait vues en songe et dont il fut si heureux d'enrichir son diocèse. Sans doute, à côté de son frère François, qui sentait s'éveiller en lui sa vocation de chartreux, à côté de sa sœur Anne, la future carmélite, qui devait prendre en religion le nom de Constance de Saint-Bruno, François-Régis n'était pas alors le moins attentif, et son cœur, naturellement porté aux graves et religieuses pensées, sut bien vite comprendre et admirer ces héros de la vie contemplative et du renoncement chrétien, dont le souvenir semble, en quelque sorte, remplir et dominer toute cette contrée, comme l'imposant massif de rochers, qui abrite leur postérité, surmonte les hauteurs voisines et commande tout le pays au nord de Grenoble.

Cependant, François-Régis grandissait. A l'influence de la famille et du pays natal vint s'ajouter, pour l'entière formation de son esprit et de son cœur, l'influence du collège. Où fit-il ses études? Une tradition, très vivante encore aujourd'hui dans toutes les branches de sa respectable famille [1], veut qu'il ait été l'élève, et l'un des plus brillants, des Pères de l'Oratoire. Mais l'unique collège que possédât alors Grenoble, n'était pas entre les mains des oratoriens : il appartenait aux jésuites,

de saint Bruno et de ses compagnons, en deux endroits de ses écrits, dans ses lettres, l. VI, épître XXIV, et dans son traité *de Miraculis*, l. II, c. XXVIII.

1. Le fait nous a été certifié, à plusieurs reprises, par M. Émile Clet, petit-neveu du Vénérable, mort le 27 juillet 1890.

lesquels, en 1763, après l'édit du Parlement de Paris qui les dispersait et les expulsait de toutes leurs maisons de France, et l'arrêt du Parlement de Grenoble qui leur interdisait l'enseignement dans son ressort[1], eurent pour successeurs, dans cet établissement, des prêtres séculiers, désignés par l'évêque et relevant de son autorité. C'est là, nous le savons de science certaine[2], que plusieurs des frères et des cousins germains du Vénérable firent leurs classes. Faut-il donc entièrement abandonner cette tradition de famille, pourtant si affirmative? Nous ne le croyons pas. Aucune preuve décisive ne vient, à la vérité, la confirmer; mais nous n'en voyons pas non plus qui la puisse formellement contredire. Les oratoriens, au dix-huitième siècle, dirigeaient, à Grenoble, non pas le collège, sans doute, mais le grand séminaire[3], et de plus, en dehors de la ville, à la campagne, le petit séminaire de Saint-Martin-de-Miséré[4]. Admis, à vingt et un ans seulement, parmi

1. Voir, pour ce qui concerne la suppression des établissements des Jésuites en Dauphiné, et en particulier de leur collège de Grenoble, *la Question de l'enseignement public en France,* par Albert Desplagnes, Paris, Oudin frères; Grenoble, Baratier et Dardelet, p. 125 et sq. — C'est le 21 mars 1763 que le Parlement de Grenoble rendit un arrêt qui faisait « défense aux Jésuites de continuer aucunes leçons publiques ou particulières de théologie, philosophie et humanités dans le ressort». *Ibid.*, p. 130.

2. Mgr Bellet a retrouvé leurs noms sur un registre de la Congrégation de la Sainte Vierge du collège des Jésuites de Grenoble. *Vie du vénérable serviteur de Dieu François-Régis Clet,* c. 1, p. 10.

3. Voir *Lettres du cardinal Le Camus,* par le R. P. Ingold; Paris, Alphonse Picard, 1892, lettre LVI, p. 117, et *passim.* — D'après la lettre CXXIII du même recueil, p. 262, les Oratoriens auraient eu un moment la pensée d'établir *un petit collège* dans une maison bâtie par le cardinal et qui reçut une autre destination.

4. *Ibid.*, p. 74, lettre XXXIX, à M. de Ponchâteau, 5 février

les novices des lazaristes de Lyon, il ne serait pas impossible que François-Régis eût d'abord séjourné quelque temps au grand séminaire de Grenoble et commencé sa théologie sous la conduite des fils du cardinal de Bérulle. Mais nous inclinerions surtout à penser qu'il fit, au moins en partie, ses études classiques à Saint-Martin-de-Miséré. Sa vocation à l'état ecclésiastique dut se manifester de bonne heure. Ses parents, si pieux et que l'appel dont leur fils était l'objet remplissait d'une sainte joie, ne firent, à coup sûr, aucune difficulté de le confier aux oratoriens de Saint-Martin, et de le mettre ainsi, dès ses premières années, sur la voie qui conduit le plus directement au sanctuaire. Peut-être avait-il été, tout d'abord, rejoindre ses frères au collège de Grenoble; puis le changement de direction qui s'y produisit, au moment où François-Régis, entrant dans sa quinzième année, commençait à prendre possession de lui-même et à envisager l'avenir avec plus de réflexion et de maturité,

1673 : « J'ai fini mes visites par celle d'un chapitre de mon diocèse, nommé Saint-Martin-de-Miséré, fondé par saint Hugues... Je les ai fait consentir à souffrir que j'y établisse mon séminaire... Je vais bâtir trois corps de logis, un pour l'éducation des jeunes enfants, un pour les vieux prêtres sans bien ou sans savoir, et un troisième pour la théologie... » — Cf., p. 90, lettre XLV, au même, 28 février 1673 : « Je reviens d'un séminaire que je fais bâtir à une lieue de Grenoble ; il m'en coûtera plus de 20 000 livres.... » — La lettre LVI, citée dans la note précédente et qui est adressée au R. P. de Sainte-Marthe, oratorien, à la date du 13 janvier 1674, nous apprend que le cardinal, cédant au désir des Pères de cette congrégation, avait renoncé à bâtir son grand séminaire à Saint-Martin-de-Miséré, à côté du petit séminaire, et consenti à ce qu'il fût établi à Grenoble : « Je ne puis m'empêcher, dit le prélat, de vous témoigner ma joie extrême de ce que vous avez bien voulu accepter la conduite de mon séminaire. En le mettant à Grenoble, tous les prêtres de la ville en profiteront. »

aurait engagé ses parents à l'envoyer dans une maison, où ses religieuses aspirations trouveraient une satisfaction plus complète et où il ferait comme un premier apprentissage du saint état auquel il se sentait appelé.

Quoi qu'il en soit, ses études furent sérieuses et fortes. Il avait, entre ses contemporains, la réputation d'un humaniste hors ligne, surtout d'un latiniste accompli, réputation qui lui survécut jusque vers le milieu de ce siècle, parmi les représentants de l'ancien clergé dauphinois. La lecture des lettres qu'on a conservées de lui ne la dément pas. Écrites sans aucune prétention littéraire, elles sont d'un style sobre, ferme, parfaitement clair, qui fait honneur à son goût; on y rencontre çà et là des réminiscences classiques, qui attestent la culture de son intelligence; on y reconnaît enfin partout, à la justesse des pensées, à la modération des jugements, à la délicatesse et à l'élévation des sentiments, l'empreinte de cette sage et féconde discipline scolaire d'autrefois, qui a formé tant de bons et grands esprits, qui visait avant tout à développer dans une juste harmonie, en les ornant avec mesure, toutes les facultés de l'homme, et qui se résume dans ce bel ensemble de connaissances et d'études qu'on a si bien nommé les humanités. Plusieurs de ces lettres sont en latin. Hâtons-nous de l'avouer : celles-ci n'ont rien de cicéronien. Le saint missionnaire ne s'interdit ni les expressions ni les tours inusités au siècle d'Auguste; il ne fait pas une œuvre d'art; il cherche seulement à être compris, et il dit admirablement tout ce qu'il veut dire. Sous sa plume, l'idiome des anciens Romains s'assouplit et s'adapte à merveille à tous les

besoins d'une correspondance qui roule, en très grande partie, sur des cas de conscience à résoudre ou sur des détails d'administration temporelle et presque de ménage. Pour lui, comme pour les écrivains ecclésiastiques du moyen âge, le latin n'est plus une langue morte qu'on parle avec effort, en faisant appel à ses souvenirs et en s'inspirant de ses lectures : c'est véritablement une langue vivante qu'il semble avoir apprise par l'usage, et qu'il manie avec autant de facilité, on serait même tenté de dire, plus volontiers que sa langue maternelle [1].

François-Régis ne dut pas seulement aux maîtres de sa jeunesse le développement de ses belles et solides qualités d'esprit. Le mâle et salutaire régime en vigueur dans les collèges du temps, particulièrement dans ceux de l'Oratoire, lui fit prendre ou affermit au moins en lui ces habitudes de vie laborieuse et austère, qu'il conserva jusqu'à son dernier jour. Il se plaisait même à les faire adopter aux autres, s'il faut en croire un de ces précieux souvenirs de famille, que nous nous reprocherions de passer sous silence. Il fut, paraît-il, par occasion, le précepteur d'un de ses neveux, d'un des fils de sa sœur Françoise-Julie, mariée à son cousin germain François-Alexis Clet, lequel avait hérité de son père la charge de notaire royal de Varces. C'était pendant les vacances de l'enfant et, sans doute, à une époque où le Vénérable, alors directeur au grand séminaire d'Annecy [2], était venu faire un court séjour parmi les

1. Écrivant, le 23 janvier 1809, à son confrère chinois, M. Song, ce n'est qu'au milieu de la lettre qu'il se souvient que celui-ci est désormais en état de lire couramment le français et qu'il cesse de lui parler latin.

2. L'enfant dont il s'agit était sans doute l'un des trois premiers fils

siens. Pour travailler ensemble, l'oncle et le neveu se levaient tous les jours à quatre heures du matin. On conserve encore, comme des reliques de grand prix, à Coublevie, près de Voiron, chez les arrière-neveux du missionnaire, la table et la lampe dont il se servait pour ses matinales leçons. La table est des plus simples, et la lampe, tout à fait élémentaire, celle qui, de temps immémorial, était en usage dans le Dauphiné : un godet contenant de l'eau et de l'huile, avec une mêche sur un morceau de sel gemme, le tout posé sur un support de bois. On raconte que le neveu, l'élève du martyr, lorsqu'il fut devenu père de famille, s'il rencontrait chez ses fils [1] un peu d'indolence ou de paresse, les amenait devant ces objets vénérés, et leur disait avec émotion : « Vous regardez comme trop pénible le règlement des collèges d'aujourd'hui. Eh bien! moi, quand je n'avais que dix ans, je me levais, pendant mes vacances, à quatre heures, pour écouter les leçons de mon oncle, qui, malgré sa grande bonté, ne trouvait pas mauvais que je m'éveillasse si matin dans un âge si tendre. Voici la table et la lampe qui nous servaient alors. »

Ses études classiques terminées, François-Régis n'hésita pas sur le choix d'une carrière. Depuis longtemps déjà, il s'était donné à Dieu; tous ses efforts, comme tous ses désirs, dès son plus jeune âge, n'avaient cessé de tendre vers le but qu'il voyait maintenant bien près

de François-Alexis : le premier naquit en 1771; le second en 1772; le troisième en 1773. Il aurait eu environ dix ans lors du fait en question; et le Vénérable fut, comme on sait, directeur au grand séminaire d'Annecy, de 1773 à 1788.

1. L'un de ces fils était précisément M. Émile Clet, de qui nous tenons ces détails.

de lui ; et, le jour où il reçut l'onction sacerdotale, on aurait pu lui répéter les paroles que saint Vincent de Paul adressait à un diacre de sa congrégation, sur le point de monter à l'autel : « C'est pour parvenir au saint ordre de la prêtrise, que vous avez fait quasi tout ce que vous avez fait depuis que vous êtes au monde[1]. »

Mais ce n'était pas assez pour ce jeune cœur épris de perfection, de se lier au service de Dieu par les engagements qu'il aurait pu contracter dans les rangs du clergé séculier. Nous avons vu avec quelle sainte contagion l'attrait de la vie religieuse se faisait sentir dans cette pieuse famille à la foi et aux mœurs antiques. Déjà, il y avait près de quinze ans, sa sœur Anne avait pris l'habit des filles de sainte Thérèse, au Carmel de Grenoble ; le 22 juillet 1764, son frère François avait fait profession à la chartreuse de Valbonne, près de Pont-Saint-Esprit ; quelques années plus tôt, son cousin germain, Gaspard Clet, était entré dans l'ordre des Augustins réformés. C'est vers une congrégation de date plus récente, appliquée au ministère actif, que François-Régis se sentit attiré. Depuis longtemps, les lazaristes étaient connus et aimés dans le Dauphiné. Du vivant même de saint Vincent de Paul, ils y avaient donné plusieurs missions[2] ; au dix-huitième siècle, les archevêques de Vienne et les évêques de Grenoble avaient eu, maintes fois, recours à leur

1. *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 272, lettre du 15 décembre 1639.

2. Voir le *Summarium* de la cause de la béatification de saint Vincent de Paul, p. 31 : déposition de Pierre Chollier, ancien secrétaire du serviteur de Dieu, qui déclare avoir rédigé un registre des missions données, par les prêtres de Saint-Lazare, sous saint Vincent de Paul, parmi lesquelles se trouvaient, notamment, celles qui furent faites, dans le Dauphiné, du mois de mai au mois de décembre 1637.

zèle[1]. D'ailleurs, l'esprit du saint qui n'appelait jamais sa famille religieuse que « la petite compagnie », et qui disait de la vertu de simplicité : « C'est la vertu que j'aime davantage et à laquelle, ce me semble, je m'attache le plus dans mes actions[2] », devait plaire à cette âme si droite et si modeste, ennemie de tout faste comme de tout artifice.

Le 6 mars 1769, François-Régis arrivait à Lyon et frappait à la porte de la résidence des prêtres de la Mission, qui s'élève encore aujourd'hui sur le penchant du coteau de Fourvières et porte toujours, quoiqu'elle ait changé de destination, le nom de *Maison des Lazaristes.* Les fils de saint Vincent de Paul y avaient un séminaire interne, ou noviciat : c'est là que, au bout des deux années d'épreuve exigées par la règle, le 18 mars 1771, il prononça ses vœux[3], et devint membre de cette congrégation qu'il devait servir par ses talents, édifier par ses vertus, glorifier par sa mort.

L'avant-veille de ce jour, le 16 mars, samedi des Quatre-Temps du carême, il avait reçu la tonsure au séminaire de Saint-Charles, des mains de Mgr Jean-Baptiste Bron, évêque *in partibus* d'Égée, vicaire général de l'archevêque de Lyon, Mgr Malvin de Montazet. Ce fut encore le même prélat qui, l'année suivante, lui conféra, le 4 avril, les ordres mineurs, le 13 juin le sous-diaconat, le 19 décembre le diaconat, et enfin l'ordonna prêtre le 17 mars 1773[4]. Aucun détail ne nous est parvenu sur le temps de

1. *Archives du Rhône,* fonds des Lazaristes : Mémoires de dépenses pour les missions du diocèse de Grenoble, 1732-1741.

2. *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 93, lettre du 6 novembre 1634.

3. Voir *Pièces justificatives,* n° 2.

4. Voir *Pièces justificatives,* n° 3.

son noviciat, non plus que sur ses différentes ordinations, dont nous ne connaissons que les dates. Mais ce qu'il fut dans la suite montre assez combien il avait su mettre à profit ces décisives années de formation religieuse, celles durant lesquelles, au sentiment de saint Vincent, la vertu prend les plus fortes et les plus profondes racines[1]; et, pour comprendre quelle ferveur il dut apporter à la réception des ordres sacrés, il suffit de se rappeler qu'il s'y prépara dans une maison de cette congrégation qui, au dix-septième siècle, contribua si puissamment à la régénération du clergé par ses célèbres « exercices des ordinands », qu'elle regardait — ce sont encore les paroles de son saint fondateur — comme « le plus riche et le plus précieux dépôt que l'Église lui pût mettre entre les mains[2] ».

François-Régis était prêtre. Le jour où l'évêque lui avait dit, à lui et à tous ceux qui allaient recevoir avec lui les grâces et les pouvoirs du sacerdoce : *Imitamini quod tractatis*[3], « Sachez vous immoler à l'exemple de Celui dont vous renouvellerez tous les jours le sacrifice à l'autel », n'avait-il pas déjà conçu le désir de porter l'imitation jusqu'à la mort réelle et sanglante des confesseurs de la foi ; n'avait-il pas pressenti la fin glorieuse qui devait couronner son laborieux apostolat ? Mais avant d'aller chercher au loin, sur les terres de l'idolâtrie, la palme du martyre, il devait consacrer à des contrées plus voisines les prémices de son zèle et passer près de vingt

1. *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. II, p. 49, lettre du 2 juillet 1647.

2. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul,* l. II, c. II.

3. *Pontifical, de Ordinatione presbyteri.*

années de sa vie sacerdotale en Savoie et en France. Sa précoce maturité, sa science sûre et étendue le désignaient pour le ministère qui est peut-être le plus important et, certainement, l'un des plus difficiles entre ceux auxquels se voue la Congrégation de la Mission, et semblaient lui marquer d'avance sa place parmi les maîtres du clergé. Avant la fin de l'année où il avait été élevé à la prêtrise, dans les derniers mois de 1773, ses supérieurs l'envoyèrent, en qualité de professeur de théologie morale, au grand séminaire d'Annecy.

CHAPITRE II

M. Clet, professeur au séminaire d'Annecy ; commencements et progrès de cet établissement, le premier en date de tous les grands séminaires. — Réputation croissante de M. Clet; il prononce l'oraison funèbre de Mgr Biord; il est élu député à l'Assemblée générale de 1788.

1773-1788

Il y avait plus de cent ans que le grand séminaire d'Annecy existait sous la direction des prêtres de Saint-Lazare, lorsque M. Clet y arriva, pour prendre part à la formation des jeunes clercs et leur enseigner la théologie morale. Presque au lendemain du concile de Trente; les évêques de Genève avaient eu la pensée et formé le projet d'ouvrir à Annecy, où la Réforme les avait obligés de transporter leur résidence, une de ces écoles de science et de piété sacerdotales, qui sont l'objet d'un des plus importants décrets du saint concile[1], et dont il avait prescrit la fondation comme un des moyens les plus efficaces de ramener et de maintenir dans les rangs du clergé les vertus qui font son honneur et assurent le succès de son ministère. Le pieux prédécesseur de saint François de Sales, Claude de Granier, saint François de Sales lui-même[2], avaient tour à tour nourri ce dessein, s'étaient même flattés par instants de lui donner au moins un commencement d'exécution, et avaient dû, faute de ressources, s'en remettre aux héritiers de leur

1. *Sessio XXIII, Decretum de Reformatione*, c. XVIII.

2 *Souvenirs historiques d'Annecy*, par le chanoine J. Mercier; Annecy, François Abry, 1878, c. XIX, p. 357 et 365.

siège du soin de réaliser leur désir. L'œuvre fut sinon menée entièrement à fin, du moins plus qu'ébauchée par le second successeur de saint François, Juste Guérin.

Cet homme de Dieu, qui avait plusieurs fois refusé l'épiscopat, et, entre autres, le siège de Turin, que lui avait offert le duc de Savoie, Victor-Amédée Ier, ne put résister à la volonté du pape Urbain VIII et, sur son ordre exprès, devint évêque de Genève, à la mort de Jean-François de Sales. Depuis assez longtemps, il habitait Annecy, où il était venu, à l'appel de saint François de Sales, pour prendre, avec plusieurs religieux de la Congrégation des barnabites, à laquelle il appartenait lui-même, la direction du collège que le célèbre Eustache Chapuis avait fondé dans sa ville natale et qui portait son nom[1]. Évêque, il se donna sans réserve à ses nouveaux devoirs et aux âmes dont il avait la charge : comme le bon Pasteur, il aurait voulu les connaître toutes par lui-même et pouvoir désigner chacune d'elles par son nom : il entreprit de visiter son diocèse en entier et paroisse par paroisse; ses forces le trahirent, usées qu'elles étaient par le travail et les austérités plus encore que par l'âge. Contraint de rentrer dans sa ville épiscopale, il en versa des larmes de chagrin, et, se voyant dans l'impossibilité de parcourir en missionnaire, comme il l'avait projeté, toutes les paroisses de son vaste diocèse, il voulut du moins le faire par d'autres, et jeta les yeux, pour y trouver des auxiliaires et des suppléants, sur la Compagnie que saint Vincent de Paul venait de fonder à Paris. Aux premières ouvertures qui lui furent faites de la part du vénérable évêque, Vincent de Paul

1. *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. xv.

ne dissimula pas la joie qu'il éprouvait de pouvoir, comme il l'écrivait bientôt, le 14 juillet 1639, à Mme de Chantal qui avait joint ses prières à celles de Juste Guérin, « travailler dans le diocèse des saints[1] ». Deux missionnaires[2] partirent d'abord pour Annecy, où ils furent promptement rejoints par quatre de leurs confrères[3]. Ils devaient, avant tout, s'appliquer à l'œuvre que saint Vincent a toujours mise au premier rang de celles qu'il assigne aux prêtres de sa Congrégation, et, comme il le dit encore dans la lettre que nous venons de citer, « aller de village en village à leurs dépens prêcher, catéchiser et faire faire des confessions générales de la vie passée au pauvre peuple[4] ». Ils devaient aussi joindre « à cet emploi qui est notre capital, continue le saint, celui de retirer chez eux ceux qui doivent prendre les ordres, dix jours avant l'ordination, les nourrir et entretenir, et leur enseigner pendant ce temps la théologie pratique, les cérémonies de l'Église, et à faire et pratiquer l'oraison mentale, selon la méthode de notre bienheureux Père Monseigneur de Genève[5] ». Mais, aux missions dans les campagnes, aux exercices des ordinands, les lazaristes d'Annecy ne tardèrent pas à ajouter une autre œuvre, celle-là même qu'avaient prescrite les

1. *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 253.

2. *Ibid.* Cf. *Archives nationales,* fonds des Lazaristes, s. 6 715. Acte de l'établissement des prêtres de la Mission à Annecy, 3 juin 1639.

3. *Souvenirs historiques d'Annecy,* c. XVI, p. 306.

4. *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 254. — Le succès de ces missions dans les campagnes du diocèse de Genève est attesté par une touchante lettre que Mgr Juste Guérin écrivait, dès le mois de juin, à saint Vincent de Paul, et par une autre du même prélat au saint, en date du mois d'août 1644. Voir Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul,* l. II, c. I, section II, § 4.

5. *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 25.

Pères de Trente et que les prédécesseurs de Juste Guérin avaient si vivement désiré et vainement tenté d'inaugurer dans leur diocèse. Seulement, ils lui donnèrent une forme un peu nouvelle, qui s'écartait du plan du concile [1], mais que commençaient à préconiser les Bourdoise [2], les Olier, les Vincent de Paul, et qui devait s'accréditer dans la suite. Au lieu de recevoir de tout jeunes enfants, comme on l'avait fait jusque-là sans beaucoup de profit pour le recrutement du clergé [3], les lazaristes d'Annecy réunirent autour d'eux, dans les derniers mois de 1641, plusieurs ecclésiastiques déjà revêtus des ordres sacrés ou sur le point d'y être appelés, et se mirent en devoir de les former à l'esprit comme à la science de leur saint état. Le 8 septembre de la même année, Juste Guérin avait publié un mandement portant

1. On sait que les séminaires, dont le concile de Trente esquisse le plan, devaient recevoir de tout jeunes enfants, « qui, préservés par une sainte retraite de la corruption du siècle, dit Collet, en traduisant presque littéralement le décret du concile, suceraient de bonne heure le lait de la vertu et de la science ecclésiastique ». *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, l. IV, éd. 1818, t. II, p. 68. Cf. Faillon, *Vie de M. Olier*, partie Ire, l. IX, 4e édit., t. I, p. 388.

2. Le 5 août 1659, dans un entretien sur la théologie morale, la prédication, le catéchisme et l'administration des sacrements, saint Vincent rendit à M. Bourdoise le témoignage suivant : « Défunt le bon M. Bourdoise a été le premier à qui Dieu a inspiré de faire un séminaire pour y apprendre l'administration des sacrements et toutes les rubriques; avant lui, on ne savait guère ce que c'était; il n'y avait pas d'établissement où on les enseignât; un homme, après sa théologie, après sa philosophie, après ses études, après un peu de latin, s'en allait dans une cure et y administrait les sacrements à sa mode; c'est ce qui faisait une si grande diversité; mais, par la miséricorde de Notre-Seigneur, l'on voit aujourd'hui tout le contraire. » *Avis et conférences de saint Vincent de Paul*, p. 494.

3. Voir Collet, *op. cit.*, t. II, p. 69; Maynard, *Saint Vincent de Paul*, l. IV, c. 1; t. II, p. 20 et sq.

érection du séminaire de son diocèse, dans la maison des prêtres de la Mission, et leur confiant à perpétuité la conduite de cet établissement[1]. Ainsi furent jetées les bases du premier en date de tous les grands séminaires[2].

Toutefois, cette entreprise ne semble pas avoir eu d'abord tout le succès qu'on s'en était promis. Peut-être y avait-on apporté un peu de précipitation et quelque imprévoyance. C'est du moins ce qui ressort d'une lettre de saint Vincent de Paul, où il reproche à M. Codoing, le supérieur des lazaristes d'Annecy, de ne l'avoir pas mis assez au courant des conditions dans lesquelles se faisait cet essai, et lui représente, selon une de ses maximes favorites, combien il importe d'attendre l'heure de la Providence et combien l'on gagne à « la suivre toujours pas à pas[3] ». On n'avait pas pris le temps de s'assurer les ressources nécessaires, auxquelles ne purent suppléer les libéralités de quelques amis de la Congrégation, touchés des heureux fruits obtenus par ces nouveaux maîtres du clergé et de la conduite édifiante de leurs premiers disciples[4]. Peut-être aussi, quelques-unes

1. Voir *Pièces justificatives*, n° 4.

2. Au premier volume manuscrit du Procès informatif de la Sacrée Congrégation des Rites pour la béatification de saint Vincent de Paul, on lit, p. 817 et 818, la déposition du cent deuxième témoin, Pierre Chollier, qui fixe au 18 octobre 1641 l'ouverture du séminaire d'Annecy et affirme que cet établissement fut « le premier séminaire érigé en Europe pour les ordinands. » — Dans son *Histoire du règne de Louis XIV*, t. I, p. 73, M. Gaillardin semble ignorer la première érection du séminaire d'Annecy ; il n'en attribue pas moins à saint Vincent la fondation du premier grand séminaire, celui des Bons-Enfants, commencé en février 1642, ayant précédé toute autre création de ce genre. — Cf. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. I, c. XLVI.

3. Lettre à M. Codoing, 7 décembre 1641, *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 381 et sq.

4. Par acte notarié en date du 26 juin 1644, Jacques de Cordon, an-

des oppositions et des défiances dont il faudra triompher quand, plus tard, on mettra la dernière main à cette œuvre, s'étaient-elles manifestées dès son origine et en avaient-elles contrarié les débuts. On dirait que Juste Guérin se laissa gagner par le découragement et renonça à réaliser en son entier le plan qu'il esquissait dans son mandement du mois de juillet 1641. Il fonda un collège Chapuisien et confia aux Barnabites plusieurs chaires de théologie[1], dont l'une était consacrée à la morale[2], bien que cette science figurât parmi les objets de l'enseignement que, d'après ce mandement, les Lazaristes devaient donner, et qu'ils donnèrent, en effet[3], à leurs élèves, dans l'intérieur du séminaire. Il semble que la

cien chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Genevois et Compesières, « mû de bonne piété et dévotion, voyant les bénédictions que Dieu donne par sa miséricorde au séminaire établi au diocèse de Genève, étant à présent dans la ville d'Annecy, conduit par les sieurs prêtres de la Mission..., et les fruits que font dans les paroisses les prêtres qui ont été instruits audit séminaire », donne à la Congrégation 4 100 florins de Savoie, 100 pistoles d'Italie, 23 pistoles d'Espagne, 73 ducatons de Savoie, pour l'entretien d'un ou de plusieurs séminaristes. Voir *Pièces justificatives*, n° 5. — Abelly, *Histoire de saint Vincent de Paul*, l. II, c. v, parle d'un autre bienfaiteur du même séminaire.

1. Deux, selon le chanoine Mercier, *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. xix, p. 357 ; trois, selon le chanoine Fleury, *Histoire de l'Église de Genève*, t. III, p. 214, savoir une chaire de théologie scholastique, une chaire de morale et une chaire d'Écriture sainte.

2. « Les Barnabites enseignèrent très excellemment les lettres humaines, la rhétorique et la philosophie, et quelque temps aussi la théologie morale. » Charles-Auguste de Sales, *Vie de saint François de Sales*, 2e vol., p. 91.

3. Saint Vincent de Paul, écrivant à M. Codoing, le 31 décembre 1641, lui rappelle les règles établies, dans la Congrégation, pour l'enseiseignement de cette science. *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 387 et sq. — Cf. lettre du même au même, du 17 mars 1642, *ibid.*, p. 398 et sq.

grande majorité des jeunes aspirants au sacerdoce se contenta, dès lors, de suivre les cours du collège Chapuisien et de se rendre au séminaire seulement pour les retraites préparatoires aux ordinations. En 1647, sous l'épiscopat du successeur de Juste Guérin, moins favorable que lui[1], il est vrai, aux missionnaires de Saint-Lazare, les séminaristes proprement dits, réunis à demeure dans leur maison, ne dépassaient pas le nombre de huit[2]. Ce n'est qu'au bout de vingt ans[3] que prit fin cette

1. Voir *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 26 et sq., lettre du 8 février 1658. — Charles-Auguste de Sales avait cependant en haute estime les prêtres de Saint-Lazare, dont il disait, dans une lettre du 13 mai 1646, citée dans l'*Histoire de l'Église de Genève*, t. II, p. 230 : « Ces bons prêtres nous sont parfaitement utiles pour les missions dans les villages, pour les ordinations, séminaires, exercices spirituels, instructions, catéchismes, sans que cela nous coûte rien. »

2. *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 25, lettre du 9 avril 1647.

3. M. l'abbé Maynard, *Saint Vincent de Paul*, IV. I, c. v., t. II, p. 170, suppose même qu'avant cette date le séminaire d'Annecy avait cessé complètement d'exister : cette conjecture ne manque assurément pas de vraisemblance, mais ne nous paraît appuyée sur aucun fait ni sur aucun document absolument décisif. Elle se trouve déjà dans une note de l'édition de 1818, de la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. II, p. 71. M. Faillon, *Vie de M. Olier*, 4e édition, t. I, p. 390 et 426, l'a reprise à son compte, en l'exagérant encore ; car il semble n'attribuer à cet « essai de séminaire » que l'existence la plus éphémère. Cependant nous pouvons suivre certainement sa trace, au moins jusqu'au 9 avril 1647, date d'une lettre de saint Vincent de Paul, que nous venons de citer et où il dit : « Il y en a huit (ecclésiastiques) à Annecy qui commencent bien aussi. » (Il vient de parler de ceux des Bons-Enfants et va parler de ceux du Mans et de Saint-Méen.) Dans l'intervalle de 1641 à 1647, nous pourrions citer une autre lettre de saint Vincent, du 9 février 1642, à M. Codoing, où nous lisons : « J'ai reçu hier la vôtre du lieu de la Mission, où vous avez emmené vos séminaristes ; » et rappeler la donation du commandeur de Compesières, que nous citons plus haut, p. 23, et d'où il résulte qu'à la date du 26 juin 1644, le séminaire d'Annecy existait et rendait de grands services. Il est vrai, comme le dit M. Faillon, qu'il n'en est question ni dans la *Vie de J. Guérin*, ni dans la *Vie de M. d'Arenthon;* il n'en est même pas fait mention dans l'ordonnance

période d'attente et comme de tâtonnements, et que l'édifice, jusque-là à peine sorti de terre, reçut le développement et la solidité qui devaient en assurer la durée.

Le siège d'Annecy était alors occupé par un prélat qui, à la vertu et au mérite de ses prédécesseurs, joignait

de Mgr d'Arenthon, du 19 juillet 1664, dont nous parlons ci-après, p. 30, et où, rappelant les efforts tentés par ses prédécesseurs pour créer le séminaire dont il promulgue l'érection, il ne nomme pas Juste Guérin, mais seulement saint François de Sales. Mais, selon nous, ces réticences prouvent trop et, par suite, pas assez. En effet, à les prendre en toute rigueur, il faudrait en conclure qu'il n'y eut jamais de grand séminaire à Annecy avant 1664; nous venons de voir les preuves évidentes du contraire. Ce qui nous paraît certain, c'est qu'avant cette date ce séminaire n'eut qu'une existence fragile et précaire; nous venons d'essayer d'en donner la raison : le manque de ressources et l'opposition systématique d'une partie du clergé. Peut-être Mgr d'Arenthon ne voulut-il pas rattacher trop ouvertement à cette première période peu prospère celle qu'il inaugurait par son acte de 1664, de peur de réveiller certains antagonismes ou d'entretenir certaines appréhensions qui se seraient appuyées sur le peu de succès obtenu dans le passé pour douter qu'on pût être plus heureux dans l'avenir. Parmi ses prédécesseurs, il ne nomme, comme pour mettre l'œuvre sous son patronage, que le saint qui, à Annecy et dans le diocèse de Genève, ne pouvait pas ne pas réunir tous les suffrages catholiques. Mais on n'a pas seulement nié la persistance du séminaire d'Annecy durant sa première période; on a nié qu'il fût, à cette époque, un vrai grand séminaire, au sens que l'on attache aujourd'hui à ce mot. M. Faillon (*op. cit.*, p. 388 et 426) ne veut y voir qu'un de ces « séminaires, tels que le concile de Trente les avait conçus, c'est-à-dire où l'on réunissait dès leur bas âge les aspirants au sacerdoce ». Il cite, à l'appui de sa thèse, un passage de l'ordonnance de Juste Guérin, lequel, reproduisant presque textuellement les paroles du concile, semble bien, en effet, ouvrir les portes de son séminaire projeté aux jeunes enfants n'ayant pas encore fait leurs humanités. Mais M. Faillon ajoute que saint Vincent de Paul ne dit rien, dans ses lettres, qui soit contraire à l'induction qu'il tire de ce passage. Or, il cite lui-même, à plusieurs reprises, une lettre que saint Vincent écrivait, le 9 février 1642, à M. Codoing. Dans cette lettre, le saint parle à son correspondant de l'essai de grand séminaire (M. Faillon reconnaît qu'on peut l'appeler ainsi) qu'on va faire aux Bons-Enfants, et lui dit : « Vous avez commencé, Mgr d'Alet fait de même, Mgr de Saintes a ce même dessein et nous allons commencer en cette ville (à Paris) pour

une rare énergie. Jean d'Arenthon d'Alex appartenait à la plus haute noblesse de Savoie, et, par son père, était issu des anciens barons de Faucigny; du côté de sa mère, il était allié à la famille de saint François de Sales. Plus encore que sa noble origine, ses vertus et son savoir

en faire un essai de douze.... » (*Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 396.) Ainsi, ce que M. Codoing avait commencé à Annecy, c'était ce que saint Vincent allait essayer à Paris, c'est-à-dire, de l'aveu de M. Faillon, un grand séminaire. Un autre texte, non moins péremptoire, est celui que nous offre une autre lettre de saint Vincent à M. Codoing, celle-ci du 15 septembre 1641, et, par conséquent, écrite à la veille du jour où allait s'ouvrir le séminaire d'Annecy : « Je persiste toujours, dit le saint, en la pensée qu'il n'est pas expédient de recevoir autre que des prêtres ou des personnes qui sont dans les ordres, et non pour leur apprendre les sciences, mais l'usage d'icelles, en la manière qu'on le fait aux ordinands. » (*Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 376.) Nous venons de citer la lettre du 9 février 1642, à M. Codoing, qui avait, on se le rappelle, emmené ses séminaristes au lieu où il donnait la mission. On peut en rapprocher celle qu'un missionnaire écrivait de Paris, le 26 juin 1642, à un de ses confrères pour rendre compte de ce que saint Vincent avait dit, le matin même, à la répétition d'oraison, au sujet des Lazaristes d'Annecy : « Il disait, écrit ce missionnaire, que M. N..., avec un autre de la Compagnie et trois du séminaire, faisaient mission avec grande bénédiction. » (*Avis et conférences de saint Vincent de Paul*, p. 11 et 19.) Or, ces séminaristes qu'on emmène dans les paroisses où se donne la mission, ou *qui font* eux-mêmes *mission*, ne pouvaient être des écoliers, mais des ecclésiastiques, capables de seconder leurs maîtres et de prendre part déjà à leurs travaux apostoliques. Enfin, le commandeur de Compesières, dans l'acte de donation que nous venons de rappeler, parle des « fruits que font dans les paroisses les prêtres instruits audit séminaire ». Or, ces prêtres qui, en 1644, édifiaient ainsi les paroisses de la Savoie, n'étaient certainement plus, en 1642, des écoliers se préparant à faire leurs humanités. Ajoutons que, dans aucun des textes, relativement assez nombreux, que nous avons cités, il n'est question de la présence de jeunes écoliers au séminaire d'Annecy, d'où il résulte, selon nous, non seulement que ce séminaire, sous sa première forme, abritait des clercs déjà dans les ordres sacrés ou près de les recevoir, mais qu'il n'admit jamais de jeunes enfants, ce qui nous permet de conclure avec M. Maynard (*op. cit.*, t. II, p. 168) que « ce séminaire était évidemment de la catégorie de ceux qu'on appelle *grands* ». — Nous n'avons pas cité, parmi nos preuves, une lettre que

le rendaient digne de monter sur le trône épiscopal de Genève. Tout un parti cependant, parmi les laïques influents et pieux comme dans le clergé, aurait voulu y faire asseoir un plus proche parent du saint, un frère de Charles-Auguste, qu'il s'agissait de remplacer [1]. Ce parti fit à Jean d'Arenthon la plus vive opposition avant qu'il fût nommé et ne désarma pas après son élévation. Mais, en regard de ses attaques qui, plus d'une fois, s'emportèrent jusqu'à la calomnie, on pourrait mettre des suffrages bien propres à les réfuter, celui de saint

saint Vincent aurait écrite à Mgr Juste Guérin, le 6 février 1641, à laquelle Collet (édition citée, t. II, p. 69) fait allusion, et M. Maynard (*loc. cit.*) après lui, mais qui n'existe plus. Dans cette lettre, saint Vincent, consulté par l'évêque d'Annecy, sur la question de savoir si on admettrait dans le nouveau séminaire de jeunes enfants ou si on n'y prendrait que des élèves âgés d'environ vingt ans, se serait déclaré nettement pour le second parti. — Mais hâtons-nous de clore cette note, déjà beaucoup trop longue. Nous ne voulions, en la commençant, que fixer de notre mieux la date de la fondation d'un établissement dont le développement naturel de notre sujet nous avait amené à esquisser les premiers commencements. Et maintenant il nous semble entendre saint Vincent unir sa voix à celle de M. Olier, pour nous engager à ne pas insister sur ces questions de priorité. Peu leur importe sans doute qu'on les tranche dans un sens ou dans un autre. Ce qu'ils désirent, ce qui peut leur plaire à tous deux, c'est que les prêtres formés, soit dans les séminaires de Saint-Sulpice, soit dans ceux que dirigent les missionnaires de Saint-Lazare, rivalisent entre eux de fidélité aux leçons de leurs maîtres, et qu'ils ne connaissent d'autre émulation que de pratiquer à l'envi les vertus qu'on leur a si bien enseignées, par la parole et par l'exemple, dans l'une comme dans l'autre de ces deux grandes écoles de sainteté sacerdotale.

1. *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. xv, p. 273. La célèbre Mère de Chaugy usa de tout le crédit dont elle jouissait à Turin et à Rome en faveur de ce frère de Charles-Auguste de Sales, qui s'appelait Joseph de Sales et était grand vicaire de Genève et doyen de la collégiale. Une des causes qui l'empêcha de l'emporter fut l'opinion d'une grande partie du clergé, qui jugeait inopportun et dangereux d'inféoder le siège épiscopal à une seule famille.

Vincent de Paul par exemple, qui avait vu de près le nouvel élu, à Paris, où pendant trois ans il avait suivi les cours de Sorbonne, qui avait prédit son avenir et qui fut le premier à le féliciter du choix dont il venait d'être l'objet et qu'il méritait à tant de titres[1]. Le digne prélat sut d'ailleurs se venger de ses détracteurs de la manière la mieux faite pour leur prouver, à eux-mêmes comme à tout le monde, qu'ils se trompaient sur son compte, en disant d'eux tout le bien possible et en écrivant, notamment à l'un de ses correspondants, qu'ils étaient « tout ce qu'il y avait de plus saint dans son diocèse[2] ».

Dès le début de son administration, Jean d'Arenthon n'eut rien plus à cœur que de travailler à mettre enfin le séminaire d'Annecy sur un pied qui répondît et aux vœux du Concile de Trente et aux besoins du vaste diocèse de Genève. Avant que la seconde année de son épiscopat fût entièrement révolue, le zélé prélat, par une ordonnance datée du 26 avril 1663 et rendue à l'issue d'un synode où le chapitre et le clergé avaient été consultés, déclarait à son tour ériger officiellement le séminaire diocésain et le confier aux Prêtres de la Mission. Aux termes de cette ordonnance, les Lazaristes n'étaient chargés de la direction du séminaire qu'à titre temporaire et révocable, et aucune mesure importante touchant l'administration de cet établissement ne pouvait être prise que du consentement de l'évêque, du

1. *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 274. — Cf. *Histoire du diocèse de Genève*, t. II, p. 246, et Maynard, *loc. cit.*, p. 171 et 172, où est cité un fragment de la lettre de saint Vincent de Paul à M. d'Arenthon, du 12 mars 1660.

2. *Ibid.*, c. xv, p. 274; lettre de Mgr d'Arenthon au marquis de Pianesse.

chapitre et du clergé réunis[1]. En insérant ces deux clauses, dont la première marquait de la défiance à l'égard des Lazaristes, dont la seconde n'était pas sans porter atteinte aux droits de l'évêque, et qui avaient été surtout appuyées l'une et l'autre par ses adversaires, Mgr d'Arenthon avait voulu leur donner un gage de ses dispositions conciliantes. Ils ne l'en déférèrent pas moins au Sénat de Savoie, lequel, accueillant leur appel comme d'abus, défendit de procéder à l'exécution de l'ordonnance épiscopale.

Cette sentence fut loin d'ébranler le vaillant évêque. Il renonce aussitôt au projet, condamné par le Sénat, et qui, d'ailleurs, ne répondait entièrement ni à ses propres désirs ni aux intérêts des maîtres qu'il entendait bien donner pour toujours à ses prêtres; puis, fort de la protection du duc de Savoie, qui lui a promis l'appui de son pouvoir et le secours de ses libéralités, il publie, de sa pleine autorité, le 19 juillet 1664, un mandement qui annule celui de l'année précédente, promulgue de nouveau l'érection du séminaire d'Annecy et l'unit à perpétuité à la Congrégation de la Mission[2].

Mais Mgr d'Arenthon avait autant de prudence que de vigueur et de décision. Il eut donc soin de procurer à sa nouvelle fondation les ressources nécessaires pour la rendre durable. Déjà, il avait obtenu du Souverain Pontife un subside annuel qui, pendant quelque temps, aida efficacement à couvrir les premiers frais d'installation. Lui-même se dépouilla, sa vie durant, en faveur de son œuvre de prédilection, des revenus de ses deux

1. Voir *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. XIX, p. 359.
2. Voir *Pièces justificatives*, n° 6.

commanderies de Quiers et de Chivaz, qui bientôt, sur sa demande et malgré la vive opposition de l'Ordre des saints Maurice et Lazare duquel relevaient ces deux riches bénéfices, furent perpétuellement attachées et incorporées au séminaire d'Annecy, par lettres patentes du duc régnant, Charles-Emmanuel II[1]. Là ne devait pas s'arrêter la générosité du pieux évêque. Dans son testament[2], après l'énumération de quelques legs ayant pour objet sa bibliothèque, des tableaux et sa chapelle, il ajoute : « Je fais, nomme et institue Jésus-Christ, mon adorable Sauveur, mon héritier universel, en la personne des pauvres clercs de mon diocèse, qui seront élevés dans le séminaire conduit par les Révérends Prêtres de la Mission de feu Monsieur Vincent de Paul, en sorte que je prie très humblement Notre-Seigneur Jésus-Christ de me faire la grâce et l'honneur d'accepter, par les mains des pauvres clercs de mon diocèse, qui seront élevés dans mon séminaire, tout ce qui me reste de fonds, d'argent, de créances, de meubles, de linge, etc... » L'évêque avait donné l'exemple; le clergé devait le suivre et, par une contribution équitablement répartie, s'associer à une œuvre dont il allait

1. Voir *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. XIX, p. 365 et sq. Voici le début de la lettre du duc Charles-Emmanuel : « Nous avons toujours conservé le souvenir des pieuses remontrances qui nous furent faites par très Révérend notre très cher, bien-aimé féal conseiller et dévot orateur Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, lorsqu'il fut sacré évêque de cette ville, au mois d'octobre en 1661, sur la nécessité qu'il avait d'installer un séminaire dans son diocèse selon les règles prescrites par les saints décrets pour élever des jeunes gens à l'état ecclésiastique, à quoi ses prédécesseurs, et particulièrement le bienheureux François de Sales, avaient incessamment travaillé sans avoir pu exécuter un si bon dessein... »

2. Voir *Pièces justificatives*, n° 7.

tirer un si notable profit. Avec l'autorisation de la cour de Rome et l'agrément du duc de Savoie, Jean d'Arenthon taxa, à cet effet, les principaux bénéficiers de son diocèse[1].

Grâce à ces sages et prévoyantes mesures, sous l'énergique impulsion du grand évêque, le séminaire d'Annecy ne tarda pas à changer de face. Les sujets se présentèrent en foule, et les Prêtres de la Mission virent le nombre de leurs disciples s'accroître rapidement. Pressentant cette affluence, Mgr d'Arenthon, en investissant les Lazaristes de la direction de son séminaire, avait stipulé qu'aux six prêtres, envoyés vingt-cinq ans auparavant par saint Vincent de Paul et qui jusque-là s'étaient partagés entre les missions dans les campagnes et le soin du séminaire, se joindraient deux ou trois de leurs confrères, exclusivement chargés de l'éducation et de l'instruction des jeunes clercs. Les directeurs étaient assez nombreux[2]; mais bientôt la maison devint trop étroite, et la modeste résidence des

1. Voir *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. XIX, p. 365.

2. « S'il paraît, de prime abord, que le personnel des Lazaristes affecté au service des séminaristes fut peu nombreux (deux ou trois au plus), il faut savoir : 1° que la théologie dogmatique ne s'enseignait pas au séminaire ; elle ne figure pas parmi les objets de l'enseignement mentionnés dans l'ordonnance du 19 juillet 1664; mais elle s'enseignait à Rumilly, à Thonon, et surtout au collège Chapuisien, où les deux chaires fondées par l'évêque Juste Guérin furent dès lors exclusivement affectées à l'enseignement de la théologie dogmatique; 2° que, aux termes de ladite ordonnance, les Lazaristes ne devaient d'abord recevoir dans leur maison que les clercs qui se préparaient aux ordres sacrés, après l'examen et l'admission de l'évêque, et que le temps qu'ils devaient passer au séminaire n'était régulièrement que d'une année ; 3° que les autres Lazaristes affectés depuis 1640 aux missions diocésaines, restaient chargés des retraites ecclésiastiques et devaient s'occuper aussi de la préparation prochaine aux ordinations. » *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. XIX, p. 364.

Lazaristes[1], qui abritait en même temps maîtres et élèves, ne suffisant plus à les contenir, il fallut songer à bâtir un nouveau séminaire. Ce fut aussi l'ouvrage de Jean d'Arenthon. En 1683, malgré toutes les difficultés et les obstacles qui, cette fois encore, ne lui avaient pas manqué, il bénissait la première pierre de l'édifice qui allait s'élever, aux portes de la ville, dans un terrain spacieux appartenant au domaine royal, et que Charles-Emmanuel avait gracieusement concédé[2]. Bâti dans le grand style de l'époque, ce séminaire aux vastes proportions, dont Jean d'Arenthon se plut à embellir les jardins et les dépendances, où il aimait à se rendre soit pour se mêler, le jeudi, aux exercices ou aux récréations de ses chers séminaristes, soit pour s'y livrer au recueillement et à l'étude, devint, en 1715, pendant plus de six semaines, le séjour d'un roi, du pieux Victor-Amédée II, venu avec les officiers de sa cour pour y faire une retraite spirituelle[3]. Cette belle et imposante construction ne cessa, au dix-huitième siècle et jusqu'à notre temps, de recevoir des agran-

1. « Cette maison, qui était dans le quartier Vers-Bœuf, a dû disparaître; on n'en connaît aucun vestige certain. » *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. XIX, p. 360.

2. *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. XIX, p. 367-372.

3. « Les Lazaristes, pour perpétuer ce souvenir, firent graver sur une plaque d'airain l'inscription suivante, qu'on lit encore sur le fronton de l'ancienne porte du séminaire :

« *Seminarium Genev. et domum Congreg. Miss.*
« *In qua erectum est*
« *Reg. M. M. Vict. Amed. II Et Anna Maria Franciæ*
« *Necnon Cels. Reg. Carol. Emm. Princip. Pedem.*
« *46 dierum habitatione cum suis Aul. nobilitarunt*
« *Ann. MDCCXV.* »

(*Souvenirs historiques d'Annecy*, c. XIX, p. 372.)

dissements, des ornements nouveaux; elle est, encore aujourd'hui, un des principaux monuments du chef-lieu de la Haute-Savoie.

C'est dans cette maison, qui avait alors une existence et des traditions plus que séculaires, que M. Clet arrivait, sur la fin de 1773, pour lui consacrer les prémices de son zèle. Il y resta quinze ans. On n'attend pas que nous entrions dans le détail de ses travaux et de ses succès durant son séjour au grand séminaire d'Annecy. Il est des vies d'autant plus utiles et d'autant mieux remplies, qu'elles s'écoulent dans l'accomplissement de devoirs plus obscurs et plus monotones, mais qui, à cause de cela même, n'ont pas d'histoire. Demeurer inviolablement fidèle à toutes les prescriptions d'une règle religieuse et, ne peut-on pas l'ajouter, à toutes les exigences de la charge de directeur de séminaire, c'est peut-être assez, selon une célèbre parole de Clément VIII, pour mériter d'être canonisé; c'est trop peu pour offrir la matière d'un récit capable d'attirer et de retenir l'attention; car de telles existences se trouvent racontées d'avance, soit dans les statuts de la congrégation à laquelle elles appartiennent, soit dans le règlement de la maison où elles se sont dépensées.

Quelques traits cependant nous donnent à croire que, malgré la modestie, l'humilité qui inspiraient toutes ses démarches, toutes ses paroles, et enveloppaient sa vie comme d'un voile, les vertus et les talents de M. Clet ne tardèrent pas à attirer les regards de ses élèves, de ses confrères, des prêtres mêmes de la ville et du diocèse.

Sa science était si grande et telles étaient la sûreté et la promptitude avec lesquelles il répondait, en alléguant les autorités les plus décisives, aux difficultés théologiques, aux cas de conscience qu'on aimait à lui soumettre, que le surnom de *bibliothèque vivante*[1] lui fut alors donné, et que, longtemps après, jusque dans le premier quart du siècle suivant, il servait encore à le désigner parmi les survivants de l'ancien clergé d'Annecy.

Ce théologien consommé, ce casuiste armé de toutes pièces aurait pu aussi, nous semble-t-il, être un orateur. Sa parole devait avoir été remarquée ; car, si l'on en croit l'*Annuaire ècclésiastique des duchés de Savoie et d'Aoste*[2], lequel, dans ces pays, jouit d'une grande autorité, il fut prié de prononcer, en 1785, pendant une retraite ecclésiastique, l'oraison funèbre de Mgr Biord, évêque de Genève, mort le 11 mars de la même année. Sans doute, cette oraison funèbre ne fut pas le discours d'apparat qu'on entend d'ordinaire soit aux obsèques des évêques, soit au service solennel qui les suit, mais un simple épanchement de cœur dans une réunion tout intime du clergé diocésain, assemblé au séminaire pour les exercices de la retraite annuelle. On sait combien saint Vincent de Paul répugnait à voir ses enfants prendre la parole dans les cérémonies d'éclat[3];

1. *Notice biographique sur le vénérable Clet.* Paris, Adrien Le Clerc, 1853, p. 415.

2. *Annuaire ecclésiastique des duchés de Savoie et d'Aoste*, pour l'an de grâce 1822, p. 126.

3. Voir *Lettres de saint Vincent de Paul.* t. I, p. 39, 256 ; t. II, p. 421, 435; Cf. *Lettres et Conférences de saint Vincent de Paul* (supplément) p. 42, etc., etc.

*

avec quelle insistance il leur défendait, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, de prêcher dans les grandes chaires ou dans les villes. D'ailleurs, un autre éloge funèbre, celui-là tout oratoire, fut prononcé, le 14 juin 1785, dans la cathédrale d'Annecy, devant l'assemblée synodale du clergé. Le panégyriste, cette fois, fut M. Bigex, plus tard promu à l'épiscopat, alors chanoine et vicaire général de Genève. Son discours a été imprimé [1]; il existe encore, et, en le lisant, on se prend à regretter la perte de celui de M. Clet. Assurément, l'œuvre de M. Bigex, prêtre de savoir et de talent, docteur de Sorbonne, ancien élève du collège de Navarre, est estimable; mais, d'une solennité un peu monotone et tendue, elle se trouve déparée par quelques traces de mauvais goût. Ce n'est pas M. Clet, formé par la célèbre *petite méthode* de prédication, et ayant appris de saint Vincent de Paul que « la simplicité, cette première des cinq vertus qui composent l'esprit de la congrégation, doit principalement éclater dans les discours[2] », ce n'est pas lui qui, ayant à louer le charitable empressement de Mgr Biord à se porter au secours de ses diocésains, victimes, sous son épiscopat, d'un grand nombre d'inondations et d'incendies, aurait cru devoir commencer par le tableau suivant : « Combien de fois cet élément terrible, qui brille dans les cieux

1. Oraison funèbre de Mgr Jean-Pierre Biord, évêque et prince de Genève, prononcé dans l'église cathédrale du diocèse de Genève, devant l'assemblée synodale du clergé, le 14 du mois de juin 1785, par M. Bigex, chanoine de l'église cathédrale de Genève, vicaire général du diocèse, le siège vacant, docteur de la Faculté de théologie de Paris, de la maison et société royale de Navarre. — A Anneci, de l'imprimerie d'Alexis Burdet, imprimeur du clergé, M DCC LXXXV.

2. *Lettres et Conférences de saint Vincent de Paul* (supplément), p. 524.

pour la gloire du Créateur, et qui est resserré dans les veines des autres éléments pour la vie des créatures, a réduit en cendres la cabane du pauvre et la maison du riche !... Combien de fois cet autre élément, principe de fertilité et d'abondance, tombant à grands flots des cataractes du ciel, s'élevant en torrents et se répandant en déluge, a ravagé nos montagnes, nos collines et nos plaines[1] !... » Et puis comme le sujet était bien fait pour M. Clet, et le héros pour l'orateur ! C'était aussi une figure, tout à la fois austère et sympathique, forte et attrayante, que ce Jean-Pierre Biord, qui, prêtre ou évêque, à la tête d'une paroisse ou d'un diocèse, fit partout et toujours admirer l'énergie de sa foi, la fermeté de son caractère, l'ardeur, l'intrépidité de son zèle, tempéré cependant par tous les ménagements de la prudence et de la charité[2]. C'est sous ce dernier aspect qu'il se montra surtout dans une circonstance mémorable qui le mit tout à coup en vue, lui si modeste et si peu soucieux des suffrages du public, et qui unit pour un moment le nom du plus humble et du plus pieux des évêques à celui du plus turbulent et du plus irréligieux de ses contemporains. Mgr Biord avait pour

1. *Oraison funèbre...*, 1re partie.

2. Sur Mgr Biord, voir *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. xv, p. 288-292 ; et aux *Pièces justificatives* de cet ouvrage, n° 24. — Cf. un mémoire manuscrit composé pour M. Bigex et qui a servi de canevas à son oraison funèbre. M. le chanoine Fleury (*Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II, p. 362), en attribue la rédaction à M. Gazel, ancien collègue de Mgr Biord au chapitre d'Annecy. — On ne peut cependant passer entièrement sous silence un point qui prête à la critique et sur lequel aucun parallèle ne saurait être établi entre le digne prélat et notre missionnaire martyr. Le premier, qui s'était laissé un peu trop pénétrer, à la Sorbonne, des maximes gallicanes, ne sut pas toujours se défendre assez complètement de la contagion de l'esprit janséniste.

diocésain Voltaire. Ferney était, en effet, sous la juridiction spirituelle des évêques de Genève. C'est là que, au mois d'avril 1768, le cynique vieillard joua cette comédie sacrilège qui révolta tous les partis, les philosophes et les gens du monde, dit un témoin peu suspect[1], aussi bien que les dévots, et que réprouvèrent jusqu'à ses amis les plus indulgents[2], les plus sceptiques, les plus prompts d'ordinaire à excuser ses impiétés, ou plutôt à y applaudir. Le jour de Pâques, il osa s'approcher publiquement de la sainte Table, entouré d'une escorte grotesque qui ajoutait encore au scandale de la profanation. Puis, à peine eut-il reçu la sainte hostie que, se retournant du côté des fidèles, il essaya de prononcer une espèce d'homélie contre le vol, laquelle débutait par un éloge de « la loi naturelle[3] » et que le curé eut beaucoup de peine à interrompre en faisant reprendre au plus vite le chant de l'office. Mgr Biord ne pouvait garder le silence : il écrivit à Voltaire, et sa lettre devint, entre lui et l'hypocrite impénitent de Ferney, le point de départ d'une correspondance, où le beau rôle n'est point du côté de celui-ci, où l'évêque, de l'avis même des juges les moins prévenus en sa faveur[4], a tous les avantages de l'esprit, de l'éloquence, non moins que de la bonne cause, se servant tour à tour contre son adversaire, réduit aux plus misérables faux-fuyants, aux plus tristes mensonges ou, ce qui ne vaut

1. Grimm, *Correspondance littéraire*, 1er mai 1768 : « A Paris, cette action n'a point du tout réussi ; et les dévots, et les philosophes, et les gens du monde en ont été également scandalisés. »

2. Témoin d'Argental, voir Desnoiresterres, *Voltaire et la société au dix-huitième siècle*, Voltaire et Genève, 2e édition, p. 209.

3. *Ibid.*, p. 207.

4. Voir sur tout cet épisode, Desnoiresterres, *op. cit.*, p. 205 et sq.

guère mieux, aux plus grossières impertinences, de l'ironie la plus finement aiguisée, de l'indignation la plus véhémente et la mieux justifiée, de la compassion la plus touchante et la mieux faite pour nous révéler son âme de vrai pasteur et de vrai père. Il parle d'abord de la communion sacrilège :

« Monsieur, on dit que vous avez fait vos pâques : bien des personnes n'en sont rien moins qu'édifiées, parce qu'elles s'imaginent que c'est une nouvelle scène que vous avez voulu donner au public, en vous jouant encore de ce que la religion a de plus sacré. Pour moi, Monsieur, qui pense plus charitablement, je ne saurais me persuader que M. de Voltaire, ce grand homme de notre siècle, qui s'est toujours annoncé comme élevé, par les efforts d'une raison épurée et par les principes d'une philosophie sublime, au-dessus des respects humains, des préjugés et des faiblesses de l'humanité, eût été capable de trahir et de dissimuler ses sentiments par un acte d'hypocrisie qui suffirait seul pour ternir toute sa gloire, et pour l'avilir aux yeux de toutes les personnes qui pensent. J'ai dû croire que la sincérité avait toujours fait le caractère de vos démarches... Les incrédules ne pourront donc plus se glorifier de vous voir marcher à leur tête portant l'étendard de l'incrédulité ; le public ne sera plus autorisé à vous regarder comme le plus grand ennemi de la religion chrétienne, de l'Église catholique et de ses ministres. S'il ne peut, malgré les protestations contraires insérées de votre part en certaines gazettes, se persuader que vous ne soyez pas l'auteur d'une foule d'écrits, de brochures et d'ouvrages remplis d'impiété... il croira au moins que,

revenu à vous-même, vous avez enfin résolu de ne plus mettre au jour de semblables productions... Il espérera encore qu'en soutenant ce premier acte par des sentiments et par une conduite uniformes, et qu'en perfectionnant l'ouvrage d'une conversion ébauchée, vous ne laisserez plus aux gens de bien, amateurs de la religion, que le juste sujet de rendre grâces à Dieu, et de le bénir d'un retour qui mettra le comble à leur joie et à leur consolation[1]. »

Passant ensuite à cette parodie de prédication, qui avait achevé de déceler les véritables dispositions que Voltaire portait à la sainte table, Mgr Biord ajoute :

« Si le jour de votre communion on vous avait vu, non pas vous ingérer à prêcher le peuple dans l'église sur le vol et les larcins, ce qui a fort scandalisé tous les assistants ; mais lui annoncer, comme un autre Théodose, par vos soupirs, vos gémissements et vos larmes, la pureté de votre foi, la sincérité de votre repentir, et le désaveu de tous les sujets de mésédification qu'il a cru entrevoir par le passé dans votre façon de penser et d'agir, alors personne n'aurait plus été dans le cas de regarder comme équivoques vos démonstrations apparentes de religion. On vous aurait cru mieux disposé à approcher de cette table sainte où la foi ne permet aux âmes, même les plus pures, de se présenter qu'avec une religieuse frayeur ; on aurait été plus édifié de vous y voir, et peut-être auriez-vous tiré plus d'avantage de vous y être présenté[2]. »

1. *Œuvres complètes de Voltaire*, édition Lahure, in-12, t. XXXII, p. 251 et sq.

1. *Ibid.*, p. 252.

Après avoir montré à Voltaire, sous le voile transparent de cette ironie sanglante, tout l'odieux de sa conduite, le bon pasteur, qui voudrait sauver toutes les âmes placées sous sa houlette, change de ton et tente un dernier et vigoureux effort pour essayer de secouer la conscience endurcie du vieux pécheur :

« Je ne vous dirai pas, monsieur, s'écrie-t-il, combien j'ai déjà gémi sur votre état, ni combien j'ai déjà offert de prières et de supplications au Dieu des miséricordes, pour qu'il daignât enfin vous éclairer de ces lumières célestes qui font aimer et suivre la vérité, en même temps qu'elles la font connaître ; je me bornerai simplement à vous faire remarquer que le temps presse, et qu'il vous importe de ne point perdre aucun de ces moments précieux que vous pouvez encore employer utilement pour l'éternité. Un corps exténué, et déjà abattu sous le poids des années, vous avertit que vous approchez du terme où sont allés aboutir tous ces hommes fameux qui vous ont précédé, et dont à peine reste-t-il aujourd'hui la mémoire. En se laissant éblouir par le faux éclat d'une gloire aussi frivole que fugitive, la plupart d'entre eux ont perdu de vue les biens et la gloire immortelle, plus dignes de fixer leurs désirs et leurs empressements. Fasse le Ciel que, plus sage et plus prudent qu'eux, vous ne vous occupiez plus à l'avenir que de la recherche de ce bonheur souverain qui peut seul remplir le vide d'un cœur qui ne trouve rien ici-bas qui puisse le contenter [1] ! »

On nous pardonnera d'avoir tant insisté sur cet épisode et d'avoir fait parler si longuement Mgr Biord.

1. *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. Lahure, in-12, t. XXXII, p. 253.

Nous ne pouvions entendre M. Clet lui-même. En racontant, dans son oraison funèbre du séminaire, les combats soutenus par le vaillant évêque pour la défense de la religion, il lui avait sans doute emprunté quelque chose du souffle qui anime ses belles lettres, d'une éloquence si apostolique et si forte, et, par suite, celles-ci nous rendent à leur tour comme un écho du discours que nous regrettons de ne pouvoir connaître. Nous l'avons dit, d'ailleurs, il y avait plus d'un trait de ressemblance et comme une sorte d'harmonie préétablie entre Mgr Biord et M. Clet. Serait-il même trop téméraire de supposer que l'évêque n'a pas été sans exercer quelque influence sur le futur apôtre de la Chine, sur le futur martyr de Ou-tchang-fou? Il y avait près de dix ans qu'il gouvernait et édifiait le diocèse de Genève, lorsque le jeune missionnaire lazariste arriva à Annecy, pour y prendre possession de sa chaire de théologie morale. Ils durent se rencontrer souvent, pendant les onze années qui s'écoulèrent encore jusqu'à la mort du prélat. Celui-ci aimait à se rendre au séminaire [1]; car il mettait au premier rang des devoirs de sa charge l'éducation des futurs pasteurs de son troupeau; il se plaisait à observer, à interroger les jeunes élèves du sanctuaire, à s'entretenir avec leurs maîtres, à prendre leur avis comme aussi à leur communiquer ses vues et ses réflexions. Dans ces fré-

1. Voir *Souvenirs historiques d'Annecy*, c. XIX, p. 373; *Oraison funèbre*, par M. Bigex, 2e point; mémoire manuscrit cité plus haut. — Vicaire général de son prédécesseur, Mgr Deschamps de Chaumont, M. Biord avait fait porter d'un an à deux le temps que chaque aspirant au sacerdoce était tenu de passer au séminaire. Devenu évêque, il rendit obligatoire une troisième année de séminaire.

quentes visites, dans ces conversations prolongées, l'âme de l'évêque se montrait à découvert. Nul doute que M. Clet n'en ait vivement senti l'impression, que, plus tard, il n'ait souvent remercié Dieu d'avoir placé sur son chemin un aussi saint pontife, et que la rencontre et les exemples de Mgr Biord ne doivent être ajoutés aux influences que nous énumérions au chapitre précédent, et qui contribuèrent à former peu à peu la physionomie morale de notre Vénérable, physionomie énergique, mais pleine de bonhomie et tout ensemble des plus austères et des plus souriantes.

Trois ans après la mort de Mgr Biord, M. Clet recevait, et cette fois de ses confrères de la Congrégation de la Mission, une nouvelle et sensible marque d'estime et de confiance. Une assemblée générale allait se tenir au chef-lieu de la Compagnie, dans la maison de Saint-Lazare, à Paris, pour l'élection d'un nouveau successeur de saint Vincent de Paul. Chaque province de la Congrégation y devait envoyer ses députés; celle de Lyon nomma, comme l'un de ses représentants, M. Clet, qui, à peine âgé de quarante ans, se trouva le plus jeune membre de la vénérable réunion.

Arrivé à Paris, au mois de mai 1788, il comptait bien retourner à Annecy, après la clôture de l'Assemblée, et y reprendre son enseignement au grand séminaire. Mais il ne devait revoir ni la Savoie ni le Dauphiné; la capitale le retiendra d'abord pendant un trop court espace de temps et il ne la quittera, au bout de trois ans, que pour aller chercher, en Chine, le vaste champ d'action qui convenait à ses hautes vertus et où l'appelait sa vocation.

CHAPITRE III

Assemblée de 1788 ; M. Cayla de la Garde, supérieur général. — M. Clet, directeur du séminaire interne; courte durée de son ministère à Paris ; sac de Saint-Lazare ; la Révolution. — M. Clet obtient d'être envoyé en Chine; ses adieux à sa famille; son départ.

1788-1791

Le supérieur, qui venait de mourir et qu'il fallait remplacer, était M. Jacquier; en lui la bonté, la douceur de saint Vincent de Paul semblaient revivre tout entières ; il fut vraiment le père de sa double famille religieuse et l'on a pu dire que « son autorité était d'autant plus absolue qu'il la faisait moins sentir[1] ».

Son généralat, qui vit se multiplier les établissements de la Mission, soit en France, soit à l'étranger, fut marqué par un événement, d'une portée considérable pour l'avenir de la congrégation tout entière, mais particulièrement décisif pour la destinée de M. Clet, et sans lequel on peut croire qu'il n'eût jamais passé les mers pour aller évangéliser la Chine et y rencontrer le martyre. Un décret de la Congrégation de la Propagande, en date du 7 décembre 1783, avait substitué les enfants de saint Vincent de Paul aux Jésuites français, dans les missions du Céleste-Empire où ceux-ci s'étaient autrefois fixés. Le 29 avril 1785, deux prêtres et un frère lazaristes, partis de France au mois de mars de l'année précédente, arrivèrent à Pékin et y prirent

1. *Recueil des principales circulaires des supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission,* t. II, p. 3.

possession des établissements de la mission française.

M. Jacquier était le huitième supérieur général de la Congrégation fondée par saint Vincent de Paul. L'assemblée de 1788 lui donna pour successeur M. Cayla de la Garde. C'était bien l'homme préparé par la Providence pour tenir le gouvernail durant les temps orageux qui approchaient et qu'un bruit sourd d'inquiétude et de révolte faisait déjà pressentir. Né dans une noble famille du Rouergue, il avait le tranquille et indomptable courage, la calme et persévérante énergie, qui caractérisent les enfants de cette province. D'ailleurs, esprit distingué et très cultivé, administrateur habile, tout à la fois homme de science et homme d'action, il s'était fait remarquer successivement, à Cahors, à Rodez, à Toulouse, comme professeur et comme supérieur de grand séminaire, et plus récemment enfin, à Paris, où, depuis quelques mois à peine, il remplissait les fonctions de quatrième assistant général de la Congrégation et d'assistant particulier de la maison-mère. A ce dernier titre, il prononçait chaque semaine, devant la communauté de Saint-Lazare, des discours, où son auditoire ne savait qu'admirer davantage, de la piété des sentiments, de l'élévation des pensées, de la beauté noble et simple de la forme ou de la chaleur et de l'onction du débit. Aussi les voix des électeurs n'hésitèrent pas longtemps. Au premier tour de scrutin, la majorité se déclara en sa faveur, et, malgré les protestations de son humilité, malgré ses refus et ses larmes, il fut proclamé supérieur général des prêtres de la Mission et des filles de la Charité[1].

1. *Recueil des principales circulaires...*, t. II, p. 190-194.

Ouverte le 30 mai 1788, l'assemblée générale terminait ses travaux le 18 juin suivant[1]. Déjà M. Clet songeait à reprendre le chemin d'Annecy, lorsque M. Cayla lui annonça qu'il venait de le nommer directeur du séminaire interne ou noviciat de la maison de Saint-Lazare. Rien, mieux que ce choix, ne prouve le cas que le supérieur et les confrères de M. Clet faisaient, dès lors, de ses vertus et de sa capacité. Il n'y avait que quelques semaines qu'il était à Paris et sous les yeux des vénérables hôtes de Saint-Lazare, et déjà il était jugé digne de former, par ses exemples comme par ses leçons, les novices de la Congrégation. Ce que devaient être ces novices, ce que devait être, à plus forte raison et à un degré supérieur encore, leur maître et leur modèle, saint Vincent de Paul l'avait assez donné à entendre en traçant de sa main le règlement du séminaire interne[2]. Dans ce règlement, on ne voit « rien qui puisse accabler la nature », mais, comme le dit un historien du saint, « tout ce qui est nécessaire pour faire sentir le poids des obligations » que l'on doit contracter. « On n'y prescrit ni cilices, ni haires, ni disciplines ;... mais en récompense on y exige, ce qui d'ordinaire coûte beaucoup davantage, une grande séparation du monde, une vie fort intérieure, beaucoup d'humilité, de mortification, de recueillement, de vigilance sur soi-même, de fidélité à tous ses devoirs, et, s'il était possible, un fond inépuisable de cette onction sainte, qui doit soutenir un jour et consoler des hommes engagés par état à tout ce

1. *Recueil des principales circulaires...*, t. II, p. 203.

2. Voir l'*Idée du Règlement du séminaire interne de la Congrégation de la Mission*, d'après Collet, dans le volume intitulé : *Lettres et Conférences de saint Vincent de Paul*, supplément, etc., p. 482 et sq.

que le ministère a de plus pénible et de plus rebutant [1]. » Nul doute qu'on n'eût reconnu, en M. Clet, les traits principaux de cette image idéale du parfait novice; nul doute non plus qu'il n'ait entièrement répondu à la confiance de ses supérieurs, et rempli, à la satisfaction de tous et pour le plus grand bien de ses élèves, les importantes et délicates fonctions qui lui étaient dévolues.

Il semble même que la réputation, dont il jouissait à Saint-Lazare, n'ait pas tardé à se répandre au dehors, dans le clergé et jusque dans le monde, et que, durant son séjour à Paris, des prêtres de la ville, des jeunes gens qui se sentaient particulièrement attirés vers Dieu, aient eu recours à ses lumières et se soient placés sous sa direction. Plus tard, Mgr Philibert de Bruillard, devenu évêque de Grenoble, aimait non seulement à citer le vénérable Clet comme une des gloires de son diocèse, mais à parler de lui avec la reconnaissance affectueuse d'un disciple envers son maître, à répéter qu'il lui devait beaucoup, que ses avis, ses leçons lui avaient fait le plus grand bien, lorsqu'il lui avait été donné, tout jeune encore, dans les premières années de la Révolution, de le fréquenter à Paris [2].

Mais le paisible ministère que M. Clet exerçait au séminaire interne fut bientôt troublé par les événe-

1. Voir l'*Idée du Règlement du séminaire interne de la Congrégation de la Mission,* dans le volume intitulé: *Lettres et Conférences de saint Vincent de Paul, supplément, etc.*, p. 482 et sq.

2. Ce fait nous a été attesté par M. Emile Clet. Mgr Philibert de Bruillard lui aurait même dit: « J'ai été l'élève de votre vénérable oncle. » Voir *Vie du vénérable Clet,* par Mgr Bellet, p. 23, note 3: nous ne pouvons cependant admettre, même un instant, avec cet auteur, l'hy-

ments politiques. Il ne s'était guère écoulé plus d'un an depuis son arrivée à Paris, lorsque la Révolution éclata, et la maison-mère de Saint-Lazae fut atteinte par ses premières violences.

Malouet a écrit quelque part[1] : « Pour tout homme impartial, la Terreur date du 14 juillet. » Nous croyons qu'il se trompe d'un jour, et qu'il aurait dû remonter jusqu'à la veille de la prise de la Bastille, jusqu'au sac de Saint-Lazare. Le 12, vers midi, la nouvelle du renvoi et de l'exil de Necker s'était répandue dans Paris et y avait allumé les plus ardentes colères. A l'instigation des agitateurs du Palais-Royal, le peuple se soulève, les boutiques des armuriers sont pillées, l'Hôtel de Ville envahi; bientôt l'émeute est maîtresse de la capitale.

Dans la soirée, des hauteurs de l'enclos de Saint-Lazare, d'où le regard embrassait toute la grande cité, on put voir la lueur des incendies qui dévoraient toutes les barrières depuis le faubourg Saint-Antoine jusqu'au faubourg Saint-Honoré, et l'on entendit le bruit répété du tambour et, par moments, des clameurs sinistres et prolongées, indices de quelque grand mouvement populaire[2]. Mais les pieux habitants de cette retraite, ignorant encore le caractère et la gravité des événements, ne pouvaient croire que le danger fût pour eux si prochain.

pothèse que le prélat aurait été élève au séminaire d'Annecy. Le jeune de Bruillard habitait à Paris, rue des Postes, dans l'hôtel de sa famille.

1. Cité par M. Taine, *Révolution*, t. I, p. 65.

2. Mémoire sur la dévastation de la maison de Saint-Lazare, ap. *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 563.



MAISON OU EST NÉ LE VÉNÉRABLE

A deux heures et demie du matin [1], une troupe de deux cents hommes armés, presque tous gens sans aveu, auxquels se sont mêlés quelques soldats des gardes françaises, se présente devant Saint-Lazare et en commence le siège. En moins d'un quart d'heure, la grande porte est enfoncée, et ces forcenés font irruption dans la maison [2]. Ils y sont bientôt suivis par des bandes innombrables, qu'on voit déboucher de toutes les rues voisines et qui vont grossissant d'heure en heure. Ils étaient deux cents lors du premier assaut : maintenant ils sont quatre mille, armés de piques, de haches, de poignards, de fusils, bandits de tout âge et de tout sexe, la plupart d'une physionomie effrayante, vrais sauvages, « qu'on ne se souvient pas d'avoir rencontrés au grand jour [3] », et qui ne paraissent que dans ces moments de troubles et de commotions violentes, qui font monter la lie à la surface de la société. Ils se précipitent en tumulte par toutes les avenues grandes ouvertes, et bientôt, d'un bout à l'autre de la vaste demeure, des greniers jusques aux caves, tout est envahi, encombré, pillé, saccagé! On vit alors jusqu'où peut aller la frénésie et aussi l'art de la destruction. Rien n'est épargné, ni ce qui était d'une réelle valeur, comme les cinquante mille volumes de la grande bibliothèque, qui furent lacérés et jetés par les fenêtres; comme les belles peintures qui ornaient le réfectoire, et les salles destinées aux exercices de la

1. Mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare, ap. *Recueil des principales circulaires,* etc., t. II, p. 562 et sq.

2. M. Cayla, circulaire du 24 juillet 1789, ap. *Recueil des principales circulaires,* etc., t. II, p. 222.

3. Mathieu Dumas, *Mémoires,* cité par Taine, *la Révolution,* t. 1, p. 54.

communauté ou des retraitants [1], et qui toutes furent arrachées de leurs cadres, déchirées et mises en lambeaux; ni les objets de vil prix, comme l'humble mobilier des cellules [2], qui aurait dû inspirer à ces brigands quelque chose du respect qu'on éprouve devant tout ce qui porte le cachet de la pauvreté, ou tout au moins désarmer leurs bras en n'offrant aucun aliment à leurs colères jalouses, aucune proie à leur cupidité. Mais ils détruisaient pour détruire, faisant voler en éclats chaises, tables, armoires et lits, brisant les vitres, descellant les fenêtres, enlevant les portes et jetant tout pêle-mêle dans les cours et dans la rue. A l'apothicairerie, ils réduisirent tout en pièces, et plusieurs d'entre eux s'empoisonnèrent; dans les caves, après s'être enivrés, ils défoncèrent les tonneaux, laissèrent couler le vin qui, ruisselant de toutes parts à grands flots, forma bientôt une véritable mer où, le soir, on trouva une « multitude effrayante de cadavres noyés », dit un témoin [3], « près de cent », selon M. Cayla de la Garde [4]. Ces scènes de dévastation durèrent quinze heures, et ne

1. Une de ces salles était particulièrement remarquable et connue de tout Paris pour sa collection de cent soixante portraits de papes, de cardinaux, d'évêques et d'autres personnages illustres, dont la mémoire était chère à la Congrégation de la Mission. (Mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare, ap. *Recueil des principales circulaires*, etc., *loc. cit.*)

2. « On ne vit jamais dans cette grande maison que deux seules chambres tapissées en papier de très modique valeur, dont l'une était destinée à recevoir Mgr l'archevêque de Paris et l'autre occupée au moment du pillage, par un vénérable vieillard, chevalier de Saint-Louis, qui venait de temps en temps renouveler sa religion dans l'air de sainteté qu'on respirait en ces lieux. » *Recueil des principales circulaires*, etc.

3. Lettre du comte de Devonshire, commandant du district des Récollets, du 26 juillet 1789 au *Journal de Paris*, ap. Feller, *Cours de morale chrétienne et de littérature religieuse*, t. IV, p. 88.

4. M. Cayla, circulaire du 24 juillet 1789, *loc cit.*, p. 222.

prirent fin, vers cinq heures et demie du soir, que par l'intervention de la milice bourgeoise, organisée dans la journée, et qui parvint à mettre en fuite tous ces scélérats. Lorsqu'ils furent partis, il ne restait, de la grande et belle maison de Saint-Lazare, que les quatre murs, au milieu d'un amas indescriptible de débris de toutes sortes, jonchant la rue, les cours et les jardins [1].

Tandis que leur demeure était ainsi mise à sac, les Lazaristes pouvaient presque tous se dérober aux mains des envahisseurs. Seuls, trois d'entre eux coururent de graves dangers : l'un des vénérables assistants, essayant de se frayer un passage au travers de la foule pour aller chercher du secours, fut arrêté, battu et couvert de blessures [2]; un peu plus tard, un prêtre et un sous-diacre, surpris en soutane, se virent contraints de monter sur une charrette, où l'on avait entassé des sacs de blé pour faire croire aux accaparements dont on accusait Saint-Lazare, et furent conduits à la halle sous une escorte de furieux, qui brandissaient des torches allumées, les menaçaient de leurs armes, et montraient assez qu'ils en voulaient à leur vie. Heureusement, un officier se trouva là, qui, sous prétexte de mettre les deux prisonniers en lieu sûr et sous bonne garde, les fit secrètement évader [3]. Tous les autres habitants de la maison-mère, prêtres, clercs et frères, purent s'échapper, plusieurs à peine vêtus ou sous des habits d'emprunt,

1. Lettres manuscrites et inédites de M. Adam, prêtre de la Mission, à M. Jousselme, procureur de la maison de Saint-Lazare de Lyon, des 13, 14 et 16 juillet et du 14 août 1789. — Archives du Rhône, fonds des Lazaristes, carton 28.

2. Mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare, *loc. cit.*

3. *Recueil des principales circulaires*, t. II, p. 571.

et se réfugièrent, les uns à la campagne chez les curés, les vicaires ou dans les fermes, d'autres à l'hôpital du Nom de Jésus ; d'autres enfin, en plus grand nombre, et notamment M. Cayla, ses assistants et quelques jeunes novices et étudiants, au séminaire Saint-Firmin[1].

Quels étaient, en présence d'événements si imprévus et si funestes, les sentiments de ceux qui en étaient les victimes, on peut le voir dans l'admirable circulaire[2] que, peu de jours après le pillage, le 24 juillet 1789, le supérieur général adressait aux membres de sa congrégation. Il essaye d'abord de leur représenter toute l'étendue du désastre : « La renommée, dit-il, vous a déjà porté la triste nouvelle de nos malheurs ; mais le tableau qu'on vous en fait, quelque exagéré qu'il vous paraisse, est infiniment au-dessous de la réalité. » Puis, après une peinture rapide des scènes de vandalisme auxquelles nous venons d'assister, après un appel pressant à la charité de tous ses confrères, de tous les enfants de Saint-Lazare, que cette maison, aujourd'hui entièrement ruinée, « a engendrés à la Congrégation », il termine et conclut par ces lignes, vraiment dignes d'un successeur de Vincent de Paul et que le saint, croyons-nous, n'aurait pas hésité à signer : « Cependant, Messieurs et très chers Frères, instruisons-nous par ce terrible événement de l'instabilité des choses humaines, et ouvrons nos âmes aux sentiments que la religion doit inspirer aux malheureux. Soumis aux ordres d'une Providence miséricordieuse, portons avec joie la perte

1. Lettres inédites de M. Adam, du 14 juillet 1789, *loc. cit.* — Cf. Mémoire cité sur la dévastation de Saint-Lazare, ap. *Recueil des principales circulaires*, etc.

2. *Recueil des principales circulaires*, etc., p. 221 et sq.

de nos biens, et soupirons avec plus d'ardeur vers cette patrie heureuse qui doit finir nos maux et récompenser nos travaux. Multiplions nos prières et nos sacrifices pour la réunion des esprits et des cœurs, et n'oublions pas les malheureux qui nous ont dépouillés, afin que le Seigneur daigne les éclairer et les convertir. Ajoutons à nos prières les privations, les retranchements de nos habillements, de nos repas, de nos ameublements. Ces sacrifices, si convenables dans l'infortune, deviendront une source de mérites devant le Seigneur. Peut-être Dieu a-t-il voulu punir par ce désastre l'éloignement de la simplicité de nos pères, et nous ramener à la modestie convenable à notre état. Tels étaient les sentiments que notre saint instituteur tâchait d'inspirer à ses enfants, après un malheur à peu près semblable qui mit, en 1649[1], la maison de Saint-Lazare à deux doigts de sa perte. Nos maux l'emportent de beaucoup sur ceux que saint Vincent éprouva alors; puissent notre courage, notre confiance en Dieu et notre fidélité parfaite pour tous nos devoirs nous rapprocher de ce grand saint, notre modèle et notre protecteur! »

Quand on pense que ces hommes, si admirablement résignés dans la plus extrême détresse, et qui ne se souvenaient de leurs persécuteurs que pour leur pardonner et demander à Dieu de les éclairer et de les convertir, s'étaient toujours montrés les meilleurs amis du peuple, les plus charitables soutiens des malheureux et des pauvres, on s'étonne de les voir en butte aux

1. Il s'agit du pillage de la maison d'Orsigny; voir Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, t. III, p. 23 et *passim; Lettres de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 150, lettre du 5 février 1649.

premiers coups d'une Révolution qu'on annonçait comme devant redresser les torts de l'ancienne société envers les classes populaires et souffrantes. Il est évident que les bandes de forcenés qui, dans la nuit du 12 au 13 juillet, se ruèrent sur Saint-Lazare, n'étaient pas venues là d'elles-mêmes, qu'elles obéissaient à des ordres secrets [1]. Quelle était la main cachée qui les mettait en branle? Quels étaient les mobiles précis qui la dirigeaient elle-même? On ne l'a jamais dit avec netteté; il est probable qu'on ne le saura jamais avec certitude. On connaît seulement les bruits répandus pour essayer de justifier un attentat qui souleva l'indignation de tout ce qu'il y avait d'honnête et d'éclairé dans la population parisienne. Il semble d'abord qu'on ait représenté Saint-Lazare comme une espèce de Bastille en raccourci, et qu'en y portant le pillage et la dévastation, la populace ait voulu préluder à ses tristes exploits du lendemain. En effet, les premiers assaillants eurent à peine franchi le seuil de la maison, qu'ils se dirigèrent aussitôt, en forçant la grille qui en défendait l'entrée, vers un bâtiment écarté, au fond d'une arrière-cour, où se trouvaient détenus vingt aliénés et, à côté d'eux, quatre fils de famille que, sur la demande de leurs parents, l'autorité publique y avait fait enfermer. En arrivant, les bandits s'écrièrent : « Camarades, la liberté! » A ce mot, qu'ils ne se firent pas répéter deux fois, les fils de famille s'esquivent et disparaissent, sans que depuis

1. L'un des trois brigands qui, dans la matinée du 12, apportèrent, dans son fauteuil de paralytique, le vénérable M. Bourgeat chez les Filles de la Charité, leur assura qu'elles n'avaient rien à craindre, et leur dit: « Nous ne sommes pas payés pour vous, mais pour Saint-Lazare. » Mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare, *loc. cit.*

on ait pu retrouver leur trace. Quant aux vingt aliénés, ne sachant que faire de cette liberté qu'on leur offre, ils restent là; ils y étaient encore quand le soir fut venu, et il fallut les chasser de force d'un asile que d'eux-mêmes ils n'auraient jamais songé à quitter. On disait encore que les Lazaristes avaient chez eux un grand dépôt d'armes, toutes prêtes à être distribuées aux ennemis de la nation. La maison fut explorée de fond en comble : on y trouva un vieux fusil rouillé et hors de service, et le fusil à vent du cabinet de physique [1]. Mais ce dont on accusait principalement les prêtres de la Mission, c'était d'avoir accaparé, pour affamer Paris, une immense quantité de farine et de blé, et d'en avoir rempli de vastes souterrains. Or, lorsque les bâtiments de Saint-Lazare furent à la discrétion des pillards, ils cherchèrent vainement des souterrains qui n'existaient pas, et il se trouva que les greniers contenaient à peine assez de blé pour fournir pendant trois mois à la subsistance d'une maison où il y avait quatre cents bouches à nourrir [2]. De plus, les registres de la Halle faisaient foi que les Lazaristes y avaient fait conduire, à plusieurs reprises, depuis le mois de décembre, de nombreuses voitures de blé, contribuant ainsi, pour une large part, à l'approvisionnement de la capitale; tout récemment, dans les premiers jours de juillet, ils avaient vendu cinq cents setiers de blé à douze livres au-dessous du taux courant [3]. Enfin, toute la paroisse de Saint-Laurent savait avec quelle générosité ces cha-

1. Lettre du comte de Devonshire, ap. Feller, *loc. cit.*, p. 88.
2. *Ibid.*
3. Mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare, *loc. cit.*, p. 571.

ritables prêtres secouraient les pauvres du quartier; ils en avaient nourri chaque jour huit cents pendant tout l'hiver, et deux cents depuis Pâques[1]. Ajoutons, en terminant, que, quelles que fussent les dispositions, les vues secrètes des invisibles instigateurs de la dévastation de Saint-Lazare[2], la religion et l'Église ne semblent pas avoir été, en cette occasion, directement mises en cause. Le moment n'était pas venu de les attaquer ouvertement. Les idées d'impiété n'avaient pas alors assez pénétré dans les masses, et l'on aurait craint de froisser les sentiments d'une population encore attachée à la religion de ses pères[3]. C'est ce qu'on put constater durant les scènes de désordre qui se succédèrent sans interruption du matin jusqu'au soir du 13 juillet. Sans doute, les insurgés saccagèrent la chambre de saint Vincent de Paul; mais savaient-ils ce qu'ils faisaient

1. Mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare, *loc. cit.*, p. 571.

2. Feller, *op. cit.*, p. 89, note 1, n'hésite pas à écrire: « Cette maison (Saint-Lazare) était particulièrement en vue au parti de la petite Église; et ce n'est pas un jugement téméraire de croire que le fanatisme de secte a encore secoué ici ses tisons et ses torches. »

3. « Un incident vint prouver alors (le 15 juillet 1789) que le peuple, si violemment soulevé, n'avait dans le cœur aucune haine pour la religion. L'archevêque de Paris, qui était de la députation, proposa de remercier le Ciel de la réconciliation qui venait de s'opérer (à la suite du rappel de Necker). Cette proposition fut accueillie par des applaudissements, et une foule immense suivit les commissaires de l'Assemblée et la nouvelle municipalité à Notre-Dame. On remarqua d'autres indices semblables. Il y eut des messes demandées dans les paroisses en action de grâces de la prise de la Bastille ou pour le soulagement de ceux qui avaient succombé dans l'attaque. Les dames de la Halle portèrent des fleurs sur la châsse de sainte Geneviève; de la place Maubert vint un ex-voto représentant la ruine de la vieille citadelle de l'absolutisme et le peuple secondé dans son triomphe par l'ange exterminateur et par l'illustre patronne de Paris. » Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, continué par l'abbé Guillaume, t. IV, p. 16 et sq.

et connaissaient-ils la valeur des pieux objets qu'elle contenait et qui la rangeaient parmi les sanctuaires les plus vénérés de la capitale? Sans doute aussi, pris d'une véritable folie de destruction, à mesure que les ruines s'amoncelaient autour d'eux, ils renversèrent la statue du fondateur de la Mission, du Père des pauvres; ils la mutilèrent, en détachèrent la tête, qu'on les vit porter ensuite au bout d'une pique à travers les rues et les places publiques, et qu'ils finirent par aller jeter dans le bassin du Palais-Royal; mais leur rage aveugle s'attaquait moins au saint qu'au chef et à celui qu'ils regardaient comme le représentant responsable d'un corps accusé d'être l'ennemi du peuple. Par contre, le pillage commençait à peine, une troupe de bandits pénètre dans la chapelle domestique et y aperçoit un reliquaire de saint Vincent : ils le prennent avec précaution et le portent, « à quatre, en grande pompe, et tous chapeau bas, à l'église Saint-Laurent [1] ». Presque en même temps un missionnaire y arrivait aussi, après avoir traversé la foule au milieu du silence et du respect de tous, et y déposait les saintes hosties et les vases sacrés, qu'on n'avait pas jugé prudent de laisser dans l'église de Saint-Lazare. Cette église elle-même, dont les portes étaient restées ouvertes, reçut plusieurs fois la visite des bandits, qui n'y commirent aucune profanation, et, dans la vaste enceinte de Saint-Lazare, ce fut le seul endroit qu'ils épargnèrent. Enfin, dans les six cents chambres que renfermait la maison, et où tous les meubles avaient été mis en pièces, toutes les images arrachées et déchirées, ils ne portèrent pas la

1. Lettre inédite de M. Adam, du 14 juillet 1789, *loc. cit.*

main sur les crucifix, qu'on retrouva partout intacts et à leur place[1].

Dès le lendemain de la catastrophe, un certain nombre de novices rentraient à Saint-Lazare, et retiraient, du milieu des débris accumulés de toutes parts, le peu de meubles qui pouvaient être encore de quelque usage[2]. M. Clet put de nouveau réunir ces jeunes gens autour de lui et reprendre avec eux le cours de ses entretiens sur la perfection de leur état. Sans doute, il en trouva tout d'abord la matière dans le spectacle qu'il avait sous les yeux et dont il dut prendre occasion de leur rappeler les admirables recommandations des *Règles ou Constitutions de la Congrégation de la Mission*, où il est dit de tous les membres de la Compagnie « qu'ils recevront le bien et le mal de la main de Dieu avec une égale reconnaissance, et que, pour pratiquer cette importante leçon : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur,* ils se persuaderont bien qu'ils ne méritent que d'être méprisés et se réjouiront de l'être[3]. »

Bientôt après, M. Cayla revenait lui-même à Saint-Lazare, s'installait au milieu des décombres avec quelques-uns de ses confrères, et à l'aide des aumônes qu'il recevait du roi, de l'archevêque et du chapitre de Paris, de plusieurs communautés et d'un grand nombre de particuliers, il entreprenait de rendre aussi habitables que possible les ruines dont il était environné. Au reste,

1. Mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare, *loc. cit.*

2. Ils eurent aussi le bonheur de retrouver quelques-uns des meubles et des vêtements qui avaient appartenu à saint Vincent et qui sont conservés aujourd'hui dans la salle des reliques, à la maison mère de la rue de Sèvres. *Mémoire* sur la dévastation de Saint-Lazare, *op. cit.,* p. 576.

3. *Lettres et Conférences de saint Vincent de Paul* (supplément), p. 520.

ces épreuves n'avaient altéré en rien son calme et sa sérénité, et il laissait toujours voir cette merveilleuse égalité d'âme qu'on remarquait en lui au temps de la plus grande prospérité de Saint-Lazare. Quelques mois plus tard, dans sa circulaire du 1er janvier 1790, il loue les édifiantes dispositions de ceux qui partagent ses privations et son dénûment et qui ont « perdu sans regret, dit-il, ce qu'ils possédaient sans affection » ; il se réjouit du nouvel aspect de cette maison-mère, « beaucoup diminuée, ajoute-t-il, pour le nombre des sujets, mais singulièrement améliorée pour le spirituel », et plus que jamais, « ce qu'elle doit être, le modèle des autres maisons [1] ».

Toutefois, cet état de choses ne devait pas durer longtemps. Au dehors, les événements se précipitaient. M. Cayla pouvait moins que personne se faire illusion sur l'avenir. Député du clergé de Paris à l'Assemblée nationale [2], il y suivait de près les progrès de ce travail de dissolution qui avait commencé, dès le début de la Constituante, avec les premières motions révolutionnaires et qui allait bientôt déchaîner sur la France toutes les horreurs de la plus effroyable anarchie. Ses circulaires de cette époque portent l'empreinte de ses trop légitimes alarmes. « Qu'attendez-vous de moi à ce renouvellement d'année, écrivait-il au début de celle du 1er janvier 1790, dont nous venons de citer déjà quelques lignes, et que puis-je pour votre bonheur ? Placé au sein des révolutions les plus désastreuses, témoin

1. *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 224.

2. Notice sur M. Cayla de la Garde, ap. *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 195

et presque victime de la fureur populaire, je gémis encore au souvenir du passé, et l'avenir ne me présente qu'une perspective peu consolante[1] ». Et, l'année suivante, à pareille date, au moment même où l'on exigeait des députés ecclésiastiques qu'ils se soumissent à la constitution civile du clergé, quatre jours avant la séance où ils devaient être mis en demeure de prêter serment sans restriction ni explication et où le vénérable supérieur de Saint-Lazare confessa hautement sa foi, au péril de sa vie[2], il reprend la plume et commence en ces termes : « Il m'est donc encore permis de vous faire entendre ma voix ! J'ai donc encore la douce satisfaction de vous offrir, à ce renouvellement d'année, l'hommage de mes sentiments et l'expression des vœux que je ne cesse de former pour votre bonheur ! Que j'ai craint d'être privé de cette consolation[3] ! »

1. *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 224.

2. « Quelques personnes lui suggérèrent de s'absenter le jour où l'on devait exiger des ecclésiastiques de l'Assemblée ce serment prétendu civique, si solennellement condamné depuis par le Saint-Siège. On lui représenta que, déterminé à refuser ce serment impie, il serait plus sage de rester à la maison que d'aller s'exposer aux fureurs d'un peuple ameuté : cette prudence ne pouvait être du goût de M. Cayla. Il n'avait garde de manquer l'occasion de confesser publiquement la foi au péril même de sa vie. Il répondit simplement que le danger lui serait commun avec tous ceux qui sauraient être fidèles à Dieu. Il fut donc à la séance, et, en refusant le serment, il partagea la gloire du clergé de France dans cette journée à jamais mémorable. Au sortir de la salle, il lui fallut fendre, ainsi qu'à ses confrères, une populace innombrable, dont les hurlements féroces étaient faits pour effrayer les plus courageux. Calme au milieu de cette horrible tempête, il revint dissiper les inquiétudes des siens avec le sang-froid d'un homme supérieur à toute crainte, et avec la satisfaction d'un cœur qui s'applaudissait de s'être exposé pour défendre les intérêts de la religion. » *Notice* sur M. Cayla, ap. *Recueil des principales circulaires*, t. II, p. 195.

3. Circulaire du 1er janvier 1791, *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 229.

Pour se distraire, lui et ses confrères, de tant de préoccupations douloureuses, M. Cayla, dans les mêmes circulaires, se plaît à porter ses regards sur les pays étrangers, où la Congrégation, « loin d'être exposée aux mêmes inquiétudes » qu'en France, « prospérait, au contraire, au milieu des bénédictions des peuples [1] ». Il aime surtout à donner à tous les siens des nouvelles de ces missions de la Chine, récemment ouvertes au zèle des enfants de saint Vincent, et où leurs premiers travaux commençaient à produire d'heureux fruits. Il montre de loin, à ses confrères d'Europe, ces vastes contrées idolâtres comme un champ où les difficultés et les périls ne manquent pas, mais où la moisson est abondante et semble appeler le dévouement et l'activité de ces ouvriers de bonne volonté, que la France, égarée par le fanatisme irréligieux, va bientôt rejeter de son sein! « L'état de ces pauvres chrétiens des provinces de la Chine, qui sont à notre charge, n'excitera-t-il pas votre zèle [2] ? » s'écrie-t-il dans sa circulaire de 1790 ; et dans celle de l'année suivante, à propos des nombreuses conversions opérées, en 1788, par les missionnaires de Pékin : « Qu'il est glorieux, Messieurs et mes très chers frères, d'être destiné à concourir à ces grâces de miséricorde, qui retirent des ombres de la mort tant de malheureuses victimes! Quel heureux dédommagement des travaux auxquels on se dévoue dans ces missions pénibles! Puisse le Seigneur multiplier les ouvriers dans ces contrées où la moisson est si abondante et soutenir le zèle de ceux qui s'y sont dévoués pour sa

1. Circulaire du 1er janvier 1790, *op. cit.*, p. 225.
2. *Ibid.*, p. 227.

gloire[1] ! » De semblables appels répondaient trop bien à un vœu que, depuis longtemps, M. Clet nourrissait secrètement dans son cœur, pour qu'ils ne fissent pas sur lui la plus profonde impression. A dater de ce moment, le désir qu'il avait vaguement conçu, jusque-là, de se dévouer aux missions étrangères et, en particulier, à la conversion du peuple chinois, prit corps de plus en plus dans son esprit, et il se décida à en faire part à ses supérieurs. Les apostoliques exhortations de M. Cayla semblaient l'encourager à cette démarche : toutefois, on ne lui répondit d'abord que par des objections et des refus. Sur ces entrefaites, un incident, qui paraissait tout fortuit, mais qui était certainement ménagé par la Providence, fit renaître ses espérances et lui inspira de revenir à la charge. Au mois de février 1791, le départ de trois nouveaux missionnaires pour la Chine venait d'être décidé. Ils étaient déjà désignés : c'étaient MM. Lamiot et Pesné, encore diacres l'un et l'autre et résidant à Saint-Lazare, et un prêtre, pour le moment en province où le retenaient des circonstances imprévues. Cependant le temps pressait. M. Cayla recevait, de Lorient, lettre sur lettre, lui disant que ses missionnaires devaient se mettre en route au plus tôt, que le navire destiné à les emmener en Chine et sur lequel, par une faveur que le ministre de la marine déclarait accorder pour la dernière fois[2], ils devaient être transportés aux frais de

1. Circulaire du 1er janvier 1791, *op. cit.*, p. 233.

2. La correspondance engagée à ce sujet entre M. Cayla et M. de Fleurieu, ministre de la marine, prouve que les événements commençaient à exercer leur influence sur les relations du ministère avec les Congrégations religieuses. Le 18 février 1791, M. Cayla écrivait à M. de Fleurieu : « Monsieur. je vous supplie de vouloir bien me pardonner mon im-

l'État, ne pouvait retarder son départ au delà du 15 mars. Frappé de ces conjonctures, qui lui font croire que le Ciel vient à son secours, M. Clet va de nouveau trouver ses supérieurs et s'offre à prendre la place du missionnaire absent, dont on ne pouvait plus attendre l'arrivée. M. Cayla et ses vénérables conseillers ne peuvent s'empêcher de reconnaître, eux aussi, la main de la divine Providence dans cette rencontre de circonstances qui viennent si bien à l'appui du désir du pieux directeur des novices et qui rendent sa demande si opportune. D'ailleurs, ils voient l'horizon s'assombrir de plus en plus; ils sentent que le moment n'est pas loin où ils devront quitter, non seulement Saint-Lazare, mais Paris et la France, et où les œuvres de la Congrégation seront violemment interrompues et le séminaire dispersé. Ces

portunité, mais je me trouve si pressé par les circonstances, que je suis obligé de revenir à la charge. Le vaisseau destiné pour la Chine doit partir le 15 mars pour le plus tard. Je ne puis donc différer plus longtemps l'équipement des missionnaires que je destine pour cette contrée; cependant je m'expose à des dépenses inutiles, si mes espérances sont trompées. Je souhaite que votre réponse soit favorable; mais, dût-elle être négative, je suis trop intéressé à la connaître pour ne pas la solliciter de votre bonté. » A cette lettre le ministre répondait, le 4 mars: « J'ai reçu, Monsieur, les lettres des 13 et 18 du mois dernier, par lesquelles vous demandez un passage pour la Chine, aux frais de l'Etat, pour trois missionnaires que vous jugez nécessaire d'envoyer dans cette mission. Il est vrai que l'usage a été jusqu'ici d'accorder des passages gratuits aux prêtres de votre ordre destinés pour la Chine, et par cette raison je vais donner des ordres à Lorient pour l'embarquement de trois missionnaires; mais je vous préviens que, par la suite, vous ne devez pas compter sur la même faveur, à moins que cette dépense ne soit ajoutée à celle du département... » Ces deux pièces sont conservées au secrétariat de la maison mère de la Congrégation de la Mission, ainsi que la plupart des lettres, entre autres celles du Vénérable, et un grand nombre de documents, que nous citerons ou dont nous ferons usage dans la suite et au sujet desquels nous ne renouvellerons pas cette indication.

considérations se font jour dans une lettre que M. Daudet, procureur général de Saint-Lazare, écrivait bientôt après à M. Hanna, sous-procureur de la maison de Pékin, pour lui annoncer l'arrivée et lui tracer le portrait des nouveaux auxiliaires qu'on lui envoyait. Les lignes consacrées à M. Clet nous offrent comme un abrégé de la première période de sa carrière, période qu'allait clore son départ pour la Chine; elles sont en même temps un témoignage de plus de la haute et universelle estime qui l'avait accompagné dans tous les postes occupés par lui jusque-là. Les voici : « M. Clet, après avoir enseigné quatorze ans la théologie avec distinction, vint ici à l'assemblée générale; on le connut assez pour le juger ce qu'il valait, on en fit le directeur du séminaire et je crois que, malgré tout l'attachement qu'a pour vous M. le Général, il n'eût pas consenti à son départ, si la Congrégation devait être conservée. Il réunit tout ce qu'on peut désirer : piété, science, santé, aménité dans le caractère; c'est, pour tout dire en un mot, un sujet accompli. »

Désormais au comble de ses vœux, l'heureux missionnaire n'a plus autre chose en vue que de se préparer au départ. Mais, au moment de s'éloigner pour toujours de son pays, il n'oubliera pas sa famille, où il a trouvé de si bonnes et si tendres affections, de si salutaires et si fortifiants exemples, et au sein de laquelle a si librement grandi sa belle vocation d'apôtre, qui l'arrache aujourd'hui à tout ce qu'il a connu et aimé dès l'enfance, pour le conduire au martyre. Ses dernières lettres, avant de quitter Paris et la France, seront pour sa sœur, Marie-Thérèse. Son père et sa mère

n'étaient plus. Il y avait huit ans qu'il avait perdu le premier. Césaire Clet était mort, le 15 juillet 1783, plus qu'octogénaire, dans les sentiments de la plus vive piété, qui lui adoucirent l'amertume de la dernière heure. Celle-ci, du reste, ne l'avait pas pris à l'improviste et il s'y préparait depuis longtemps. Nous en avons la preuve dans son testament, rédigé dès 1778, et dont on nous permettra de citer les premières lignes où, à travers l'aridité des formules consacrées, on respire comme un parfum de la foi simple et robuste des anciens âges : « Au nom de Dieu soit-il que ce jour d'hui 24e octobre 1778 après midi, par-devant nous Pierre-Adrien Acarier, conseiller du roi, notaire à Grenoble, soussigné, s'est personnellement constitué sieur Césaire Clet, marchand, demeurant en cette ville rue Porte-Traîne, paroisse de Saint-Louis, lequel, jouissant, par la grâce de Dieu, de la santé, d'ailleurs libre de tous les sens, vue, mémoire et entendement, ainsi qu'il nous a apparu à nous dit notaire et aux sieurs témoins ci-après nommés, certain de la mort et incertain de l'heure, a fait son testament nuncupatif, dont il a prononcé les dispositions, que nous avons écrites de mot à autre et tout au long, en la continuelle présence desdits sieurs témoins, de la manière suivante : s'est muni du signe de la sainte Croix, a fait les prières accoutumées, élu la sépulture de son corps dans l'église paroissiale où il décédera, dans laquelle église il veut qu'il soit célébré vingt messes basses pour le repos de son âme, à commencer du jour ou lendemain de son décès, et pour ses obsèques, autres prières et aumônes, il s'en remet à la volonté, discrétion et piété de demoiselle Claudine Bourquy, son

épouse[1]... » Mme Clet ne survécut que quatre ans à son mari, et quitta ce monde le 13 juillet 1787. Dans son testament, daté du 18 octobre 1784[2], comme dans celui de Césaire Clet, notre missionnaire est l'objet de dispositions spéciales, qui montrent quelle place privilégiée il occupait dans le cœur de ses parents. Depuis leur mort, leur fille aînée, Marie-Thérèse, remplissait plus que jamais le rôle d'une seconde mère auprès de ses nombreux frères et sœurs, et c'est à elle, comme au chef de la famille, que François-Régis va écrire, pour lui annoncer la grande nouvelle de son départ pour la Chine et lui faire des adieux qui s'adressent à tous ses proches aussi bien qu'à elle-même. Sa première lettre, datée de Paris, est du 10 mars 1791. Nous voulons la transcrire en entier. Il y a telle manière de parler affaires et de résoudre les questions d'intérêts, qui est un trait de caractère, et certains détails semblent, au premier abord, bien secs et d'un ordre très vulgaire, très terrestre, qui, si l'on y regarde de près, apparaissent comme animés par les sentiments les plus délicats du cœur, comme ennoblis par les vues les plus respectables de la prudence chrétienne :

« Ma chère sœur,

« Enfin mes vœux sont exaucés, et je suis au comble de la joie. La Providence me destine à aller travailler au salut des infidèles. L'occasion vient de s'en présenter, je l'ai saisie avec avidité; je viens d'en parler au supérieur général, qui veut bien se prêter à mes désirs.

1. Voir *Pièces justificatives*, nº 8.
2. Voir *Pièces justificatives*, nº 9.

Cette occasion se trouve accompagnée de diverses circonstances qui ont fait juger que c'était la volonté de Dieu; et vous sentez que je sens trop le prix de cette faveur divine, pour ne pas y correspondre par un entier acquiescement. En un mot, je pars incessamment pour la Chine avec deux de mes confrères, qui sont aussi contents que moi de notre heureuse destination. Cette mission, dans un pays où la religion chrétienne n'est pas même tolérée, où par conséquent on ne peut faire que furtivement des prosélytes, ne présente aucun avantage temporel; mais, par une compensation surabondante, une infinité d'avantages spirituels. Quelle consolation n'est-ce pas, en effet, d'avoir à conduire des chrétiens en qui on remarque toute la ferveur de ceux de l'Église naissante! Je n'ai plus que dix jours à peu près pour me rendre à Lorient, où je dois m'embarquer; ainsi, il est douteux si je pourrai avoir une réponse de vous avant que de quitter Paris; ne perdez donc point de temps pour me répondre. Comme je vais courir un grand nombre de dangers, et que je n'aurai probablement plus la douce satisfaction de vous voir, je crois devoir mettre ordre à mes affaires, en cas que ma vie soit plus longtemps prolongée que la vôtre; car, si vous me surviviez, il n'y a aucune difficulté, puisque mon testament est tout fait. Mais il est important d'arranger les choses à tout événement. Je ne vous fais pas un abandon absolu de tous mes biens, parce que, absolument parlant, il est possible que je revienne, et alors, si vous étiez morte, je n'aurais rien à prétendre. D'ailleurs, comme il part tous les ans des vaisseaux pour la Chine, je suis dans le cas de toucher

quelque argent, qui me mettrait en voie de faire de petits présents qui facilitent les conversions. Mon projet est donc de vous abandonner la propriété de mes droits avec la réserve d'une pension annuelle de 300 francs. Ce n'est pas que je prétende exiger annuellement cette somme, excepté peut-être après votre décès. Je serais très content de recevoir chaque année 200 francs, et même moins, si cela doit vous gêner. Vous sentez que, par cet arrangement, il faut refaire votre testament, constituer votre héritier celui que vous jugerez à propos; et si vous continuez, comme je n'en doute pas, d'avoir quelque bonne volonté pour moi, vous pourrez me faire de votre chef une pension qui ajouterait quelque chose à celle que je me réserve sur mes droits. Marquez-moi au plus tôt votre manière de penser là-dessus; mais je vous annonce que, si je n'ai pas votre réponse le dernier jour de ma demeure à Paris, j'arrangerai les choses comme je viens de vous le marquer, plutôt que de laisser vos affaires et les miennes dans un embarras dont il serait dans la suite bien difficile de se tirer. Vous pouvez aisément conjecturer qu'un aussi long voyage que celui que je vais entreprendre exige un besoin extraordinaire d'argent. J'ai besoin d'une somme de mille livres, dont M. Daudet, notre procureur, veut bien me faire l'avance, sur la promesse que je lui ai faite que vous feriez dans peu honneur à cette dette. Je vous prie d'emprunter cette somme, si vous n'avez pas d'autre moyen de satisfaire à la demande que je vous fais. Mais observez que, si vous faites toucher cette somme à M. Daudet par lettre de change sur quelque négociant, on la paiera infailliblement en assi-

gnats, sur lesquels, pour les convertir en argent, il faut perdre le cinq et demi, et peut-être plus, pour cent; et alors il faudra encore lui tenir compte de cette perte, car il n'est pas juste qu'il perde en me rendant le service le plus essentiel. Au reste, pour compenser cette surcharge extraordinaire, je ferai marquer par le notaire que je ne serai en droit d'exiger ma pension que trois ans après la passation du contrat. Je ne dois pas omettre de vous dire que je ferai à M. Daudet une procuration pour recevoir de vous l'argent que vous pourrez me compter, pour être employé par lui selon mes vues. Quand même vous pourriez prévoir que votre réponse ne me trouvera plus à Paris, ne laissez pas de m'écrire, parce qu'alors on me l'enverra à Lorient, où je serai obligé de demeurer quelques jours pour attendre l'embarquement. J'ai tant d'affaires sur les bras, que je ne puis écrire à autre qu'à vous; mais communiquez ma lettre à ma sœur la carmélite, qui me recommandera sans doute aux prières de la communauté : je me recommande aussi aux vôtres et à celles des braves gens que vous connaissez. Mes amitiés à mes sœurs, à mes neveux et nièces, à M. Gagnon[1] et à toute sa famille. Ne m'oubliez pas auprès du cher M. Gigard, de M. et Mlle Durand[2] et autres dont les noms m'échappent. Mon beau-

1. Félix-Romain Gagnon, né en 1752, était cousin issu de germain du Vénérable; sa grand-mère maternelle, Élisabeth Santerre, était la sœur de Marie-Thérèse Santerre, épouse de Nicolas Bourquy, grand-mère maternelle du Vénérable. — Félix-Romain Gagnon avait une sœur, Charlotte-Henriette, qui épousa Chérubin-Joseph Beyle et fut la mère du romancier Beyle, dit Stendhal; ce dernier était donc le petit cousin du Vénérable. (Voir Mgr Bellet, *Vie du vénérable serviteur de Dieu F.-R. Clet*, p. 35, note 1.)

2. Amis de la famille Clet.

frère et notre cousin Santerre ne manquent certainement pas d'avoir part à mon souvenir ; faites-leur aussi mes amitiés. Au reste, n'entreprenez pas de me détourner de ce voyage ; car ma résolution est prise, et il n'y aura que l'impossibilité de m'embarquer qui m'empêchera de la réaliser. Bien loin de m'en détourner, vous devez me féliciter de ce que Dieu me fait la faveur insigne de travailler à son œuvre. Je vous écrirai encore plusieurs fois avant mon embarquement. Donnez-moi des nouvelles de votre santé : la mienne est bonne. Les sangsues m'ont fait beaucoup de bien. J'espère que le bon Dieu me conservera des jours que, par sa grâce, je ne veux employer qu'à sa gloire. Adieu, ma chère sœur; si nous ne nous revoyons pas ici-bas, nous n'aurons que plus de joie de nous voir dans le Paradis.

« Clet,

Prêtre de la Mission. »

François-Régis ne s'était point trompé : l'émotion, la douleur furent grandes, dans sa famille, à l'annonce de la résolution qu'il avait prise. Pour le décider à l'abandonner, Marie-Thérèse, se faisant l'interprète des sentiments et des désirs de tous, lui écrivit sans retard et fit valoir de son mieux les motifs que lui suggérait sa tendresse. Il s'empressa de lui répondre à son tour, et, dans la nuit qui précéda son départ pour Lorient, il lui traça ces lignes, tout empreintes de cette fermeté généreuse et de cette admirable humilité qui s'alliaient si bien en lui et faisaient le fond de son caractère :

« Ma chère sœur,

« Je profite de la nuit qui précède mon départ pour

répondre à votre attendrissante lettre. Je m'attendais bien que votre constante et vive amitié pour moi ne vous permettrait pas d'obéir à l'invitation que je vous faisais de ne tenter aucun effort pour rompre mon projet ; mais, ayant pris ma détermination là-dessus avant de vous écrire, je m'étais préparé aux assauts que votre tendresse et votre sensibilité me livreraient. Les choses étaient alors trop avancées pour reculer, et je ne me repens point d'en avoir agi ainsi, non par manque d'amitié pour vous, mais parce que je crois suivre en cela les vues de la Providence sur moi. Je puis me tromper sans doute ; mais au moins je suis de bonne foi. Si le bon Dieu ne bénit pas ma démarche, j'en serai quitte pour reconnaître mon erreur, et me tenir mieux en garde une autre fois contre les illusions de mon imagination ou de mon amour-propre ; je deviendrai sage à mes dépens.

« ... Je pars ce matin pour Lorient, en poste, avec deux de nos messieurs. Avant de m'embarquer, je vous donnerai de mes nouvelles, et ensuite par le retour du vaisseau qui doit nous porter à Macao, où nous séjournerons quelques mois avant de pénétrer dans la Chine.

« J'ai reçu, de notre cher cousin Gagnon, une lettre où il me donne les marques les plus sensibles de son amitié pour moi et du vif intérêt qu'il prend à ce qui me regarde ; j'en suis certainement très reconnaissant ; je lui répondrai de Lorient. En attendant, remerciez-le pour moi de sa bienveillance à mon égard ; présentez-lui mes respects ainsi qu'à toute sa famille. Ne m'oubliez pas auprès de tous nos amis. Malgré mon éloi-

gnement, croyez-moi toujours très rapproché de vous par les sentiments de mon cœur.

« Je suis pour la vie votre très affectionné frère,

« Clet, P. d. l. M. »

Arrivé à Lorient, où il demeure quelques jours, attendant que le vaisseau qui doit l'emmener puisse mettre à la voile, M. Clet n'oublie pas la promesse qu'il vient de faire à sa sœur. Le 2 avril, dans la matinée, presque au moment de s'embarquer, il reprend la plume et lui écrit une dernière fois :

« Ma très chère sœur,

« Me voici à Lorient depuis quelques jours. J'y suis arrivé à bon port, et notre départ est fixé à aujourd'hui sur les onze heures, si les vents n'y mettent obstacle. A peine ai-je le temps de respirer ; ainsi je ne puis vous écrire que fort brièvement. Heureusement je n'ai rien de nouveau à vous dire ; je n'ai qu'à vous remercier de vos bontés à mon égard ; vous recevrez tous les ans de mes nouvelles, et je ne manquerai d'entrer dans quelques détails de ma position. Quand vous voudrez me répondre, vous adresserez vos lettres à M. Daudet, qui vous donnera son adresse. Je ne vous répéterai que je suis très content de ma destination. Ce n'est pas que la nature ne réclame en moi bien des droits, et que mon expatriation ne me fasse éprouver quelque sensibilité. Mais je crois que la Providence a parlé ; je crois devoir obéir à ses ordres. Dieu le veut, voilà ma devise ; vous n'en avez jamais eu d'autre ; ainsi, vous envisagerez cet événement comme tous les autres qui sont marqués au coin de la volonté divine.

N'est-ce pas une grande consolation pour vous, que de penser qu'un de vos frères est destiné au ministère apostolique? C'est là pour moi une certitude plus forte de ma prédestination. Priez le Seigneur qu'il me fasse accomplir son œuvre avec la plus grande fidélité. Renouvelez mes tendres amitiés à mes chères sœurs et ensuite à mes frères quand vous aurez occasion de leur écrire; et aussi à mon beau-frère et à mes neveux et nièces. Je pense que vous ne m'oublierez pas auprès de notre ami M. Gigard, de M. et Mlle Durand, que je n'oublie pas non plus. Je n'entre pas dans un plus grand détail. Suppléez à mon silence. Je désire d'être renouvelé dans le souvenir de toutes les personnes qui nous connaissent et qui s'intéressent pour vous et pour moi. Recommandez-moi aux prières de ma tante et de ma sœur la carmélite et de toute la communauté. Soyez persuadé [que, quelque éloigné que je sois de vous, vous serez toujours présente à mon cœur.

« Clet, P. d. l. M. »

Quelques instants après avoir fermé cette lettre, M. Clet était à bord et quittait la France, qu'il ne devait plus revoir.

CHAPITRE IV

Substitution des Lazaristes aux Jésuites dans les Missions françaises de Chine ; départ de MM. Raux et Ghislain. — Leurs devanciers dans le Céleste Empire : M. Appiani, Mgr Mullener, M. Pedrini. — Premiers travaux et premiers succès de MM. Raux et Ghislain ; arrivée de nouveaux auxiliaires et de M. Clet.

M. Clet était le cinquième prêtre de sa Congrégation, qui partait pour la Chine, depuis que les Lazaristes avaient succédé aux Jésuites français, dans les missions du Céleste Empire, que ces religieux avaient fondées, près d'un siècle auparavant, sous le patronage et avec les secours de Louis XIV. La suppression de la Compagnie de Jésus avait mis en question l'avenir de ces missions. Dans la Constitution *Dominus ac Redemptor noster,* qui porte la date du 21 juillet 1773, Clément XIV avait dit : « Quant aux missions que nous voulons être également comprises dans tout ce que nous avons statué touchant la suppression de la Société, nous nous réservons de prendre à cet égard les mesures propres à procurer le plus facilement et le plus sûrement la conversion des infidèles et la cessation de toute dispute. » Après dix années écoulées, aucune décision n'avait été prise encore au sujet des missions dont nous parlons. Les anciens jésuites, qui avaient continué à les desservir et dans les rangs desquels la mort avait fait des vides nombreux, voyaient leurs établissements à la veille de tomber en quelque sorte en déshérence. Ils n'étaient plus que cinq à Pékin, presque

tous fort avancés en âge, et après lesquels leurs œuvres allaient forcément périr ou passer aux mains des missionnaires étrangers, fixés à côté d'eux dans la capitale de l'empire chinois. Ces survivants de la Société éteinte des Jésuites ne cessaient de demander que, dans l'impuissance où ils étaient de se recruter eux-mêmes, on leur nommât au plus tôt des successeurs, capables de sauver et de conserver à la France des missions créées et rendues florissantes par les largesses de ses rois et par les travaux de ses enfants. Déjà, dans les derniers mois de l'année 1774, l'un d'eux, M. Amiot, jetait un cri d'alarme et suppliait éloquemment le ministre d'État, M. Bertin, de ne pas laisser perdre, du moins pour son pays, le fruit de tant d'efforts et de si généreux sacrifices. Mêlant les préoccupations du savant aux sollicitudes de l'apôtre et au patriotisme du Français, il conjurait le ministre de préserver d'une ruine totale, ou d'une aliénation blessante pour ses concitoyens, cette belle église[1], élevée dans l'enceinte

1. Cette église dédiée sous le vocable du *Saint-Sauveur*, connue aussi sous le nom d'église du *Pé-tang* (quartier nord), pour la distinguer des trois autres églises de Pékin, situées dans d'autres quartiers de la ville, savoir la cathédrale, au *Nam-tang* (quartier sud); *Saint-Joseph* au *Tong-tang* (quartier de l'est) et *Notre-Dame des Sept-Douleurs* au *Si-tang* (quartier de l'ouest). Lorsque l'évêché portugais de Pékin, érigé en 1690, eut été supprimé en 1856, après être resté de longues années sans titulaire, et remplacé par trois vicariats apostoliques, dont celui du Pé-tché-ly nord ou de Pékin, confié aux Lazaristes, Saint-Sauveur devint église cathédrale. Cette église, bâtie par les Jésuites en 1699, sur un terrain donné par l'empereur Kang-hi et compris dans l'enceinte de son palais, en dominait l'intérieur. En 1886, le gouvernement chinois négocia avec le gouvernement français le rachat de cette église et des bâtiments qui y étaient annexés, moyennant la somme de 450 000 taëls, soit environ 3 150 000 francs, et la concession d'un terrain plus vaste et plus commode dans ce même quartier du Pé-tang. La nouvelle cathé-

même du palais impérial, en dépit de mille obstacles et de traverses de plus d'un genre, et « pour laquelle, disait-il, Louis le Grand, plusieurs princes de son auguste sang et tant de personnes qui tenaient un rang distingué dans notre florissant royaume ont fait passer jusqu'ici tant de secours » ; cet observatoire « si bien garni de ce qu'il y a de meilleur en fait d'instruments d'astronomie et de physique, donnés pour la plupart par nos souverains ou achetés à grands frais du fruit de nos épargnes » ; cette bibliothèque enfin, si riche en livres français excellents, qui deviendraient bientôt « la pâture des vers, faute de gens qui sussent ou voulussent s'en servir ou consacrer au moins quelques-uns de leurs instants à les feuilleter ». Après avoir épuisé tous les arguments propres à amener le ministre à partager ses vues : « S'il arrivait, ajoutait-il en terminant, ce que j'ai peine à croire, que la raison, prenant en main les intérêts de la Religion, n'ait pas assez de crédit pour se faire écouter, je gémirais dans le secret de mon cœur, mais comme, ni de près ni de loin, je n'aurais contribué en rien aux malheurs qui seront la suite nécessaire d'une conduite que je ne saurais qualifier ici, je dirai avec Cicéron : *Ipsi viderint, quorum interest*... Jusqu'ici, je ne me suis occupé que de la prière, de l'étude et des œuvres nécessairement attachées à mon ministère. On peut m'empêcher de pratiquer celles-ci, je n'en aurai que plus de temps pour vaquer à la prière et à l'étude, et je tâcherai de faire l'un et l'autre le plus utilement possible... J'irai cher-

drale fut solennellement consacrée, le 9 décembre 1888, par Mgr Tagliabue, vicaire apostolique du Pé-tché-ly septentrional.

cher la tranquillité parmi les tombeaux, je me retirerai, ainsi que le pratiquent quelquefois les Chinois, dans le lieu où reposent les cendres de mes ancêtres, je veux dire des Français, mes prédécesseurs dans la même carrière, qui sont les seuls ancêtres qui me restent dans cette extrémité du monde, où je me trouve transplanté. »

Pour prévenir les éventualités, dont l'appréhension inspirait au respectable M. Amiot une si vive émotion et des accents si douloureux, plusieurs projets avaient été mis en avant, et successivement écartés; une opinion prévalait enfin, et déjà M. Amiot la soutenait dans la lettre que nous venons de citer, c'était qu'il n'y avait d'autre moyen d'assurer la perpétuité de ces missions si menacées, que de substituer, pour leur gouvernement et l'administration de leurs biens, à la place de la Société éteinte des Jésuites, une autre Congrégation qui, au nom du roi de France, recueillerait la succession de ces religieux et continuerait leurs œuvres. Un rapport, rédigé en 1782, sur l'ordre du ministre de la marine, se déclara expressément en faveur de cette solution. Restait à trouver la Congrégation qui devait fixer le choix du gouvernement. Quels étaient les caractères et les mérites qui devaient surtout la recommander, M. Amiot l'avait donné à entendre dans sa lettre à M. Bertin : « S'il faut nécessairement un corps pour pouvoir continuer la bonne œuvre que nous avons commencée et que nous ne saurions finir, disait-il, il faut que ce soit un corps pour pouvoir la continuer de manière à contenter tout à la fois Dieu et les hommes; car, je ne dois pas le cacher à Votre Grandeur, il n'en est pas de la mission de Pékin comme des autres; dans celles-ci, le zèle, le tra-

vail, la piété, la bonne volonté peuvent absolument suffire; il faut tout cela à Pékin et quelque chose de plus encore : il faut de la science et des talents, il faut tâcher d'être agréable au souverain, il faut se rendre utile au gouvernement; ce ne sera jamais qu'à ces conditions qu'on nous permettra d'y prêcher l'Évangile. Il n'y a que des services tels que ceux que nous avons rendus jusqu'ici, au moyen de nos sciences et de nos arts, qui peuvent engager les Chinois à souffrir des étrangers parmi eux, surtout des étrangers qui se proposent pour principal objet celui de réformer leurs mœurs et de détruire le culte reçu. Otez ces services, bientôt les missionnaires, tant de la capitale que des provinces, sans aucune exception, seront expulsés, et la religion chrétienne sera entièrement abolie dans l'empire le plus florissant de l'Asie et le plus peuplé qui soit dans l'univers connu. » C'est, en effet, à la faveur et sous le couvert des sciences et des arts de l'Europe, que la religion chrétienne avait pu forcer les portes de l'empire chinois. C'est à titre d'astronomes, de mathématiciens, de géographes, de médecins, de peintres, d'horlogers, que les Jésuites avaient été accueillis à Pékin et introduits à la cour. C'est par leur savoir et leurs talents que les Ricci, les Schall, les Verbiest, les Gerbillon, les Parennin s'étaient concilié les bonnes grâces de souverains, pour la plupart fort prévenus contre le christianisme, et avaient conquis une faveur, un crédit, dont ils se servaient pour prêcher l'Évangile autour d'eux et faire des prosélytes jusque dans la famille impériale; souvent aussi pour prendre la défense et venir efficacement au secours de leurs confrères, victimes des

persécutions qui sévissaient dans certaines parties de l'empire; car il n'était pas rare de voir, en même temps, les missionnaires de Pékin comblés d'honneurs, élevés aux plus hautes dignités, et les missionnaires des provinces traités en proscrits, poursuivis comme des rebelles aux lois de l'État. Le gouvernement français n'ignorait pas les nécessités d'une telle situation, et le rédacteur du rapport de 1782 ne fait nulle difficulté de se ranger à la conclusion du Père Bourgeois : « Un corps savant, dit-il, peut seul remplir les vues du gouvernement. » Mais il ajoute : « Malheureusement, on ne connaît de sociétés savantes, que celles des Bénédictins de Saint-Maur et des Oratoriens. » Et il les exclut toutes deux, la première, parce que le genre de vie de ses membres et le caractère spécial de leurs travaux les rend peu propres au ministère des missions; la seconde, de peur que le souvenir des dissentiments de doctrine, qui s'étaient élevés entre l'Oratoire et la Société de Jésus, ne nuisît au parfait accord entre les religieux de ces deux Ordres, s'ils avaient à vivre côte à côte à Pékin. Il lui semble alors qu'il ne reste plus qu'une Congrégation, à qui l'on puisse songer, et qui, se trouvant dans le cas, par la nature des œuvres auxquelles elle est vouée, d'accepter la succession des Jésuites de la Chine, serait à même, par les ressources qu'offriraient plusieurs de ses membres, de la recueillir avec honneur et de ne la pas laisser dépérir : celle de Saint-Lazare. « Ce n'est pas une société savante, observe-t-il; mais elle est trop nombreuse, pour qu'on ne trouve pas, entre tous ses membres, quelques prêtres propres aux fonctions dont il s'agit, et quant à ce qui regarde les arts,

leurs frères laïcs rempliront parfaitement cette partie. »

Le choix était heureux, et les considérations qui l'appuyaient, très justes. A coup sûr, la pensée de saint Vincent de Paul, en fondant la Congrégation de la Mission, n'était pas de doter l'Église d'un nouveau corps savant. Évangéliser les pauvres, travailler à la conversion du peuple des campagnes, voilà son but et la destination première qu'il assigne à ses prêtres. Eussent-ils les plus rares talents, fussent-ils capables de produire les plus savants ouvrages, ils ne doivent pas se laisser détourner de leur véritable vocation ni oublier les âmes auxquelles ils sont redevables de leur temps et de leurs forces, pour s'adonner à des travaux propres à satisfaire la curiosité de quelques érudits, mais non à procurer le salut du pauvre peuple, « auquel la Providence de Dieu a eu dessein, de toute éternité, de les employer [1] ». Il était d'ailleurs si humble, et pour sa Compagnie non moins que pour lui-même, pour cette « petite et chétive » Compagnie, à laquelle il souhaite qu'on réserve le dernier rang dans la milice de l'Église, loin de vouloir qu'on la compte parmi les corps d'élite, et dont il exige que les membres prennent toujours, dans toutes les assemblées, la dernière place [2] ! Volontiers, il lui donnerait pour devise le *non multi*

1. Lettre à M. du Coudray, du 16 février 1634, *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 84, 85. Cf. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. III, c. I.

2. « Ayant une fois été obligé d'envoyer quelques-uns de la maison de Saint-Lazare, pour assister à une assemblée générale de la ville, entre autres choses qu'il recommanda à l'un des principaux prêtres de sa communauté (M. Lambert), qu'il y envoya avec un compagnon, ce fut qu'il eût à prendre la dernière place de tous ceux du clergé, comme il fit. » Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. III, c. XIII.

sapientes de l'Apôtre. Mais il avait un trop grand sens, il était lui-même trop profondément instruit, pour méconnaître à quel point la science est nécessaire au prêtre, jusque dans l'exercice de ses plus humbles ministères. Sa pensée sur ce point, il l'a admirablement résumée dans une parole charmante et profonde à la fois, qu'il adressait aux jeunes étudiants de Saint-Lazare, le 2 novembre 1658, lors de l'ouverture des cours auxquels ils allaient assister : « Savants et humbles missionnaires sont le trésor de la Compagnie, comme bons et pieux docteurs sont le trésor de l'Église [1]. » Formés à cette école, nourris de cet esprit, les disciples de saint Vincent ne devaient pas tromper l'attente de ceux qui songeaient à les envoyer à la cour de Pékin, et les premiers qui s'y rendirent se montrèrent, tout d'abord, à la hauteur de leur mission et surent, dès les premiers jours, se faire agréer de l'empereur par leurs talents.

Il y avait tout lieu de penser aussi qu'ils seraient favorablement accueillis de ceux dont ils devaient partager les travaux; car on désirait que les membres survivants de l'ancienne mission de Pékin y demeurassent jusqu'à leur mort, continuant à remplir leurs fonctions au palais et leur ministère auprès de leurs néophytes, à côté et sous la direction des Lazaristes. Tout récemment ceux-ci avaient déjà remplacé les Jésuites, dans les missions du Levant, et cela sur la demande de ces religieux, qui avaient hautement exprimé le désir d'avoir pour successeurs les enfants de saint Vincent de Paul [2].

1. Abelly, *La Vie de saint Vincent de Paul*, éd. 1891, t. I, p. 241, note 2.

2. Circulaires de M. Jacquier, du 1er janvier 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784 et 1785. Dans la première de ces circulaires, celle du 1er janvier 1779, M. Jacquier s'exprime ainsi : « Son Excellence M. le

Un obstacle cependant restait à vaincre, que peut-être le gouvernement français n'avait pas assez prévu. Le saint fondateur de la Mission avait pour règle invariable de conduite, de ne se prêter qu'avec peine et comme par contrainte à entreprendre des œuvres et des établissements nouveaux. Assez ordinairement, il répondait, quand on lui faisait quelque offre de ce genre : « La chose souffre difficulté, à cause du peu que nous sommes et du peu de vertu que nous avons [1]. » Dans ces circonstances, à son humilité qui tremblait [2], dans la crainte qu'on ne fît trop de cas de sa Congrégation et qu'on ne la tirât de l'obscurité qu'il avait rêvée pour elle,

comte de Saint-Priest, ambassadeur à Constantinople, m'a proposé, de la part du gouvernement, les missions du Levant, dont les Jésuites sont chargés. Ce sont les Jésuites eux-mêmes qui ont désiré de nous avoir pour successeurs... On nous offre d'autres établissements considérables ; Dieu sait que je n'en recherche aucun et que, quand on m'en propose, je me défends autant qu'il m'est possible; mais quelquefois les instances sont si vives, et les personnes qui les font sont si pieuses et si respectables, que je crains, en refusant, de m'opposer aux desseins que la Providence a sur nous. Ce n'est pas la multitude des maisons qui fera ma joie, mais la noble émulation que nous aurons tous de contribuer, autant qu'il sera en notre pouvoir, à l'agrandissement du royaume de Dieu. » — Entre autres établissements nouveaux, proposés à la Congrégation de la Mission, se trouvaient les collèges, autrefois dirigés par les Jésuites, à Heidelberg et à Manheim, et où les Lazaristes leur succédèrent, en 1782. Voir les circulaires de M. Jacquier, du 1er janvier 1782 et 1783.

1. C'est ce qu'il répondait à l'évêque de Béziers, au mois de septembre 1636, *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 144.

2. Voir, dans Abelly, la scène qui eut lieu entre le saint et le prieur de Saint-Lazare, quand celui-ci vint lui proposer de lui céder sa maison et son bénéfice. « Cette offre si avantageuse étonna grandement cet humble serviteur de Dieu, en qui elle fit le même effet qu'un éclat de tonnerre imprévu qui surprend un homme soudainement et qui le laisse comme interdit ; en sorte que ce bon prieur, s'en apercevant, lui dit : « Eh ! quoi, Monsieur, vous tremblez ? »... Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. I. c. 22.

se joignait, pour suspendre son acceptation, cette attention scrupuleuse à suivre toujours, mais à ne jamais prévenir la volonté de la Providence, à ne se déterminer que lorsqu'elle s'était manifestée par des signes irrécusables, et enfin cette prudence circonspecte, qui se réglait sur l'exemple de la nature, laquelle, disait-il, « fait prendre des racines profondes aux arbres, avant que de leur faire porter du fruit; et cela même, ajoutait-il, elle le fait peu à peu [1]. » Or, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, M. Jacquier était un digne héritier et un parfait émule de saint Vincent. Aux premières ouvertures qui lui furent faites, touchant les missions de Chine, au nom et de la part du ministre de la marine, il eut peur, lui aussi, et, à trois reprises, il refusa. Pour vaincre sa résistance, il fallut que le ministre lui-même, le marquis de Castries, lui écrivît la lettre suivante :

Versailles, le 7 novembre 1782.

« J'avais chargé M. de Vaivre, Monsieur, de vous engager à accepter la desserte de la mission de Chine, que tenaient ci-devant les Jésuites; mais j'ai vu avec peine, par les lettres que vous lui avez adressées à ce sujet, que vous auriez cru devoir vous refuser à ses propositions, dans la crainte que vous manifestez de ne pouvoir suffisamment remplir de nouvelles obligations en ce genre; quelque louable que soit votre délicatesse dans son principe, elle n'ôte rien à la confiance où je suis que cette mission ne saurait être remise en de meilleures mains que les vôtres. Il ne s'agit d'ail-

1. Lettre à M. Ozenne, supérieur à Varsovie, du 13 novembre 1654. *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. III. p. 94.

leurs, quant à présent, que de fournir un prêtre ou deux avec un chirurgien, s'il se peut; l'intention du roi est donc, Monsieur, que vous fassiez cet effort, en attendant que le temps et les circonstances permettent d'employer des moyens plus étendus pour la conservation et l'accroissement d'une des missions les plus intéressantes qu'il y ait sous le double rapport du christianisme et de la politique. Je ne doute pas que vous ne vous empressiez de seconder les vues du gouvernement, dans cette occasion, avec le même zèle que vous et votre Congrégation, Monsieur, avez toujours montré dans tout ce qui a trait au bien de la religion et de l'État. Je vous prie, en conséquence, d'aviser avec M. de Vaivre aux arrangements qui vous paraîtront les plus convenables pour l'union de la mission de Chine à vos autres travaux apostoliques, et de prendre, à cet égard, les mesures les plus promptes, afin de pouvoir profiter de la saison utile pour l'envoi des sujets ou choses nécessaires pour ces lieux.

« J'ai l'honneur, etc.

« Chevalier DE CASTRIES. »

M. Jacquier ne pouvait guère s'y méprendre : ce n'était plus un désir seulement, mais une volonté formelle qu'on lui transmettait, de la part du roi; et une offre, réitérée avec une telle insistance et partie de si haut, devenait un ordre. Les représentations et les instances des amis de sa Congrégation, des membres de son conseil, achevèrent de l'ébranler, et il obéit : il obéit, non seulement en sujet fidèle, mais surtout en chrétien; car, pour se laisser arracher un consentement, qu'il qualifia toujours de *consentement forcé*, il eut besoin de se dire que

c'était la Providence qui lui parlait par l'organe du souverain, et voici en quels termes, deux mois plus tard, dans sa circulaire du 1er janvier 1783, il annonçait la détermination qu'il avait prise :

« Nous venons d'accepter la mission de Pékin en Chine, occupée ci-devant par les Jésuites. Le gouvernement nous ayant vivement sollicités de nous en charger, nous avons représenté trois fois l'impuissance où nous étions de recevoir de nouveaux établissements; mais Mgr de Castries, secrétaire d'État et ministre de la marine, nous a fait l'honneur de nous écrire *qu'il avait vu avec peine que nous avions cru devoir nous refuser aux propositions qui nous avaient été faites;* et, après avoir dit bien des choses gracieuses et honorables pour notre Congrégation, il ajoute que *c'est l'intention du roi que nous fassions un effort pour conserver une mission, la plus intéressante qu'il y ait pour le christianisme.* D'après cette lettre, pouvions-nous nous dispenser de seconder les vues du gouvernement? L'ordre du roi nous manifeste celui de la Providence. Nous avons donc jugé que c'est Dieu qui nous appelle à la conversion des infidèles [1]. »

Le 1er janvier 1785, M. Jacquier, annonçant le départ des deux premiers missionnaires qu'il avait désignés pour ce nouvel apostolat, revenait sur le même sujet, exprimait encore les mêmes sentiments, et, comme pour justifier par un motif de plus sa soumission aux injonctions de la Cour, retraçait, en quelques mots de la plus exacte précision, l'histoire et la détresse actuelle de ces lointaines missions, dont il venait d'accepter la charge.

1. *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 155.

« Il y a un grand nombre d'années que les Jésuites furent introduits dans le palais de l'empereur de la Chine, en qualité de mathématiciens et d'artistes. Ils obtinrent la permission d'y bâtir une maison et une église, dans laquelle ils exercent toutes les fonctions du sacerdoce. L'accès facile, qu'ils ont auprès de l'empereur et des grands du royaume, les met en état de favoriser les missionnaires ecclésiastiques et religieux qui sont répandus dans ce vaste empire et d'empêcher souvent qu'ils ne soient maltraités par les mandarins. Depuis l'extinction de la Société, les Jésuites ne peuvent plus se procurer des successeurs. La Cour, qui regarde cette mission comme très avantageuse à la religion chrétienne, nous a envoyé des personnes très respectables pour nous proposer d'aller au secours des Jésuites et les remplacer après leur mort. Nous répondîmes à cette proposition, en faisant de très humbles représentations, dans lesquelles nous exposions qu'il ne nous était pas possible de nous étendre davantage, ayant déjà beaucoup de peine à fournir des sujets dans les maisons que nous occupons dans le royaume et hors du royaume. Nos représentations furent mises sous les yeux de Mgr de Castries, ministre de la marine. Ce ministre nous fit l'honneur de nous écrire; et, après des choses obligeantes et honorables pour la Congrégation, il ajoutait que *c'était l'intention du roi que nous fissions un effort, et que nous ne pouvions pas nous dispenser de répondre à la confiance dont il nous honorait.* En conséquence, nous jetâmes les yeux sur M. Raux l'aîné et M. Ghislain, dont la vertu et la capacité nous sont très connues. Ces deux sujets n'opposèrent aucune difficulté; ils acceptèrent avec joie

d'aller travailler au salut des infidèles jusqu'aux extrémités de la terre, regardant la proposition que nous leur faisions comme un ordre de la Providence. Tout le monde admira avec nous la générosité de leur sacrifice[1]. »

Lorsque M. Jacquier écrivait ces lignes, il y avait deux ans déjà qu'il avait fait choix de MM. Raux et Ghislain, pour les envoyer en Chine. Il n'eut pas plutôt résolu, en effet, de se rendre aux sollicitations du ministre de la marine, qu'il prit toutes les mesures nécessaires pour pouvoir faire honneur, dès que le moment serait venu, aux engagements qu'il contractait. Par leurs rares aptitudes, par leurs études antérieures, MM. Raux et Ghislain étaient d'avance admirablement préparés à la mission qu'on leur confiait. Ils employèrent le temps qui les séparait encore du jour où ils pourraient s'embarquer pour l'Extrême Orient, à se fortifier dans les sciences qui leur étaient déjà familières, à acquérir des connaissances nouvelles qui, en leur donnant plus de moyens de se rendre utiles, devaient ajouter au crédit et à l'autorité de leur ministère. M. Raux, depuis longtemps versé dans l'astronomie, suivit le cours de Lalande au collège royal; il se rendit en Champagne, visita les forges, les fourneaux, si nombreux dans cette province, s'initiant à tout ce qui a trait à l'exploitation et à la fabrique du fer; il alla étudier sur place le nouveau canal de Picardie, afin d'être à même de le comparer à ceux qui sillonnent la Chine en tous sens et de porter peut-être des améliorations précieuses dans un pays où les principales voies de communication sont les rivières et les fleuves, reliés entre eux par d'innombrables canaux qui couvrent une partie

1. *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 165.

des terres comme d'un immense réseau. De son côté, M. Ghislain repassait les mathématiques; s'appliquait à la mécanique, pour laquelle il avait un goût décidé; assistait au cours de chimie, professé au Jardin du Roi; et enfin, de concert avec M. Raux, répétait les expériences, alors connues, sur l'électricité simple, sur l'électricité combinée avec l'air inflammable, sur les ballons aérostatiques. En même temps, ils étudiaient, l'un et l'autre, la langue chinoise, et s'instruisaient à fond de l'histoire, des mœurs et des usages du Céleste Empire[1].

Cependant, les négociations se poursuivaient entre le gouvernement français et la cour de Rome, en vue d'obtenir le décret de la Congrégation de la Propagande, qui devait subroger officiellement aux Jésuites français de la Chine les prêtres de la Mission. Ce décret fut rendu le 7 décembre 1783; en voici la teneur :

DÉCRET DE LA CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

« Le roi très chrétien de France, Louis XVI, ayant, selon sa piété et son zèle pour la foi catholique, fait exposer à notre saint Père le pape Pie VI qu'il désirait que les prêtres de la Congrégation de la Mission soient subrogés, pour les missions de l'empire de la Chine, aux Pères français de la Société éteinte des Jésuites, qui les administraient précédemment, Sa Sainteté, après avoir pris l'avis de quelques éminents cardinaux de la Sacrée Congrégation de la Propagande, louant hautement

1. Lettre de M. Jacquier à M. de Castries, du 31 août 1783. — Mémoire adressé à M. le maréchal de Castries, ministre de la marine, concernant les missionnaires de Saint-Lazare, destinés, en novembre 1782, pour la desserte de la mission française de Pékin, du 24 novembre 1783.

la foi et la religion du même roi très chrétien et voulant seconder ses pieux désirs, a subrogé et député les susdits prêtres de la Congrégation de la Mission, sous la désignation du supérieur général et l'approbation de la même Sacrée Congrégation, à la place des susdits Pères de la Société éteinte des Jésuites, dans les missions de la Chine qu'administraient ces mêmes Pères de la nation française, avec tous les pouvoirs, droits et privilèges qui doivent être donnés à chacun d'eux respectivement, lesquels la Sacrée Congrégation a coutume d'accorder aux missionnaires, sous la dépendance des évêques, ou des vicaires apostoliques là où il n'y a pas d'évêques, sauf pourtant les privilèges et exemptions accordés aux susdits prêtres et à la Congrégation de la Mission par le siège apostolique, suivant les mode, forme et teneur qui seront prescrits à l'avenir par Sa Sainteté, de concert avec le roi très chrétien, soit pour la désignation des lieux où ces mêmes prêtres de la Congrégation de la Mission devront être envoyés, soit pour les biens et revenus à eux déjà assignés ou devant être assignés à l'avenir par la pieuse libéralité des fidèles chinois, soit pour les charges à acquitter par eux en conséquence des fondations pieuses, et enfin pour les règles à observer dans l'exercice de leurs missions. Pour tout ce qui se rattache, soit aux biens, soit aux revenus, que tiennent ou que tiendront ces missions de la munificence des rois très chrétiens ou de la libéralité des sujets français, le roi très chrétien, en s'inspirant de son zèle et de sa sollicitude pour la foi catholique, en disposera seul pour l'avantage et l'utilité de ces mêmes missions.

« Donné à Rome, dans le palais de la Sacrée Congrégation, le 7 décembre 1783.

« Cardinal ANTONELLI, préfet.
« Étienne BORGIA, secrétaire [1]. »

Quelques semaines plus tard, Louis XVI donnait, à son tour, les lettres patentes en vertu desquelles le Parlement de Paris devait enregistrer le décret de la Congrégation :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

« Nous étant fait représenter le décret de la Propagande du 7 décembre dernier, par lequel les prêtres de la Congrégation de la Mission sont subrogés à la Société éteinte des Jésuites, pour la desserte des missions françaises de la Chine qui avaient été confiées à ladite société; nous avons, de l'avis de notre conseil, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, ordonné et ordonnons par ces présentes, signées de notre main, que ledit décret de la Propagande, du 7 décembre 1783, ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, sera exécuté suivant sa forme et teneur, en tout ce qui ne sera pas contraire aux libertés de l'Église gallicane.

« Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ensemble ledit décret ils aient à faire enregistrer pour avoir leur pleine et entière

1. Voir le texte latin de ce décret aux *Pièces justificatives*, nº 10.

exécution sous la réserve portée en ces présentes. Car tel est notre plaisir, en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

« Donné à Versailles, le 25e jour du mois de janvier de l'an de grâce 1784, et de notre règne le dixième.

« Louis. »

Par le Roi, le ministre,

Maréchal de Castries [1].

La substitution des Lazaristes aux Jésuites pour l'administration de la mission française de la Chine était désormais un fait accompli. Les premiers membres de la Congrégation de Saint-Lazare, choisis pour aller, en son nom, prendre possession du nouveau patrimoine qui lui était échu dans ces lointaines contrées, pouvaient se mettre en route. Sur la désignation de M. Jacquier, M. Raux avait reçu de la Propagande, par décret du 17 décembre 1783, le titre et les pouvoirs de supérieur apostolique de la mission française de Pékin et de celles qui en dépendaient; et, en vertu d'un brevet daté du 25 janvier 1784, le roi de France l'avait également investi de la même autorité. Il se rendit à Brest, au mois de mars 1784, avec M. Ghislain et le Fr. Joseph Paris, très habile horloger, qui devait les accompagner en Chine et qui, à leur exemple, s'était fort appliqué, depuis deux ans, à se rendre encore plus expert en son art. Tous trois prirent place sur un vaisseau de l'État, le *Triton,* qui, le 20 mars, quittait la rade de Brest, et, le 1er septembre de la même année, après cinq mois et onze jours d'une heureuse navigation, les amenait à Canton. « MM. Raux et Ghislain ont fait

1. *Archives nationales,* s. 6636-37.

leur route en hommes apostoliques et en mathématiciens, » écrivait M. Jacquier dans sa circulaire du 1er janvier 1786. On aurait dit, en effet, durant les cinq mois et demi qu'ils passèrent à bord du *Triton*, qu'ils préludaient à ce nouveau genre de ministère, qui devait être le leur à la cour de Pékin, et où la considération qui s'attache aux travaux et au mérite du savant devait venir en aide au zèle et aux efforts du missionnaire. Écrivant à M. de Vaivre, chef de division au ministère de la marine, peu après son arrivée à Canton et pour lui rendre compte de son voyage, M. Raux lui disait :

« J'ai l'honneur de donner avis à Votre Grandeur de notre heureuse arrivée en Chine sur le vaisseau le *Triton*, capitaine M. Dardelin, dont nous ne pouvons trop exalter les rares, qualités. Nous n'avons eu qu'à nous louer des attentions de ce digne chef et de MM. de son état-major à notre égard. Outre les fonctions du saint ministère, que nous avons librement exercées pendant la traversée, nous nous sommes prêtés avec bien du plaisir, mon confrère et moi, aux désirs que plusieurs volontaires de notre bord nous ont témoigné d'apprendre ou de repasser les éléments des mathémathiques. Je me suis aussi occupé des calculs de longitude avec quelques officiers, en particulier avec M. Le Texier de la Ville-au-Fauve, qui a la réputation d'être très versé dans la théorie et la pratique de son état. Monseigneur sait qu'on emploie avec succès l'observation de la distance du soleil à la lune pour déterminer la longitude en mer; en nous servant de cette méthode, nous l'avons toujours trouvée à un demi-degré

près, comme il a été aisé de nous en convaincre à l'atterrage du cap de Bonne-Espérance et de l'île de Java. »

MM. Raux et Ghislain venaient à peine de débarquer avec leur compagnon à Canton, lorsqu'une persécution violente éclata dans plusieurs provinces, où des prêtres européens, qui s'y étaient furtivement introduits, furent découverts et arrêtés. Bien que les missionnaires de Pékin ne fussent pas inquiétés, les défiances du gouvernement à l'égard des étrangers s'accrurent et retardèrent le départ des trois Lazaristes pour la capitale et leur installation dans leur nouveau poste. Ce n'est que le 7 février 1785 qu'il leur fut permis de quitter Canton, et trois mois plus tard, le 29 avril suivant, après un voyage d'environ six cents lieues, moitié par eau, moitié par les voies de terre, qu'ils arrivèrent à Pékin. Présentés presque aussitôt à l'empereur, ils en furent accueillis avec faveur, et reçurent de lui les présents ordinaires. Huit jours après leur entrée dans la ville, l'évêque de Pékin publiait les décrets de la Congrégation de la Propagande par l'acte suivant, que tous les anciens jésuites de la mission française signèrent avec lui :

« D. F. Alexandre Govea, de la famille du tiers-ordre de Saint-François, par la grâce de Dieu et du siège apostolique, évêque de Pékin, conseiller de la très fidèle reine des Portugais, etc.,

« A tous ceux à qui il appartient, faisons connaître et certifions qu'aujourd'hui, dimanche de l'octave de l'Ascension, huitième jour du mois de mai de l'année 1785, devant nous et en présence des mission-

naires de l'église du Pé-tang, convoqués par notre ordre dans notre église cathédrale, ont été lus et publiés : le décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 7 décembre 1783, par lequel les prêtres de la Congrégation de la Mission sont subrogés et substitués à la place des Pères français de la Société éteinte des Jésuites, pour les missions de la Chine que des dits Pères français administraient; le brevet du roi très chrétien des Français sur cette matière, donné à Versailles le 25 janvier 1784; le décret de la susdite Congrégation de la Propagande du 17 décembre 1783, par lequel M. Nicolas-Joseph Raux, prêtre de la Congrégation de la Mission, est approuvé comme supérieur des susdites missions de la Chine. Ces divers décrets ont été acceptés par tous selon leur forme et teneur.

« En foi de quoi, nous avons donné ces lettres testimoniales, signées de notre main ainsi que de celle de notre secrétaire et de tous ces missionnaires susdits, et munies de notre sceau.

« A Pékin, au palais épiscopal, les jours et an que dessus.

Signé : F. Alexandre, évêque de Pékin; J. Marie Amiot, J. Mathieu Ventavon; François Bourgeois; Louis de Poirot, missionnaire apostolique; Joseph Panzi; Rodrigue de la Mère de Dieu, secrétaire. »

La Congrégation de Saint-Lazare avait dès lors droit de cité dans la capitale de l'empire chinois; elle prenait rang parmi les grandes sociétés religieuses qui, depuis bientôt deux siècles, s'efforçaient de conquérir à la foi

ce peuple qui semble être le dernier boulevard de l'idolâtrie [1]. Ainsi se trouvait accompli, après cent cinquante années d'attente, au moment marqué par la Providence et à la suite d'événements où se montre assez clairement sa main, un vœu cher à saint Vincent de Paul. On sait, en effet, que, dans cette ardeur de zèle et de prosélytisme qui embrassait, on peut le dire, l'univers entier, et s'alliait si bien en lui à cette humilité

1. Pendant que le roi de France s'occupait de substituer les prêtres de la Mission aux Jésuites dans l'établissement français de Pékin, la reine de Portugal avait fait la même chose à Macao. Les missionnaires portugais étaient même arrivés à Macao, avant que M. Raux et ses confrères eussent mis le pied en Chine. Voici en quels termes M. Jacquier annonce cet événement, dans sa circulaire du 1er janvier 1786: « Nous avons déjà marqué que la reine de Portugal avait consenti que Mgr l'évêque de Pékin érigeât un séminaire à Macao, pour y élever de jeunes Chinois et les former à l'état ecclésiastique. Ce prélat, muni des pouvoirs de la reine, se rendit à Goa. Il conféra sur ce nouvel établissement avec nos confrères qui sont dans la ville, et, voyant le bel ordre qui régnait dans les séminaires qui sont sous leur conduite, il engagea M. Correa, Portugais, et M. Villa, Italien, de venir le joindre à Macao, pour diriger celui qu'il allait y établir... Le 28 juillet (1784) nos missionnaires arrivèrent à Macao: ils y furent reçus par Mgr l'évêque de Pékin, avec toutes sortes de démonstrations d'affection et de joie. Ce prélat a choisi le collège de Saint-Joseph, que les Jésuites occupaient avant leur destruction. C'est une maison très belle et très commode pour un séminaire. Il en fit faire les réparations, la fit fournir de tout, et donna un règlement selon lequel on doit y enseigner la grammaire en langue latine et chinoise, la rhétorique, la philosophie, la théologie dogmatique et morale et les mathématiques. Sa Majesté la Reine de Portugal, qui se prête avec plaisir à tout ce qui peut procurer la propagation de la foi, a donné ses ordres pour faire payer de son trésor les dépenses qui ont été faites et celles qui seront à faire pour les réparations de la maison, la nourriture et l'entretien de cinq missionnaires et des élèves. Le 1er octobre 1784, M. Correa, qui est supérieur, fit l'ouverture du séminaire par un discours latin, qu'il prononça en présence de Mgr l'évêque et du noble Sénat de la ville, dont ils témoignèrent une grande satisfaction... (*Recueil des principales circulaires,* etc., t. II, p. 170 et sq.) — Au commencement du siècle suivant, les Lazaristes portugais furent aussi mis en possession de l'établissement des anciens Jésuites de cette nation à Pékin.

prudente qui réglait toutes ses entreprises, il avait conçu l'ambition et formé le projet d'envoyer ses enfants jusqu'en Chine. Nous en avons la preuve dans une lettre de l'un des plus dignes d'entre eux, du missionnaire Estienne, qui, le 15 janvier 1664, de Madagascar où, dans le courant de la même année, il allait être massacré pour la foi, écrivait au successeur de saint Vincent, M. Alméras, pour le prier de lui obtenir de Rome le pouvoir d'annoncer l'Évangile par toute la terre : « Si vous nous obtenez cette grâce, disait-il, après avoir parcouru toutes les contrées de l'île Saint-Laurent, j'irai jusque dans la Chine, le Japon et autres terres infidèles, frayer le chemin à notre Congrégation pour y rendre à Dieu et aux âmes le service qu'elle rend en Europe. Aussi bien était-ce le dessein de feu M. Vincent, notre bienheureux Père, que je passasse jusqu'à la Chine[1]. »

Ce désir du saint fondateur de la Mission était connu dans sa famille religieuse, et il n'avait pas tardé à provoquer, parmi les frères d'Estienne, une sainte émulation de dévouement apostolique. Aussi, longtemps avant l'année 1785, les Chinois avaient déjà vu de près les vertus des fils de saint Vincent et pu recueillir les fruits de leur zèle. Sans doute, avant cette date, la Congrégation de Saint-Lazare ne possédait en propre

1. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, éd. 1891, t. III, p. 148, note 2. — M. Estienne avait laissé une rente de 1 500 livres destinées aux missions étrangères. Lorsque Madagascar eut été abandonnée par la Congrégation, cette rente resta quelque temps sans emploi. M. Jolly, troisième supérieur général de Saint-Lazare, résolut de consacrer cette somme à l'envoi de quelques missionnaires en Chine, et, en attendant qu'il pût exécuter son projet, ordonna au procureur de la maison mère de mettre, tous les ans, de côté mille écus pour satisfaire aux arrérages de la rente.



FONTS BAPTISMAUX DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS DE GRENOBLE

aucun établissement dans le Céleste Empire; elle n'y avait, en son nom et pour son compte, l'administration religieuse d'aucune province, d'aucune mission. Mais plusieurs de ses membres s'y étaient rendus isolément, à titre d'envoyés de la Propagande, et s'étaient associés aux travaux et aux œuvres des religieux, des prêtres séculiers qui les y avaient précédés.

Le souvenir qu'ils ont laissé ne nous permet point de passer leur nom sous silence. « Ils sont tous les trois de vrais saints, » écrivait, le 11 octobre 1723, M. Bonnet, supérieur général de Saint-Lazare, en parlant de MM. Appiani et Pedrini, et de Mgr Mullener. Nul doute qu'en mettant le pied sur la terre de Chine, MM. Raux et Ghislain ne se soient rappelé les exemples de si admirables devanciers et n'aient placé leur nouveau ministère sous le patronage de si dignes protecteurs.

Originaire du Piémont, M. Appiani était déjà docteur en théologie, lorsque, à l'âge de vingt-quatre ans, il fut reçu dans la Congrégation de la Mission, à Gênes. Appelé bientôt à Rome, dans la maison de Monte-Citorio, il y professa successivement la philosophie, la théologie dogmatique et la théologie morale. Aussi pieux que savant, il ne tarda pas à joindre à cet enseignement les fonctions de directeur spirituel des élèves du collège Urbain ou de la Propagande. Une maladie grave, dont il fut alors atteint, le conduisit rapidement aux portes du tombeau; lorsqu'il se vit abandonné des médecins, il fit vœu, si Dieu lui rendait la santé, de consacrer le reste de sa vie aux missions de l'Extrême Orient. Il guérit et eut bientôt l'occasion de tenir sa promesse.

Innocent VII, si zélé pour la propagation de la foi chrétienne, résolut de combler les vides nombreux qui s'étaient produits dans plusieurs vicariats de la Chine, et d'envoyer de nouveaux ouvriers dans cette vaste et si intéressante portion de la vigne du Seigneur. En 1697, sur ses ordres, la Propagande prépara une expédition apostolique pour ces contrées : M. Appiani, alors âgé de trente-quatre ans, demanda à en faire partie ; et, dans le courant de la même année, il se mettait en route, avec trente-cinq missionnaires, religieux de différentes congrégations ou prêtres séculiers, parmi lesquels se trouvait M. Jean Mullener.

Une des pensées de la Propagande était de fonder, dans une grande ville du Céleste Empire, à Pékin ou à Canton, un séminaire où l'on formerait un clergé indigène. Les qualités que M. Appiani avait montrées, soit comme professeur à Monte-Citorio, soit comme directeur spirituel au collège Urbain, le firent spécialement désigner pour cette tâche importante, et, afin qu'il pût y travailler avec plus de succès, on lui conféra les pouvoirs les plus étendus et le titre de vice-visiteur apostolique. Mais, à peine arrivé en Chine, lorsqu'il voulut mettre la main à l'œuvre, il se vit aux prises avec tant d'oppositions et d'intrigues, que, dans son éloignement pour les conflits et son amour de la paix, il crut devoir abandonner, ou tout au moins ajourner, un projet dont l'exécution rencontrait tant d'obstacles, et il prit la résolution d'aller travailler à la conversion des infidèles dans une des provinces les plus reculées au milieu des terres et, par suite, les moins fréquentées par les Européens, au Su-tchuen. Là, chargé

d'une chrétienté qui comptait au plus cent fidèles, il se montra le digne fils de saint Vincent de Paul, par son zèle et surtout par son esprit d'abnégation et de pauvreté. Sans craindre de choquer les préjugés, les usages de ce peuple si vaniteux, il ne voulut jamais se plier aux habitudes de luxe, de faste extérieur, qu'on lui conseillait d'adopter, pour l'honneur de la religion et à l'exemple d'autres missionnaires, peut-être obligés par position à des concessions qu'il ne voulait ni condamner ni imiter. Jamais il ne consentit à prendre des habits de soie, ni à se servir d'une litière ; et, vêtu comme les gens du peuple, comme eux aussi, il allait toujours à pied : « Je ne regarde mes pieds comme bénis, disait-il, qu'autant qu'ils ont à souffrir, et non pas quand ils se font porter par des chevaux ou par des palanquins. »

Cet attachement aux traditions d'humilité qui ne sont pas la moindre part de l'héritage des fils de saint Vincent de Paul, M. Appiani le puisait dans son filial et profond amour pour sa Congrégation. « Que ma main droite se dessèche, ô Congrégation de la Mission, s'écriait-il en quittant Rome et les maîtres de sa jeunesse, si je ne me souviens de toi, qui est ma mère ! Plaise à Dieu que, si je me vois maintenant privé de confrères, je devienne digne d'en recevoir en Chine, et que ce petit grain de sénevé croisse comme celui de l'Évangile ! » C'était, en effet, l'un de ses vœux les plus chers, de voir sur cette terre de Chine, à côté des fils de saint François, de saint Dominique, de saint Ignace, ceux de saint Vincent de Paul. C'est, dit-il, pour leur frayer la voie dans ces champs immenses où les ouvriers font dé-

faut, qu'il y est venu le premier, et il ne peut se faire à l'idée que « le plus inepte et le plus indigne enfant de la Congrégation » soit honoré d'un ministère si apostolique, à l'exclusion d'un si grand nombre de ses frères qui valent mieux que lui. « J'espère, dit-il encore, que Dieu donnera à notre Congrégation la force d'imiter le zèle de notre vénérable fondateur pour la conversion des païens, et qu'ainsi j'aurai le bonheur d'embrasser plusieurs de nos confrères dans ce pays, avant de terminer ma carrière[1]. » Ce désir, cet espoir de M. Appiani ne devaient pas se réaliser de son vivant. L'heure de la Providence n'était pas arrivée encore, et, comme toutes les œuvres de saint Vincent, l'avènement de sa famille religieuse en Chine devait être, avant tout, l'effet de la volonté et de l'action divines. M. Appiani se résigna donc à travailler presque seul, à attendre et à souffrir.

Les souffrances, en effet, tiennent une grande place dans sa vie de missionnaire. Déjà, au milieu de sa petite communauté chrétienne du Su-tchuen, les amertumes ne lui furent pas épargnées. Sans parler des vexations qu'il eut à endurer de la part des autorités chinoises, que de déceptions du côté de ses chrétiens eux-mêmes, surtout que de motifs de découragement dans le naturel de ce peuple, si désespérément rebelle aux assauts qu'on lui livre pour le convertir! Il faut

1. Le désir de M. Appiani était partagé par M. Pierron, qui occupait alors le poste de supérieur général de Saint-Lazare et qui, recevant un jour, en 1698, le frère de notre missionnaire, M. Jean Appiani, lui fit connaître son dessein d'envoyer des missionnaires en Chine, ajoutant « qu'il y était porté pour correspondre au grand désir qu'en avait saint Vincent de Paul, d'autant plus qu'il y avait une rente (celle de M. Estienne) à Saint-Lazare, qu'on devait employer en ces sortes de missions ».

voir sous quels traits M. Appiani le peint dans ses lettres : nous comprendrons mieux l'héroïque vertu des apôtres qui se dévouent à travailler une terre si ingrate ; nous comprendrons mieux aussi le dévouement vraiment évangélique de M. Appiani lui-même, d'autant plus résolu à se sacrifier pour le salut de ces pauvres idolâtres, qu'il les voit plus asservis au mal et en plus grand danger de se perdre.

« Déjà plusieurs fois, écrit-il à un Lazariste italien, j'ai donné le portrait du Chinois en deux mots : *animal insociable.* Il est tout attentif à recevoir des bienfaits qu'il convertit ensuite en ingratitudes, esprit rebelle, ennemi des étrangers, pauvre et orgueilleux à la fois, facile à toute sorte de mal, adulateur, sans foi dans ses idoles, et, par conséquent, sans foi aussi, quand il est devenu chrétien, désireux de réputation, et médisant sans pareil. Si vous le traitez avec amitié, il devient votre maître et croit que la charité que vous lui montrez provient du besoin que vous avez de son secours. Si vous le laissez chez lui, sans lui témoigner ni affection ni défaveur, il cherche à vous nuire à chaque pas et à vous persécuter par des calomnies. Le bâton est la seule loi qui le dirige, c'est ce qu'un mandarin disait à un prêtre européen, tout en s'étonnant que nous fissions tant pour un peuple si grossier. Mais, pour cela, il ne faut pas abandonner l'entreprise. Ce sont des âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. Nos Romains avaient, sinon toutes, au moins une grande partie de ces mauvaises qualités, selon ce que dit saint Augustin dans la *Cité de Dieu.* »

Et dans une autre lettre, adressée à ses confrères de

Rome : « Le Chinois est naturellement très froid pour tout ce qui regarde l'éternité. Il est très attaché aux choses visibles, versatile au delà de ce qu'on peut dire, fourbe d'une manière incroyable, tout cela est vrai. Mais pourtant, faut-il tranquillement le laisser tomber en enfer ? Dieu nous en préserve! Ah ! Messieurs et chers confrères, si les anciens s'étaient rebutés en voyant les cruautés exercées contre les premiers chrétiens, nous serions encore dans le bourbier de l'idolâtrie, et il n'y aurait pas dans le ciel tant de saints qui jouissent de Dieu. Tirez la conséquence. Plus la matière est difficile à travailler, plus on estime le travail qui parvient à la dompter. »

Mais de plus grandes épreuves attendaient M. Appiani. L'arrivée de Mgr de Tournon à Pékin en fut le signal[1]. Parent de M. Appiani, le légat le prit pour interprète et pour secrétaire, et, en l'attachant à sa personne, en l'associant à sa mission, il lui fit partager ses épreuves et ses tribulations. Le 23 novembre 1706, le saint missionnaire fut arrêté, chargé de chaînes, jeté en prison, et alors commença pour lui une longue et dure captivité de vingt années, durant lesquelles il ne fit que changer de geôliers et de cachot, traîné des prisons de Pékin dans celles du Su-tchuen, ramené à Pékin, conduit enfin à Canton, où ses gardiens se relâchèrent un peu des atroces rigueurs qu'on lui avait fait endurer jusque-là, où ils lui permirent quelquefois de célébrer la messe, ce qui lui avait été impitoyablement refusé

1. Voir ci-après, page 160, un résumé, fait de main de maître, par Mgr Freppel, des célèbres controverses qui donnèrent lieu à la légation du cardinal de Tournon et, plus tard, à celle de Mgr Mezzabarba.

pendant quatre ans, et d'où il put correspondre avec ses amis d'Europe et leur écrire des lettres admirables, qu'il signait à bon droit comme saint Paul : *Vinctus Christi*, « le captif du Christ », et qui nous révèlent le fond de sa belle âme, dans des passages comme celui-ci : « Selon l'enseignement de la Vérité même, celui de tous les saints et en particulier de notre vénérable Fondateur, les calomnies et les oppressions doivent être regardées comme une bénédiction de Dieu. Aussi, je m'en réjouis et je rends grâce à sa divine Majesté, de ce qu'il veut bien les faire tomber sur moi, et je le prie de se servir de ce moyen pour répandre ses grâces sur notre Congrégation et lui accorder toute sorte de prospérités. Je n'ai aucune raison de me plaindre de mes tribulations ; pendant ces quatre années, j'ai reçu beaucoup de grâces de Dieu, que peut-être je n'aurais pas reçues ailleurs. Plaise à la divine Majesté de me revêtir de force, de manière à rendre mes souffrances agréables à ses yeux et vraiment méritoires ! »

Il ne recouvra la liberté que le 21 août 1727, après dix-neuf ans et neuf mois de détention. L'âge, les privations, les souffrances de toute sorte avaient usé ses forces et ruiné sa santé ; l'heure de la récompense ne devait pas tarder à sonner pour le bon et fidèle serviteur ; il avait toujours soupiré après la mort des martyrs : on peut bien dire qu'il l'obtint, en effet. Un nouveau règne venait de commencer, et un redoublement de persécution en marquait les débuts : tous les missionnaires de Canton reçurent l'ordre de quitter la ville et de se retirer à Macao. M. Appiani était grave-

ment malade ; on le porta sur un brancard jusqu'au vaisseau : ces fatigues l'achevèrent ; à peine débarqué, il reçut les derniers sacrements, et, le 29 août 1732, il mourait, comme l'écrivait M. Bonnet, supérieur général de Saint-Lazare, dans sa circulaire du 2 octobre de l'année suivante, « en vrai saint, en fidèle et courageux confesseur de Jésus-Christ et comme un véritable martyr de notre sainte foi ».

La mort de M. Appiani ne fut pas pleurée seulement dans sa congrégation. La renommée de ses vertus et de ses longues épreuves si héroïquement supportées en avait depuis longtemps dépassé les limites. Le Saint-Père lui-même leur avait rendu un solennel hommage. Le 22 août 1711, lorsque M. Appiani était dans les fers, à Canton, Clément XI lui adressait le bref suivant, qui est un titre de gloire pour la Compagnie de Saint-Lazare tout entière non moins que pour son saint enfant :

« A notre cher fils Louis Appiani, prêtre de la Congrégation de la Mission et missionnaire apostolique dans l'empire de la Chine,

« Clément XI pape, salut, etc...

« D'après les rapports d'un grand nombre de ceux qui sont revenus de ces contrées, d'après surtout le témoignage très autorisé de notre cher fils, Charles-Thomas de Tournon, cardinal de la sainte Église romaine, nous avons été pleinement informé que vous avez grandement souffert de la tempête soulevée contre le même cardinal, et qu'après beaucoup de vexations, vous êtes encore détenu en prison, sous une garde rigoureuse. Nous ne pouvions ne pas être vivement

ému à la nouvelle de vos traverses et de vos peines, et nous y avons compati de tout cœur ; mais sachant que c'est par amour pour la justice, que vous vous y êtes exposé, nous avons trouvé dans cette pensée une sensible consolation, et nous ne saurions vous croire et vous appeler malheureux, vous que notre divin Rédempteur a béatifié. Comment, en effet, vous trouver à plaindre, vous qui, pour propager dans ces vastes contrées le culte du Dieu tout-puissant, n'avez pas hésité à affronter tant de fatigues et de périls ; vous qui, par l'effet de votre zèle pour la religion catholique, avez enduré tant de tribulations et de calamités ; vous enfin qui, pour être demeuré fidèlement soumis au susdit cardinal et, dans sa personne, à nous-même et au Saint-Siège, vivez depuis si longtemps, chargé de chaînes, dans une étroite prison. Ces épreuves, que notre sens humain regarde comme pénibles et redoutables, l'amour de la gloire de Dieu, dont la suavité est incomparable, les peut rendre bien douces. Qu'il en doive être ainsi pour vous, nous le croyons avec d'autant plus d'assurance, qu'il nous a été rapporté que vous vous glorifiez dans vos tribulations, que vous vous réjouissez d'avoir été jugé digne de souffrir l'outrage pour le nom de Jésus-Christ, et que, par votre courageuse et indomptable patience, vous donnez le plus beau et le plus consolant spectacle à Dieu et aux hommes. Nous vous exhortons donc instamment à persévérer en des sentiments si dignes d'un cœur sacerdotal et de l'Institut auquel vous appartenez, comme aussi à ne jamais déchoir de votre ferme confiance en Dieu, qui ne permet pas que ceux qui espèrent en lui demeurent

confondus. Pour nous, dans la mesure de notre pouvoir, nous ne vous abandonnerons jamais, quand même tous les secours humains viendraient à vous manquer, et nous tenons pour certain que le Seigneur tout-puissant ne fera défaut ni à sa cause, ni à votre persévérante confiance en lui, ni à nos ferventes et continuelles prières, ni enfin aux vœux de tous les gens de bien. En gage de quoi et comme assurance de notre paternelle bienveillance à votre égard, nous vous accordons de tout cœur, très cher Fils, notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 22 août 1711, dans la onzième année de notre pontificat[1]. »

Clément XI avait donné encore à M. Appiani un autre et plus grand témoignage d'estime et d'affection. Il voulait le mettre à la tête de cette mission de Su-tchuen, qui avait recueilli les prémices de son apostolat en Chine, et il l'avait nommé vicaire apostolique de cette province avec caractère épiscopal. A cette nouvelle, la modestie du pieux missionnaire s'alarma ; il objecta son âge qui inclinait vers la vieillesse, ses infirmités qui commençaient à paralyser ses forces, et surtout son peu de vertu. Il conjura le Saint-Père de reporter sa bienveillance et l'honneur qu'il lui destinait, sur son frère d'armes, M. Mullener. Sa prière fut écoutée ; il put achever ses jours dans l'humilité du second rang, et M. Mullener devint, à sa place, évêque de Myriophis et vicaire apostolique du Su-tchuen.

Ce n'est pas seulement son élévation à la dignité épis-

1. Voir le texte latin de ce bref aux *Pièces justificatives*, nº 11.

copale, que Mgr Mullener devait à M. Appiani ; il lui devait aussi son entrée dans la Congrégation de Saint-Lazare. Il appartenait au clergé séculier, lorsque la Propagande l'envoya en Chine, et que, dans le courant de l'année 1697, il prit le chemin des Indes, en compagnie de M. Appiani. Durant le voyage, le spectacle des vertus de ce digne fils de saint Vincent le toucha ; il sentait aussi, à mesure qu'il approchait des pays infidèles, le besoin de se soustraire aux périls et à l'impuissance de l'isolement, et de chercher, dans les liens d'une vie plus parfaite, une force pour lui-même et une garantie de succès pour son ministère. Il s'ouvrit de ces pensées à M. Appiani et lui exprima le désir de devenir son confrère. Celui-ci en écrivit aussitôt à son supérieur général, M. Pierron ; et, présumant son consentement, le 25 janvier 1699, à Madras, au moment où les deux missionnaires allaient s'embarquer pour la Chine, il admettait comme novice, dans la Congrégation de Saint-Lazare, M. Mullener, alors âgé de vingt-cinq ans[1], dont il devait recevoir les vœux, cinq ans plus tard, le 2 février 1704, dans leur humble résidence du Su-tchuen.

La qualité dominante de M. Mullener était une grande douceur, qui rappelait celle de saint François de Sales, auquel on le comparaît volontiers. Cette âme si bienveillante, qui semblait faite pour désarmer toutes les haines, connut cependant la persécution, et ressentit le contre-coup des indignes traitements auxquels M. Appiani fut si longtemps en butte. Deux fois, il fut enlevé au milieu de son troupeau et condamné à l'exil.

1. Il était né à Brême, en Allemagne, le 4 octobre 1673.

Mais, sous la douceur de ce caractère, qu'on eût dit incapable de résistance, se cachait une indomptable énergie de volonté, soutenue encore et animée par l'ardeur d'un zèle tout apostolique. Malgré la sentence de proscription qui pesait sur lui, il parvint, au bout de quatre ans, à rentrer en Chine, et, après être resté quelque temps caché à Canton, il regagna, sous un déguisement, la province du Su-tchuen; traversa son ancienne mission, où il eut la douleur de voir les infidèles maîtres de l'église qu'il avait autrefois desservie avec M. Appiani; se retira dans la partie la plus déserte de la contrée, sur les confins de l'empire chinois, au sein de montagnes presque inaccessibles, « y menant, écrivait M. Bonnet, le 1er janvier 1716, une vie dure, laborieuse et semblable à celle des apôtres : *in solitudinibus errantes* »; se travestissant en portefaix ou en petit marchand pour exercer avec plus de sécurité son ministère auprès des infidèles; voyant du reste ses fatigues bénies du Ciel et ses prédications suivies de nombreuses conversions. C'est là que vinrent le trouver les bulles pontificales qui l'élevaient à l'épiscopat. Sa dignité nouvelle ne changea rien à la simplicité de ses habitudes. Il fit ses visites pastorales à pied, les jambes nues, portant sur ses épaules une petite malle de mercerie. Seulement, son champ d'action s'était considérablement accru. A l'administration de son vicariat apostolique du Su-tchuen, si étendu qu'il n'en pouvait faire entièrement le tour en neuf mois, il joignait le gouvernement de l'immense province du Hou-kouang, le futur théâtre des labeurs et du martyre du vénérable Clet, et qui était alors privée de son pasteur légitime, Mgr Visdelou, retenu en exil.

Presque seul pour soutenir cet écrasant fardeau, le vaillant apôtre suffisait à tout ; toujours aussi actif, aussi infatigable, l'âge semblait n'avoir point de prise sur lui ; la mort était déjà là, prête à le saisir : il se croyait à peine malade, et ne songeait qu'à travailler encore. Doucement averti par un vénérable évêque de la Société des Missions étrangères, Mgr Enjobert de Martillat, qui se trouvait auprès de lui, il consentit avec la docilité d'un enfant à recevoir les derniers sacrements, et pria ce prélat d'entendre sa confession générale. « C'était, disait depuis Mgr de Martillat, la confession d'un novice. » Le lendemain, 17 décembre 1742, à quatre heures du matin, il rendait le dernier soupir, laissant après lui le souvenir d'une si haute vertu, que tous ceux qui l'avaient connu se sentaient plutôt portés à l'invoquer qu'à prier pour lui, et s'accordaient à déclarer, avec le témoin que nous venons de citer, qu'il « n'était guère possible de trouver une vie plus pure, plus sainte, ni mieux faite pour servir de modèle à tous les hommes apostoliques ».

Après la mort de Mgr Mullener, il restait encore en Chine un Lazariste européen, le dernier de ces trois saints missionnaires, dont parlait M. Bonnet. M. Pedrini avait suivi de loin ses deux devanciers : ce n'est que dans le courant de l'année 1710, qu'il était venu les rejoindre à Canton [1]. Il avait cependant quitté Rome, dès les premiers jours de 1702, avec Mgr de Tournon, qu'il devait accompagner dans sa légation. Un inex-

1. Lettre de M. Appiani, datée de sa prison de Canton, le 5 novembre 1710 : « C'est ici que j'ai reçu la visite de M. Pedrini, notre confrère, que j'ai pu faire entrer pour me confesser. »

tricable enchaînement d'obstacles, de contre-temps sans cesse renaissants, dont il fut d'abord tenté d'accuser le mauvais vouloir des hommes, où il reconnut et admira plus tard la conduite de la Providence, retardèrent son départ d'Europe, l'arrêtèrent en chemin, et ne lui permirent qu'au bout de huit années de toucher enfin au terme, vers lequel, malgré tant de traverses et de mécomptes, il n'avait un seul instant cessé de porter ses regards et ses désirs. Mais, s'il l'avait atteint plus tôt, les troubles qui avaient jeté M. Appiani en prison et conduit M. Mullener en exil auraient rendu sa venue inutile et, à peine débarqué, il aurait été enveloppé dans la persécution dont ses confrères étaient victimes, ou se serait vu tout au moins réduit à l'inaction. A l'époque où il aborda en Chine, on ne songea pas à le traiter en complice d'un parti qui ne semblait plus à craindre, et il put librement se mettre en devoir d'accomplir sa mission.

S'il avait été appelé à faire partie de la suite de Mgr de Tournon, c'est qu'on savait que l'empereur de Chine serait flatté que le Pape lui envoyât, pour l'attacher à son service, un artiste de talent, et M. Pedrini était réputé très habile musicien. On pensait à bon droit que le crédit dont, grâce à son mérite, il ne tarderait pas à jouir à la cour de Pékin tournerait au profit de la religion, et qu'il pourrait, par l'ascendant qu'il obtiendrait auprès du prince, l'amener à favoriser, ou tout au moins à épargner les missionnaires et leurs néophytes. C'est ce qui arriva, en effet. Les talents et l'affabilité de M. Pedrini lui eurent bientôt concilié les bonnes grâces de l'empereur et l'amitié des jeunes princes ses

élèves, que les leçons qu'il leur donnait mettaient en rapports presque quotidiens avec lui, et auxquels il ne craignait pas, à l'occasion, de parler de notre sainte religion. L'un d'eux, étant un jour entré dans sa chambre, y remarqua un crucifix, l'interrogea sur cette image, et M. Pedrini profita de la circonstance pour lui exposer le mystère de la Rédemption et lui démontrer la nécessité de la foi. Si de tels entretiens ne conduisaient pas jusqu'au baptême les enfants de l'empereur, ils les guérissaient du moins des préjugés de leurs compatriotes contre le christianisme, et les disposaient à traiter avec plus d'indulgence et d'équité les ministres et les partisans d'une doctrine dont ils se faisaient dès lors une plus juste idée.

Cependant les épreuves ne manquèrent pas à M. Pedrini, et il devait, lui aussi, avoir à porter sa croix. A l'époque même de sa plus grande faveur à la cour, le climat, le changement de régime, les fatigues d'une vie qui, sous un extérieur brillant, recélait un assujétissement quelquefois un peu lourd, éprouvèrent assez fortement sa santé, de tout temps très débile : « Outre mon infirmité habituelle de maux de tête et d'estomac, écrivait-il en 1718 [1], et les douleurs que je ressens de temps en temps dans tout le corps, je vois déjà ma barbe toute blanche, et mes yeux commencent à s'obscurcir, signe évident que la maison penche vers sa ruine. » Mais les souffrances morales lui étaient plus pénibles encore, et, malgré sa patience et sa résignation, il ne pouvait s'empêcher d'y chercher un peu d'adoucisse-

1. Il n'avait alors que quarante-huit ans, étant né en 1670, à Fermo, dans la Marche d'Ancône.

ment en les confiant à son supérieur général et de lui parler dans ses lettres de « ses tribulations qui, disait-il, sans avoir l'éclat des prisons et des chaînes et, par conséquent, l'avantage de la compassion, ne laissent pas de se faire sentir fort vivement[1] ». Mais cette compassion même, il devait bientôt l'exciter à son tour. Fidèle aux exemples de MM. Appiani et Mullener et, comme eux, incapable de transiger sur la pleine et entière soumission aux prescriptions du Saint-Siège, il s'attira les mêmes inimitiés, s'exposa aux mêmes vexations, et tomba en disgrâce. Au mois d'octobre 1721, peu de temps après le départ de Mgr Mezzabarba, M. Pedrini écrivait de Djé-Hol en Tartarie[2] : « Lorsque Mgr le Légat est parti de Pékin, je n'ai pu le voir. J'étais en prison et chargé de neuf chaînes, par l'ordre de l'empereur, après avoir été battu, souffleté et maltraité à coups de poing et à coups de pied en sa présence. Maintenant, je suis encore en prison, bien que sans gardes, et dans ma propre maison en Tartarie, où j'ai été amené à la suite de l'empereur. » Deux fois, il fut ainsi emprisonné, et lorsqu'il eut enfin été rendu à la liberté, de nouvelles épreuves, d'atroces calomnies, qui firent planer de graves soupçons sur son honneur, et hésiter un instant l'estime, l'affection de ses amis et de ses protecteurs de Rome, apportèrent au vaillant confesseur de la foi d'autres douleurs, de beaucoup plus cruelles. « Il faut l'aider de nos prières, disait à ce sujet M. Couty, supérieur général de Saint-Lazare, dans sa circulaire du 1er janvier 1744,

1. Circulaire de M. Bonnet, du 1er janvier 1718.

2. Ville située à cinquante lieues de Pékin et où se trouvait la maison de plaisance des empereurs.

afin que le Seigneur fasse reconnaître son innocence et lui conserve la tranquillité de l'esprit et du cœur. » Dieu lui accorda cette double grâce : son innocence fut reconnue et proclamée, et, à voir la spirituelle gaieté qui règne dans ses lettres de cette époque et qui est si touchante sous la plume de ce vieillard, usé par l'âge et les travaux et abreuvé d'amertume, on comprend qu'il n'avait jamais perdu « la tranquillité du cœur et de l'esprit ».

Il mourut à Pékin, le 10 décembre 1746, dans sa soixante-dix-septième année, après en avoir passé trente-six en Chine. Un an plus tard, dans sa circulaire du 1er janvier 1748, le nouveau supérieur général de la Congrégation de Saint-Lazare, M. Debras, écrivait : « Notre mission de Chine vient de tomber entièrement par la mort de M. Pedrini[1]. » Elle devait se relever un

1. Il restait encore en Chine deux prêtres lazaristes chinois, élevés et ordonnés par Mgr Mullener, et reçus par lui dans la Congrégation. L'un d'eux, M. Paul Sou, prolongea vraisemblablement sa vie jusqu'en 1767. Dans sa circulaire du 1er janvier 1766, M. Jacquier écrit: « Il nous reste encore en Chine un trésor que nous croyions perdu, M. Paul Sou, élève de M. Mullener, que le cardinal de Tournon avait pris pour son secrétaire, comme un sujet de très grand mérite et très versé dans toutes les sciences chinoises. Quoique courbé sous le poids d'un âge fort avancé, et plus encore sous celui des grandes persécutions qu'il a eu à souffrir, il se porte encore assez bien, à Macao, où il demeure présentement et enseigne la langue chinoise aux missionnaires qui arrivent d'Europe. Prions Dieu pour sa conservation. Tandis qu'il vivra, nous participerons aux mérites de ses travaux. (*Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 47.) M. Jacquier nomme encore M. Sou dans la circulaire de l'année suivante (*Ibid.*, p. 51). C'est la dernière mention qui soit faite de ce digne missionnaire. — En 1731, trois Lazaristes avaient été envoyés par le supérieur général de la Congrégation au secours de Mgr Mullener, qui ne pouvait plus suffire à l'administration de sa vaste mission ; mais ils ne purent dépasser Canton et furent obligés, au commencement de 1734, de retourner en Europe sans avoir pénétré dans l'intérieur de la Chine.

jour. La Chine reverra les enfants de saint Vincent de Paul, qui s'y rendront de nouveau, non plus à titre pour ainsi dire personnel, mais comme représentants de leur famille religieuse [1], et pour prendre possession, en son nom, d'une partie de ces immenses territoires, qu'ils se partagent encore aujourd'hui avec les membres de ces autres armées apostoliques qui sont une des meilleures gloires de l'Église. Les trois admirables missionnaires, dont nous avons essayé d'esquisser les traits, ne se considéraient que comme une avant-garde, destinée à ouvrir la route à de nombreux compagnons d'armes, qu'ils avaient espéré de voir venir à leur aide. Ils moururent avant que se fût réalisé leur vœu ; mais peut-on douter que leurs prières, leurs travaux, leurs souffrances surtout, ne l'aient rendu fécond et n'en aient assuré l'accomplissement? Au bout de quarante ans, Dieu leur suscita des successeurs et des disciples, qui, sans doute aussi, durent à l'intercession de leurs héroïques devanciers, les débuts si heureux et si visiblement bénis du Ciel de leur nouvelle et délicate mission.

Tout, en effet, souriait à MM. Raux et Ghislain, depuis leur arrivée à Pékin. La plus parfaite harmonie régnait entre eux et les anciens jésuites demeurés dans

1. Le bienheureux Perboyre écrivait à un grand-vicaire de Saint-Flour, le 16 août 1836: « Au commencement du siècle dernier, nous avions en Chine six ou sept de nos confrères (le Bienheureux fait entrer en compte les prêtres chinois que M. Appiani et Mgr Mullener avaient fait admettre dans la Congrégation), parmi lesquels M. Appiani, secrétaire de Mgr le cardinal de Tournon, et M. Mullener, qui fut vicaire apostolique du Su-tchuen ; ils y étaient venus comme simples missionnaires de la Propagande. Notre Congrégation n'y a été proprement fixée que lorsqu'elle a été chargée des missions des Jésuites, à la veille de la Révolution française. » *Vie du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre,* p. 180.

la résidence du Pé-tang, et qui vivaient et travaillaient en commun avec les nouveaux chefs de la mission française. A peine débarqué à Canton, M. Raux leur avait écrit pour leur annoncer sa venue, et il en avait reçu la lettre collective suivante :

« Nous rendons de sincères actions de grâces à la divine Providence d'avoir si bien arrangé les événements, que vous, Monsieur, et vos Messieurs de la Congrégation de la Mission, ayez été forcés en quelque sorte de vous charger des missions françaises de la Chine, qui étaient gouvernées ci-devant par les Jésuites, vos anciens amis. Rien assurément ne pouvait nous être plus agréable que ce choix. Personne n'ignore la liaison intime en Notre-Seigneur, qui a toujours existé entre les fils de saint Vincent de Paul et ceux de saint Ignace, tant qu'a subsisté la Compagnie de Jésus. Nous savons encore que, depuis l'extinction de cette Compagnie, vos Messieurs ont rendu mille et mille services à ses membres dispersés, et, plus particulièrement, à ceux de ses membres qui, destinés aux missions des Indes et de la Chine, avaient le bonheur de passer dans les lieux où ils faisaient leur séjour. »

Quelques mois plus tard, les signataires de cette lettre écrivaient au supérieur général de Saint-Lazare, et, dans sa circulaire du 1er janvier 1787, M. Jacquier se réjouissait d'avoir appris, de leur bouche, que les plus excellents rapports s'étaient établis, dès les premiers jours, entre les anciens et les nouveaux missionnaires de Pékin :

« Je ne saurais vous exprimer, Messieurs et mes très chers frères, disait-il, combien je suis consolé d'ap-

prendre que nos confrères vivent dans la plus grande intimité avec Messieurs les ex-Jésuites. J'ai reçu une lettre, signée de tous ces Messieurs qui sont à Pékin, par laquelle ils se félicitent d'avoir obtenu de la Providence le plus cher de leurs vœux, la continuation de la bonne œuvre à laquelle les Jésuites français ont travaillé, sans interruption, dans l'espace de près d'un siècle, avec le plus grand zèle. Après des éloges donnés aux vertus et aux talents de nos confrères,... ils nous invitent à continuer d'envoyer des hommes apostoliques tels que ceux qui ont fixé notre premier choix. Ils terminent leur lettre, très gracieuse et très édifiante, par m'assurer que, quoiqu'ils ne soient pas membres de notre Congrégation, ils la regardent comme une seconde mère, qui pourrait les consoler de la perte de la première, s'il était quelque chose au monde qui pût les en consoler[1]. »

La faveur, l'autorité des nouveaux missionnaires français furent bientôt grandes à la cour et dans la ville de Pékin. Tout se réunissait pour gagner à leur éminent supérieur, M. Raux, l'estime et la sympathie universelles : ses talents qui ne tardèrent pas à lui donner la réputation « d'un homme du premier mérite[2] », son tact et sa prudence, son caractère facile et bienveillant, et jusqu'à ses qualités extérieures, sa haute taille, ses manières nobles et aisées, qui imposaient aux gens du peuple et ne plaisaient pas moins aux princes et aux premiers dignitaires de l'Empire. Jusque-là, aucun de

1. *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 182 et sq.

2. Lettre de M. Bourgeois, ex-jésuite, qui, avant l'arrivée de M. Raux, exerçait les pouvoirs de supérieur civil de la mission française de Pékin, à M. de Vaivre, en date du 20 novembre 1785.

ses compatriotes n'avait fait partie du Tribunal des Mathématiques[1], où l'on n'avait admis que des missionnaires portugais[2], à l'exclusion de leurs confrères d'origine fran-

1. Le Tribunal des Mathématiques ou d'Astronomie dépend du Tribunal supérieur des Rites, l'une des six cours souveraines de l'empire. Le Tribunal des Rites ne veille pas seulement au maintien des rites et des cérémonies qui forment en partie la base du gouvernement chinois, mais il a encore l'inspection des sciences et des arts. Il a quatre tribunaux subalternes pour le seconder dans sa tâche multiple; l'un d'eux est le Tribunal des Mathématiques, au sujet duquel l'abbé Grosier écrivait, en 1785, dans sa *Description générale de la Chine*, 2e partie, livre IV, c. IV, p. 731 et sq., les lignes suivantes, qu'il nous a paru utile de reproduire ici: « Il existe à Pékin un tribunal, dont la juridiction s'étend sur tout ce qui a quelque rapport à l'observation des phénomènes célestes. Ce tribunal est subordonné à celui des Rites : il porte, ainsi que toutes les autres juridictions particulières, le nom d'*Ya-men*. Les membres qui le composent sont un inspecteur, deux présidents, dont l'un est toujours tartare, et l'autre censé chinois, et un certain nombre de mandarins qui remplissent les fonctions d'assesseurs. Depuis le P. Adam Schall jusqu'au P. de Rocha, qui a succédé au P. Hallerstein, c'est-à-dire depuis près d'un siècle et demi, un Européen a toujours remplacé le président chinois. Cette suite de missionnaires astronomes se sont constamment appliqués à former des élèves, et ils se sont toujours ait un devoir de ne leur laisser rien ignorer des connaissances et des méthodes propres de l'Europe. Aussi, sur environ deux cents astronomes ou élèves en astronomie, que l'empereur entretient à ses frais, les deux tiers au moins connaissent assez l'état du ciel et sont assez bons calculateurs, pour pouvoir composer des éphémérides aussi exactes et plus détaillées que celles qui sortent de nos académies. Ces éphémérides, au reste, ne doivent point être confondues avec celles qu'on destine au peuple, et qui contiennent les prédictions superstitieuses et tous les rêves de l'astrologie judiciaire; celles dont nous parlons n'ont pour objet que la connaissance du ciel, et ne présentent que les résultats des calculs astronomiques. Les missionnaires astronomes ne sont les auteurs d'aucune de ces éphémérides : leur emploi se réduit à revoir le travail des mathématiciens chinois, à vérifier leurs calculs, et à réformer les erreurs qui pourraient s'y glisser. Comme les premiers Européens admis dans le Tribunal d'Astronomie étaient de la mission portugaise, qui était alors la seule à Pékin, c'est encore cette mission qui continue aujourd'hui de fournir des astronomes à cette académie. » Cf. du Halde, *Description de l'Empire de la Chine*, t. II, p. 24.

2. Ou du moins appartenant à la maison portugaise du Nam-tang.

çaise. Telle était la considération qui s'attachait au nom et à la personne de M. Raux, qu'en dépit de l'usage, il fut nommé membre de ce tribunal et, en même temps, élevé à la dignité de mandarin, laquelle était liée à ses nouvelles fonctions. Il suffisait d'être son ami, pour qu'on n'eût rien à craindre de la part des autorités chinoises. De pauvres chrétiens avaient été arrêtés dans les environs de Pékin : M. Raux en fut instruit et écrivit aussitôt au mandarin de l'endroit. Sa lettre arriva trop tard, le lendemain du jour où les chrétiens avaient reçu la bastonnade. Mais à peine l'eut-il lue, le magistrat courut vers eux : « Ah ! s'écria-t-il, vous connaissez le noble M. Raux ! c'est mon ami ; que ne m'a-t-il écrit plus tôt ? Vous n'auriez pas souffert hier la bastonnade. » Et il les fit sur-le-champ remettre en liberté.

Au sein des honneurs, M. Raux et son digne confrère, M. Ghislain, n'oubliaient pas les âmes dont le soin leur était confié, et ils se multipliaient l'un et l'autre pour que le troupeau n'eût pas trop à souffrir du nombre insuffisant des pasteurs. Dans sa circulaire du 1er janvier 1791, M. Cayla de la Garde, passant en revue les premiers succès de leur ministère, ne peut s'empêcher d'admirer le courage de ces apôtres intrépides, qui ne reculent devant aucune fatigue, et il énumère avec une sorte d'orgueil, bien légitime chez un père, les œuvres multiples, en grande partie créées par eux, dont il s'étonne qu'ils puissent à eux seuls porter le fardeau :

« Il est difficile de comprendre, dit-il, comment deux hommes, avec le peu de secours qu'ils ont d'ailleurs,

ont pu suffire jusqu'ici au gouvernement d'une paroisse assez nombreuse, aux exercices de deux grandes retraites par an, aux travaux qu'amène à toutes les grandes fêtes le concours de cent à deux cents néophytes, qui viennent de très loin pour participer aux saintes solennités par la réception des sacrements, et qui logent tous chez nos confrères ; à la desserte de quatre oratoires où se rassemblent les femmes chrétiennes, qui ne peuvent pas se montrer à l'église commune, suivant les lois du pays ; à la direction d'un petit séminaire, et enfin à des missions périodiques, tous les ans, dans les provinces de Nan-tong et de Si-chan. Que ne peut le vrai zèle !... Dieu a béni sensiblement les travaux de ces Messieurs à Pékin : le succès a été encore plus marqué dans les missions du dehors. Dans celle de Nan-tong, administrée par M. Ghislain, mille idolâtres ont écouté la parole de Dieu avec un tel empressement et tant d'assiduité, que M. Ghislain et son catéchiste ne pouvaient y suffire, quoiqu'ils y employassent une partie des nuits. Il s'en est converti un grand nombre qu'on a disposés au baptême, pour la mission qui devait avoir lieu en 1789. Pendant les deux mois qu'a duré celle de 1788, M. Ghislain y a fait des prodiges de zèle et de courage. Il est allé plusieurs fois dans les temples des faux dieux, où il y avait des infidèles rassemblés ; et, par diverses questions faites à propos aux enfants qui l'accompagnaient, sur la vanité des idoles, il en prenait occasion de prêcher la foi en Dieu et en Jésus-Christ. Ce moyen lui a réussi au delà de ses espérances. La main de Dieu a été visiblement avec ce zélé missionnaire. M. Raux, par une modestie peut-être déplacée dans cette circons-

tance, ne me donne pas le détail des succès qu'il a eus dans la mission du Si-chan, qu'il dirige. Je ne doute pas qu'ils n'aient répondu à son zèle[1]. »

Quelque vaste que nous paraisse le champ où s'exerçait l'inépuisable dévouement de MM. Raux et Ghislain, il n'était que peu de chose en comparaison des nombreux et immenses territoires sur lesquels devait s'étendre l'action des enfants de saint Vincent de Paul et qu'ils avaient hérités de la Société de Jésus. M. Raux en fait le dénombrement dans une relation qu'il adresse en 1788 à son supérieur général, en lui demandant instamment de lui envoyer un renfort de nouveaux confrères. Quoiqu'il fût loin de se refuser au travail, il sentait que, même à Pékin, il aurait eu besoin d'auxiliaires; à plus forte raison, était-il urgent qu'il en reçût pour les provinces, où il lui était impossible d'agir par lui-même et où la mort éclaircissait de plus en plus les rangs des anciens missionnaires :

« La mission française de Chine, ouverte sur la fin du siècle dernier par les Jésuites français, dit-il, reconnaît Louis XIV pour son illustre fondateur. Elle comprend aujourd'hui plusieurs chrétientés éparses dans les provinces du Tché-li ou de Pékin, du Hou-kouang, du Kiang-si, du Kiang-nan, du Tché-kiang, du Ho-nan et jusque dans la Tartarie ou pays des Mongols; mais les chrétientés les plus nombreuses sont dans la province du Hou-kouang et dans celles de Pékin. Nos missions des provinces éloignées sont dépourvues d'ouvriers évangéliques : il n'y reste plus que deux prêtres, ex-Jésuites chinois, dont l'un, M. Ko, a été élevé en France. Depuis

1. *Recueil des principales circulaires,* etc., t. II, p. 232 et sq.

que nous sommes en possession de cette mission, c'est-à-dire depuis 1785, nous avons demandé, chaque année, des missionnaires en Europe, pour subvenir aux besoins urgents de ces brebis destituées de pasteurs; nous espérons que ce secours, si nécessaire et si désiré, ne tardera pas à nous arriver. »

Nous savons déjà quel écho ces cris de détresse de M. Raux rencontrèrent dans le cœur du supérieur général de Saint-Lazare et dans celui de ses disciples. Dans le courant de l'année où M. Raux écrivait les lignes que nous venons de citer, deux prêtres de la Congrégation de la Mission, MM. Aubin et Hanna, quittaient la France pour se rendre en Chine et, le 21 septembre 1788, mouillaient à Macao; ils y furent retenus durant plusieurs années par l'ombrageuse jalousie du gouvernement portugais[1]; le second s'y trouvait encore, quand M. Clet aborda dans cette ville, avec ses deux compagnons de voyage, MM. Lamiot et Pesné, vers la fin de 1791.

1. On sait que Macao fut bâti au seizième siècle, par les Portugais, sur un massif de rochers que leur avaient cédé les Chinois, et qui, situé à l'extrémité d'une presqu'île, n'est relié au continent que par une étroite bande de terre, appelée par les gens du pays « tige de lis d'eau ». Lorsque MM. Raux et Ghislain étaient arrivés en Chine, ils n'avaient pu prendre terre à Macao, la jalousie du Portugal ne voulant laisser descendre dans ce port que les missionnaires envoyés sous son pavillon. Les représentations que le gouvernement français, sur la demande de M. Raux lui-même, fit à la Cour de Lisbonne, avaient fait entr'ouvrir les portes de Macao aux missionnaires français; mais ceux-ci, en 1788, s'y trouvaient exposés encore à bien des vexations; MM. Aubin et Hanna furent obligés de se tenir cachés dans la ville, et ce n'est qu'en secret que MM. Lamiot et Pesné purent y recevoir la prêtrise.

CHAPITRE V

M. Clet au Kiang-si. — Description de cette province ; la langue chinoise. — Fruits de l'apostolat de M, Clet, dans sa première mission.

1791-1793

Nous ne pouvons suivre M. Clet sur le vaisseau qui le conduisit du port de Lorient jusqu'aux rivages de la Chine. Une lettre, qu'il écrivit en mer, le 2 juillet 1791, nous apprend que son navire était, depuis le 29 juin, en vue du cap de Bonne-Espérance, attendant pour le doubler la fin du calme qui régnait dans ces parages. A part cette lettre, aucune relation de son voyage ni des incidents qui en ont pu marquer le cours ne nous est parvenue, et nous ignorons même la date précise de son arrivée à Macao. Tout ce que nous savons, c'es qu'il séjourna quelques mois dans cette ville ; que ses deux jeunes confrères, M. Lamiot et M. Pesné, y furent ordonnés prêtres et y reçurent leur destination, le premier pour la mission de Pékin, le second pour celle du Hou-kouang, où M. Aubin l'avait précédé depuis près d'un an. Quant à M. Clet, c'est au Kiang-si qu'il fut tout d'abord envoyé.

Pour pénétrer en Chine et gagner son nouveau poste, M. Clet fut obligé de se cacher sous un déguisement. Sans doute, aucune persécution ouverte et violente ne sévissait alors dans le Céleste Empire. L'orage qui s'était élevé, sept ans auparavant, lorsque MM. Raux et Ghislain mettaient le pied sur le sol chinois, était entiè-

rement apaisé. L'empereur avait même gracié les missionnaires arrêtés et emprisonnés à cette époque. Mais le décret qui leur rendait la liberté n'avait pas abrogé, il avait confirmé plutôt les édits de proscription, antérieurement portés contre les étrangers et contre un culte qu'on ne pouvait pratiquer ni prêcher sans une expresse autorisation du souverain[1]. Le prince, qui avait signé ce décret, était encore sur le trône en 1792, et ses sentiments n'avaient point changé. Cet acte et les considérants si précis qu'il renferme nous disent clairement quelle était la condition du christianisme et de ses missionnaires dans les provinces de la Chine, au moment où M. Clet en traversait les frontières : nous ne croyons pas devoir omettre de le citer ici :

« La cinquantième année de Kien-long, le huitième jour de la dixième lune (9 novembre 1785), les Conseillers du Conseil privé publient ce décret impérial :

« Comme le P. Jean[2] et d'autres Européens étaient

1. A la mort de l'empereur Cang-hi, son quatrième fils et son successeur Yong-tching, voulant se venger des intrigues de palais qui s'étaient ourdies à la fin du règne précédent, dont le but était de l'écarter du trône et dans lesquelles quelques missionnaires furent accusés d'avoir trempé, rèstreignit singulièrement la tolérance accordée précédemment à la prédication de la religion chrétienne. M. Bonnet écrivait à ce sujet, dans sa circulaire du 2 octobre 1733 : « Vous avez su apparemment, par la voix publique ou par des lettres particulières, que le moderne empereur, quatrième fils du dernier mort, ayant eu mécontentement de quelques missionnaires, par rapport à la succession à l'empire, en prit occasion de leur défendre de se répandre indifféremment dans toutes les provinces de l'empire et leur ordonna de se borner à celles de Pékin et de Canton, ajoutant qu'ensuite il leur en désignerait quelques autres... »

2. Le P. Jean de Sassari, franciscain, missionnaire de la Propagande, arrêté dès le début de la persécution dans le Hou-kouang, avec trois autres de ses confrères, italiens comme lui.

entrés ci-devant dans les terres, de leur propre chef, pour y prêcher la religion, en passant par la province du Hou-kouang, ils ont été reconnus et arrêtés; et, par le moyen des recherches qu'on a faites ensuite, on a découvert, dans les provinces de Pékin, Chan-tong, Chan-si, Chen-si, Su-tchuen, etc., d'autres criminels qui y prêchaient également la religion, de leur propre chef. Il a fallu que la cause de chacun d'eux fût déférée, dans ces différentes provinces, au tribunal souverain des causes criminelles, qui a été chargé de les examiner et de les juger. On les a condamnés seulement à une prison perpétuelle, parce qu'on a connu que ces criminels n'avaient point eu d'autres intentions que de prêcher la religion et qu'ils n'étaient d'ailleurs coupables d'aucun crime.

« S'ils avaient averti les mandarins des divers lieux et qu'ils eussent eu l'intention d'aller à Pékin, ils seraient exempts de tout crime; mais ils ont dû nécessairement être traités en criminels parce qu'ils n'ont point averti les mandarins, qu'ils sont entrés dans l'empire de leur chef et secrètement, qu'ils se sont tenus cachés et ont parcouru tout le pays en prêchant et attirant les autres à eux, imitant ainsi les ruses de l'insecte diabolique appelé *You,* ce qui certainement était propre à séduire et à susciter de mauvaises affaires. C'est pourquoi nous n'avons pu nous dispenser de sévir contre eux et de les réprimer. Quoique, suivant les lois, ils eussent mérité les peines des criminels, cependant, moi empereur, ayant compassion de leur ignorance, j'ai voulu les réprimer par la prison.

« Maintenant, voyant tous ces criminels, qu'on a reconnus être étrangers et ignorants de nos lois, assujettis

à l'arrêt d'une prison perpétuelle, je me sens touché de compassion. C'est pourquoi, accordant une nouvelle grâce au P. Jean et aux autres criminels, ses confrères, au nombre de douze, j'ordonne qu'ils soient mis en liberté : si quelques-uns d'entre eux veulent rester à Pékin, je permets qu'on les conduise incessamment dans les églises et qu'ils y exercent tranquillement leurs fonctions. S'ils veulent retourner en Europe, il faut le notifier au tribunal, qui désignera un mandarin pour les conduire dans la province de Canton. Je veux bien accorder cette grâce, qui est au-dessus des lois, pour manifester ma clémence envers les étrangers des pays éloignés.

« Qu'on respecte ces ordres[1]. »

Ce n'est donc pas sans affronter de graves dangers, que M. Clet se dirigeait vers la chrétienté qui lui était assignée. L'année précédente, son confrère, M. Aubin, qui suivait le même chemin que lui pour se rendre au Hou-kouang, faillit payer de sa liberté et peut-être de sa vie son zèle pour le salut des âmes : il fut victime de l'avarice de son propre guide, un chrétien, sur lequel il avait cru pouvoir se reposer du soin de le conduire et de le protéger dans son voyage. Un matin, après avoir marché toute la nuit, M. Aubin s'arrêta, brisé de fatigue, et voulut se retirer dans une montagne et s'y tenir caché jusqu'au soir. Cet homme s'offrit à lui amener des porteurs et, au bout de quelques instants, revint avec plusieurs païens qui, prévenus par lui de la qualité du missionnaire, menacèrent de le dénoncer à la justice.

1. Nous empruntons cette traduction à la revue des *Missions catholiques*, n° du 9 novembre 1877.

M. Aubin put s'échapper de leurs mains, mais au prix d'une forte rançon qu'ils partagèrent avec le traître. Plus heureux, M. Clet n'eut rien à souffrir de semblable, et nous le trouvons sain et sauf au milieu de son troupeau et déjà établi dans sa nouvelle résidence le 15 octobre 1792. Il écrivait, ce jour-là, à sa sœur Marie-Thérèse, la lettre suivante :

« Ma très chère sœur,

« Ce bout de lettre est pour vous donner avis que je suis arrivé au lieu de ma résidence à bon port; je n'ai point été reconnu en route pendant trente jours de voyage. Pendant ce temps-là, je me suis bien porté. Je suis actuellement logé dans une assez vaste maison, mais toute délabrée; on va incessamment travailler à la réparer et, comme elle est toute en bois, elle ne sera pas malsaine pour cet hiver qui, au reste, n'est pas bien rude dans ce pays-ci. Une nouvelle carrière s'ouvre pour moi; il s'agit de renouveler l'esprit de religion dans d'anciens chrétiens qui sont abandonnés à eux-mêmes depuis plusieurs années, et de convertir des infidèles; voilà, j'espère, mon occupation jusqu'à la mort; nous voilà donc séparés dans ce bas monde, mais quelle joie n'aurons-nous pas de nous revoir dans le ciel, qui est sans doute toute votre ambition comme elle est la mienne ! Je demande à M. Daudet quelques articles dont j'ai besoin; je pense que vous voudrez bien fournir pour cela l'argent nécessaire : si vos moyens ne vous le permettent pas, je tâcherai de m'en passer. Je vous prie cependant d'observer qu'en y fournissant, vous contribuerez au salut des âmes. Je me recommande de nouveau

à vos prières, à celles de mes frères et sœurs, à qui vous offrirez bien des amitiés de ma part. Dites quelque chose pour moi à mes neveux et nièces, surtout à celui qui est auprès de vous ; je n'oublie pas non plus mon beau-frère et autres parents, entre autres M. Gagnon et sa famille. M. Gigard et nos amis et amies ne sont pas non plus oubliés, mais le détail m'en paraît inutile.

« Le porteur de mes lettres part incessamment pour Macao. Je suis forcé de conclure.

« Adieu, ma chère sœur, je serai toujours votre très affectionné frère.

Clet,
Prêtre de la Mission.

Le 15 octobre, jour de votre fête, 1792.

Le Vénérable se montre à nous, dans ces lignes, tel qu'il ne cessera de nous apparaître jusqu'à son dernier soupir, durant les trente années de son séjour en Chine : toujours le sourire sur les lèvres, ne se plaignant jamais, quelles que fussent les incommodités dont il eût à souffrir, se trouvant fort à l'aise dans la plus misérable masure, qu'on aurait peut-être regardée, en Europe, comme un insuffisant abri pour le bétail du moindre paysan, et qui lui semblait pour lui-même une très confortable demeure.

Il était chargé de l'une des chrétientés les plus pauvres et les plus délaissées de la Chine, dans une des provinces les plus fertiles, les plus peuplées, les plus animées de ce vaste empire. S'il avait pu, du haut des chaînes de montagnes qui bornent le Kiang-si de trois côtés différents, embrasser du regard un espace de cent cinquante lieues de longueur sur quatre-vingts de largeur, il aurait aperçu cette province, ainsi que devait la

décrire cinquante ans plus tard l'un de ses futurs vicaires apostoliques, Mgr Laribe, comme « représentant assez au naturel une feuille d'arbre : le pétiole ou la tige en est incliné vers le nord; à l'orient, à l'occident et au midi, des montagnes élevées en dessinent le contour. De ces hauteurs partent, comme un réseau de veines régulières, toutes les eaux dont le pays est arrosé. Leur pente les entraîne vers une grande rivière qui traverse la contrée d'un bout à l'autre, comme l'artère principale à laquelle toutes finissent par se rattacher. Elles vont ensuite, un peu au-dessous de la capitale, se jeter dans le vaste bassin du lac Po-yang, et ce lac à son tour se décharge dans le célèbre Kiang (fleuve Bleu), l'un des plus beaux fleuves de la Chine[1]. » Le sol de cette contrée est extrêmement fertile, et ses campagnes, si cultivées que c'est à peine si on laisse de quoi paître aux troupeaux; cependant la population qui s'agite dans ces riches et vastes plaines est tellement dense, que leurs productions suffisent à peine pour sa subsistance et que les naturels du Kiang-si, forcés de ménager leur bien, se sont attirés par leur économie légendaire les railleries et les sarcasmes des Chinois des autres provinces. Le Kiang-si est le centre de l'industrie la plus renommée et peut-être la plus importante du Céleste Empire; c'est là qu'on fabrique cette porcelaine, si prisée dans le monde entier : celle qui se fait et s'achète à Canton et dans quelques autres villes n'est guère plus estimée des Chinois que peut l'être en Europe la faïence la plus vulgaire. Nan-tchang-fou, la capitale du Kiang-si. est l'entrepôt général de toutes les fabriques répan-

1. Cité par les *Missions catholiques*, n° du 5 février 1875.

dues sur le territoire de cette province : dans les immenses magasins qui sont un des plus beaux ornements de cette ville, « on trouve, dit M. Huc, des porcelaines de toute forme, de toute grandeur et de toute qualité, depuis ces urnes grandioses où sont représentées en relief des scènes richement coloriées de la vie chinoise, jusqu'à ces petites coupes si frêles, si délicates et si transparentes, qu'on leur a donné le nom de *coques d'œuf*[1]. » Les principales fabriques de porcelaines sont groupées à King-te-tching qui n'est pas une cité de premier ordre, qui n'est même pas à proprement parler une ville, parce qu'elle n'est pas ceinte de murailles, mais un bourg dont les maisons, serrées les unes contre les autres, s'étendent sur une longueur d'une lieue et demie, et qui compte plus d'un million d'habitants. On se ferait difficilement une idée, disent les voyageurs, de la prodigieuse activité qui règne dans les cinq cents fourneaux de King-te-tching, d'où s'échappent nuit et jour d'épais tourbillons de fumée, de hautes colonnes de flammes, qui, de loin, donnent à ce bourg immense l'aspect d'une vaste cité en proie à un violent incendie[2].

Au milieu de cette fourmilière humaine, M. Clet devait ressentir toutes les tristesses de la solitude. Il y avait longtemps qu'un Européen n'avait foulé le sol du Kiang-si. Le dernier missionnaire catholique, qui s'y était montré, était un ancien Jésuite chinois, M. Yang[3],

1. M. Huc, *l'Empire chinois*, t. II, p. 428 et sq.

2. *Description de l'Empire chinois*, par le P. du Halde, de la Compagnie de Jésus ; Paris, 1735, t. I, p. 141 et sq. ; — *Description générale de la Chine*, par l'abbé Grosier, chanoine de Saint-Louis du Louvre ; Paris, 1785, p. 34 et sq. — Cf. Malte-Brun, *Précis de Géographie universelle*, 5e éd., t. V, p. 174 et sq.

3. M. Cayla fait un bel éloge de ce missionnaire, dans sa circulaire du

qui avait étudié en France et, après la suppression de la Compagnie de Jésus, séjourné quelque temps au séminaire de Saint-Firmin. Il visitait les chrétientés du Kiang-si, dans le courant de l'année 1787, lorsqu'il fut dénoncé au mandarin, arrêté et conduit à Pékin pour y être jugé. Les missionnaires du Pé-tang intervinrent en sa faveur et, moyennant quelques présents et une somme d'argent, obtinrent qu'il fût remis en liberté. Depuis lors, il vivait dans la capitale de l'empire, et partageait les travaux de M. Raux et de ses confrères. Ce qui ajoutait encore à l'isolement de M. Clet, c'était la difficulté qu'il éprouvait à se familiariser avec l'idiome du pays. Sur ce point, il ne peut s'empêcher de laisser percer quelque impatience et quelque regret. Ses plaintes à cet égard reviennent assez fréquemment sous sa plume. Il s'en prend à son ingrate mémoire, mais aussi aux bizarreries de cette langue, qui ne ressemble à nulle autre et sur laquelle son intelligence paraît n'avoir aucune prise. En 1798, lorsque, depuis six ans déjà, il habitait la Chine, il écrivait à son frère le chartreux : « La langue chinoise est indécrottable. Les caractères qui la forment ne sont pas destinés à exprimer les sons, mais les pensées : de là vient ce nombre prodigieux de caractères. Je suis arrivé trop âgé en Chine, pour en avoir

1er janvier 1790 : « La persécution, dit-il, a laissé les provinces (de Chine) dans la plus grande désolation. Celles qui nous sont échues en partage n'ont plus aucun missionnaire français, et il y reste très peu de prêtres chinois. M. Yang, qui a été élevé au séminaire de Saint-Firmin, a eu le bonheur de confesser la foi, pendant la dernière persécution, avec une intrépidité bien rare parmi les Chinois ; il doit sa liberté à nos confrères. La prison, les chaînes, les tourments ont ajouté à son zèle, et il a repris avec une nouvelle ferveur ses courses apostoliques. » *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p, 226 et sq.

une connaissance passable. » Quatre ans plus tard, il ne semble pas avoir fait beaucoup de progrès : « Je ne suis guère savant en langue chinoise, écrit-il encore à son frère, en 1802 ; elle est certainement la langue la plus indécrottable qui soit au monde, parce qu'elle n'exprime pas les sons, mais les pensées ; de là vient que les caractères sont multipliés jusqu'à soixante mille au moins. »

Singulière langue, en effet, que cette langue chinoise, non moins étrange que le peuple qui la parle ! Vainement chercherait-on à la rattacher, par la moindre analogie, à quelque autre langue morte ou vivante. Toutes celles que l'on connaît, qui ont ou qui avaient cours dans le monde, sont dotées d'un alphabet, offrant un certain nombre de lettres dont l'assemblage et les combinaisons variées forment des syllabes et des mots. Celle-ci n'a pas d'alphabet ; elle possède autant de caractères ou de figures diverses qu'il y a, non pas de sons, mais de pensées à rendre. Car, à la différence de toutes les autres, l'écriture chinoise répond à la pensée, non à la parole. De telle sorte qu'à le bien prendre, il y a deux langues chinoises, la langue parlée et la langue écrite. Chez tous les peuples, la pensée, la parole et l'écriture sont intimement associées, de manière que celle-ci ne représente la première qu'à l'aide de la seconde : les Chinois font, de la parole et de l'écriture, deux représentations distinctes, isolées, de la pensée. On peut connaître parfaitement l'une, sans rien comprendre à la seconde. On peut être en état de traduire, à livre ouvert, les plus savants ouvrages, et n'en pas savoir assez pour s'expliquer sur les sujets les plus simples dans la conversation ordinaire. La langue parlée

est, au premier abord, singulièrement indigente ; les mots élémentaires et radicaux, qui la composent, tous monosyllabiques, ne dépassent pas, dans les dictionnaires les plus complets, le chiffre de 489 ; quelques vocabulaires n'en comptent que 330. Il suffit donc de deux heures d'étude pour s'approprier tout le matériel de la langue, quoiqu'il faille plusieurs années d'habitude et d'efforts pour la parler convenablement. En effet, ce petit nombre de monosyllabes primitifs se multiplie presque à l'infini, et cela de deux manières. D'abord, le même mot peut signifier quantité de choses différentes, et même contradictoires, selon l'accent, l'intonation qu'y met celui qui le prononce. Le compliment le plus flatteur deviendra, pour peu qu'on ouvre plus ou moins la bouche, qu'on parle plus vite ou plus lentement, la plus sanglante injure. C'est ainsi que le monosyllabe *tchu* veut dire tour à tour : *Seigneur*, *pourceau, cuisine* et *colonne.* Il suffit, pour attacher à ce mot l'une ou l'autre de ces significations différentes, de choisir parmi les divers accents que comporte la langue du Céleste Empire : le *ping* ou *uni*, qui consiste à parler sans élever ou baisser le ton, et le *tse*, ou *modulé*, qui s'obtient par l'abaissement ou l'élévation de la voix ; puis le *tsing*, c'est-à-dire *clair*, et le *tcho*, c'est-à-dire *obscur*, subdivisions du premier des deux accents principaux que nous venons de nommer ; et enfin, le *chang*, *élevé;* le *kin*, *abaissé*, et le *jou*, *rentrant*, subdivisions de l'intonation modulée. Déjà, ces modifications si profondes que subit un même mot, par suite d'une simple nuance de prononciation, peuvent devenir, on le conçoit, une cause fréquente d'équivoques pour les étrangers. D'autant plus

que ces changements de ton et d'accent sont si légers, je dirai même si imperceptibles, que, le plus souvent, ils échappent entièrement à ceux qui n'ont pu encore se les rendre familiers par un long et fréquent usage. Il ne faut pas croire, en effet, comme on l'a quelquefois avancé, que les Chinois chantent en parlant. Loin que leur conversation ressemble à une mélopée plus ou moins rude et choquante pour des oreilles délicates, celles qui ne sont pas très exercées ont de la peine à y surprendre ces variations d'accent, si fines, si fugitives, qui donnent son véritable sens au discours et qu'un Chinois saisit sans presque y prendre garde. Une autre manière d'augmenter les ressources de la langue, une autre cause aussi de difficultés, de surcharge pour la mémoire des étrangers qui cherchent à s'en rendre maîtres, c'est la faculté que possède cet idiome de former des expressions nouvelles, en unissant deux ou plusieurs monosyllabes qui, tout en restant distincts les uns des autres et sans jamais se fondre ensemble, permettront, par leur rapprochement, par leurs combinaisons multiples, de modifier, d'étendre, de restreindre le sens du radical et de donner à la pensée toute la justesse, toute la précision dont elle est susceptible. Ainsi, cette langue si pauvre, si monotone en apparence, devient singulièrement abondante et variée : aucune nuance du sentiment et de la pensée, aucune circonstance, aucun accident capable d'influer sur les objets, qui n'ait son expression propre. Au lieu des cinq mots français *veau*, *taureau*, *bœuf*, *génisse*, *vache*, la langue chinoise en offre vingt qui indiquent l'âge, les qualités, les défauts, la couleur de ces animaux. Chaque fois qu'une vache devient mère, elle

acquiert un nouveau nom; un autre encore, quand elle devient stérile. Le bœuf qu'on engraisse pour le sacrifice a son nom particulier; il en prend un autre quand on le mène à l'autel; il en change encore selon le temps, le lieu, le caractère du sacrifice lui-même. Mais, s'il est si difficile à l'étranger de s'initier à la langue parlée des Chinois, que dire de l'embarras qu'il doit éprouver en présence de l'effroyable multitude de caractères, de figures de toutes sortes qui composent leur langue écrite! Comme celle-ci n'exprime pas les sons, mais les pensées, non seulement elle aura autant de caractères différents qu'il y a de mots pour rendre les idées, les affections, pour désigner les objets, les circonstances, mais il est telle de ces figures qui représente à elle seule plusieurs mots, parfois même toute une phrase, toute une période. S'agit-il d'écrire : *Bonjour*, *Monsieur*, on ne réunira pas les trois caractères destinés à peindre les trois mots primitifs qui composent cette phrase; on devra se servir d'un seul et unique caractère qui la résume tout entière. Il est vrai que personne, en Chine et même parmi les plus savants, ne possède tous les caractères de la langue chinoise. Pourvu qu'on en sache environ dix mille, on est en état, paraît-il, de s'expliquer par écrit sur presque tous les sujets, et de comprendre, à la lecture, un très grand nombre d'ouvrages. Le commun des lettrés n'en connaît guère que quinze à vingt mille; et l'on cite, comme des exceptions, les docteurs qui sont parvenus jusqu'à quarante mille [1].

1. R. P. du Halde, S. J., *op. cit.*, t. II, p. 224 et sq.; l'abbé Grosier, *op. cit.*, p. 694 et sq. — Cf. *Lettres édifiantes*, éd. 1831, t. XXV, p. 14 et sq.

M. Clet était bien loin d'en avoir pu retenir un aussi grand nombre. « J'en sais seulement à peu près assez, dit-il, pour le commerce ordinaire de la vie civile, pour entendre les confessions et donner quelques avis aux chrétiens. » C'est ce qu'il écrivait à son frère le chartreux, au mois d'août 1798. Dans la lettre qu'il lui adressait, deux ans plus tard, il répète la même chose, presque dans les mêmes termes : « J'en sais seulement assez pour les besoins journaliers, lui écrit-il alors, après lui avoir parlé de ces soixante mille caractères qu'il a comptés dans la langue chinoise, et pour faire de petites instructions aux chrétiens ; ainsi, il est beaucoup meilleur pour eux de me posséder, tout ignorant que je suis, que de n'avoir point de prêtre pour les secourir en santé et en maladie. » Il n'est donc nullement tenté de revenir sur ses pas, et le découragement n'a rien à voir dans cette peine, qu'il éprouve et qu'il ne saurait dissimuler, de ne pouvoir se mettre en contact plus intime avec les âmes qui l'entourent et que cette barrière d'une langue étrangère et mal connue semble, en quelque sorte, tenir à distance de son âme. Jamais, il ne parviendra tout à fait à vaincre cet obstacle[1]. Ce sera, jusqu'à la fin de sa vie, l'une de ses plus lourdes croix. Par moments, son humilité lui suggérera la pensée qu'il a trop présumé de ses forces en se croyant apte

1. Le Vénérable revient encore sur ce sujet dans une lettre qu'i adresse, le 3 mai 1810 à un de ses confrères de Pékin, probablemen M. Ghislain : « Ce n'est pas les livres, dit-il, qui forment à cette langue, qui n'a point de grammaire. » — S'il faut croire ce qu'il dit dans ses lettres, il ne sut jamais écrire en chinois : « Comme je ne sais pas écrire en chinois, je ne puis répondre aux diverses lettres que m'ont écrites plusieurs personnes par l'intérêt qu'elles portent à ma santé. » (Lettre à M. Song, du 25 juillet 1807.)

à travailler au salut d'un peuple, dont il sait à peine se faire entendre. Mais c'est aussi dans son humilité, non moins que dans son zèle, qu'il trouvera un puissant motif de rester quand même à son poste, un de ces motifs qui ne peuvent venir qu'à l'esprit d'un saint, ni être bien compris qu'à la lumière de l'Évangile : « Eu égard à cette difficulté de la langue, écrit-il encore à son frère, je penche à croire que j'aurais mieux fait de demeurer en Europe. Le seul avantage spirituel que je puis trouver en Chine, c'est que, dans ma patrie, je pouvais me croire bon à quelque chose; au lieu qu'ici il est à peu près de la plus grande évidence que je ne suis presque bon à rien : toutefois, la rareté des missionnaires dans ce vaste empire ne me permet pas en conscience de retourner en Europe; car, comme dit le proverbe, il vaut mieux que la terre soit labourée par les ânes, que si elle demeurait absolument sans culture. »

Sauf l'extrême difficulté qu'il eut à apprendre, même incomplètement, la langue du pays où devait s'achever son existence, M. Clet se plia sans peine aux usages, au genre de vie des Chinois. A cet égard, il n'eut même besoin d'aucun apprentissage ; dès les premiers jours, tout lui semble parfait : la table aussi bien que le couvert, le vêtement comme le coucher, auquel cependant il ne s'habitua tout à fait, dit-il, qu'au bout d'un mois. Et il vivait de la vie des plus pauvres gens, au milieu d'un peuple qui ne diffère pas moins des nations de l'Europe par ses mœurs que par son langage. Mais son grand esprit de mortification s'accommodait de tous les régimes, et ne se plaignait que de rencontrer par-

tout trop de bien-être et d'abondance : « Ma transplantation dans un pays et sous un climat si différents des nôtres n'a point altéré ma santé, dit-il à son frère le chartreux, dans une des lettres auxquelles nous venons de faire déjà plusieurs emprunts ; notre nourriture est à peu près la même qu'en Europe, à part le vin, qui est trop rare pour en boire ; le peu que nous en avons est réservé pour le saint sacrifice. Nous mangeons du pain de froment, à moins que nous n'aimions mieux du riz, qui est la nourriture habituelle des Chinois : nous avons de la volaille, de la chair de porc et des plantes potagères, pour assaisonner notre pain. En général, quant à la vie animale, nous ne manquons de rien, et nous avons certainement au-delà du nécessaire. Comme nous vivons aux dépens des chrétiens que nous visitons, nous pratiquons ce que dit le Sauveur à ses apôtres : *Manducate quæ apponuntur vobis* [1]; de là, il arrive que nous sommes tantôt mieux, tantôt moins bien. Mais nous sommes toujours trop bien : j'éprouve souvent une certaine confusion, d'avoir une nourriture bien plus délicate que nos chrétiens qui sont presque tous peu à leur aise, auxquels nous faisons d'ailleurs des aumônes selon nos facultés, que nous sommes toutefois obligés de modérer, de peur de donner lieu aux païens de dire, comme il est souvent arrivé, que nous achetons des prosélytes. Nos habillements sont plus commodes que ceux des Européens : ils sont fort amples et, par là, plus frais en été ; et pour nous garantir du froid, nous les appliquons au corps par le moyen d'une ceinture. Nous portons la barbe, qui ne nous

1. Mangez ce qu'on vous apportera.

incommode point. Nous avons la tête rasée, excepté cette partie que les prêtres en Europe rasent pour former la tonsure. Notre manière de coucher passerait pour austère en Europe. Nous ne connaissons pas cette molle épaisseur de matelas : une planche, sur laquelle est étendue une légère couche de paille, couverte d'une natte et d'un tapis ; ensuite une couverture plus ou moins chaude, dans laquelle nous nous enveloppons : voilà notre lit sur lequel nous dormons aussi bien et plus sainement que dans les lits les plus mollets. Je vous avoue toutefois que j'ai été un mois à m'y accoutumer. A présent, je ne plains ni les chartreux, ni les carmélites : notre corps se fait à tout ; dans les barques, nous dormons sur les planches couvertes d'un simple tapis. Nos souliers sont faits de manière que, sans boucles ni cordons, ils tiennent au pied sans toutefois le fatiguer ; ils sont de toile, même la semelle, qui est toutefois si ferme et si dure qu'une paire suffit pendant trois mois pour parcourir et gravir nos montagnes, qui sont extrêmement pierreuses[1]. »

Cette existence, qui lui paraît si facile, M. Clet n'hésite pas à souhaiter que ses confrères la viennent partager avec lui, d'autant plus qu'il ne s'est que trop

1. Ces lignes sont extraites de la lettre, déjà citée, du Vénérable à son frère, en date du 29 août 1798 ; dans celle de 1802, nous lisons encore ce qui suit sur le même sujet : « Notre nourriture est peu différente de celle d'Europe, à l'exception que nous ne buvons point de vin, auquel nous suppléons par un peu d'eau-de-vie, lorsque les chrétiens en ont de potable. Dans l'administration des chrétientés, nous vivons aux dépens des chrétiens, qui nous nourrissent comme ils veulent ou comme ils peuvent ; mais ils ont au moins toujours une poule. Au reste, de quelque manière qu'ils nous nourrissent, nous n'avons rien à dire : *Manducate quæ apponuntur vobis*, nous dit Celui qui nous a envoyés. »

aperçu déjà que le peu de progrès du christianisme, le petit nombre des conversions, dans la plupart des provinces de la Chine, tenaient surtout à la pénurie des missionnaires, à la rareté des ouvriers, chargés de cultiver, de défricher plutôt, cette portion presque entièrement délaissée de la vigne du Seigneur. Un moment, il avait espéré qu'un de ses confrères d'Europe viendrait bientôt à son aide. Une lettre du supérieur général de Saint-Lazare lui avait annoncé, dans le courant de l'année 1792, le départ de deux nouveaux Lazaristes pour la Chine. L'un d'eux, que ses talents semblaient appeler à rendre des services à Pékin, avait été cependant désigné pour les missions des provinces, et il devait aller rejoindre et assister M. Clet au Kiang-si. Celui-ci, sans attendre sa venue et dès qu'il put supposer qu'il avait pris terre à Macao, lui envoya dans cette ville une lettre, que nous voulons citer en entier, car chaque ligne y respire les plus beaux, les plus généreux sentiments, et M. Clet, dans les conseils, dans les exhortations qu'il adresse à son correspondant, s'est peint admirablement lui-même, avec ce merveilleux esprit de foi, avec ce zèle tout surnaturel, qui ne voit que Dieu, ne recherche que sa gloire et n'obéit qu'à sa sainte volonté :

« Monsieur et cher Confrère,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« En vous supposant arrivé à Macao, comme la lettre de M. le général, de l'année dernière, ne nous permet guère d'en douter, je m'empresse de vous dire combien je partage avec vous la joie que vous fait éprou-

ver l'accomplissement de vos vœux. Il est vrai que les vues actuelles de M. Raux sur vous ne se trouvent pas conformes à celles que vous avez primitivement eues, en tournant vos regards vers la Chine; mais, je suis bien éloigné de me croire moins en droit pour cela de vous féliciter; je pense, au contraire, avoir par là même, à votre égard, des motifs plus pressants de congratulation. N'allez pas vous imaginer qu'en Chine, la capitale soit préférable aux provinces. Par exemple, quoi de plus désagréable, pour un prêtre, que d'employer la majeure partie de sa vie à un emploi mécanique ? Je sais que c'est, au moins jusqu'à un certain point, un mal nécessaire; mais, c'est précisément parce que c'est un mal nécessaire, que je plains doublement celui qui en est la victime.. Au reste, vos talents humains, au moins celui de l'horlogerie, ne vous seront pas inutiles dans l'intérieur de l'empire : si vous étiez, depuis quelques mois, dans le Kiang-si, je n'aurais pas été nécessité d'envoyer ma montre à Macao. Mais, sans m'appesantir davantage sur ces raisonnements, je suis persuadé que vous n'avez fait six mille lieues que pour accomplir la volonté de Dieu; dès lors, les ministères et les lieux vous sont indifférents, et vous n'accorderez votre préférence qu'à ceux que vous aurez lieu de croire être plus conformes aux vues de Dieu sur vous : or, vous savez aussi bien que moi qu'un moyen infaillible de connaître et de vouloir ce que Dieu veut, c'est de n'avoir point de volonté propre, mais de n'en avoir d'autre que celle de nos supérieurs : à ce titre seul, les provinces sont pour vous préférables à la capitale. Venez donc où la Providence vous appelle. Vous trou-

verez, dans la mission qui vous est destinée, de quoi exercer suffisamment votre zèle, sans épuiser promptement vos forces ; nous vous avons un peu aplani les voies. La visite que nous avons faite aux chrétiens les a préparés à mieux profiter des avis que vous leur donnerez ; vous ne serez pas, comme nous, dans la nécessité de leur imposer un nouveau joug qu'ils ignoraient ; vos soins seront seulement de les animer à le porter sans murmure et même avec joie. Qu'il me sera doux de vous embrasser et de m'entretenir avec vous, après avoir cru que je serais séparé de vous pour jamais, et que je ne vous reverrais que dans l'éternité ! J'aurais bien d'autres choses à vous dire ; mais j'aime mieux vous les communiquer de vive voix que par écrit. Ainsi, je suis, avec les sentiments les plus vrais d'amitié, de respect et de dévouement,

« Monsieur et cher Confrère,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« CLET, i. p. d. l. M.

« Ce 2 octobre 1893 [1]. »

Le missionnaire, dont l'arrivée était ainsi annoncée et qu'on attendait en Chine, n'y aborda jamais. L'horrible tempête, qui bouleversait alors la France et l'Europe, vint mettre obstacle à ses projets, et M. Clet resta seul au Kiang-si. Lui-même allait bientôt quitter

1. Cette lettre a pour suscription : « A Monsieur Hurel, prêtre de la Congrégation de la Mission, à Macao. » A la fin de sa lettre, M. Clet ajoute le post-scriptum suivant, qui nous apprend que M. Hurel ne devait pas venir seul en Chine : « J'ai la faculté de vous communiquer les plus amples pouvoirs, pour vous mettre en état d'exercer le saint ministère dans la province qui vous échoit en partage. Ainsi, sur cet objet, vous n'avez aucune précaution à prendre à Macao. Je fais mes compliments à M. Passerat, votre compagnon de voyage. »

cette province. Le séjour qu'il y fit, quoique bien court, — il ne dura guère plus d'un an — ne laissa pas de porter de grands fruits, et l'on ne saurait s'empêcher d'être surpris qu'en aussi peu de temps, seul et sans secours, dans un pays dont il parlait si imparfaitement la langue, il ait pu, non seulement exercer la plus heureuse, la plus profonde action sur les chrétiens de sa mission, mais encore attirer beaucoup d'infidèles à la foi et opérer de nombreuses conversions. On l'a vu dans la lettre qu'on vient de lire, malgré toute sa modestie, il est obligé de reconnaître qu'il a tout au moins préparé les voies à ceux qui pourront venir après lui ces chrétiens, si longtemps abandonnés à eux-mêmes, qui pendant cinq ans n'avaient pas vu un prêtre, qui, par suite, étaient tombés dans une grande tiédeur, sinon dans un total oubli de leurs devoirs, il sut les ramener à une vie plus régulière, plus fervente ; il sut aussi grossir singulièrement leurs rangs et leur donner de nouveaux frères : « J'ai d'abord travaillé une année au Kiang-si, écrira-t-il plus tard[1], où, entre autres choses, j'ai baptisé cent et quelques adultes assez bien instruits. J'en aurais pu baptiser un plus grand nombre, qui me pressaient fort de leur accorder cette grâce; mais ils ne m'ont pas paru assez instruits, et nous avons remarqué que les catéchumènes, facilement baptisés, apostasient aussi facilement, et qu'à la moindre ombre de persécution, ils affichent le diable sur leur porte[2]. »

1. Dans la lettre à son frère, du 29 août 1798.

2. Les païens ont l'habitude, en Chine, d'afficher à leur porte une tablette où est peinte une figure diabolique et qui est comme une enseigne et une profession publique d'idolâtrie. Les chrétiens, qui apos-

Il semblerait que M. Clet dût demeurer dans une contrée où il avait déjà fait tant de bien et où sa présence paraissait nécessaire pour affermir, pour développer son œuvre. Mais les chrétientés, beaucoup plus nombreuses et importantes, de la province voisine du Hou-kouang avaient besoin d'ouvriers. La santé de M. Aubin avait été fort ébranlée par les fatigues d'un ministère écrasant ; M. Pesné était atteint déjà du mal qui allait prématurément l'emporter. Ils appelaient l'un et l'autre M. Clet à leur secours. Sans doute aussi, l'humilité de celui-ci vint à l'appui de leur désir, et il dut, selon toute apparence, représenter à ses supérieurs que son peu de capacité, son peu d'usage de la langue chinoise le rendaient impropre à diriger à lui seul le petit troupeau du Kiang-si. Le procureur des Lazaristes de Macao, M. Villa, donnant, vers ce temps-là, des nouvelles des missions de la Chine au vicaire général de la Congrégation[1], lui écrivait : « M. Clet, qui se trouvait dans la province du Kiang-si, a dû, à cause de la difficulté de la langue, aller rejoindre MM. Aubin et Pesné. Mais M. Raux m'écrit qu'il a prié M. Aubin de visiter cette province de temps en temps, jusqu'à ce que la divine Providence lui envoie quelque missionnaire européen plus jeune, pour cultiver cette chrétienté d'une manière stable[2]. »

tasient dans les persécutions, s'empressent d'afficher cette tablette, qui les met à couvert de toute poursuite.

1. Lettre de M. Villa à M. Fenaja, du 10 mars 1795. M. Fenaja exerça les fonctions de vicaire général de la Congrégation de la Mission, depuis le moment où M. Cayla fut obligé de quitter la France jusqu'à celui où il put venir à Rome reprendre les rênes du gouvernement.

2. Le premier prêtre européen, qui vint, après M. Clet, s'établir dans

C'est dans les derniers mois de l'année 1793 que M. Clet changea de résidence et vint se mettre à la disposition et sous la conduite de M. Aubin.

cette mission, est M. Laribe, qui n'y arriva qu'en 1832 ou 1833 et en devint plus tard vicaire apostolique. Dans l'intervalle, cette province ne fut pas privée de secours religieux. Le supérieur des missions du Hou-Kouang, était chargé de pourvoir aux besoins du Kiang-si, et, lorsque M. Clet eut succédé à M. Aubin en cette qualité, il eut soin d'envoyer toujours, dans son ancienne mission, des prêtres indigènes. — Voir sur le Kiang-si, aujourd'hui divisé en trois vicariats apostoliques distincts, une très intéressante lettre de Mgr Bray, qui est aujourd'hui vicaire apostolique de la partie septentrionale de cette province, dans les *Missions catholiques*, nº du 9 mai 1873, et, dans la même revue, nº du 3 juillet 1891, un travail très approfondi de M. Eugène Louvet, prêtre de la Congrégation des Missions étrangères, intitulé : *les Missions catholiques au dix-neuvième siècle.*

CHAPITRE VI

M. Clet dans le Hou-kouang; description de cette province. — Mort de M. Aubin et de M. Pesné. — Mort de l'empereúr Kien-long; le *Ko-teou;* les rebelles.— La famille Clet pendant la Révolution française. — Situation du Vénérable depuis la mort de ses confrères européens; difficultés et fruits de son ministère.

1793-1805

Le Hou-kouang, cette province où devaient s'écouler les vingt-sept dernières années de la vie du vénérable Clet, l'emportait encore en richesse et en fertilité sur le Kiang-si et le dépassait de beaucoup en étendue. Presque toute en plaines, arrosée d'un grand nombre de ruisseaux, de lacs et de rivières, coupée de mille canaux, cette contrée a reçu le nom de grenier de l'empire, et il est passé en proverbe que le Kiang-si peut bien fournir à un déjeuner pour la Chine, mais qu'à lui seul le Hou-kouang offre de quoi la nourrir et la rassasier tout entière. Sa vaste superficie, sa nombreuse population l'ont fait diviser, au commencement de ce siècle [1], en deux provinces distinctes, appelées l'une le Hou-pé (au nord du lac), l'autre le Hou-nan (au sud du lac), d'après leur situation respective par rapport au grand lac Tong-ting, qui a vingt-sept lieues de longueur sur dix de largeur et une circonférence de plus de quatre-vingts lieues. Nous aurons une idée du territoire qui venait d'échoir en partage à M. Clet, quand nous saurons que, de ces deux nouvelles cir-

1. En 1818, deux ans avant la mort du vénérable Clet.

conscriptions administratives, la première passe pour avoir cent vingt-cinq lieues de long et soixante-dix de large, et la seconde la même longueur sur une largeur de cent lieues [1], et que, depuis la mort de notre martyr, l'autorité religieuse a successivement érigé, dans l'ancien Hou-kouang, cinq vicariats apostoliques, dont trois sont compris dans le Hou-pé et deux dans le Hou-nan [2]. Encore le zèle et l'activité de M. Clet et de ses confrères ne devaient-ils pas se contenir dans les limites que nous venons de tracer : la province voisine du Ho-nan était un autre champ qu'ils avaient aussi à cultiver, champ bien vaste également, puisque sa superficie est d'environ dix mille lieues carrées. Si, pour les Chinois, le Hou-kouang est le grenier de l'empire, le Ho-nan, qu'ils appellent, à cause de sa position au centre de leur pays, « la Fleur du Milieu », est à bon droit regardé par eux comme le jardin de la Chine, de même que, pour nous, la Touraine est le jardin de la France. En parcourant les riantes et fertiles campagnes du Ho-nan, couvertes de gras pâturages et de riches moissons, parsemées de fleurs et d'arbres à fruits, on croirait se promener, en effet, dans les allées et au milieu des parterres d'un parc immense.

1. Voir du Halde, *Description de l'Empire chinois,* t. I, p. 183 et sq. Grosier, *Description générale de la Chine,* p. 52 et sq.; Malte-Brun, *Précis de la Géographie universelle,* t. V, p. 174.

2. En 1856, le Hou-Kouang, érigé en vicariat apostolique depuis 1838, fut d'abord divisé en deux vicariats distincts, celui du Hou-pé et celui du Hou-nan; en 1876, le Hou-pé fut subdivisé en trois vicariats : le Hou-pé septentrional, le Hou-pé oriental et le Hou-pé occidental; en 1879, le Hou-nan fut subdivisé en deux vicariats : le Hou-nan septentrional et le Hou-nan méridional. Voir, dans les *Missions catholiques* du 26 juin 1891, le travail de M. Louvet, de la Congrégation des Missions étrangères de Paris.

Mais, au sein de ces fécondes et opulentes contrées, nos missionnaires n'avaient pas souvent sous les yeux le spectacle du luxe et de l'abondance. C'est bien pour évangéliser les pauvres que Dieu les avait envoyés dans ces riches provinces de la Chine : « Nos chrétiens, écrit M. Clet à son frère, sont presque tous pauvres ; la plupart de leurs maisons sont des chaumières percées à jour de tous côtés. Les deux tiers au moins manquent d'habits nécessaires contre le froid assez rude de nos montagnes ; ils manquent de couvertures de lit, et sont réduits, pour pouvoir prendre quelque sommeil, à s'envelopper, pour ainsi dire, dans la paille, et pour se chauffer, à chercher dans la campagne certaines plantes sauvages combustibles ; et ainsi, pendant trois ou quatre mois, chaque année. Ici, nous n'avons point de chrétiens, dont l'abondance superflue puisse suppléer à l'indigence des autres [1]. »

Il n'y a guère, dans le Hou-kouang tout entier, qu'un canton montagneux et aride, du côté de l'Occident, au-dessus du lac Tong-ting. C'est là, près du bourg de Kou-tching, au milieu des rochers et des forêts, qu'était groupé le gros du troupeau, dont M. Clet partageait le soin avec M. Aubin et M. Pesné. C'est là que ces trois missionnaires faisaient leur résidence habituelle. C'est de là qu'ils partaient à tour de rôle, pour aller, à vingt, à quarante, à cinquante lieues de distance, administrer les autres chrétientés, éparses dans toute l'étendue de la mission [2]. Sur cet énorme terri-

1. Lettre à son frère le chartreux, du 6 novembre 1799.

2. Lettre déjà citée du vénérable Clet à son frère le chartreux, du 27 août 1798.

toire, on ne comptait guère que dix mille chrétiens. Autour d'eux, dans un espace de sept à huit lieues, les missionnaires voyaient réunis deux mille fidèles, formant vingt districts environ [1].

Cette petite communauté chrétienne des montagnes du Hou-kouang avait été, près de quarante ans auparavant, l'une des plus florissantes de la Chine. Un missionnaire jésuite qui, vers cette époque, avait parcouru cette région, écrivait alors à un évêque de France : « Il y a bien des années que cette chrétienté, placée au milieu des montagnes, représente la ferveur de la primitive Église. Je fus bien consolé de faire plusieurs lieues sans rencontrer un seul idolâtre. Les chrétiens de cet endroit, tous ramassés sans mélange d'infidèles, ne savent que prier Dieu et labourer la terre. La persécution qu'il y eut, il y a quatre ans, dans ces montagnes, fut si violente, que plusieurs, après avoir résisté à bien des mauvais traitements, cédèrent enfin, lorsque la violence fut poussée à un excès qui est contre les usages de la Chine. Ces pauvres gens n'ont été apostats que d'un moment, et ils ne le furent jamais dans le cœur. J'ai été témoin, et j'admirais la ferveur avec laquelle ils faisaient publiquement, pour pouvoir rentrer en grâce, des pénitences presque semblables à celles de la primitive Église. Grand nombre d'entre eux, désirant avec plus d'ardeur cette grâce, et ne pouvant l'attendre longtemps, ont fait ce que saint Cyprien indiquait aux apostats de son temps, sans oser le leur conseiller, de crainte d'une nouvelle rechute. Ils ont

1. Lettre déjà citée du vénérable Clet à son frère le chartreux, du 27 août 1798.

reparu devant les juges, ils ont détesté leur faiblesse, et n'ont eu, dans les supplices, autre chose à répondre, si ce n'est qu'ils étaient chrétiens et qu'ils le seraient jusqu'à la mort [1]. »

La persécution de 1784, qui éclatait, nous l'avons vu, au moment où MM. Raux et Ghislain abordaient en Chine, ne rencontra plus le même héroïsme chez ces pauvres chrétiens du Hou-kouang, alors privés de l'appui de leurs pasteurs, dont les uns avaient été arrêtés, et les autres forcés de s'enfuir dès le début de ce nouvel orage. « J'ai encore sous les yeux, écrivait le vénérable Clet en 1798 [2], les restes du ravage de la persécution qui eut lieu en 1784, et qui fit tant d'apostats dans mon district actuel. » C'est dans cette province que la tempête s'était déchaînée avec le plus de violence. Lorsqu'elle fut apaisée, tous les anciens Jésuites européens, qui avaient autrefois travaillé dans cette mission, étaient morts, et il ne restait plus, pour prendre soin d'un troupeau où la persécution avait fait de nombreuses victimes et provoqué plus de défections encore, qu'un seul prêtre chinois, M. Louis Ko. M. Raux le nommait, on s'en souvient, dans la relation qu'il adressait, en 1788, au supérieur général de Saint-Lazare, en déplorant que de si vastes champs, où l'on aurait pu recueillir une si abondante moisson, restassent presque en friche, faute d'ouvriers pour les cultiver. Ce douloureux spectacle, que M. Raux avait sous les yeux depuis son arrivée en Chine, et qui le portait à adresser

1. Lettre du P. Roy, missionnaire en Chine, à Mgr l'Évêque comte de Noyon, du 12 septembre 1759, ap. *Lettres édifiantes*, éd. 1832, t. XXXV, p. 31 et sq.

2. Lettre déjà citée, à son frère le chartreux, du 29 août 1798.

un si pressant appel au chef de sa Congrégation, inspirait, vers le même temps, des plaintes bien touchantes à un vénérable prêtre de la Société des Missions étrangères [1], qui fut souvent en rapport avec le digne supérieur de la maison française de Pékin : « O quel triste spectacle, s'écrie-t-il, de voir ce vaste empire presque sans ouvriers évangéliques ! Excepté la ville de Pékin et les provinces du Su-tchuen et du Fo-kien, où il y a encore quelques prêtres européens et chinois, ces vastes régions n'ont plus de pasteurs et presque point de catéchistes. Combien de païens se convertiraient, s'ils avaient quelqu'un pour les instruire ! *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* [2]. » Non seulement les conversions des infidèles devenaient de plus en plus rares, par suite de cette extrême disette d'apôtres : les chrétiens eux-mêmes, laissés comme à l'abandon, dégénéraient peu à peu de leur ferveur première. Ce pieux missionnaire de la Compagnie de Jésus, que nous citions tout à l'heure, n'aurait plus reconnu, au moment où M. Clet venait rejoindre M. Aubin et M. Pesné dans les montagnes du Hou-kouang, ces familles si exemplaires, dont la vie avait autrefois retracé les vertus et la piété de la primitive Église. La prétention, si solennellement condamnée par le Saint-Siège, d'allier les superstitions de l'idolâtrie au culte du vrai Dieu, y avait malheureusement trouvé grand nombre d'adhérents.

Ce fut là l'un des principaux obstacles que M. Aubin eut à vaincre, dès le début de son ministère dans cette

1. M. Letondal, procureur des Missions étrangères à Macao.
2. *Nouvelles lettres édifiantes*, t. II, p. 402.

mission. Cet ancien Jésuite chinois, resté seul pour la desservir, ne manquait assurément ni de zèle ni de capacité. Il avait été envoyé, dans sa jeunesse, à Paris, pour y faire ses études et, après la suppression de la Compagnie de Jésus, lorsqu'elle dut fermer ses noviciats, il alla passer quelque temps au séminaire Saint-Firmin. Il rapporta d'Europe une instruction des plus solides, et il y avait acquis une si grande connaissance du français, qu'en lisant plus tard les lettres qu'il avait écrites en cette langue, un évêque lazariste[1] ne pouvait s'empêcher de dire : « Avant de voir la signature, je ne me serais jamais douté qu'elles eussent été écrites par un Chinois. » Mais, quels que fussent les talents et les vertus de M. Louis Ko, son action ne pouvait utilement s'exercer sur tous les points de l'immense région, où il fut longtemps seul à porter le fardeau de l'apostolat. Aussi sa joie fut-elle grande, lorsqu'il vit arriver M. Aubin. Celui-ci se mit immédiatement à l'œuvre; il attaqua de front des abus que sa ferme orthodoxie ne pouvait consentir à tolérer, et, sans se laisser ébranler par l'opiniâtre résistance des chrétiens indociles, ni émouvoir par les vexations et les insultes dont ils l'accablèrent, finit par arracher, en grande partie du moins, l'ivraie mêlée au bon grain[2]. Il fut bientôt, et très efficacement, aidé dans cette tâche par M. Pesné, puis surtout par M. Clet. A eux trois, on peut dire que ces

1. Mgr Mouly, premier vicaire apostolique de Pékin.

2. Dans sa circulaire du 1er janvier 1797, M. Cayla, annonçant la mort de M. Aubin, s'exprime ainsi : « Il avait déjà fait un bien immense dans cette mission (du Hou-kouang), qui était fort déchue par une longue privation de tout secours. Il avait corrigé les abus qui s'y étaient introduits. » *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II. p. 262.

admirables ouvriers apostoliques relevèrent alors cette mission.

Ainsi se trouvait justifié l'espoir que M. Cayla de la Garde avait exprimé, lorsque, dans sa circulaire du 1er janvier 1792, il annonçait le départ récent de M. Clet et de ses deux compagnons de voyage pour la Chine : « J'ai fait partir au mois d'avril, disait-il, trois missionnaires destinés à travailler dans les provinces de cet empire avec M. Aubin. Le choix ne pouvait être plus heureux, et j'espère beaucoup de leurs talents, et surtout de leur piété et de leur zèle[1]. » Quatre ans plus tard, le 23 décembre 1795, de Rome, où les événements politiques l'avaient obligé d'aller chercher un refuge, M. Cayla écrivait encore, en résumant la correspondance que, peu de mois auparavant, il avait reçue de l'Extrême Orient : « MM. Clet, Aubin et Pesné m'ont beaucoup consolé par le récit[2] de leurs travaux au milieu de la moisson la plus abondante. » Mais il savait aussi au prix de quelles fatigues ces admirables apôtres achetaient leurs succès; il sentait qu'ils « succombaient sous le poids[3] » d'un labeur auquel ils pouvaient à peine suffire par des miracles de zèle, et il ajoutait, dans la même lettre : « Je suis d'autant plus affligé de ne pouvoir leur envoyer des coopérateurs, que la santé de M. Aubin s'affaiblit, que celle de M. Pesné est chancelante, et que la perte de ces dignes ouvriers serait irréparable. Je réclame pour eux la ferveur de vos prières[4]. »

1. *Recueil des principales circulaires*, etc., t. II, p. 237.
2. *Ibid.*, p. 257.
3. Circulaire du 1er janvier 1795, *ibid.*, p. 253.
4. *Ibid.*, p. 257.

PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-MARTIN DE MISÉRÉ, PRÈS GRENOBLE

Les alarmes de M. Cayla, au sujet de ces deux excellents missionnaires, n'étaient que trop fondées. Au moment où il écrivait les lignes que nous venons de citer, l'un d'eux n'était déjà plus et le second ne devait pas tarder à le suivre dans la tombe. En moins d'une année, M. Clet perdit, presque coup sur coup, ses deux collaborateurs, et se vit réduit au plus complet isolement. Les circonstances qui entourèrent la mort de M. Aubin l'ont fait, non sans raison, regarder comme un confesseur de la foi. Il se rendait auprès du vicaire apostolique du Chan-si, dont la juridiction s'étendait sur le Hou-kouang, et qui désirait être déchargé de toute autorité sur cette province et obtenir de Rome qu'on y érigeât un vicariat apostolique. D'accord avec M. Raux, le prélat pensait que M. Aubin se trouvait tout désigné pour en être le premier titulaire, et, avant de le proposer à Rome pour cette charge, il l'avait mandé afin de lui faire part de ses projets à son égard. Passant par Si-ngan-fou, capitale du Chen-si, qu'il devait traverser pour se rendre au but de son voyage, le missionnaire logea chez un chrétien de la ville. Il fut reconnu par un ennemi de son hôte, un païen qui le dénonça aux mandarins. Il avait déjà quitté Si-ngan-fou : les satellites, envoyés à sa poursuite, le rejoignirent sur la route et le ramenèrent, chargé de chaînes, les fers aux pieds et aux mains, avec ses deux guides, chrétiens l'un et l'autre, et qu'on avait arrêtés en même temps que lui. On les jeta tous trois en prison, on les soumit à de nombreux interrogatoires, l'un des guides fut même appliqué à la torture. Mais leurs réponses ne trahirent aucun missionnaire, aucun chrétien, et dé-

jouèrent tous les pièges qu'on leur tendit pour leur arracher quelque aveu compromettant. Les mandarins avaient agi à l'insu du vice-roi de la province, qui blâma sévèrement leur conduite. L'empereur lui-même en fut informé et donna l'ordre d'amener les trois prisonniers à Pékin, afin qu'ils y fussent interrogés et jugés. Sur ces entrefaites, M. Aubin tomba subitement malade et, au bout de quelques jours, il rendait le dernier soupir. On attribua sa mort à un accès de fièvre maligne; il fut avéré depuis que les mandarins l'avaient fait empoisonner, dans la crainte d'être désavoués par l'empereur, comme ils l'avaient été par le vice-roi, et d'avoir à se repentir de l'excès de pouvoir dont ils s'étaient rendus coupables. M. Aubin avait vu venir la mort dans les sentiments de la plus édifiante piété. A un chrétien, qui avait eu la permission de le visiter dans sa prison et qui lui demandait s'il n'avait besoin de rien : « Je ne désire autre chose, répondit-il, que de voir mon Dieu, et il est l'objet de toutes mes pensées. » Trois jours après sa mort, ses membres étaient encore flexibles, et sa bouche exhalait une odeur de baume. Le souvenir de ses vertus et de ses travaux lui survécut longtemps, dans les chrétientés où il avait fait tant de bien. Cinquante ans plus tard[1], lorsque Mgr Rizzolati, vicaire apostolique du Hou-kouang, procédait aux informations canoniques sur le martyre de celui que l'Église appelle aujourd'hui le bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, il recueillit les plus touchants témoi-

1. Voir *Vie du Bienheureux J.-G. Perboyre*, l. IV, p. 405. Mgr Rizzolati annonce que les informations sont terminées, dans une lettre du 31 mai 1845 au secrétaire de la Propagande, *ibid.*; *Pièces justificatives*, III, p. 455.

gnages de la vénération dont les fidèles de cette province entouraient encore la mémoire de M. Aubin. Ils parlaient avec admiration de son grand esprit de mortification, des pénitences extraordinaires auxquelles il ne cessait de se livrer au milieu des plus excessives fatigues. Il jeûnait tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année, et, durant le carême, ne faisait qu'un repas par jour. Sa mort, que ses contemporains et Mgr Rizzolati après eux n'hésitent pas à appeler un martyre, était survenue le 4 juillet 1795[1]; le 29 juin de l'année suivante, M. Pesné succombait à son tour, sous les yeux de M. Clet. Ce jeune missionnaire — il venait à peine d'achever sa vingt-neuvième année — avait toujours été d'une santé fort délicate; il fut bientôt épuisé par ce rude apostolat des missions, et mourut d'un crachement de sang. Au moment où M. Pesné allait quitter la France avec M. Clet et M. Lamiot, le procureur général de Saint-Lazare écrivait à M. Hanna une lettre que nous avons déjà citée et dans laquelle, après avoir fait l'éloge de M. Clet, il ajoutait : « Les deux autres sont des enfants d'une grande piété et d'un aimable caractère. » Ne semble-t-il pas qu'on aurait pu inscrire en partie ces paroles sur la tombe de M. Pesné, mort dans toute la fleur de sa jeunesse sacerdotale, et qui laissait derrière lui le plus édifiant et le plus sympathique souvenir ?

1. On lit dans une lettre de M. Dumazel à M. Delgorgue, du 15 février 1802 : « M. Aubin était un homme apostolique, et il est maintenant martyr : il passa dans la province du Hou-kouang (qui est au milieu de l'empire) pour y prendre soin des missions que le Saint-Siège nous y a confiées; il y a visité les différentes chrétientés éparses çà et là ; mais, au bout de trois ans, ayant été reconnu à son air peu chinois pour être étranger, il a été pris, mis en prison, où, après quelques

M. Clet se voyait ainsi privé de ses deux auxiliaires, au moment où les événements allaient encore ajouter aux difficultés et aux périls de son ministère. Un nouveau règne venait de commencer. L'empereur Kien-lòng était mort, le 6 février 1796, après avoir occupé soixante ans le trône. Esprit judicieux et cultivé, il n'avait aucune animosité contre le christianisme, pour lequel il professait même une assez grande estime[1]. Trois ouvrages traitant de cette religion figuraient dans une collection de livres de choix formée pour son usage, imprimée et gravée, sous sa haute direction, par une société de savants et d'artistes en renom. Mais, sans partager les préventions des ennemis du nom chrétien, si nombreux surtout parmi les grands, sans ajouter foi aux calomnies dont ils poursuivaient les missionnaires et leurs disciples, il n'osa pas toujours se refuser aux mesures de rigueur que réclamait leur haine ; il laissa subsister tous les édits portés par ses prédécesseurs contre la prédication de l'Évangile ; lui-même en publia de nouveaux et, à plusieurs reprises, donna à l'Église des confesseurs et des martyrs. Sa mort faillit devenir l'occasion d'une persécution. Ses obsèques se célébrèrent avec tout l'appareil des cérémonies superstitieuses usitées en semblable circonstance. Les missionnaires, qui avaient rang de mandarin à la cour, furent invités à y prendre part et se virent placés dans l'alternative de trahir leur foi ou de s'atti-

mois, il est mort, n'exprimant dans son agonie que des désirs enflammés de voir Dieu et de lui être uni pour jamais. »

1. Les principaux traits de ce jugement sont empruntés à un rapport sur la mission de Pékin, adressé le 1er juin 1849, à M. Étienne, supérieur général de Saint-Lazare, par Mgr Mouly.

rer les châtiments les plus sévères en exposant les chrétientés de Pékin et des provinces à de nouvelles rigueurs et peut-être à une ruine totale. Voici ce que M. Clet raconte à ce sujet, dans l'une de ses lettres à son frère le chartreux[1] : « Depuis plusieurs années, on craignait sans cesse à Pékin que la mort du vieil empereur et l'installation du nouveau ne donnassent lieu à une persécution occasionnée par le refus que feraient certainement les missionnaires de se soumettre à la cérémonie du *Ko-teou*[2] devant le cercueil de l'empereur défunt. Vous savez sans doute que, dans ce siècle, la question du *Ko-teou* chinois a remué toutes les têtes

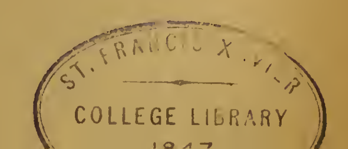
1. Lettre de M. Clet à son frère le chartreux, en date du 6 novembre 1799.

2. Le *Ko-teou* est la prostration que les Chinois font devant le cercueil des défunts, en frappant à plusieurs reprises la terre avec le front; ce qui en fait un acte superstitieux, c'est qu'il est ordinairement, et notamment aux funérailles des princes, accompagné de libations et de sacrifices. Aux obsèques de l'empereur Kang-hi, en 1722, plusieurs missionnaires consentirent à faire la prostration, parce qu'on leur avait faussement affirmé que les libations n'auraient pas lieu : « On nous ordonna de nous mettre à genoux, raconte l'un d'eux, mais en dehors des rangs et dans un lieu séparé où il n'y avait point de mandarins ; nous faisions la prostration sans rien voir de superstitieux ; c'est pourquoi, conservant notre bonne foi, nous continuâmes, les autres jours, à aller faire cette cérémonie. Quand les funérailles furent terminées, j'eus l'occasion de parler à un mandarin de mes amis qui, par office, avait dû y assister. Il est certain que la libation du vin se fit, tous les jours des funérailles. Le premier président du Tribunal des Rites mettait dans la main de l'empereur le vase de vin que l'on devait répandre, et l'empereur faisait la libation dans un grand bassin d'or, qui était vide, et alors, au signal du maître des cérémonies, le mandarin et nous qui étions là, nous faisions les prostrations, c'est-à-dire que moi et nous tous, missionnaires de la Propagande, nous concourions matériellement au sacrifice et à cette action superstitieuse. Quand j'appris cela, j'en eus un chagrin inexprimable, et j'en fus aussi accablé que surpris et épouvanté. »

savantes de l'Europe, les uns n'y voyant qu'une cérémonie purement civile, les autres y voyant une cérémonie religieuse et, par conséquent, idolâtrique. Après bien des débats et l'examen le plus rigoureux, l'Église l'a déclaré superstitieux et idolâtrique et en a prohibé la tolérance à qui que ce fût et sous quelque prétexte que ce soit ; en conséquence, nous le défendons expressément aux chrétiens, et la bulle donnée à ce sujet a été publiée à Pékin, dans les quatre églises. Cette publication, qui n'a pu se faire sans occasionner des murmures et même des réclamations de plusieurs chrétiens indociles, est sans doute parvenue aux oreilles des païens, et même aux oreilles de l'empereur, par les mandarins, jaloux de la faveur qu'accorde l'empereur aux Européens. Quoi qu'il en soit, l'empereur Kienlong étant mort, son successeur a rappelé au palais les artistes européens qui, depuis plusieurs années, avaient été renvoyés à leurs maisons respectives, et a fait citer et inviter deux fois les trois missionnaires, qui sont membres du Tribunal d'Astronomie, à faire la prostration devant le cercueil de l'empereur défunt ; ils ont généreusement refusé, comme ils le devaient, répondant que leur religion ne leur permettait pas une telle cérémonie. Ils étaient prêts à tenir ferme, ils avaient même fait auparavant comme leur testament de mort ; mais, par une disposition particulière de la Providence, qui tient les cœurs des rois dans sa main, ce refus n'a rien produit de fâcheux ; on n'a point tenté de les contraindre et ils se rendent habituellement au Tribunal d'Astronomie comme auparavant. L'empereur, sans beaucoup aimer les Européens, a rendu devant les gens de

sa cour un témoignage avantageux de leur inviolable fidélité et de leur droiture, qui les met hors de tout soupçon. Ainsi, point de persécution. »

Pour bien comprendre l'attitude des missionnaires de Pékin devant ces exigences du cérémonial superstitieux des funérailles impériales, pour se rendre bien compte des alarmes qu'ils éprouvèrent et que l'on partageait autour d'eux, il faut se rappeler l'importance et la durée des célèbres débats auxquels le vénérable Clet vient de faire allusion, qui avaient, en effet, remué toutes les têtes savantes de l'Europe, et qui avaient eu, en Chine, des conséquences plus douloureuses, jetant la division parmi les prédicateurs de l'Évangile, suscitant, nous l'avons vu, de cruelles persécutions contre des prêtres uniquement coupables d'être restés fidèles au Saint-Siège et à leur conscience, et pensant un moment compromettre les fruits de tout un siècle d'efforts et de succès. Ces longs et fameux démêlés ont été résumés et appréciés, de main de maître, par un des plus illustres apologistes de notre temps. Amené, dans son beau livre sur Tertullien, à parler des excès de polémique auxquels le fougueux écrivain se laissa trop souvent emporter en faisant la guerre aux usages et aux superstitions du paganisme, Mgr Freppel prend de là occasion de mettre en lumière la ferme et prudente conduite de l'Église, toujours également éloignée des faiblesses coupables et des provocations indiscrètes, non moins incapable de favoriser l'illusion qui porterait atteinte à l'intégrité du culte ou de la foi, que d'imposer un joug trop lourd en réprouvant des coutumes innocentes qui, bien qu'en usage chez les païens,



n'entraînent cependant aucune profession effective de paganisme. Tertullien va jusqu'à traiter d'apostats les soldats chrétiens qui, lorsque les empereurs leur distribuaient des largesses, venaient les recevoir, selon l'habitude, une couronne de lauriers sur la tête, et il exalte comme un confesseur de la foi un de leurs compagnons qui, « plus soldat de Dieu, dit-il, plus intrépide que ses frères, lesquels s'imaginent pouvoir servir deux maîtres, s'avança un jour tête nue, tenant à la main sa couronne inutile et manifestant par là qu'il était chrétien[1] ». L'Église n'a eu garde de prendre à son compte la sévérité outrée de Tertullien. A quinze siècles de là, des missionnaires catholiques, se laissant entraîner dans une voie tout opposée de concessions excessives, avaient cru pouvoir fermer les yeux sur un dangereux alliage de christianisme et d'idolâtrie, qui n'allait à rien moins qu'à altérer la pureté de la doctrine et de la morale évangéliques. L'Église, malgré les grands services qu'ils avaient rendus dans le passé et au risque d'entraver le succès de leur action dans l'avenir, n'hésita pas à condamner formellement leur conduite. « Vous n'ignorez pas, disait à ce sujet Mgr Freppel, en s'adressant à ses auditeurs de la Sorbonne, vous n'ignorez pas quels grands résultats avait obtenus en Chine et dans l'Inde le zèle des Pères de la Compagnie de Jésus. Cette illustre société, l'une des gloires de l'Église catholique, était parvenue, à force d'habileté et de persévérance, à entamer sur tous les points ces deux pays idolâtres. Ses membres n'avaient rien oublié pour attirer à la foi chrétienne les Indiens et les Chi-

1. Tertullien, *de Coronamil.*, I.

nois, en s'insinuant dans leur esprit par une stricte observation des coutumes nationales. Les uns n'hésitaient pas à reproduire, dans leur genre de vie, le régime des brahmes les plus austères; d'autres se faisaient parias pour trouver un accès plus facile auprès de cette classe réputée vile et infâme par le reste de la nation. Dans le Céleste Empire, on les avait vus devenir tour à tour mandarins, astronomes, géographes, médecins, ambassadeurs même, et travailler ainsi au triomphe de la Foi en se rendant utiles dans toutes les branches de la science et de l'administration. Assurément, on ne saurait assez louer des hommes qui s'imposaient de tels sacrifices pour gagner du terrain au milieu des contrées infidèles. C'était une application aussi ingénieuse que féconde de la grande maxime de l'Apôtre : il faut se faire tout à tous pour convertir les âmes au Christ. Mais il y avait dans cette voie de condescendances un écueil que les missionnaires jésuites ne surent pas complètement éviter. Partant de ce principe incontestable, qu'il ne faut pas heurter inutilement des usages établis, mais écarter au contraire tout ce qui est de nature à faire obstacle au rapprochement, ils allaient jusqu'à tolérer dans leurs néophytes des pratiques plus ou moins superstitieuses. Ainsi, pour ne point choquer les préjugés des Indiens, ils omettaient certaines cérémonies accessoires dans l'administration du baptême, cachaient les noms de quelques objets du culte catholique sous des appellations insolites, permettaient aux femmes de porter un bijou nommé *taly*, qu'elles reçoivent le jour des fiançailles et sur lequel est gravée l'image d'une idole, etc. C'était pousser la tolérance à

des limites où elle ne trouve plus dans la charité une excuse suffisante. La question des rites malabares se reproduisait en Chine sous une autre forme. Il s'agissait de savoir si l'on peut licitement rendre à Confucius certains hommages que prescrivent les lois et qui ont l'apparence d'un culte religieux ; s'il est permis de prendre part aux cérémonies qui se pratiquent en l'honneur des ancêtres, de saluer le vrai Dieu des noms chinois de *Xanti* et de *Tien*, qui semblent plutôt désigner la nature extérieure ou le ciel, etc. Voyant avec quelle opiniâtreté invincible les Chinois s'attachaient à ces coutumes traditionnelles, les Jésuites croyaient devoir ménager de telles susceptibilités en fermant les yeux sur des actes qui ne leur paraissaient pas empreints d'un caractère religieux : il leur en coûtait de sacrifier l'avenir d'une chrétienté florissante à des scrupules qu'ils tenaient pour exagérés. C'est en ce sens qu'ils expliquent leur conduite dans une lettre au pape Clément XI : « Nous souhaiterions de tout notre cœur « qu'il fût en notre pouvoir d'abolir toutes les coutumes « et les rites des païens, où l'on pourrait apercevoir le « moindre soupçon de mal. Mais, dans la crainte de fer« mer par cette sévérité l'entrée de l'Évangile et la porte « du Ciel à un grand nombre d'âmes, nous sommes « obligés, à l'exemple des saints Pères, au temps de la « primitive Église, de tolérer les cérémonies des Gentils « qui sont purement civiles ; de manière cependant qu'au« tant que la chose peut se faire sans danger, nous les « retranchons peu à peu, en y substituant des cérémonies « chrétiennes. » On voit assez, par ces paroles, avec quelle entière bonne foi les Jésuites procédaient dans

cette affaire : ils ne toléraient les cérémonies chinoises que par motif de nécessité, avec la ferme intention d'en faire tomber l'usage à mesure que le christianisme s'implanterait dans le pays. Mais n'était-ce pas une erreur de fait que d'envisager comme des usages purement civils les hommages qu'on rend à Confucius et le culte des ancêtres morts ? Les missionnaires dominicains, d'accord avec les vicaires apostoliques établis dans ces contrées, n'hésitaient pas à y voir autant de superstitions païennes. De là, un grave différend qui, porté d'Asie en Europe, divisa les esprits, absolument comme au temps de Tertullien. Les savants prenaient fait et cause pour ou contre les Jésuites de la Chine. Ceux-ci s'appuyaient sur l'opinion des mandarins et des lettrés qui, en paroles du moins, n'attribuaient aucun caractère religieux aux usages en question : l'empereur Kang-hi, consulté à ce sujet, avait fait une déclaration dans le même sens. Aux yeux de Leibnitz, un tel jugement suffisait pour justifier les Pères de la Compagnie de Jésus. Mais d'abord, la bonne foi des Chinois n'a jamais été proverbiale : la réponse des lettrés pouvait fort bien n'être qu'un mensonge ajouté à tant d'autres. Puis, quelle que fût l'opinion de ces derniers sur le point en litige, il fallait bien aussi tenir compte de celle des bonzes et du peuple. Du moment que la masse de la nation, et cela n'était guère douteux, attachait à ces cérémonies des idées superstitieuses, les chrétiens ne pouvaient y participer sans que leur manière d'agir prît aux yeux du grand nombre une couleur analogue. La tolérance des Jésuites était en tout cas répréhensible par ce côté. Avec cette sagesse et cette longanimité qui

le distinguent, le Saint-Siège différait son jugement sur une question qui, résolue dans un sens ou dans un autre, allait entraîner les plus graves conséquences. D'une part, on pouvait craindre qu'un acte d'autorité ne vînt anéantir dans l'Extrême Orient tout un siècle de travaux ; de l'autre, il fallait empêcher que la religion ne dégénérât, dans ces contrées lointaines, en un mélange bizarre de christianisme et de paganisme. Pour éclaircir les difficultés en instruisant la cause sur les lieux mêmes, Clément XI envoya comme légat aux Indes et en Chine Charles de Tournon, archevêque d'Antioche. Ce prélat ne tarda pas à se convaincre que les rites malabares n'étaient pas plus innocents que les cérémonies chinoises et, par suite, il condamna hautement les uns et les autres. Appuyés dans leur résistance par quelques évêques portugais, les missionnaires jésuites refusèrent d'obéir au mandement du légat. Un décret de l'Inquisition vint confirmer la sentence de l'archevêque, mais sans plus de succès. Une bulle de Clément XI ne parvint pas davantage à terminer le débat. Comme le Pape distinguait à bon droit les usages purement civils des cérémonies superstitieuses, les Jésuites se crurent autorisés à retenir certaines pratiques qu'ils rangeaient dans la première classe. Il fallut qu'une deuxième bulle, lancée en 1715, vînt couper court à leurs subterfuges en les obligeant à rompre avec toutes les coutumes chinoises. Encore la querelle fut-elle loin de s'apaiser. Dans la conviction où ils étaient que ces mesures de rigueur entraîneraient la ruine du christianisme sur les bords du fleuve Jaune et du Gange, les missionnaires épuisaient tous les palliatifs et les

moyens dilatoires pour retarder une catastrophe qui leur paraissait imminente. Un deuxième légat envoyé en Chine, Mezzabarba, leur avait fait quelques concessions, qui les encouragèrent de nouveau dans leur résistance. Enfin, Benoît XIV comprit la nécessité de mettre un terme à des luttes qui pouvaient faire accuser l'Église de vouloir pactiser avec les superstitions païennes. Les bulles *Ex quo singulari* et *Omnium sollicitudinum* condamnèrent sans la moindre restriction les rites malabares et les cérémonies chinoises. Devant ce jugement solennel, toute opposition tombait d'elle-même [1]. »

En 1796, lors des funérailles de l'empereur Kienlong, les missionnaires de Pékin ne pouvaient donc hésiter sur le parti qu'ils avaient à prendre, et les bulles pontificales leur dictaient assez clairement la réponse qu'ils devaient faire aux injonctions de la cour. Comme les autres mandarins, l'évêque de Pékin, un ancien Jésuite portugais et M. Raux, tous trois membres du Tribunal des Mathématiques, avaient reçu l'ordre de se rendre, tous les jours, au palais, à l'heure qui leur serait fixée, pour y prendre part aux sacrifices et à toutes les cérémonies superstitieuses qui, durant trois semaines, devaient se succéder devant le cadavre du monarque défunt. Leur résolution fut arrêtée aussitôt, et d'un commun accord. En ce moment, M. Raux dut se sentir éclairé et fortifié par l'exemple de Mgr Mullener, de MM. Appiani et Pedrini, qui avaient autrefois tant souffert pour la cause qu'il se trouvait avoir à défendre à son tour. Le premier jour, les trois missionnaires s'abstinrent de paraître. Leur absence ne pouvait

1. Mgr Freppel, *Tertullien,* 13e leçon, t. I, p. 268-273.

passer inaperçue ; ils furent dénoncés au premier ministre, qui les fit appeler et ne leur épargna pas les remontrances. Ils lui répondirent avec fermeté qu'il leur était impossible de s'associer à des actes que réprouvait leur foi, et que, plutôt que de trahir leur conscience, ils étaient prêts à tout souffrir, jusqu'au dernier supplice. Le ministre les renvoya chez eux, et peut-être aurait-il assoupi l'affaire ; mais peu de jours après il tombait en disgrâce : accusé et convaincu d'avoir, par ses malversations et en abusant de la confiance du dernier empereur, amassé des trésors immenses, il fut condamné à se donner lui-même la mort. Son successeur fut un neveu de l'empereur régnant, auquel on ne tarda pas à dénoncer les missionnaires. Il les manda auprès de lui, et, voyant que ni ses promesses ni ses menaces ne parvenaient à ébranler leur détermination, il les congédia en leur disant qu'il soumettrait le cas à son souverain. « Nous étions prêts, avec le secours de Dieu, écrivait à quelque temps de là, M. Raux, à subir la prison, l'exil et même la mort. Mais Dieu, content de la préparation de notre cœur, n'a pas permis qu'il arrivât rien de fâcheux ni pour nous-mêmes ni pour les chrétiens. » En effet, tandis qu'ils attendaient, avec plus de résignation aux volontés de la Providence que de confiance dans la clémence impériale, l'arrêt qui devait fixer leur sort, on leur notifia un décret que venait de rendre le nouveau monarque et que l'évêque de Pékin traduisit ainsi : *Europæi Pekinenses sunt homines sinceri, agiles et addicti suæ religioni : ne vexentur propter nostras cæremonias, permittantur omnino servare omnes regulas suæ religionis* : « Les Européens qui

demeurent à Pékin sont des hommes probes, laborieux et attachés à leur religion : qu'on ne les inquiète pas à l'occasion de nos cérémonies et qu'on les laisse entièrement libres de suivre toutes les prescriptions de leur foi. » Cette sentence, qui éloignait des chrétiens de la Chine, pour quelque temps du moins, toute menace de persécution, montrait assez quelle favorable impression avait produite, en haut lieu, la franche et courageuse résistance de nos trois missionnaires. Loin d'avoir compromis, comme on aurait pu être tenté de le craindre, l'avenir de l'Évangile dans le Céleste Empire, leur loyale fermeté, si publiquement louée par le souverain, admirée aussi, nous le savons, par les grands de la cour, ne fit qu'honorer, aux yeux de tous, une religion capable d'inspirer de si hautes vertus.

La paix était donc rendue aux missionnaires et aux fidèles de la capitale; mais, au fond de sa province, M. Clet était, au même moment, témoin et faillit, à plusieurs reprises, être victime de troubles fort graves, dont l'origine se rattachait également au changement de règne qui venait de se produire. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet [1], deux ans après la mort de l'empereur Kien-long et l'avènement de son successeur, Kia-king : « Depuis deux ans et demi, je ne puis faire des excursions au loin, à cause d'une guerre civile, dont ma province a été et est encore un des principaux théâtres. Les révoltés forment une secte infiniment nombreuse, dont le but est de ne pas reconnaître pour souverain un étranger, tels que sont les empereurs actuels, qui sont tartares, comme vous savez. Cette

1. Dans sa lettre à son frère le chartreux, du 29 août 1798.

secte est très ancienne, et prend ordinairement occasion de la vieillesse de l'empereur, pour prendre les armes et secouer le joug étranger. Or, ces rebelles, qui brûlent tous les lieux par où ils passent et massacrent tous ceux qui ne veulent pas prendre parti avec eux, se sont assez approchés de nos montagnes, pour nous jeter dans les plus vives alarmes. Au reste, ils n'ont jamais été plus proches de nous que de cinq à six lieues; mais, certes, c'en est bien assez. Grâce aux soins paternels de la Providence, deux fois, je me suis éloigné d'une quarantaine de lieues, et, chaque fois, j'ai été fort à propos ramené au gîte, pour n'être pas enveloppé par eux et massacré comme tant d'autres. Plusieurs fois, ils ont disparu pendant plusieurs mois, et, au temps le moins prévu, ils se montrent de nouveau, comme cela est arrivé il y a encore deux mois; mais nous en avons été quittes pour la peur; à présent, tout est en paix autour de nous, en expectative d'une nouvelle alarme. On ne peut dire combien d'hommes des deux partis ont été victimes de cette guerre intestine. »

On sait que, depuis l'année 1644, le trône impérial de la Chine était occupé par des princes d'origine étrangère, et que la dynastie tartare des *Tsing* avait supplanté la dernière des dynasties chinoises, celle des *Ming*. Le monarque en qui elle s'éteignit, Tsong-tching, d'un caractère soupçonneux et cruel, s'aliéna l'esprit des grands comme celui du peuple. Sur la fin de son règne, la Chine, déchirée par les factions, se vit en proie aux brigandages de huit armées de rebelles, dont les chefs, aspirant tous ensemble à la tyrannie, périrent successivement sous les coups de l'un d'entre eux,

qui vint mettre le siège devant Pékin, y entra en triomphe au bout de trois jours et prit le titre d'empereur, après que Tsong-tching, pour ne pas tomber vivant entre ses mains, se fut donné la mort en se pendant à un arbre. L'un des généraux de ce dernier, Ou-sanguey, le seul qui n'eût point pactisé avec les séditieux, résolut de venger la chute du souverain légitime ; il ramassa les débris de l'armée impériale et appela à son aide le roi de Tartarie, Tsong-tse, qui lui amena un renfort de quatre-vingt mille hommes. Leurs forces réunies mirent l'usurpateur en fuite ; mais Tsong-tse prétendit recueillir les fruits d'une victoire dont il avait la plus grande part. Prince doux, généreux et affable, élevé autrefois en Chine, versé dans la langue et les sciences de ce pays, façonné aux usages et aux mœurs de ses habitants, lié d'amitié depuis l'enfance avec un grand grand nombre de mandarins, il les voyait déjà s'incliner sous son autorité et prêts à entraîner la nation sous son obéissance, lorsqu'il mourut. Avant de rendre le dernier soupir, il désigna pour son successeur son fils Chun-tchi, âgé de six ans. Il semblerait qu'une minorité, dans de pareilles circonstances, dût être fatale à un pouvoir à peine naissant. Mais telle était la lassitude où leurs guerres intestines avaient plongé les Chinois, tel était l'ascendant d'un peuple nouveau, énergique, vaillant, sur un peuple vieilli, usé par une civilisation raffinée et corrompue, que le jeune Chun-tchi, conduit immédiatement à Pékin, y fut accueilli comme un libérateur, au milieu de l'enthousiasme et des cris de joie de la foule, qui ne cessait de répéter : « Vive l'empereur, qu'il vive dix mille ans ! » Ainsi se trouva fondée par

un enfant de six ans la nouvelle dynastie des *Tsing*, la vingt-deuxième qui fût appelée à régir la Chine, et qui la gouverne encore aujourd'hui. Trop tard, Ou-san-guey reconnut sa faute, et, quoique comblé d'honneurs et de dignités par les nouveaux maîtres de sa patrie, on l'entendait souvent exprimer ses regrets et son repentir en disant qu'il avait fait venir des lions pour chasser les chiens [1].

Il ne faudrait pas croire cependant que tout patriotisme fût étouffé parmi les Chinois : sans parler des soulèvements fréquents qui éclatèrent dans les provinces et obligèrent les Tartares à conquérir pied à pied leur nouvel empire, lorsque, au bout de trente ans, ils eurent entièrement subjugué la Chine et réduit à l'impuissance les divers prétendants, dont les succès avaient, plus d'une fois, balancé leur fortune et ébranlé le trône de Chun-tchi, le sentiment national demeura encore assez vivace pour qu'en l'exploitant habilement, une société secrète, véritable franc-maçonnerie chinoise [2], ait pu former comme une armée permanente de la révolte et, par le nombre de ses adhérents comme par l'audace de ses entreprises, se rendre redoutable au pouvoir établi.

Au temps où le vénérable Clet vivait dans le Houkouang et écrivait les lignes que nous citions tout à l'heure, les *Pei-lien-kiaô*, ou membres de la secte du Nénuphar blanc, s'étaient multipliés à tel point, que leur principal

1. Du Halde, *Description de l'Empire de la Chine*, t. I, p. 530 et sq.

2. Voir *Associations de la Chine*, lettres du P. Leboucq, missionnaire au Tchély-sud-est; Paris, F. Wattelier et Ce, sans date, p. 2-44.

3. *Pei* signifie blanc, *lien* nénuphar, et *kiaô* doctrine ou religion.

chef, arrêté et amené devant l'empereur qui lui demanda : « Combien as-tu de partisans ? » put lui répondre : « J'ai pour moi le tiers de l'empire [1]. » On ne s'accorde pas sur l'époque où cette association prit naissance. Tandis que les uns la font dater seulement des dernières années du règne de Kien-long, d'autres reculent ses origines jusqu'à seize siècles en arrière et la font dériver de la conspiration des *Hoang-king-tse* ou Bonnets jaunes, qui, sous l'empereur Lin-ti, l'an 160 après Jésus-Christ, levèrent trois puissantes armées pour tirer vengeance de l'exécution de douze cents lettrés, décapités par ordre du souverain [2]. Une fois organisés, les Bonnets jaunes ne posèrent plus les armes; souvent vaincus, ils ne furent jamais exterminés complètement, et, dans une aussi longue suite de siècles, changeant de nom plutôt que de constitutions et de but, ils ne cessèrent de s'insurger contre le gouvernement régulier et parvinrent plusieurs fois à le tenir en échec. L'opinion, qui rattache à ces nombreuses générations de rebelles les sociétaires du Nénuphar blanc, semble être adoptée par le vénérable Clet, qui les regarde comme « une secte très ancienne ». Ils n'auraient fait, dans cette hypothèse, que donner, depuis l'avènement de la dynastie tartare, une fin ou un prétexte patriotique à leurs perpétuelles tentatives de révolution, en affichant le projet d'arracher le pouvoir à des mains étrangères. En réalité, ces prétendus champions de la dynastie déchue se proposent beaucoup moins de la rétablir sur le trône, que de s'en emparer eux-mêmes et, par là, d'arriver à la ri-

1. *Annales de la Propagation de la Foi*, t. IX, p. 326.
2. P. Leboucq, *op. cit.*, p. 3.

chesse pour se livrer au plaisir[1]. Liés par les plus terribles serments, les frères du Nénuphar sont tenus au secret le plus inviolable et à l'obéissance la plus aveugle. Leur hiérarchie, leurs lois font de la secte un véritable gouvernement occulte, toujours prêt à monter à l'assaut du gouvernement officiel. Il ne semble pas, quoi qu'on ait quelquefois avancé le contraire, qu'ils nourrissent aucune haine particulière contre le christianisme[2]. Sans doute, les missionnaires et leurs néophytes ont été souvent enveloppés dans les massacres ordonnés par les chefs de la franc-maçonnerie chinoise et exécutés par les bandes furieuses de ses innombrables adeptes, mais ceux-ci les poursuivaient moins comme chrétiens que comme des gens étrangers à leur parti et en qui, par suite, ils voyaient des ennemis. C'est surtout indirectement et par contre-coup que les mouvements séditieux des Pei-lien-kiaô ont été funestes au catholicisme, que les autorités se sont plu à confondre avec une association dont la doctrine, tissu de superstitions puériles, et les visées, inspirées par le sensualisme le plus grossier, sont en opposition flagrante avec les enseignements et les maximes de l'Évangile[3]. Lorsque le célèbre Wang, ce chef des Pei-lien-kiaô, dont nous venons de parler, comparut devant Kia-king, l'empereur lui posa cette question : « As-tu parmi tes partisans des sectateurs de la religion du Ciel (il désignait sous ce nom les chrétiens) ? — Je n'en ai aucun qui professe

1. P. Leboucq, *op. cit.*, p. 30. Cf. *Annales de la Propagation de la Foi*, t. IX, p. 326.

2. P. Leboucq, *op. cit.*, p. 30-33.

3. Voir *Annales de la Propagation de la Foi*, t. IV, p. 421 ; t. IX, p. 327 ; t. XVIII, p. 35.

cette croyance [1], » répondit le rebelle. En dépit d'une dénégation aussi formelle et qui aurait dû, pour longtemps, mettre les chrétiens hors de cause, il n'est pas sûr que les persécutions qui ne tardèrent pas, sous le règne de Kia-king et par son ordre, à frapper tant de missionnaires et à troubler tant de chrétientés, n'aient eu pour motif, au moins partiel, cette assimilation, d'une sincérité quelque peu suspecte, entre une religion de paix et une secte de révoltés. Les principaux moyens d'action des Pei-lien-kiaô étaient et sont encore le pillage et le meurtre. On ne saurait se faire une idée des ravages causés par leurs soudaines et violentes invasions. Semblables à un ouragan qui détruit tout sur son passage, ils sèment de toutes parts l'effroi, la ruine et la mort. Au reste, quoiqu'ils aient dévasté plusieurs provinces, durant l'insurrection qui précéda et suivit la mort de Kien-long et à laquelle assista M. Clet, ils n'obtinrent alors aucun avantage important et durable. Il paraît même qu'après avoir, pendant plusieurs années, amoncelé beaucoup de ruines et répandu beaucoup de sang, le découragement finit par se mettre dans leurs rangs. Nous avons vu en quels termes M. Clet raconte les commencements de leur soulèvement; un an plus tard, il écrivait les lignes suivantes [2] : « Les rebelles de Chine, appelés Pei-lien-kiaô, dont je vous marquais, l'année dernière, qu'ils nous avaient donné plusieurs fois d'assez vives alarmes, ne se sont pas tant approchés de nous, cette année; il paraît qu'à présent ces rebelles ne se tiennent en état de révolte, que parce qu'il n'y aurait

1. *Annales de la Propagation de la Foi*, t. IX, p. 326.
2. Lettre à son frère le chartreux, du 6 novembre 1799.

point de sûreté pour eux à se disperser et qu'ils seraient certainement massacrés comme le sont tous ceux qui sont pris. Si on leur proposait un armistice, probablement ils l'accepteraient, peut-être aussi ne l'accepteraient-ils pas, de peur qu'après leur dispersion on ne leur tînt pas parole; car il n'y a pas plus à se fier à la parole des infidèles qu'à celle des Français philosophes. Ils sont donc réduits à l'état d'errants et de vagabonds, qui, pourchassés d'un canton, se transportent dans un autre; et leur passage est semblable à un ouragan qui renverse et dévaste tout. Ils brûlent les maisons et les denrées qu'ils ne peuvent consommer, et massacrent ceux qui n'ont pu fuir. L'année dernière, ils ont entièrement dévasté une de nos chrétientés assez nombreuse; le seul oratoire a été épargné; toutes les autres maisons ont été la proie des flammes; mais ils n'ont tué qu'un seul chrétien trop lent à fuir dans les lieux escarpés. Comme le but de ces rebelles est de soustraire l'empire chinois à la domination tartare, ils ont cru que la vieillesse de l'empereur Kien-long était une époque favorable pour exécuter leur projet; ils se sont donc mis en insurrection; mais comme ils n'ont point de chef expérimenté, quoiqu'ils soient en nombre prodigieux, ils n'ont pas pris une seule ville, ils n'ont détruit que des bourgades sans défense; ils n'ont fait aucun acte de valeur. Ils détruisent, dévastent, brûlent, massacrent, et puis c'est tout. A présent que le successeur de Kien-long, Kia-king, est paisible possesseur du trône, il y a grande apparence que, dans peu, la tranquillité sera rétablie. »

Cependant, lorsqu'on les croyait près d'abandonner le champ de bataille, les rebelles reprirent les armes et

tentèrent un dernier effort qui, un moment, faillit leur assurer la victoire. Il en résulta, pour le Hou-kouang, de nouvelles scènes de dévastation, et pour M. Clet, de nouvelles alarmes et de nouveaux périls. En 1802, environ deux ans après avoir adressé à son frère la lettre que nous venons de citer, il lui écrit encore : « Je ne vois aucune lueur d'espérance du martyre dont je n'ai pas peine à me persuader que je suis indigne. Notre vie n'est pas toutefois sans dangers ; car, depuis six ans, un nombre prodigieux de Chinois se sont révoltés contre le gouvernement. Les rebelles, appelés Pei-lien-kiaô, marchent en troupes de huit à dix mille, portant sur leur passage le ravage et la mort. Les troupes impériales, qu'on leur oppose, n'avancent guère à les détruire, parce qu'ils habitent les défilés des montagnes, d'où ils font des excursions continuelles, tuant ou emmenant captifs hommes et femmes qu'ils rencontrent, consommant les denrées et brûlant les maisons. Pour nous mettre à l'abri de leurs vexations, nous avons formé des camps fortifiés dans les sommets de nos montagnes, où nous avons bâti des maisons où chacun transporte ses denrées à mesure qu'il les recueille et où nous nous retirons au premier bruit d'alarme. Comme ces camps sont fort multipliés, on s'avertit, d'un camp à l'autre, par quelques coups de canon, au bruit desquels chacun plie bagage et se retire au camp, d'où l'on descend quand l'orage est passé. Il arrive assez souvent que l'alarme est fausse et qu'on fuit *nemine persequente* [1]; mais il arrive aussi qu'ils surprennent ceux qui, par trop de confiance, pensent trop tard à se mettre à l'abri par

1. Quand personne ne nous poursuit.

la fuite. J'ai couru plusieurs fois un danger notable de tomber entre leurs mains; mais la Providence m'en a préservé pour mon troupeau, qui se dissiperait en grande partie, s'il était dépourvu de pasteur : ils ont visité ma maison, en ont enlevé ce qu'ils ont voulu sans la brûler. C'est de notre camp que je vous écris; car il y a quelques jours qu'ils se sont approchés de nous, à la distance seulement de quatre lieues. Mais, cette fois, nous en sommes quittes pour la peur; ils ont rebroussé chemin, et sont allés porter leurs ravages je ne sais où : ainsi, nous ne sommes presque jamais tranquilles, par une crainte réelle ou une terreur panique. Il n'y a point de profit à mourir de la main de ces rebelles, parce qu'ils n'en veulent pas à notre religion qu'ils ignorent, mais au gouvernement tartare dont ils sont ennemis déclarés. C'est une secte qui subsiste depuis plusieurs siècles, mais qui n'a levé l'étendard de la révolte, d'une manière formidable, que depuis six à sept ans. La province où je réside en est principalement infestée. Au reste, tous leurs efforts se réduisent à ravager et à détruire ce qui ne leur oppose à peu près aucune résistance; car ils ne se sont emparés d'aucune ville; ils n'osent pas même attaquer nos camps qui ne demanderaient que trente soldats européens pour être pris dans l'espace d'un déjeuner; de manière que ce qui les laisse subsister, c'est que chacun, craignant pour sa vie, leur ouvre le passage par la fuite; ainsi, c'est comme un torrent qui détruit tout, parce qu'on ne lui oppose aucune digue. » Toutefois, vers le temps même où M. Clet traçait ces lignes, un coup d'audace pensa rendre les Pei-lien-kiaô maîtres de Pékin et de la Chine. Leur chef, aidé de ses meil-

leures troupes, avait déjà pénétré dans la capitale et se trouvait aux portes du palais impérial. Les Annales du Nénuphar blanc célèbrent cette victoire avec une emphase dont le ton seul décèle assez l'exagération. A les entendre, les soldats de Wang étaient « nombreux comme les grains de sable de la mer et du désert; les armées impériales, à leur approche, s'enfuyaient au fond des montagnes et mouraient d'épouvante ». Le triomphe des rebelles fut de courte durée. L'insubordination de ces bandes indisciplinées, les rivalités de ceux qui étaient à leur tête, changèrent tout à coup un si heureux succès en un désastre qui ruina pour longtemps les espérances du parti. Wang et ses principaux lieutenants furent pris et décapités[1]. Doué d'une éloquence entraînante et d'une rare intrépidité, Wang, qui avait le grade de licencié militaire[2], fut, de son vivant, l'idole des Pei-lien-kiaô. Aujourd'hui encore, sa mémoire est en vénération dans la secte, qui l'honore comme un martyr dont le sang crie vengeance. Aux yeux de l'histoire, il ne fut qu'un habile et dangereux chef de brigands, et l'on ne peut voir dans sa mort que le châtiment mérité des crimes nombreux dont il avait été l'instigateur et le complice.

1. P. Leboucq, *op. cit.* p. 6. Cf. *Annales de la Propagation de la Foi*, t. IX, p. 326.

2. On sait qu'il y a en Chine deux classes de mandarins, les mandarins de lettres, de beaucoup les plus considérés et les plus puissants, et aux mains desquels se trouve toute l'administration de la Chine, et les mandarins d'armes, plus nombreux que les premiers, mais relégués à un rang inférieur et dépendant même, à certains égards, des mandarins lettrés. Pour être admis dans cette classe des mandarins de guerre, il faut, comme ceux des lettres, avoir franchi trois degrés, et être devenu successivement bachelier d'armes, licencié d'armes, docteur d'armes. La force du corps, l'adresse dans les exercices, l'aptitude à saisir les préceptes de l'art militaire, voilà ce qu'on exige d'eux, et tel est l'objet

Lors de l'insurrection qu'il raconte dans ses lettres, M. Clet avait couru plus de dangers qu'il ne le donne à entendre. Fidèle aux traditions d'humilité léguées par saint Vincent à ses disciples, soigneux de passer sous silence ce qui pourrait provoquer en sa faveur l'intérêt et l'attention, il voudrait nous faire croire que tout se borna pour lui à quelques alertes, dont plusieurs n'étaient même pas bien sérieuses. Nous savons par ses confrères qu'une fois, au moins, il faillit tomber aux mains des insurgés et que, sans une protection spéciale du Ciel, il aurait, ce jour-là, payé de sa vie le zèle qui l'avait retenu dans sa résidence, alors qu'il était déjà informé de l'approche de l'ennemi. Dans une lettre adressée, le 31 juillet 1802, à M. Brunet, vicaire général de Saint-Lazare, M. Ghislain s'exprime ainsi : « M. Clet a manqué, l'année passée, d'être pris par les rebelles pour avoir tardé un peu trop à se retirer en lieu de sûreté avec les chrétiens. Sa résidence fut pillée ; mais, par une espèce de miracle, ces furieux s'amusèrent à boire son vin et n'entrèrent pas dans la seconde chambre où il était [1]. » Nous l'avons dit, ce n'étaient pas

des divers examens qu'on leur fait subir. Grosier, *Description générale de la Chine*, p. 443-448.

1. Dans une lettre de M. Villa à M. Boullangier, datée de l'année 1801, on lit les lignes suivantes : « Voici ce que m'a écrit dernièrement M. Raux : « Les courriers que j'avais envoyés à Macao passèrent à leur « retour par le pays de M. Clet : ils m'apportèrent une de ses lettres, « mais ils ne le virent point, parce qu'il était alors caché en lieu sûr; « mais, peu de temps auparavant, il avait eu une cruelle visite des « rebelles, lesquels ravagèrent la mission et tuèrent ou prirent une cin- « quantaine de chrétiens (la plupart de ces prisonniers s'échappèrent « peu après des mains de ces tigres). Pendant cette déplorable dis- « persion du troupeau, le pasteur se tenait caché dans des cavernes ou « dans des anfractuosités de rochers. Après que les brigands furent

seulement les attaques et les déprédations des Pei-lien-Kiaô, que les chrétiens avaient à redouter ; c'était aussi, c'était plus encore peut-être l'opinion, faussement répandue, qu'ils faisaient cause commune avec cette secte sanguinaire et impie. Il semble bien qu'il faille attribuer à ce préjugé ou à cette calomnie une menace de persécution, dont parle M. Clet dans sa lettre du mois de novembre 1799, qui se dissipa promptement, il est vrai, et ne plana un instant sur les fidèles du Hou-kouang, que pour mieux confondre leurs accusateurs. « Un événement, dit le Vénérable, qui s'est passé dans le centre de nos chrétientés, a failli produire une persécution. Quelques infidèles mal intentionnés ont répandu le faux bruit que les chrétiens devaient, à telle époque fixe, lever l'étendard de la révolte : aussitôt, grande rumeur, grands mouvements parmi les païens. Le mandarin du lieu prend connaissance de l'affaire, fait comparaître devant lui quelques notables chrétiens qui démontrent l'absurdité d'une telle calomnie, puisque, outre une infinité d'endroits où il n'y a point de chrétiens, dans les lieux même où il y en a, ils ne forment pas la centième partie du peuple, et qu'ainsi, eu égard à leur petit nombre, se révolter, ce serait évidemment et follement courir à la mort. Le mandarin a fait saisir trois des auteurs de ces bruits et en a puni deux de mort comme calomniateurs ; le troisième est en prison, destiné à subir le même sort, si, à l'époque par lui fixée, les chrétiens ne se mettent pas en état d'insurrection. Ainsi,

« partis, M. Clet put respirer ; mais il est toujours dans l'appréhension « qu'ils ne reparaissent. Il m'écrit que, tout bien considéré devant « Dieu, il est dans la ferme et invariable résolution d'attendre la volonté « de Dieu au milieu de ses chrétiens. »

tout s'est assoupi, sans qu'il y ait eu même un chrétien emprisonné. »

C'est au milieu de ces alarmes, de ces périls de toute sorte, que M. Clet reçut, pour la première fois depuis son arrivée en Chine, des nouvelles de sa famille. La lettre qu'il avait adressée, du Kiang-si, à Marie-Thérèse, sa sœur aînée, était demeurée sans réponse. Qu'étaient devenus, durant la Terreur, tous ses frères et sœurs, ceux surtout qui étaient les plus exposés aux fureurs de l'impiété démagogique, François, le chartreux, et Anne-Constance de Saint-Bruno, la carmélite, notre missionnaire se le demandait avec anxiété, lorsqu'on lui remit enfin, dans le courant de 1798, quelques lignes de dom François, qui lui avait écrit à deux reprises déjà, mais sans que ses lettres fussent parvenues à leur destination. Alors s'ouvrit, entre les deux frères, une correspondance qui n'a laissé d'autres traces que trois lettres du Vénérable, remplies des plus intéressants détails sur ses débuts au Kiang-si et dans le Hou-kouang, et où nous avons puisé presque tout ce que nous avons dit jusqu'ici, presque tout ce que nous dirons encore dans ce chapitre, pour essayer de faire revivre les neuf ou dix premières années de son apostolat. Elles nous peuvent fournir, en même temps, des renseignements précieux sur cette famille, dont les principaux membres nous sont déjà connus et ne sauraient nous être indifférents, unis qu'ils étaient par les liens les plus étroits de parenté et de mutuelle affection avec notre futur martyr, qui aimait à se rapprocher d'eux par la pensée, lorsqu'il les eut quittés pour obéir à la volonté de Dieu. Reproduisant, dans les lettres dont nous parlons, une tou-

chante image qu'il employait déjà, on s'en souvient, en faisant ses adieux à sa sœur aînée : « Quoique mon corps soit séparé de vous tous de six mille lieues, écrit-il à dom François, mon cœur en est très proche [1]. » Ces sentiments se font jour dès l'entrée en matière de la première réponse qu'il adresse à son frère le chartreux et qui est datée du 29 août 1798 : « Mon très cher frère, lui dit-il, il y a sept ans que j'ai quitté les parages de notre malheureuse patrie, pour me rendre en Chine, où je suis heureusement arrivé, après six mois de navigation ; et les premières nouvelles que je reçois de la famille, c'est par une lettre fort courte de votre part, datée de Rome, le 25 décembre 1796. Cette lettre fait mention de deux autres plus amples de votre part ; mais elles ne me sont point parvenues. Cette lettre, toute courte qu'elle est, m'a fait un plaisir infini, parce qu'elle m'apprend qu'au moins à une certaine époque, aucun d'entre mes frères et sœurs n'avait été la victime de la Révolution. Combien n'avais-je pas sujet de craindre que quelqu'un d'entre vous n'eût pu éviter d'être enveloppé dans des massacres qui ont fait tomber tant de têtes innocentes ou coupables ? Vous avez donc pu arriver à Rome, sain et sauf : j'en remercie le bon Dieu de tout mon cœur. Mais, où est mon frère aîné ? Où est ma sœur la carmélite ? Que font mes autres sœurs ? Je n'en sais rien. Comme il est moralement certain que vos précédentes lettres sont totalement perdues, par votre prochaine lettre répétez-moi quelques détails sur notre famille. » C'est donc à Rome que dom François était venu cher-

1. Lettre sans date à son frère le chartreux, écrite très probablement en 1802. — Cf. Lettre au même, du 29 août 1798.

cher un asile, lorsqu'il fut chassé, par la Révolution, de la chartreuse d'Aix, où il avait été envoyé comme procureur au mois de mars 1789, après avoir rempli quelques années les mêmes fonctions au monastère de Valbonne. Mais bientôt, Rome elle-même tombait au pouvoir des ennemis de l'ordre social et de l'Église. Au moment où M. Clet écrivait les lignes que nous venons de citer, déjà Pie VI avait été détrôné par le Directoire. Le 5 février 1798, presque sous les yeux du saint et vaillant Pontife, qu'on vit jusqu'au dernier instant tenir tête à l'orage, la république romaine avait été proclamée au Capitole. Deux jours après, le Pape était outrageusement enlevé de son palais, emmené, sous une escorte de dragons français, hors de la ville éternelle, et entrait ainsi dans cette voie douloureuse de l'exil, d'où il ne devait sortir que par la mort. Le bruit de ces tristes événements parvint jusqu'à M. Clet, qui, sans attendre une nouvelle lettre de son frère, reprit la plume, le 6 novembre 1799, et lui écrivit : « Mon très cher frère, vous avez, je crois, mal fait de ne pas profiter de la même occasion que M. notre général pour me donner de vos nouvelles. Par cette voie je saurais où vous êtes ; et peut-être serai-je privé de votre lettre, que vous avez dû remettre à nos missionnaires pour la Chine ; car, qui sait s'ils pourront parvenir à leur destination ? Je dis cela, non pour me plaindre de vous, mais pour me plaindre moi-même d'être encore privé de la douce consolation d'apprendre de vos nouvelles et de toute la famille. Je n'ai reçu, de votre part, qu'une lettre ; encore n'était-ce qu'une esquisse qui supposait la réception d'autres lettres plus amples, qui ne me sont point par-

venues. L'année dernière, je vous donnai de mes nouvelles, et insérai ma lettre dans celle de M. notre général, le priant de lui donner cours; je ne sais si vous l'avez reçue. J'en agis de même, cette année, ne sachant, après votre expulsion de Rome, vers quel pays vous avez dirigé vos pas. En général, notifiez régulièrement à M. Cayla le lieu de votre résidence, parce que, dans ce temps de révolution, je continuerai de lui adresser mes dépêches pour vous, comme à une personne plus connue et plus facile à découvrir. A la vue de l'état désastreux où se trouve l'Europe, je ne puis que bénir la Providence de m'avoir soustrait à tant de maux. Le philosophisme ne laisse point d'asile à la piété. On pouvait croire avec quelque fondement que Rome au moins serait à l'abri de ses poursuites; et Rome est devenue sa proie. Après cela, quel asile chercher ? Il n'y en a peut-être point d'autre que les antres et les forêts. Au reste, je me persuade que Rome ne peut être longtemps une république. Plusieurs fois ce peuple a tenté de se rétablir en république, et bientôt la faim l'a forcé de rappeler et de recevoir à bras ouverts son maître légitime. Le peuple romain d'aujourd'hui n'est plus le même qu'autrefois. C'est un vain songe de nos philosophes de se persuader qu'il pourra faire revivre le siècle des Scipion, des Caton et des Brutus. Quoi qu'il en soit des événements subséquents, je ne dis pas à la prise, mais à l'entrée des Français à Rome, que j'ignore, je désire bien savoir vers quel pays vous aurez dirigé vos pas, et apprendre quelle est votre position au milieu de ce bouleversement presque général de l'Europe. »

Nous ignorons nous-même à quelle contrée dom François alla d'abord demander un abri, lorsqu'il dut s'éloigner de Rome, en 1798, à la suite du souverain Pontife. Il ne semble pas qu'il y soit rentré, quand la prophétie du Vénérable se fut réalisée et que, le 3 juillet 1800, la Papauté, dans la personne de Pie VII, eut repris victorieusement possession de sa capitale, à la grande joie et au milieu des démonstrations enthousiastes du peuple, entièrement désabusé d'un régime qui lui avait promis tous les biens et ne lui avait apporté que la misère. François Clet revint sans doute en France, aussitôt qu'un commencement de paix et de liberté y fut rendu à la religion et à ses ministres. Ce qui est sûr, c'est qu'il mourut à Grenoble, sous son habit de chartreux, le 8 mars 1812 [1]. A cette époque, il y avait dix ans que sœur Anne-Constance de Saint-Bruno n'était plus [2]. Elle avait beaucoup souffert durant la période violente de la Révolution. Expulsée de son monastère, en 1791, forcée de reprendre les vêtements séculiers, elle se retira chez sa sœur Marie-Thérèse. Mais, au plus fort de la Terreur, elle fut arrêtée comme suspecte et jetée en prison. Mise en demeure de signer une formule de serment, qu'on lui

1. Voici son acte d'inhumation, cité par Mgr Ch. Bellet, *Vie du Vénérable serviteur de Dieu François-Régis Clet*, p. 42 : « Le 10 mars 1812, la sépulture est donnée à M. François-Régis Clet, prêtre chartreux, décédé l'avant-veille, muni des sacrements de l'Église, âgé d'environ soixante-six ans. — Roubaud, premier vicaire de l'église cathédrale. » (Registre de la paroisse Notre-Dame de Grenoble.) — On remarquera le prénom de Régis, qui lui est donné par erreur.

2. Voir, sur la date probable de sa mort et sur ses épreuves pendant la Terreur, Mgr Ch. Bellet, *op. cit.*, p. 40 et sq.; cf. Mlle de Franclieu, *la Persécution en Dauphiné, de 1792 à 1802*, passim.

représenta comme parfaitement innocente, qui, en réalité, la faisait tomber sous le coup des censures de l'Église, elle laissa surprendre sa bonne foi et consentit, elle et ses anciennes compagnes du Carmel, à donner la signature exigée.

Ces dignes religieuses ne tardèrent pas, cependant, à ouvrir les yeux, et elles n'eurent pas plutôt reconnu le véritable caractère de l'acte qu'on leur avait arraché, qu'elles s'empressèrent de le désavouer. On les amena à l'hôtel de ville, au mois de mai 1794, et là, au milieu et à l'exemple de ses sœurs, Anne Clet lut sans faiblir et laissa entre les mains de ses juges la rétractation suivante :

Aux citoyens officiers municipaux de la commune de Grenoble.

« Citoyens officiers municipaux, j'ai prêté le serment de liberté et d'égalité ; depuis ce moment, j'éprouve de profonds remords de conscience, crainte qu'il n'y ait quelque chose qui donne atteinte à la religion catholique. Je proteste de ma parfaite soumission en tout ce qui est civil et politique. Je suis, jour et nuit, dans les plus vives inquiétudes, crainte de perdre mon âme ; ma faible santé et mon âge déjà avancé ne peuvent porter plus longtemps de si grandes peines. Ma triste situation est plus propre à exciter votre pitié que votre indignation ; si cette démarche a des suites fâcheuses pour moi, elles me seront moins pénibles à porter que les remords de ma conscience, qui seule me presse de rétracter le serment que j'ai fait et de vous prier de rayer mon nom du registre.

« J'ai l'honneur d'être, citoyens, avec fraternité, votre très humble et très obéissante servante,

« Anne Clet,
ex-carmélite.

« A Grenoble, ce 21 floréal an II de la République une et indivisible [1]. »

Si le vénérable Clet avait pu lire cette déclaration, nul doute qu'il n'eût reconnu ses propres sentiments dans le simple et noble langage de sa sœur, et qu'il ne se fût réjoui de la voir affronter les fureurs des jacobins français, avec cette tranquillité courageuse et pleine de foi qu'il opposait lui-même au fanatisme des idolâtres de la Chine. Au sortir de l'hôtel de ville, Anne Clet fut reconduite à la prison de la Conciergerie; elle y resta jusqu'au 2 février suivant, jour où un arrêté du Comité de sûreté générale lui rendit la liberté. Elle put alors retourner chez Marie-Thérèse, où s'acheva pieusement sa vie. Peut-être avait-elle déjà quitté cette terre, lorsque le Vénérable écrivait sa troisième lettre à son frère le chartreux [2] et traduisait à merveille, dès les premières lignes, les vrais sentiments de son cœur à l'égard des siens, qu'il aimait d'une affection toute surnaturelle et sacerdotale, et pour lesquels il n'avait d'autre ambition que de les voir riches des biens de l'âme, d'autre crainte que d'apprendre qu'ils se fussent exposés à les perdre : « Mon très cher frère, dit-il en commençant, j'ai reçu, dans le courant de 1801, votre

1. Nous devons cette pièce, tirée des archives de la ville de Grenoble, à une obligeante communication de Mlle de Franclieu, si versée dans tout ce qui concerne l'histoire du Dauphiné et que nous prions de recevoir nos plus vifs remerciements.

2. Cette lettre est sans date; mais elle paraît bien avoir été écrite dans le courant de l'année 1802.

lettre datée du 2 mai 1799; je ne conçois pas comment vous n'avez pas reçu les miennes, car voici la troisième fois que je mets la main à la plume pour vous donner de mes nouvelles et m'informer des vôtres. Je n'en ai reçu, de votre part, que deux, et encore fort courtes, qui en supposaient d'autres plus amples, qui apparemment m'instruisaient plus à fond de l'état de la famille. J'ai aussi écrit à ma sœur l'aînée; mais je n'en ai point reçu d'elle; peut-être aussi n'a-t-elle pas reçu la mienne. Quoi qu'il en soit, votre lettre, quoique trop courte, m'a fait le plus sensible plaisir, en m'apprenant qu'au milieu de cette désolation universelle aucun de la famille n'a péri d'une mort violente, comme je le craignais fort. Mais quelle croix pour notre sœur carmélite d'avoir été réduite à quitter sa chère solitude et à redevenir séculière! Pour vous, dans votre malheur, vous êtes heureux d'avoir conservé votre état : tous les pays nous sont bons, pourvu qu'on puisse servir Dieu en paix, parce que nous ne connaissons pas de patrie ici-bas : notre vraie patrie est le ciel, où l'on peut arriver de tous les pays du monde. Vous me parlez de notre sœur Julie[1] et de ses enfants, et vous ne me dites rien de notre beau-frère; vit-il encore ou non? Notre neveu l'aîné[2] est à portée de recevoir vos avis; ainsi, en en profitant, il peut vivre en bon chrétien au milieu de cette corruption presque universelle. Mais, quant au cadet[3], je suis en peine pour son âme, soit parce qu'il est

1. Françoise-Julie Clet, qui épousa, en 1770, son cousin François-Alexis.

2. Césaire-François, fils des précédents, né le 7 novembre 1771.

3. Joseph-Stanislas, né en 1781, chirurgien militaire, mort en 1800 ;

bien difficile de se sanctifier dans les camps, soit parce que, servant dans l'armée française, il ne peut manquer d'être imbu de l'esprit philosophique dont elle est animée. Pour ce qui est de notre frère aîné et de nos sœurs, j'ignore de quelle liberté ils jouissent par rapport à la religion ; au reste, je présume qu'ils ne se sont pas laissé entraîner par le torrent et qu'ils abhorrent intérieurement et extérieurement la réforme philosophique. »

Toutes ces épreuves que ses parents avaient traversées, tous ces dangers que les événements et les idées du jour faisaient courir, dans sa patrie, à la foi et à la piété, inclinaient M. Clet à penser qu'on était, pour servir Dieu, moins en sûreté chez certains peuples chrétiens qu'en plein pays idolâtre. Comparant l'état de l'Europe à celui des contrées qu'il habite, il n'hésite pas à dire à son frère : « Il vaut mieux être en Chine qu'en France : nos infidèles sont loin d'avoir l'atrocité de vos impies; car ces derniers vérifient le proverbe : *Corruptio optimi pessima*[1]. » Il reprend, un peu plus tard, et complète le parallèle dans les lignes suivantes : « Nous avons quelques chrétiens tièdes; mais, grâces à Dieu, nous n'avons point de philosophes et point de femmes théologiennes. Tous, ou presque tous, croient bonnement, vos incrédules diraient : bêtement, parce qu'ils ne savent pas que Dieu, pour humilier l'orgueil des prétendus sages du siècle, s'est choisi un troupeau fidèle parmi les pauvres, les faibles et les ignorants du siècle, pour

son oncle ne pouvait encore avoir appris son décès. (Voir Mgr Bellet, *op. cit.*, p. 61, notes 1 et 2, et *Pièces justificatives*, n° 1.)

1. « Rien de pire que le bien, lorsqu'il vient à se corrompre. » Lettre du 29 août 1798.

faire triompher l'apparente folie de la croix de la prétendue sagesse du monde... Il s'en faut de beaucoup que nos chrétiens soient impeccables; mais presque tous viennent entendre la voix de leur père, recevoir ses instructions et chercher des remèdes aux maux de leur âme. La plupart, bien loin de fuir le tribunal, se confessent plus rarement qu'ils ne voudraient. La pénurie d'ouvriers évangéliques nous force à en repousser plusieurs du tribunal, pour donner audience à d'autres qui, depuis longtemps, ne s'en sont pas approchés. Nos oreilles ne sont jamais frappées de blasphèmes ou du nom de *liberté*. Proportion gardée, il y a plus de chrétiens en Chine qu'en France[1]. »

Au reste, le christianisme, durant les premières années du règne de Kia-king, jouissait en Chine d'une sorte de liberté relative. Cet empereur se montra d'abord animé, à l'égard des missionnaires et de leurs néophytes, de sentiments de bienveillance, ou tout au moins de tolérance, qui ne devaient que trop se démentir dans la suite. Il avait même déclaré, dans un décret, qu'il ne fallait pas confondre la religion chrétienne, bonne en elle-même, avec les innombrables sectes prohibées dans ses États. Il est vrai qu'en dépit d'une déclaration en apparence si favorable à la diffusion de la vraie foi, les lois de proscription précédemment portées contre celle-ci n'étaient nullement abrogées et restaient toujours en vigueur[2]. Seulement, les autorités locales, là où

1. Lettre du 6 novembre 1799.

2. Lettre de M. Villa à M. Boullangier, datée de 1802 : « L'empereur actuel de la Chine, Kia-king, a permis à ceux qui avaient été exilés par Kien-long pour cause de religion, de rentrer librement dans leurs foyers. Ainsi, la mission de la Propagande, dans le Chen-si, a recouvré

elles n'étaient pas hostiles aux chrétiens, pouvaient, en s'inspirant des dispositions connues du nouveau prince, se relâcher de la surveillance et suspendre les rigueurs dont les apôtres et les disciples de l'Évangile avaient été si souvent l'objet. C'était le cas, par exemple, dans la province du Su-tchen, celle de toute la Chine où le christianisme était le plus florissant, et à la tête de laquelle se trouvait à cette époque, nous apprend M. Clet, « un vice-roi qui, ne professant pas notre sainte religion, quoique baptisé dans l'enfance, ne laissait pas de l'aimer et de la protéger[1]. » Au Hou-kouang, M. Clet, sans braver ouvertement des lois qui pouvaient toujours l'atteindre, sans se départir des précautions que conseillait la prudence, s'affranchissait impunément, dans l'exercice de son ministère, de certaines contraintes auxquelles devaient s'astreindre d'autres missionnaires, auxquelles il sera tenu plus tard lui-même, lorsque la persécution sévira de nouveau dans sa province. « Depuis plus de quinze ans, dit-il encore, il n'y a point eu de persécution pour la religion, que nous ne pouvons toutefois prêcher publiquement, parce que l'empereur ne tolère les missionnaires que dans la capitale et non dans l'intérieur des provinces, dans lesquelles

cinq prêtres qui avaient été relégués dans la Tartarie pour ce sujet... Le nouvel empereur de la Chine a aussi rendu un décret très honorable pour la religion chrétienne; car il déclare que, parmi les innombrables sectes prohibées en Chine, il ne faut nullement comprendre la religion chrétienne, qui n'est pas mauvaise. Au premier abord, elle semble donc permise; mais, comme les lois de rigueur qui la prohibent et autorisent la persécution n'ont pas été abrogées, il n'y a rien ou presque rien de fait par là. »

1. Deuxième lettre du vénérable Clet à son frère le chartreux, du 6 novembre 1799.

nous nous introduisons furtivement. Ainsi, l'exercice de notre ministère est toujours censé secret et caché, en sorte que, si nous nous avisions de prêcher publiquement, nous serions aussitôt pris et probablement renvoyés dans notre pays, au grand détriment de nos ouailles qui, dépourvues de pasteurs, deviendraient bientôt la proie des loups. Notre ministère, toutefois, n'est pas si secret, que les païens, voisins de nos chrétientés, n'en aient connaissance ; je suis même connu d'eux : ils savent bien que je suis Européen ; mais ils gardent le silence, n'ayant aucun intérêt de parler ; ils me voient même quelquefois accompagner publiquement les défunts à la sépulture, revêtu du surplis et de l'étole [1]. »

Si les progrès de la foi étaient si lents dans la plupart des contrées de la Chine, la faute n'en était donc pas précisément, du moins au moment où le Vénérable écrivait ces lignes, à l'hostilité du pouvoir. Mais, sans compter les troubles suscités par l'insurrection des Pei-lien-Kiaô, et qui entravaient fréquemment l'action des missionnaires, sans compter le mauvais esprit des païens, habiles à se forger des prétextes pour résister à la vérité, le grand obstacle à la propagation du christianisme, dans presque toutes les provinces de la Chine,

1. Troisième lettre à son frère le chartreux, 1802. — Dans la lettre du 29 août 1798, M. Clet disait déjà à son frère : « Depuis six ans que je suis dans l'intérieur de la Chine, c'est-à-dire au milieu des infidèles, je n'ai été exposé à aucune persécution et je n'ai couru aucun danger notable d'être arrêté comme propagateur d'une religion qui n'est pas censée tolérée dans l'intérieur des provinces, quoiqu'elle jouisse de la tolérance à Pékin ; j'ai toutefois parcouru, dans ce vaste empire, quelques centaines de lieues, souvent dans des barques d'infidèles, sans être reconnu pour étranger. »

dans le Hou-kouang en particulier, était le manque d'ouvriers nécessaires pour y répandre et pour y cultiver la bonne semence. « Ici, dit M. Clet, en parlant de sa mission, les conversions des païens sont rares; témoins du scandale de quelques mauvais chrétiens, ils refusent de s'instruire d'une religion si mal pratiquée par ceux qui la professent : ils n'ont les yeux ouverts et fixés que sur les mauvais, et les ferment sur la grande majorité qui mène une vie conforme aux principes de l'Évangile. D'ailleurs, le nombre des missionnaires est trop petit : dans les provinces qui sont mieux fournies de prêtres, il y a aussi beaucoup plus de conversions; par exemple, dans le Su-tchuen, qui est administré par MM. les prêtres des Missions étrangères [1]. » — « La religion chrétienne fait des progrès bien lents en Chine, ajoute-t-il ailleurs; dans ma province surtout qui, dans sa vaste étendue, ne renferme que trois missionnaires. Dans la province de Pékin, mieux pourvue de ministres, ses progrès y sont plus sensibles, mais non pas rapides. La province du Su-tchuen est la seule où la foi reçoive des accroissements considérables; mais cette mission n'a jamais été dépourvue de prêtres depuis son origine, a toujours eu un évêque pour la gouverner, et a au moins trente ouvriers évangéliques pour l'administrer [2]. »

Depuis la mort de MM. Aubin et Pesné, M. Clet n'avait plus, auprès de lui, aucun confrère européen, et n'était secondé, dans son écrasant ministère, que par un ou deux prêtres chinois. Il ne manquait pas, toutes

1. Première lettre à son frère le chartreux, du 29 août 1798.
2. Deuxième lettre à son frère le chartreux, du 6 novembre 1799.

les fois qu'il écrivait à Pékin, de crier au secours et de réclamer instamment un renfort, qu'il désirait moins pour son propre soulagement que pour l'utilité de son troupeau. Ses supérieurs étaient grandement préoccupés de son état d'isolement[1] et avaient le plus vif désir de lui envoyer de nouveaux auxiliaires. Mais, tant que durèrent les soulèvements des rebelles, ces provinces du centre, principal théâtre de leurs brigandages, étaient inaccessibles aux Européens, qui n'auraient pu essayer d'y pénétrer sans s'exposer à une mort presque certaine.

Pour suppléer à cette extrême pénurie de missionnaires, M. Clet se multipliait au delà de ses forces. Il entreprenait des courses apostoliques qui le tenaient quelquefois éloigné, toute une année, de sa résidence habituelle, et durant lesquelles il rencontrait des chrétientés qui étaient restées vingt ans sans voir un prêtre[2]. D'après son propre témoignage, son zèle et sa sollicitude pastorale devaient s'exercer sur un espace de deux cents lieues[3]. « Un de nos théologiens de Pékin, écrivait en 1803 un missionnaire lazariste, est passé par chez M. Clet, qu'il n'a pas vu, parce que ce terrible ennemi de Béelzébuth était à faire sa tournée apostolique[4]. » De retour au centre de sa mission, il se reposait de ses voyages en confessant neuf à dix heures par

1. Cette préoccupation perce dans toutes les lettres que M. Ghislain. supérieur de l'établissement de Pékin depuis la mort de M. Raux, écrivait à cette époque au vicaire général de la Congrégation de la Mission.

2. Lettre de M. Ghislain à M. Brunet, vicaire général de la Congrégation de la Mission, du 20 octobre 1804.

3. Première lettre à son frère, du 29 août 1798.

4. Lettre de M. Richenet à M. Boullangier, datée de Canton le 1er février 1803.

jour [1], si bien que ses supérieurs redoutaient beaucoup plus, pour sa santé, ce travail sédentaire que les fatigues de ses plus longues courses. M. Ghislain, écrivant à M. Brunet, vicaire général de Saint-Lazare, le 21 septembre 1803, et lui transmettant les nouvelles qu'il avait reçues de M. Clet, disait : « Dans une lettre de l'année dernière, je lui conseillai de quitter le centre de la mission et d'aller visiter d'autres chrétientés éloignées, de mieux se nourrir, de modérer son travail et de prendre, chaque mois, quelques jours de repos, au moins jusqu'à ce que sa santé fût mieux rétablie. J'ai cru, en effet, qu'il se rétablirait difficilement dans sa résidence, qui se trouve au centre de montagnes peuplées de chrétiens, qui ne lui donnent aucun repos. Il arrive souvent, et même très souvent, qu'après avoir bien fatigué dans la journée, on vient, le soir, l'inviter à aller à deux ou trois lieues, et au delà, pour assister les malades. Son zèle, aussi infatigable que timide, craint toujours de ne pas arriver à temps; jugez, d'après cela, si une santé faible peut y tenir. Je lui disais, dans ma lettre, que le bien général de la mission demandait qu'il mît des bornes à son zèle, et qu'il se confiât un peu plus, hors les cas extraordinaires, à la miséricordieuse providence de Dieu. » Ce n'était pas la première fois que M. Ghislain appelait l'attention du vénérable vicaire général de la Congrégation de la Mission sur les excès de zèle de M. Clet : « M. Clet n'ira pas loin, lui disait-il, le 10 septembre 1802, s'il ne se ménage pas davantage ; je lui en écris fortement, je ne sais l'effet que produiront mes lettres. » Et dans une autre lettre, an-

1. Lettre du Vénérable à son frère, du 29 août 1798.

térieure de quelques mois à ces dernières lignes : « M. Clet est surchargé et finira comme M. Raux, si vous n'avez la bonté de lui recommander fortement de se ménager [1]. » M. Raux était mort, en effet, l'année d'auparavant, succombant à un labeur que son zèle se refusait de mesurer à ses forces.

D'après ces lettres de M. Ghislain, on voit que la santé de M. Clet n'avait pas été sans traverser plus d'une épreuve. Pour lui, quoiqu'il soit forcé d'avouer qu'il a été, une fois au moins, gravement malade, il ne veut pas convenir qu'il ait besoin de ménagements, et il semblerait vraiment, à l'en croire, qu'il ne se fût jamais si bien porté : « Ma santé se soutient, écrit-il à son frère ; depuis mon entrée en Chine, j'ai fait plusieurs maladies, dont une seule vraiment sérieuse. La maigreur a succédé à mon embonpoint ; par là, il m'est plus aisé de parcourir nos montagnes. Je fais toujours mes voyages à pied; j'en suis moins fatigué qu'en montant à cheval, ce qui m'est souvent offert, mais toujours refusé [2]. »

Comptant si peu avec les exigences d'une santé ébranlée, M. Clet ne voulut jamais rien changer à la simplicité tout apostolique de son genre de vie, et l'austérité de son régime était un sujet d'édification pour tous ses confrères. L'un d'eux ne pouvait s'empêcher de lui porter envie, attiré par cette pauvreté, par cette mortification, qui lui semblaient comme les livrées distinctives d'un vrai ministre de l'Évangile. Nous ne saurions résister au désir de citer ces lignes, qui

1. Lettre de M. Ghislain à M. Brunet, du 31 juillet 1802.
2. Lettre à son frère, du 6 novembre 1799.

font l'éloge de celui qui les a tracées comme de celui qui en est l'objet : « Notre courrier pékinois, écrivait en 1802 M. Richenet, missionnaire lazariste débarqué depuis peu à Canton, d'où il avait, un moment, espéré d'être envoyé au Hou-kouang, notre courrier pékinois a demeuré quelque temps avec le bon M. Clet. Oh ! que la description qu'il me fait de sa pauvre chaumière, de ses travaux et de sa vie apostolique, me fait regretter le changement de ma première destination. Combien je la préférerais au *decorum* auquel on est si souvent obligé dans la deuxième (il était alors désigné pour la mission de Pékin) ! Je crains bien que mes regrets ne soient en vain. Cependant ce n'est pas certain, et d'ailleurs je m'en console aisément par la pensée que l'obéissance vaut mieux que les sacrifices, et ensuite en considérant que M. Ghislain et d'autres, lorsqu'ils vont missionner pendant quelques mois dans les campagnes, n'ont pas besoin de l'appareil de cour. Ils sont alors tout à fait dans la simplicité et la liberté apostoliques. L'espérance d'avoir quelques répits pareils me console davantage. Autrefois, il y avait cinq missionnaires dans le Hou-kouang ; il y a quelques années, ils étaient trois, et maintenant M. Clet est seul [1], et n'a qu'une faible santé. »

M. Clet eût été bien surpris s'il avait su qu'on trouvât matière à éloge dans sa manière de vivre et dans l'infatigable activité de son zèle. Il se regardait, quant à lui, comme un serviteur inutile, et s'en prenait à son peu de vertu des obstacles que l'œuvre de Dieu pouvait rencontrer dans sa mission. « Comme ma piété

1. M. Richenet entend parler seulement des missionnaires européens.

est dans l'ordre commun, disait-il, mon ministère aussi ne présente rien que de commun. » Et il ajoutait : « Comme je ne suis pas revêtu de l'esprit d'oraison, je n'attire pas les bénédictions du Ciel sur mon ministère [1]. »

Tel n'était pas le sentiment de ses supérieurs. En 1802, de nouvelles négociations furent entamées, à l'effet d'obtenir de Rome l'érection de la mission du Hou-kouang en vicariat apostolique. Écrivant à ce sujet au vicaire général de Saint-Lazare, M. Ghislain lui représente combien il serait à désirer que les missionnaires de cette province, soumis pour le spirituel au vicaire apostolique du Chan-si, fussent affranchis d'une dépendance qui les obligeait à recourir incessamment à un chef dont ils étaient séparés par une distance considérable, et dont les réponses, bien lentes à leur arriver et transmises par écrit, demandaient souvent de nouvelles interprétations qui, au grand détriment des âmes, retardaient encore la solution des questions pendantes. Prévoyant ensuite le cas où Rome, déférant au désir qui lui serait exprimé et consentant à mettre à la tête du nouveau vicariat un Lazariste, demanderait à M. Brunet d'indiquer un candidat pour ce poste, M. Ghislain ajoutait : « La doctrine, le zèle et la vertu de M. Clet vous sont assez connus pour fixer sur lui votre choix, dans le cas où vous seriez obligé de présenter un sujet [2]. » Cette haute dignité fut épargnée à l'humilité de M. Clet; car le projet de M. Ghislain n'eut pas de suite pour le moment. Mais, depuis la

1. Première lettre à son frère, du 29 août 1798.
2. Lettre de M. Ghislain à M. Brunet, du 10 septembre 1802.

mort de M. Aubin, M. Clet était le supérieur immédiat des missionnaires, trop peu nombreux, qui travaillaient avec lui dans le Hou-kouang. A partir de 1804, une correspondance suivie s'engageait entre l'un d'eux et notre futur martyr, qui, dès lors, se révèle à nous sous un nouvel aspect et nous laisse voir, à côté de ses vertus sacerdotales et de son zèle d'apôtre, de rares aptitudes pour l'administration et le gouvernement. Presque à la même date, une persécution s'élevait, la première du règne de Kia-king, laquelle troublait tout à coup cette paix relative dont jouissaient, depuis quelques années, les chrétientés de la Chine, et ouvrait, pour les missionnaires chargés de les desservir, comme une ère nouvelle.

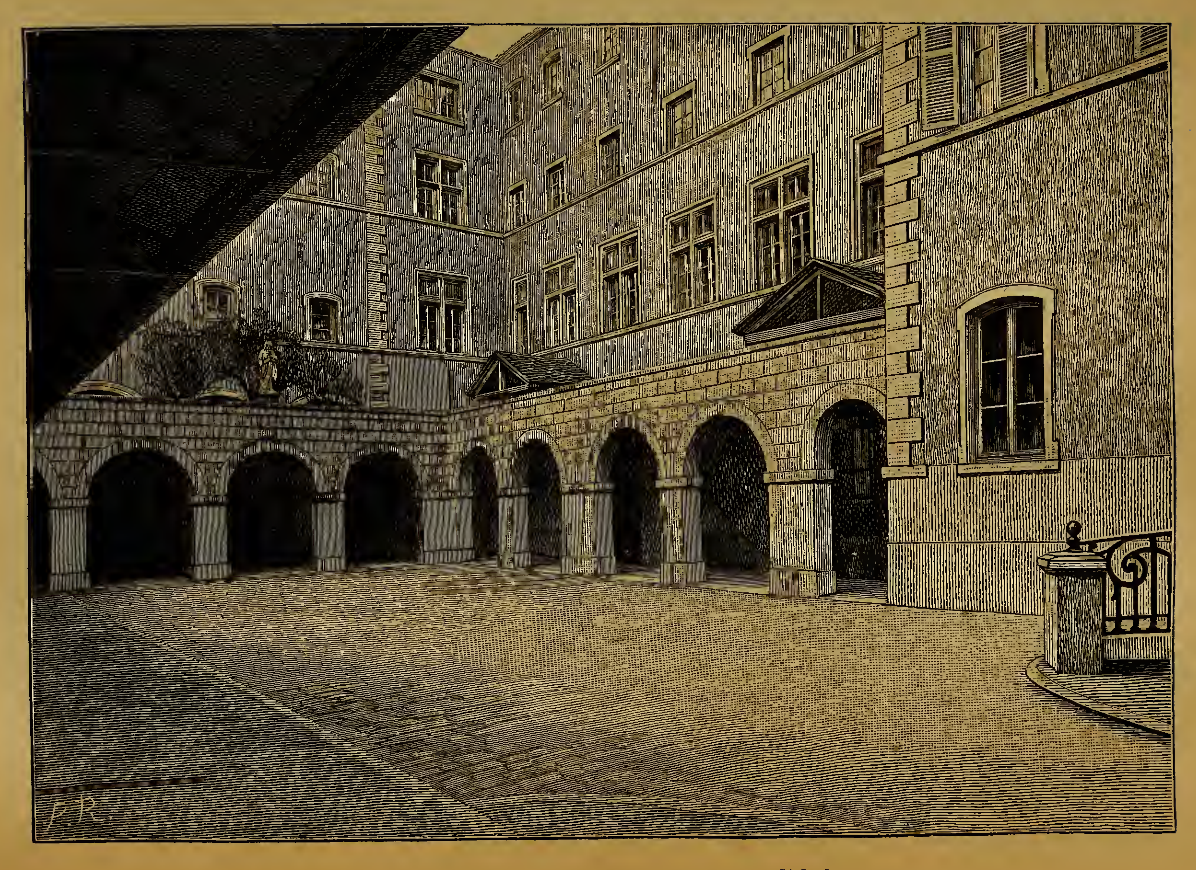
CHAPITRE VII

La persécution de 1805. — Les collaborateurs de M. Clet; comment il réalise l'idéal du supérieur d'après saint Vincent de Paul; ses lettres circulaires. — Le baptême des enfants moribonds; les antécédents de l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

1805-1811

Dans les premiers jours de l'année 1805, un chrétien chinois, porteur des lettres des missionnaires de Pékin, fut arrêté au Kiang-si, qu'il traversait pour se rendre à Macao et où, dans le même moment, la police recherchait activement des voleurs. Inconnu dans la province, il ne put se réclamer d'aucun habitant du pays; on se saisit de lui et on le fouilla. Il ne lui était pas possible de cacher ses paquets de lettres: après un premier examen, les mandarins, n'y trouvant rien de suspect, allaient le relâcher, lorsqu'ils découvrirent une carte représentant la province du Kiang-nan et indiquant, avec une précision qui éveilla leurs soupçons, le chemin qui conduisait de la mer aux limites de la province de Pékin. Pourquoi les missionnaires envoyaient-ils cette carte en Europe? N'avaient-ils pas dessein de favoriser quelque entreprise contre la capitale du Céleste Empire? En réalité, le P. Adéodat, procureur des missions de la Propagande, auteur de la carte incriminée, l'adressait à la Sacrée Congrégation, afin que celle-ci pût trancher, en connaissance de cause, un différend survenu entre les missionnaires italiens et portugais, relativement aux limites de leurs territoires

respectifs. Le courrier chinois ne pouvant fournir aucune explication plausible, les missionnaires qui avaient signé les lettres saisies furent interrogés ; on fit comparaître le P. Adéodat. Mais, comme aucun d'eux ne voulut mettre le gouvernement dans la confidence des contestations qui étaient l'origine de tout le mal, leurs réponses étaient embarrassées, et leur défense peu solide. Les mandarins, ennemis des Européens et du christianisme, ne laissèrent pas échapper cette occasion d'aigrir l'empereur contre des étrangers et contre une religion qu'ils abhorraient. Ils obtinrent de lui un décret, dans lequel on lisait : « Nous voulons qu'on publie partout des édits pour prohiber la secte chrétienne, afin que tous les habitants de notre Empire sachent que, si dorénavant ils ont avec les Européens quelque communication et correspondance dont l'objet soit la pratique et la propagation de leur religion, ces transgresseurs de nos lois et de nos ordonnances seront sévèrement punis, sans aucun espoir d'indulgence. » En même temps les démarches des missionnaires de Pékin étaient étroitement surveillées, et l'on plaçait des corps de garde à l'entrée de leurs églises, pour en défendre l'accès aux fidèles. Tandis que le P. Adéodat était exilé en Tartarie, les chrétiens de la capitale étaient mis en demeure d'abjurer leur croyance et ceux qui s'y refusaient condamnés aux plus affreuses tortures. Plusieurs fléchirent au milieu des tourments ; d'autres, en grand nombre, les soutinrent avec un courage qui étonna et finit même par effrayer leurs persécuteurs. Pour obliger ces confesseurs de la foi à marcher sur la croix, on leur en traça l'image sur la plante des



MAISON DES LAZARISTES, A LYON

pieds, en perçant la chair jusqu'à l'os, à coups d'épingles ou à l'aide de pointes de fer ou de bambou. Quatre d'entre eux furent soumis à cet étrange et épouvantable supplice. Le premier se rendit lorsqu'on en était au second pied; le second s'évanouit entre les mains des bourreaux, et ils l'abandonnèrent, croyant qu'il allait expirer. Les deux autres tinrent bon jusqu'à la fin, et l'on voyait, à l'expression de leur visage, que le Seigneur leur communiquait intérieurement une paix et une joie, dont ils déclarèrent plus tard qu'ils étaient eux-mêmes surpris. L'un deux, tout jeune encore, n'avait laissé échapper aucune plainte, n'avait même pas ouvert la bouche durant cet effroyable martyre. Le lendemain, comme on le menaçait de tortures plus cruelles encore, et qu'on lui demandait : « Comment est-il possible que tu aies tant souffert hier sans te plaindre ? — C'est, dit-il, que je souffre volontiers pour Notre-Seigneur, qui a tant souffert pour moi. » Et on ne le tourmenta pas davantage. Bien plus, à l'aspect d'un si invincible héroïsme, le gouvernement sembla prendre peur. Croyant les chrétiens beaucoup plus nombreux dans l'empire qu'ils ne l'étaient en réalité, il craignit un soulèvement général. Aussi l'édit impérial était à peine envoyé dans les provinces, qu'il y fut aussitôt suivi de contre-ordres secrets, enjoignant aux mandarins de se borner à le faire afficher, et de s'en tenir aux menaces sans les mettre à exécution [1]. Pour le moment,

1. Nous empruntons ces détails sur la persécution de 1805 à deux lettres de M. Ghislain à M. Brunet, vicaire général de Saint-Lazare, l'une du 31 décembre 1805, l'autre du 6 septembre 1806, et à une relation de M. Lamiot sur ces événements, datée du 10 octobre 1807. — Cf. sur le même sujet, *Annales de la Propagation de la Foi*, n° 4, an. 1824, p. 151 et sq.

la persécution n'eut, en dehors de Pékin, d'autre suite que quelques vengeances particulières de mandarins, personnellement ennemis des chrétiens. Dans le Hou-kouang, M. Clet ne fut point inquiété. Seulement, il put se dire que, si indigne qu'il s'estimât lui-même de la palme du martyre, il n'en était plus aussi éloigné qu'il l'avait d'abord supposé. Kia-king venait d'entrer dans une voie dont il ne s'écartera plus guère désormais. Pendant de longues années, les chrétientés de la Chine ne connaîtront plus qu'une paix intermittente et toujours fort précaire. Les missionnaires de la capitale avaient vu succéder aux mesures violentes de la première heure tout un système de vexations qui paralysaient presque entièrement leur action. Ces tracasseries ne purent cependant les décourager, pas plus que le bruit des rigueurs dont les chrétiens de Pékin avaient été victimes ne parvint à ébranler la confiance de M. Clet ni à ralentir son zèle. Il ne cessait de supplier ses supérieurs de lui envoyer des auxiliaires, des Européens surtout, capables de le seconder efficacement dans un travail qu'il était loin de songer à déserter, qu'il comptait bien, au contraire (car il ne pouvait plus se méprendre sur les vues de Dieu à son égard), poursuivre jusqu'à son dernier jour.

Ses prières ne faisaient que répondre aux désirs de ceux à qui elles s'adressaient et qui s'affligeaient de ne pouvoir augmenter, plus promptement et dans une plus large mesure, la petite communauté d'apôtres à laquelle présidait M. Clet. Celle-ci ne compta jamais plus de cinq à six membres. Encore n'atteignit-elle ce chiffre qu'en l'année 1810, où l'arrivée d'un confrère euro-

péen fit un moment espérer au Vénérable qu'il pourrait enfin déposer le fardeau de la supériorité. A l'époque où nous sommes parvenus, il ne se trouvait avec lui, dans les trois provinces dont il avait l'administration, que trois missionnaires chinois, dont l'un, M. Joseph Ly, réduit à peu près à l'inaction par une longue maladie, ne pouvait quitter le Kiang-si où, depuis huit ans, il ne rendait presque plus aucun service. Ils avaient été formés tous les trois au séminaire interne que M. Ghislain avait ouvert dans la résidence française de Pékin et qui était devenu son œuvre de prédilection. Ayant peu de goût, peu d'aptitude aussi pour les relations officielles avec les grands, ce digne missionnaire aimait à se renfermer dans les occupations plus obscures et plus directement sacerdotales, qu'il trouvait au milieu de ses chers séminaristes. Il leur disait volontiers, dans les entretiens confidentiels qu'il avait fréquemment avec eux : « Je laisse entièrement à M. Raux les rapports extérieurs avec l'empereur et les grands ; je ne suis venu en Chine que pour faire de bons missionnaires. » Il y réussit à merveille, pour sa part ; et la Congrégation de Saint-Lazare lui dut une vingtaine d'excellents sujets qui furent, pour les missions de la Chine, autant d'apôtres pleins de zèle. L'aîné de tous était précisément M. Joseph Ly, qui fit ses vœux en présence de M. Ghislain, le 15 août 1790, dans l'église du Saint-Sauveur de Pékin, et y fut ordonné prêtre au mois de décembre 1792. Né dans le mahométisme, il était marchand avant sa conversion. Les affaires de son commerce l'ayant conduit à Pékin, il entendit parler de la religion chrétienne et se fit ins-

truire par les Lazaristes du Pé-tang, qui lui conférèrent le baptême. Il entra au séminaire : ses talents naturels et les études sérieuses qu'il avait faites dans son enfance lui permirent d'acquérir rapidement une connaissance suffisante des sciences ecclésiastiques. Mais il dut les apprendre en sa propre langue, n'ayant jamais bien su le latin. On le jugea néanmoins apte à recevoir les saints ordres, dont ses vertus le rendaient digne. A peine revêtu du sacerdoce, il donna la mesure de son zèle : envoyé presque aussitôt au Hou-kouang, il passa, pour s'y rendre, par des stations où l'on n'avait point vu de missionnaires depuis longues années et où tous les chrétiens voulaient s'approcher des sacrements ; afin de les satisfaire sans s'attarder par trop au milieu d'eux, il confessa nuit et jour, pendant près de deux mois, et sa santé en demeura entièrement ruinée. Le second séminariste que M. Ghislain admit aux vœux était aussi l'un des collaborateurs de M. Clet. M. Jean Tchang était né à Pékin, de parents chrétiens ; il fit profession en 1791, fut promu à la prêtrise en 1796, et, deux ans plus tard, envoyé au Hou-kouang. Il y fut rejoint, en 1804, par M. Paul Song, prêtre depuis la Trinité de l'année précédente, et qui avait prononcé ses vœux trois ans auparavant. Lorsqu'il arriva dans la résidence de M. Clet, celui-ci ne s'y trouvait pas et était, pour quelque temps encore, retenu au loin par la visite des chrétientés. Mais le Vénérable ne voulut pas attendre son retour pour souhaiter la bienvenue à son nouveau confrère : il lui écrivit une lettre, que nous nous reprocherions de ne pas citer ici ; car elle nous fait admirablement pressentir quel esprit et quelles disposi-

tions le digne supérieur portait dans ses rapports avec les missionnaires placés sous sa conduite :

« Monsieur et cher Confrère,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« Quelle agréable surprise pour moi d'apprendre votre heureuse arrivée dans nos montagnes ! Je ne vous félicite pas de votre venue, parce que vous perdez plus que vous ne gagnez, en quittant la capitale et vous séparant du cher M. Ghislain, dont la perte ne saurait être compensée ; mais je me félicite moi-même d'avoir acquis en vous un coopérateur zélé, qui m'aidera à cultiver la vigne du Seigneur. Ce qui augmente ma joie et ma confiance, c'est que vous venez sans aucun préjugé sinistre contre l'Européen avec lequel vous avez à vivre : ce qui me donne une pleine assurance que la plus parfaite intelligence régnera entre nous et présidera à nos projets pour la gloire de Dieu. C'est de ce concert que dépend le succès de notre ministère. Si je concevais une fois quelque préjugé contre vous, ou que vous en conçussiez contre moi, dès lors, plus de bien à faire, *quia Deus non est Deus dissensionis sed pacis*[1]. Je dis cela, parce que je dois vous prévenir que vous avez besoin d'une certaine dose de patience pour vivre avec moi ; je vous invite à en faire provision pendant mon absence. Mon éloignement ne me permet pas actuellement de me concerter avec vous sur le travail que vous aurez à entreprendre, après que les chaleurs de l'été seront pas-

1. I Cor., xiv, 33. Le texte exact est : *Non enim est dissensionis Deus, sed pacis :* « Dieu n'est pas le Dieu de la discorde, mais de la paix. »

sées; car je ne vous permets de vous livrer au travail qu'aux approches de l'automne. Vous vous concerterez avec le cher M. Tchang, sur la prudence duquel je compte beaucoup plus que sur moi-même. Gardez-vous du zèle indiscret, qui veut tout faire à la fois : ce qui ruine promptement la santé des missionnaires et les réduit à un repos, pendant lequel l'homme ennemi se hâte de semer l'ivraie dans le champ du père de famille. Comme depuis ma séparation d'avec M. Tchang, notre administrateur apostolique m'a renouvelé mes pouvoirs, je vous renouvelle aussi en son nom les vôtres, conformément à la feuille que j'adresse à M. Tchang, qui vous la communiquera pour la transcrire et vous y conformer. Il vous communiquera aussi l'ancienne lettre pastorale, à laquelle notre administrateur renvoie.

« Je pense que vous avez reçu, de ma part, une lettre en réponse à celle que vous m'avez écrite, il y a quelques mois. Alors, je ne pensais pas que j'aurais le plaisir de vous entretenir de vive voix: mais, par la disposition de la Providence, ce plaisir se trouve différé de quelques mois. En attendant, je vous assure du profond respect et de l'amitié avec lesquels je suis,

« Monsieur et cher confrère,

« Votre très humble et obéissant serviteur.

« Clet, i. p. d. l. M.

« Le 10 juin, 1804. »

Trois ouvriers, dont un hors de service, c'était peu, en vérité, pour aider M. Clet à pourvoir aux besoins spirituels de ses chrétientés, disséminées sur un territoire beaucoup plus vaste que la France. Aussi, dès

que M. Ghislain put disposer de nouveaux sujets, il n'oublia pas le supérieur du Hou-kouang, et lui envoya, dans le courant de 1808, deux de ses meilleurs séminaristes, tout récemment ordonnés prêtres, et qui avaient prononcé leurs vœux un an ou deux auparavant. C'étaient M. Ignace Ho et M. François Chen[1], qui devaient, plus tard, confesser la foi l'un et l'autre avec un grand courage, et dont le second fut arrêté avec M. Clet et devint son compagnon de captivité. M. Clet avait, en quelque sorte, des droits sur ces jeunes disciples de M. Ghislain, car il contribuait efficacement au recrutement du séminaire interne de Pékin. Il avait établi, à côté de sa résidence des montagnes du Hou-kouang, une école, qui fut bientôt fréquentée par un grand nombre d'enfants. Si, dans leurs rangs, il croyait deviner quelques futurs ministres des autels, il leur donnait, par lui-même ou par ses confrères, des soins particuliers, et lorsque s'étant assuré de leurs aptitudes, il avait des motifs suffisants de compter sur leur persévérance, il les envoyait à Pékin, où l'on achevait de cultiver leur esprit, d'éprouver leur vocation, et où plusieurs firent honneur à leur premier maître, en devenant de bons prêtres et de zélés missionnaires[2].

1. Le Vénérable parle de leur arrivée à sa résidence, dans une lettre à M. Song, du 10 novembre 1808 : « Me voici à présent, dit-il, à Lao-ho-kéou, d'où je me rendrai dans peu à notre château de paille, où je suis attendu par deux nouveaux confrères, arrivés de Pékin dans la septième lune. L'un est M. Chen, le second, M. Ho. »

2. Une fois au moins, M. Ghislain envoya à l'ancien directeur du séminaire interne d Paris un clerc dont la vocation était douteuse et qui avait besoin d'être mis à l'épreuve. Dans la lettre citée ci-dessus, note précédente, à la suite de la phrase relative à l'arrivée de MM. Chen et Ho, on lit : « Avec eux est venu un minoré nommé Cong, que peut-

Cependant M. Clet soupirait toujours après la venue d'un collaborateur européen. Ce précieux secours lui fut enfin accordé, et il le dut à la persécution que nous racontions tout à l'heure, et qui, en 1805, avait sévi avec tant de violence à Pékin. Vers le milieu de cette même année, deux missionnaires lazaristes se mettaient en route pour aller de Canton à la capitale, où, depuis longtemps déjà, les attendaient leurs confrères

être vous ne connaissez pas. Il passe, je crois, quarante ans. Il a été, dans sa jeunesse, élève du *Nam-tang* (mission portugaise, située au quartier sud de Pékin et où était alors la cathédrale), d'où il est sorti avec les quatre ordres mineurs, pour exercer je ne sais quel commerce. Depuis peu, il s'est présenté au Pé-tang, où il a été reçu et envoyé dans nos montagnes pour y passer, dit-on, une année sous ma direction. » — Voici ce que M. Ghislain écrit à M. Brunet, le 20 octobre 1804, au sujet de l'école de M. Clet et des séminaristes formés par ses soins : « Notre collège (de Pékin) est actuellement monté pour un certain temps ; M. Clet y a envoyé encore cette année trois sujets qui ont à peu près les conditions que vous souhaitez. Il y en a un de la province du Ho-nan, les deux autres ont été tirés de l'école que nous avons dans les montagnes (résidence de M. Clet) et qui est toujours assez nombreuse pour le pays. » — Cette école fut fermée en 1810, par suite de la mort du Frère qui la dirigeait. Le 3 mai 1803, M. Clet écrivait à M. Ghislain : « Notre maître d'école, après une maladie de huit mois, est mort, le jour du vendredi saint, à l'heure même que huit ou neuf cents chrétiens s'étaient rendus à notre église pour faire l'adoration de la croix, et qui ont tous concouru avec moi à lui faire les prières de la recommandation de l'âme. J'ai tout sujet de croire que Dieu l'a reçu dans sa miséricorde. Ainsi nous voilà sans maître d'école et, par conséquent, sans école pour cette année. Il nous faut aviser aux moyens d'en avoir un pour l'an prochain. » Dans le *post-scriptum* de la même lettre, M. Clet ajoute : « Je vous envoie un clerc en qui je ne connais point de défauts considérables ; je lui en connais de petits ; mais qui n'en a pas ? Je souhaite que vous puissiez en tirer parti. » Le 22 septembre de la même année, M. Clet écrit de nouveau à M. Ghislain : « Depuis la mort de notre frère Quon, notre école gratuite est vacante, et elle vaquera encore l'an prochain, parce que nous sommes trop pauvres pour soutenir les frais qu'exige son entretien. D'ailleurs, nous n'avons à présent sous la main aucun homme propre à remplir cet objet. »

du Pé-tang. Il y avait quatre ans, en effet, que MM. Richenet et Dumazel avaient abordé en Chine, et que mille intrigues et des difficultés sans cesse renaissantes les retenaient à Canton. Au mois de mai 1805, le passe-port qu'ils avaient demandé vainement jusque-là leur était octroyé, et un mandarin venait les prendre pour les conduire à leur destination, selon le cérémonial usité à l'égard des Européens que l'empereur autorisait à se rendre à Pékin. Ils touchaient presque au terme de leur voyage; ils se trouvaient sur les confins des provinces du Chan-tong et de Pékin et n'étaient plus qu'à six journées de cette ville, lorsque arrivèrent des ordres de la Cour qui leur fermaient à tout jamais l'accès de la capitale et les portes de la maison française du Pé-tang. C'était le moment où les missionnaires de cette résidence se voyaient en butte à tant de mesures vexatoires ; le gouvernement ne pouvait leur permettre de s'accroître et de recevoir du renfort, tandis qu'il cherchait, par tous les moyens en son pouvoir, à combattre leur influence et à détruire le bien qu'ils avaient déjà fait. « Le 18 septembre, raconte M. Richenet, nous arrivons à Fe-tcho, et y rencontrons le domestique de Pékin envoyé à notre rencontre. Fe, ou Fe-tcho, ou Fe-tcheu, est sur la frontière nord-ouest de la province de Chan-tong, à environ une lieue de celle du Pé-tché-ly. Nous devions aller coucher dans cette dernière province ; mais un accident arrivé à un de nos charretiers nous oblige de nous arrêter. Le lendemain matin, notre mandarin va au tribunal pour demander qu'on prenne soin du malade, et là, on lui annonce qu'il y a ordre d'empêcher que nous n'allions à Pékin. Peu après, on

nous donne copie de cet ordre. C'est une lettre circulaire, adressée à tous les vice-rois, et par les vice-rois à tous les tribunaux sur notre passage. La substance de cette lettre est que les trois mandarins chargés de veiller sur les quatre maisons d'Européens qui sont à Pékin ont représenté à l'empereur que lesdits Européens répandent les principes de leur religion et, à cause de cela, sont surveillés pour empêcher qu'ils n'aient de communication avec les Chinois ; que comme, d'ailleurs, il y a assez d'astronomes pour le présent à Pékin, il serait bon d'écrire pour que, si nous n'étions pas encore partis de Canton, on ne nous fît pas partir, ou que, si nous étions partis, on nous fît retourner dans notre pays. La conclusion est que l'empereur a consenti à la proposition. »

MM. Richenet et Dumazel durent immédiatement rebrousser chemin et furent ramenés à Canton, d'où on les conduisit à Macao. Dès que M. Ghislain apprit ce qui venait d'arriver, comprenant qu'il n'y avait aucun espoir de faire jamais rétracter l'exclusion prononcée contre ses deux confrères, il envoya aussitôt sur leurs pas deux courriers, qui avaient ordre de les rejoindre le plus promptement possible et de leur remettre des lettres où il engageait M. Richenet à se fixer soit à Canton, soit à Macao, pour y prendre soin de la procure de la Congrégation, et M. Dumazel à tâcher de se rendre auprès de M. Clet.

Si l'on se souvient des lignes où M. Richenet célébrait, en termes si touchants, « la pauvre chaumière et la vie tout apostolique du bon M. Clet », on pensera sans doute que ce digne missionnaire dut porter envie

à M. Dumazel. Mais cette nouvelle destination convenait bien aussi aux inclinations, aux vertus de ce dernier, et il semble même qu'il l'avait espérée et qu'elle avait failli lui échoir beaucoup plus tôt, au moment où il mettait le pied sur le sol chinois. Écrivant en Europe presque au lendemain de son arrivée à Macao, et rendant compte de l'excellent accueil qu'il avait reçu, lui et son compagnon de voyage, des missionnaires de cette ville : « Ils nous montrèrent, disait-il, une lettre de M. notre Supérieur de Pékin, qui nous disait d'aller droit à Canton pour nous y présenter au vice-roi de l'empereur et faire les autres démarches d'usage pour aller à la cour. C'est donc pour Pékin que nous sommes à présent destinés, à moins que quelque nouvel incident ne nous fasse *redestiner* aux missions des provinces. Ce mot *redestiner* vous fait entendre que notre première destination avait été que l'un de nous resterait à Macao, pour apprendre la langue, le style et l'habit chinois, sans omettre la manière de manger le riz avec les baguettes, et qu'ensuite il s'introduirait dans la province du Hou-kouang, dont notre Congrégation a été chargée par le Saint-Siège, tandis que l'autre irait à Pékin. Les besoins de nos missions du Hou-kouang sont effectivement bien urgents ; M. Clet y est resté seul Européen, après la prise et la mort de M. Aubin, et ce digne confrère ne cesse de crier au secours. » M. Dumazel regardait cette mission du Hou-kouang, où il y avait tant à travailler et à souffrir, comme un poste d'honneur. Parlant, dans une autre lettre, d'un de ses confrères d'Europe qu'on avait, un moment, songé à envoyer auprès de M. Clet : « Il est malheureux, dit-

il, que sa santé trop faible paraisse s'opposer à une si glorieuse destination. »

Ministère glorieux, en effet, que celui qui devait mener le vénérable Clet au martyre, et auquel M. Dumazel se voyait appelé, au milieu de circonstances qui en augmentaient singulièrement les difficultés et les périls! Ce n'était pas, d'abord, sans peine et sans danger qu'un Européen, un prêtre catholique, pouvait se frayer un passage jusqu'à ces missions de l'intérieur et du centre de la Chine. Pour aller de Macao au Hou-kouang, le chemin le plus naturel et le plus direct était de traverser le Kouang-tong; mais les mandarins, tenus en éveil par les récents édits de l'empereur, faisaient bonne garde, et M. Dumazel, s'il eût tenté cette voie, aurait été infailliblement arrêté, comme venait de l'être un franciscain italien qui, en ce moment même, était enfermé dans les prisons de Canton. Il dut donc se résigner à prendre un énorme détour; et, sur le conseil des prêtres des Missions étrangères, avec la promesse de leur protection et de leur aide, il résolut de passer par la Cochinchine, par le Tong-king, pour essayer de se rendre au Yun-nan, et, de là, au Su-tchuen, province limitrophe du Hou-kouang. Il était en Basse-Cochinchine lorsque, le 29 juin 1806, il écrivit à M. Brunet une lettre où il trace en détail l'itinéraire qu'il se propose de suivre, et où respirent le calme, le sang-froid de cette âme vraiment apostolique, qui ne se dissimule aucune des épreuves qui l'attendent et se confie uniquement, pour les surmonter, dans le mérite de l'obéissance et dans la grâce de Dieu.

« C'est de la Cochinchine que j'ai l'honneur de vous

écrire, dit-il. J'ai quitté M. Richenet à Macao, le 12 mars dernier, après avoir reçu l'ordre secret, que M. Ghislain m'a envoyé de Pékin par la bouche du frère Ouang, d'entrer dans le Hou-kouang, pour y joindre M. Clet. Cette périlleuse mission, m'étant intimée surtout dans les circonstances de la persécution suscitée en Chine l'année dernière, a été pour moi comme une menace de mort. Néanmoins, la crainte de désobéir m'a aidé à me vaincre, me souvenant de l'Écriture qui dit : *Vir obediens loquetur victorias*[1]*; melior est obedientia quam victimæ*[2]*; noli esse sapiens apud temetipsum*[3]*;* et une infinité d'autres passages. Les voies étant en ce moment impraticables par la province de Canton, M. Létondal, notre ami sincère, m'a proposé de tenter une nouvelle route, qu'il s'occupe, depuis quelque temps, de reconnaître et de rendre praticable ; elle est, selon son plan, de pénétrer dans la province du Yun-nan (la plus voisine du Tong-king) par le Tong-king même, nonobstant les déserts et montagnes qui forment l'avenue de la Chine par ce côté-là ; nonobstant encore l'insalubrité des eaux de la province du Yun-nan, où quelques missionnaires, par le passé, ont trouvé la cause de leur mort. De la province du Yun-nan, on entrerait dans celle du Su-tchuen, où ces respectables messieurs des Missions étrangères ont leur plus florissante mission ; et, une fois arrivé là, l'expérience de ces bons messieurs et l'abondance des chrétientés fourniraient un

1. « L'homme obéissant pourra se glorifier de ses victoires. » Prov., xxi, 28.

2. « L'obéissance est meilleure que les victimes. ». I. Reg., xv, 22.

3. « Ne soyez pas sage à vos propres yeux. » Prov., iii, 7. Le texte exact est : *Ne sis sapiens...*

moyen sûr de passer dans notre mission du Hou-kouang, qui confine au Su-tchuen. Les courriers envoyés par M. Létondal, pour reconnaître cette route et voir si elle est tenable, ne sont point encore retournés. Je vais partir demain de la basse Cochinchine pour aller dans la haute.»

A peine arrivé dans cette dernière province, M. Dumazel tomba gravement malade; il y resta plus d'un an entre la vie et la mort. Ses confrères de Pékin et de Macao, M. Clet lui-même, s'attendaient, de jour en jour, à apprendre qu'il n'était plus, lorsqu'ils reçurent tout à coup la nouvelle de son entière guérison : « M. Dumazel étant aux portes de la mort, écrit M. Clet en 1809, a été comme miraculeusement guéri le 27 septembre 1807, jour de l'anniversaire de la mort de notre saint instituteur. Ainsi, il y a enfin espérance qu'il arrivera auprès de nous, dans le cours de la présente année. » Deux lettres de M. Richenet nous donnent, sur cet événement, des détails plus circonstanciés. Nous lisons dans la première, qui porte la date du 23 août 1808 : « J'ai reçu depuis peu, de M. Dumazel, des nouvelles qui m'ont fait grand plaisir. Ses lettres sont de plusieurs dates. La dernière est d'avril de cette année. En septembre, l'hydropisie et la dysenterie l'avaient réduit à toute extrémité. Pendant une dizaine de jours, il n'avait aucun espoir de guérison, il croyait toucher à sa dernière heure. La crise, dit-il, ne commença à prendre un aspect moins mauvais que deux ou trois jours avant l'anniversaire du triomphe de notre bienheureux père. Le 27 septembre, les deux maladies réunies disparurent presque entièrement. Deux jours après, il fut tout à fait bien. Lorsqu'il m'écrivait sa dernière lettre, il avait quitté

l'habitation où il avait été retenu si longtemps et s'était approché de l'endroit où son expédition doit avoir lieu. Elle ne peut se faire que l'hiver prochain. Dieu veuille la faire réussir. » Dans sa seconde lettre, du 1er décembre 1809, M. Richenet s'exprime ainsi : « J'ai lieu de croire que M. Dumazel est actuellement en route pour finir enfin son expédition, et que, Dieu aidant, il sera en février près de M. Clet, dans la province du Hou-kouang. Il est guéri depuis 1807. Le Seigneur a semblé vouloir montrer, d'une manière particulière, que c'est à lui seul qu'on doit attribuer ce bienfait. Le malade était sans aucune espérance de la part des hommes. Il avait trois maladies compliquées : la dysenterie, la gravelle et l'hydropisie. On était persuadé qu'il n'avait que peu de jours à vivre, lorsqu'il se trouva guéri comme subitement, le 27 septembre, jour anniversaire de la mort de notre saint instituteur. Depuis, sa santé s'est soutenue jusqu'au temps où il écrivait du Tong-king, en décembre 1808. »

Comme le prévoyait M. Richenet, c'est dans les premiers mois de l'année 1810 que M. Dumazel arriva chez M. Clet. Celui-ci, qui avait craint une première fois de le perdre, avant d'avoir joui de sa présence, tomba gravement malade à son tour, et put croire un instant que la mort ne lui donnerait pas le temps d'embrasser son nouveau confrère et de lui transmettre ses pouvoirs. Il raconte lui-même, dans une lettre qu'il écrivait le 3 mai 1810 à M. Ghislain, comment Dieu lui rendit la santé, et par quelle circonstance providentielle il fut ramené dans sa résidence le jour où M. Dumazel venait frapper à sa porte.

« Monsieur et cher Confrère,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« Il s'en est fallu de bien peu que je ne pusse plus avoir de relations avec vous que dans le ciel. Le lendemain de l'Épiphanie, je fus attaqué d'une *chong-hang-ping*, c'est-à-dire, je crois, d'une pleurésie qui, en peu de jours, me réduisit à un tel état que les médecins désespérèrent de ma vie. Mais une sueur très abondante vint si heureusement à leur secours que M. Ho, que j'avais envoyé chercher pour m'administrer les derniers sacrements, me trouva, à son arrivée, hors de danger. Au plus fort de ma maladie, je pensais à M. Dumazel et je me disais : je ne verrai donc pas ce nouveau et cher confrère que j'attends depuis si longtemps, et ce cher confrère aura donc, à son arrivée, le regret de trouver une maison vide. Quel coup pour lui! Car on ne peut douter que la présence d'un ancien Européen ne soit très utile et même presque nécessaire pour aider le nouveau. Au reste, ce n'est pas pour moi que je désirais de le voir, mais en faveur de nos brebis. Ainsi, soit pour moi qui n'étais pas prêt à ce dernier passage, soit pour l'avantage de notre troupeau, je suis encore sur la terre, et, depuis deux mois, en état de travailler; il m'est seulement resté, de cette maladie, une faiblesse et une enflure de jambes qui ne me permet plus de faire de longues courses à pied; je ne puis, à présent, faire que vingt à trente li[1]. Enfin M. Dumazel est arrivé à notre château de paille le 3 de la troisième lune. A cette

1. Mesure itinéraire, qui équivaut à la dixième partie de notre lieue française.

époque, je visitais un district qui est à vingt li de notre résidence. Mais la Providence a voulu me procurer le plaisir de voir ce cher confrère le plus promptement possible. Une extrême-onction, qui n'a pas eu lieu à cause de la mort du malade, m'a ramené ce jour-là même au gîte, de façon que, par le fait, j'ai paru revenir bien mieux pour recevoir M. Dumazel que pour donner les derniers secours à un malade, qui n'était déjà plus avant même que je me misse en route pour l'administrer.»

La petite famille apostolique de M. Clet était donc au complet. Le digne supérieur aurait vivement souhaité d'en voir tous les membres réunis autour de lui, dans cette humble demeure qu'il appelle si plaisamment son château de paille, durant l'été qui approchait. Il tenait beaucoup à ce que ses confrères suspendissent, au moment des plus fortes chaleurs, un travail qu'ils ne pouvaient plus guère poursuivre qu'au détriment de leur santé. Il pensait aussi qu'il leur était utile de venir périodiquement retremper, en commun, leurs forces dans un repos que sanctifiait le recueillement et que remplissaient les pieux exercices de la retraite spirituelle. Craignant que M. Paul Song, retenu assez loin par son ministère et par son état maladif, ne fût point fidèle au rendez-vous, il lui écrivit, le 11 juin 1810, ces lignes qui nous semblent bien touchantes dans leur simplicité et où l'on reconnaît l'accent d'un père qui serait heureux de se trouver au milieu de tous ses enfants :

« Monsieur et très cher Confrère,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« Il était sans doute convenable que je contribuasse

à vous rejouir le cœur en vous donnant la très agréable nouvelle de l'arrivée de notre cher M. Dumazel; mais le défaut d'occasion sous la main, l'espérance de votre retour prochain, une certaine dose de paresse ont concouru ensemble à me faire garder le silence là-dessus. Au reste, vous en avez été instruit encore plus tôt que vous n'auriez pu l'être par mon épître et de la manière la plus authentique possible, et avec une multitude de circonstances qu'une lettre n'aurait pu comporter. Ainsi, je ne vous dirai rien de plus sur ce cher confrère, sinon qu'il vous salue très amicalement en attendant avec une sorte d'impatience, et moi aussi, que nous ayons le plaisir de vous voir à notre résidence, où nous nous proposons de nous voir tous réunis pour passer le temps des grosses chaleurs. Car M. Chen est de retour; M. Ho arrivera du Fang-hien au plus tard dans dix jours; moi, je me rendrai au gîte, après avoir fini la visite du Chang-pe-yu-keou. Combien n'augmenteriez-vous pas notre joie, si vous pouviez faire le cinquième de notre communauté! ».

Nous connaissons tous les auxiliaires de M. Clet; voyons maintenant quel supérieur ils avaient en lui. Souvent, dans ses conférences, dans ses lettres, saint Vincent de Paul insiste sur les obligations de ceux qui étaient appelés à partager avec lui l'autorité dans sa congrégation, sur les qualités, les vertus qu'ils devaient montrer dans l'exercice de leur charge. En groupant tous les passages où il aborde ce sujet, on aurait comme une image idéale du parfait supérieur; on aurait aussi comme un portrait anticipé du vénérable Clet.

Une première condition, d'après le saint, pour mériter



GRAND SÉMINAIRE D'ANNECY

d'être supérieur, c'est de n'avoir jamais désiré de le devenir. L'expérience lui avait appris, disait-il, que quiconque a l'ambition de conduire les autres ne sera jamais « bon inférieur ni bon supérieur [1] ». Pour détourner ses confrères d'aspirer aux dignités, il aimait à leur rappeler ce mot du cardinal de Bérulle, « qu'il y a je ne sais quelle malignité dans les conditions hautes et relevées [2] », si peu compatibles, en effet, avec l'humilité et le recueillement, que le fondateur de la Mission regarde comme des qualités distinctives de sa famille religieuse. A voir l'éloignement de M. Clet pour la charge, dont il fut investi malgré lui, et que, en dépit de ses prières et ses plaintes, il dut porter, comme une croix bien lourde, jusqu'à la fin de sa vie, on devine à quel point il était pénétré de l'esprit et des maximes de saint Vincent. S'il écrit à l'un de ses confrères, il s'excuse, en quelque sorte, d'avoir autorité sur lui : « J'ai, dit-il, grande répugnance pour la supériorité qu'on me force d'accepter, malgré mon incapacité reconnue [3]. » S'il écrit au supérieur de la mission française de Pékin, duquel relevaient tous les Lazaristes de la Chine et qui leur assignait leur poste et leur emploi, il lui demande avec instance de le faire redescendre au second rang. C'est dans l'espoir d'être enfin exaucé, qu'il avait si impatiemment attendu la venue de M. Dumazel ; à peine celui-ci est-il auprès de lui, il écrit sans retard à M. Ghislain : « Je vous prie de vous rappeler ce que vous et

1. *Avis et conférences spirituelles de saint Vincent de Paul aux membres de la Congrégation*, p. 63.

2. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. III, c. XII., t. III, p. 310. Cf. *Avis et conférences*, p. 35.

3. Lettre à M. Song, du 19 décembre 1807.

M. Raux m'avez promis plusieurs fois, savoir que l'arrivée d'un Européen me vaudrait la décharge de la supériorité, à laquelle je n'ai jamais rien entendu; car vous savez bien qu'on ne m'a chargé de ce fardeau que par la nécessité de faire flèche du bois que l'on a [1]. » On suppose aisément quelle dut être la réponse du digne supérieur du Pé-tang, qui s'inspira sans doute de celle que saint Vincent de Paul fit, un jour, à l'un de ses premiers collaborateurs désireux, lui aussi, de rentrer sous l'obéissance : « Pour la décharge que vous demandez, je vous prie de n'y pas penser, mais d'espérer que, sous les cendres de cette humilité qui vous fait désirer de vous soumettre à un autre, est caché l'esprit de Notre-Seigneur, qui sera lui-même la direction de votre conduite, votre force en votre faiblesse, votre science en vos doutes, et votre vertu en vos besoins [2]. »

Saint Vincent de Paul n'exige pas seulement des supérieurs qu'ils soient exempts de toute pensée d'ambition ; il veut encore qu'ils se tiennent en garde contre ce qu'il appelle si bien « la passion de paraître supérieur » et de faire le maître [3]. Envoyant un de ses prêtres prendre possession d'une cure importante, il lui rappelle la parole du Sauveur : « Je ne suis pas venu pour être

1. Lettre à M. Ghislain, du 3 mai 1810. Il revient encore à la charge dans une autre lettre à M. Ghislain, du 19 août 1810 : « Je puis mourir impunément, parce que j'ai un successeur qui réparera mes sottises et auquel je vous prie instamment de donner ma succession pure et simple ; cela veut dire que je vous prie de l'établir supérieur à ma place. Pour moi, je n'ai point trouvé le secret de me faire aimer ni de me faire craindre : je suis bien las de commander ; je suis tout au plus bon pour obéir. »

2. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. III, c. xxiv, p. 481 et sq.

3. Abelly, l. III, c. xxiv, t. III, p. 495.

servi, mais pour servir les autres, » et il ajoute : « Entrez dans cette maxime, vous comportant envers ceux avec qui vous allez demeurer *quasi unus ex illis;* leur disant d'abord que vous n'êtes pas venu pour les maîtriser, mais bien pour les servir [1]. » Écrivant à un supérieur de province qui, sur ce point, ne conformait peut-être pas assez sa conduite aux exemples du divin Maître, il lui raconte une anecdote qui, sous sa plume, devient une leçon transparente : « J'ai fait voyage, lui dit-il, avec trois carmes déchaussés sans avoir pu discerner quel était le supérieur, jusqu'à ce que je l'aie demandé, trois jours après que j'ai été avec eux; tant il est vrai que le supérieur vivait avec les autres avec bonté, douceur, condescendance et humilité, et que les autres vivaient avec lui avec confiance et simplicité. O Monsieur ! qui nous donnera cet esprit [2] ? » Cet esprit, M. Clet, on peut le dire, l'avait reçu en abondance; et, si l'on en juge d'après le ton qui règne dans ses lettres, il devait être difficile, en le voyant au milieu de ses confrères, de deviner, à ses manières et à son langage, qu'il était leur supérieur. En lisant ce qui nous est resté de sa correspondance avec les missionnaires dont il avait la conduite, nous n'avons rencontré qu'une seule fois [3] une parole qui ressemblât, et encore d'assez loin, à un ordre et où l'on surprît, en quelque sorte, l'accent d'ailleurs bien mitigé du comman-

1. Abelly, l. III, c. XXIV, t. III, p. 495.

2. Lettre à M. de Sergis, du 3 février 1639. *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 238.

3. On ne peut, en effet, mettre en ligne de compte une lettre qu'on lira plus loin et où le Vénérable dit à M. Song : « Je vous ordonne de réciter votre bréviaire sans répétition. » Ici c'est le directeur de conscience qui parle, beaucoup plus que le supérieur.

dement. Il s'agissait d'obtenir de M. Paul Song, trop peu docile aux conseils de prudence que lui donnait déjà M. Clet dans sa lettre du 10 juin 1804, qu'il se résignât enfin à un repos impérieusement réclamé par l'état de sa santé : « Je présume, lui dit-il [1], que vous êtes revenu au gîte ; si vous êtes encore en visite, j'espère que, ma lettre reçue, vous vous rendrez à l'instante prière que je vous fais, pour ne pas dire à l'ordre que je vous donne, de vous rendre à la résidence et d'y suspendre le travail, au moins jusqu'après la fête de l'Assomption, et au delà, si les chaleurs sont alors aussi vives qu'actuellement. »

Vivant ainsi, selon le précepte de Vincent de Paul, « cordialement et simplement [2] » avec les missionnaires associés à son ministère, et les traitant, non en subordonnés, mais en égaux et en frères, M. Clet devait obéir sans peine à une autre recommandation du saint, et s'astreindre aisément à « ne rien résoudre qui fût tant soit peu considérable, sans prendre leur avis [3] ». Lui-même déclare qu'il tient à s'écarter le moins possible de cette règle de conduite, et il le dit dans une phrase où l'on retrouve la pensée et les expressions mêmes du fondateur de la Mission. Il avait formé le projet d'envoyer des courriers à Pékin, pour implorer de ses confrères du Pé-tang un secours d'argent dont il avait le plus grand besoin. Mais il redoute le peu de sécurité qu'offrent les routes de la Chine, surtout dans la saison

1. Lettre à M. Paul Song, du 19 juin 1807.

2. Abelly, l. III, c. xxiv, t. III, p. 457. Cf. *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 30.

3. *Ibid.*

de l'année où l'on était alors, et, avant de se décider, il consulte M. Paul Song. Celui-ci lui écrit peu de temps après, mais omet de lui répondre sur ce point. Le Vénérable reprend aussitôt la plume pour rappeler sa demande à son oublieux correspondant : « Je reviens, lui dit-il, à vous parler de l'envoi de deux courriers à la Capitale. D'une part, le besoin d'argent me fait désirer cet envoi ; d'autre part, je crains de faire actuellement entreprendre ce voyage, parce que les routes de Chine ne sont jamais plus infestées de voleurs et de brigands que vers la fin de l'année, ce qui me fait craindre que les porteurs de notre argent ne soient dépouillés et ainsi ne reviennent à la maison les mains vides et peut-être le corps meurtri de coups. Encore une fois, voyez ce que vous en pensez. Dans ma précédente lettre, je vous parlais de cette affaire, et vous ne m'en dites rien dans votre réponse. Vous savez que j'aime à ne rien faire d'un peu intéressant sans l'avis de mes confrères, lorsque je suis à portée de les consulter. » En attendant, M. Clet ajourne toute résolution, car c'est dans la réponse de M. Song qu'il veut trouver, selon ses expressions, « la solution du problème qui l'embarrasse ». Mais, autant il fait cas du sentiment de ses confrères, autant il semble, pour ainsi dire, se désintéresser du sien propre. Qu'on le suive, qu'on s'en écarte, il s'en met peu en peine. M. Paul Song lui a proposé un certain nombre de cas de conscience ; le Vénérable les résout de son mieux, puis il ajoute : « Au reste, approuvez ma doctrine [1] : je ne m'en réjouirai

1. « Si approbes meam doctrinam, non gaudebo ; si improbes, non tristabor. » Lettre du 17 février 1809.

guère; désapprouvez-la, je n'en serai nullement attristé. » Tenant si peu à sa manière de voir, il n'a garde d'être jaloux de son autorité, ni d'exiger que, lorsqu'il est éloigné de la résidence, les autres missionnaires s'abstiennent de prendre un parti ou de donner un ordre : « En général, écrit-il encore à M. Song [1], en mon absence, agissez en tout en supérieur, dont tout le monde sait que je suis incapable de supporter la charge. »

N'allons pas croire, cependant, qu'à force de condescendance et de bonté, M. Clet laissât s'énerver, entre ses mains, l'autorité dont il avait le dépôt. Jamais sa douceur ne dégénérait en faiblesse. A cet égard, il était bien encore le digne disciple de saint Vincent de Paul. Celui-ci ne cessait, en effet, de recommander aux prêtres qui, dans sa congrégation, avaient quelque charge à remplir, d'unir la fermeté à la douceur et à l'humilité du cœur [2]. « Je vois, disait-il, la plupart des communautés qui se relâchent, en venir là par la trop grande indulgence des supérieurs [3]. » Et l'une de ses maximes favorites, qu'on retrouve fréquemment dans ses lettres, et qu'il présente sous mille formes, était celle-ci : « Un supérieur doit être ferme à la fin et humble et doux pour les moyens, fort à l'observance des règles et saintes coutumes de la Compagnie, mais doux aux moyens de les faire observer [4]. » Il ajoutait encore : « Quand j'ai dit qu'il faut être invariable à la fin et doux aux moyens,

1. Le 19 juin 1807.
2. *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 446.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.,* p. 424.

je vous ai dit l'âme de la bonne conduite, et l'un sans l'autre gâte tout [1]. »

Le Vénérable ne négligeait rien, on peut l'affirmer, pour mettre sa conduite et ses paroles en parfait accord avec ces exhortations et ces maximes de son bienheureux Père. Parmi les usages en vigueur dans sa petite communauté d'apôtres, il en est un, nous l'avons déjà dit, auquel il attachait une particulière importance : il désirait vivement qu'à des époques réglées ses confrères vinssent le rejoindre et passer quelques semaines auprès de lui, dans son humble résidence des montagnes, pour s'y reposer des fatigues du ministère, pour y raviver leur piété dans le recueillement de la retraite [2], pour y resserrer, dans de fraternels entretiens, les liens de la vie commune. Or, l'un d'eux, M. Paul Song, manquait assez souvent à ces réunions de famille. On n'a pas oublié la lettre charmante que M. Clet lui écrit pour le presser, à propos de la récente arrivée de M. Dumazel, de venir au plus tôt s'associer à la joie de tous et prendre sa place dans l'humble et pieux cénacle. Le charitable supérieur ne voudrait pas, toutefois, qu'en brusquant son retour, M. Song s'exposât à une fatigue excessive : « Au reste, se hâte-t-il d'ajouter après les lignes que nous avons précédemment citées, nul n'est tenu à l'impossible : si le soin que vous

1. *Ibid.*,p. 446. Cf. *ibid*, p. 422.

2. Dans la lettre déjà citée du 10 novembre 1818 à M. Paul Song, le Vénérable parle de la nécessité des retraites spirituelles en termes qui montrent assez l'importance qu'il y attachait lui-même : « J'ai fait, deux fois pendant mon oisiveté, une retraite de cinq jours. Je vous invite à en faire autant, s'il est possible. Une retraite, quoique courte, renouvelle nos forces spirituelles, qui s'affaiblissent peu à peu par l'exercice trop continu du saint ministère. »

devez à votre santé et l'administration de la chrétienté de He-han-keou vous retiennent jusqu'après les chaleurs de l'été, je n'ai rien à opposer à ces raisons. J'ai bien su que vous aviez été indisposé ; mais j'ai ignoré que votre maladie ait été dangereuse et de longue durée. Sachant actuellement l'état maladif ou convalescent où vous êtes, je me borne à vous prier de revenir dès que vous le pourrez sans nuire à votre santé. » C'est encore sur le même ton, quoique avec un peu plus d'insistance peut-être, que le Vénérable, un mois plus tard[1], aborde de nouveau cette question : « Nous sommes, depuis quelques jours, quatre missionnaires à la maison, qui tous vous saluent très amicalement, qui soupirent après votre retour et sont attristés que votre faible santé mette obstacle à votre prompt retour ; mais, *fiat voluntas Dei*. Pour vous aider à vous conformer à cette divine volonté, je vous envoie une petite prière, qui a cet objet, à laquelle le souverain pontife Pie VII a accordé : 1° cent jours d'indulgence, chaque fois qu'on la récite ; 2° une indulgence plénière, chaque mois, *confessis et communione refectis*[2]; 3° indulgence plénière à l'article de la mort. Cette indulgence est aussi pour tous les fidèles. Voici cette prière : *Maxime justa, alta et amabilis Dei voluntas fiat, laudetur in æternum, exaltetur in omnibus*[3]. » Est-il bien sûr que ces dernières réflexions ne cachent pas une leçon qui, pour être indirecte n'en va pas moins à son

1. Le 15 juillet 1810.
2. « A ceux qui se sont confessés et ont fait la sainte communion. »
3. « Que la très juste, très noble et très aimable volonté de Dieu s'accomplisse, qu'elle soit louée éternellement et exaltée en toutes choses. »

but, et qu'en ayant l'air de chercher, pour son propre compte, un motif de résignation dans la volonté de Dieu, M. Clet n'ait pas eu aussi en vue d'exhorter son confrère à s'y soumettre en toutes choses et à l'accomplir avec promptitude et générosité ? Mais il n'est pas besoin de lire entre les lignes, pour voir quelque chose de plus qu'un simple regret et un simple vœu, dans la lettre suivante, où le Vénérable revient encore sur les trop fréquentes absences de M. Paul Song, et lui rappelle ce qu'exigent, à ce sujet, l'édification de ses confrères, les désirs de ses supérieurs, sans se départir toutefois, dans la forme, de ces ménagements et de ces précautions, de cette douceur et de ce respect, si fort recommandés par saint Vincent de Paul, qui voulait que, même en redressant les torts d'autrui, « on usât toujours de prières et de paroles amiables, et jamais de mots rudes et impérieux [1] ».

« Honoré Monsieur et très cher Confrère [2],

« La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit toujours avec nous.

« Votre lettre m'a causé tout ensemble de la joie et de la peine : la joie vient de ce que votre santé est bonne ; la peine, de ce que votre retour est encore

1. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. III, c. xxiv, t. III, p. 482.

2. L'original de cette lettre est en latin et ne porte pas de date. Voici le texte de la partie que nous en avons traduite : « Reverende Domine et carissime Confrater, Gratia D. N. J. C. sit semper nobiscum. Epistola Dominationis suæ me affecit gaudio simul et mœrore : gaudium provenit ex eo quod bene valeas; mœror autem ex eo quod reditus tuus adhuc differatur usque ad sextam lunam. Jam enim elapsi sunt octo menses a tempore profectus tui pro provincia Ho-nan, ubi adsunt circiter CCCC confessiones; porro, pro audiendis CCCC confessionibus non

différé jusqu'à la sixième lune. Huit mois, en effet, se sont déjà écoulés depuis votre départ pour la province du Ho-nan, où vous attendaient environ quatre cents confessions ; or, pour entendre quatre cents confessions, huit mois ne sont assurément pas nécessaires. Aussi, voyant que vous tardiez tant à revenir, j'avais craint que vous n'eussiez contracté quelque maladie. A coup sûr, je ne vous accuse pas de paresse ; mais je présume que vous avez entendu plusieurs fois les confessions de quelques districts, sans faire attention que, tandis que vous rompez le pain avec prodigalité à certains chrétiens, il y en a beaucoup d'autres qui meurent de faim, parce qu'il ne se trouve personne pour leur donner à manger. Les trois districts voisins de Tche-yuen-keou n'ont pas été administrés depuis

requiruntur certe octo menses. Unde videns tui reditus dilationem, timui ne aliqua laborares infirmitate. Cæterum non pigrum te judico, sed præsumo te pluries audivisse aliquorum districtuum confessiones, sed non attendis quod, cum plurimis christianis magis abundantem panem fregis, multi sunt christiani qui fame pereunt, quia non est qui eis panem frangat. Tres districtus vicini Tche-yuen-keou, qui a tribus annis non fuerunt administrati ; duo alii parum remotiores a quatuor et plus annis; alii omnes a duobus annis. Rogo igitur te ut, quam primum poteris, redeas. Mea autem non est intentio ut, ad accelerandum tuum reditum, perfunctorie ministerium tuum impleas ; sed ut, completo tuo officio, non interposita mora sub diversis prætextibus, quos tibi suggerere possunt christiani, et eorum suasionibus variis sub specie boni, iter ad reditum tuum suscipias ; et hæc est intentio domini Superioris nostri, mihi ab ipso expresse manifestata, ut tempore æstivo, quo præ nimio calore labor suspenditur, in eodem loco omnes nos coadunemur ad tractandum de rebus tum ad animam nostram tum ad missionem pertinentibus. Consequenter ad hanc dispositionem, quam necessariam judico, non possum consentire ut vadas dominum Carolum Yang visitaturus. Ego desidero videre faciem tuam et os ad os loqui : quando autem hoc fiet, nisi in feriarum nostrarum tempore, quæ in his regionibus calidis cum æstate concurrunt... »

trois ans ; deux autres, un peu plus éloignés, depuis quatre ans et davantage ; quant à tous les autres, il y a deux ans qu'ils ne l'ont été. Je vous prie donc de revenir, le plus tôt que vous pourrez. Cependant, mon intention n'est pas de vous voir, pour accélérer votre retour, vous acquitter d'une manière superficielle de votre ministère. Ce que je désire, c'est que, votre travail une fois terminé, sans différer sous les divers prétextes que ne manqueront pas de vous suggérer les chrétiens, sans vous laisser arrêter par leurs instances, fondées sur le bien apparent que vous pourriez faire au milieu d'eux, vous vous mettiez en route pour revenir ici. C'est aussi l'intention de M. notre Supérieur, qui m'a expressément marqué que, pendant l'été, alors qu'il faut suspendre le travail à cause de la trop grande chaleur, nous devions nous réunir ensemble, pour traiter de matières qui intéressent soit notre sanctification personnelle, soit l'administration de la Mission. En conséquence, et pour me conformer à cette instruction, que je regarde d'ailleurs comme nécessaire, je ne puis consentir à ce que vous alliez rendre visite à M. Charles Yang. Je désire vous voir face à face et vous parler cœur à cœur. Or, quand le pourrai-je, si ce n'est au temps des vacances qui, dans ces chaudes régions, tombent en été... ? »

Malgré ces vives et persévérantes instances, le Vénérable ne remporta pas encore une victoire complète. Un autre aurait laissé quelque peu entamer, à la longue, ou son zèle pour la règle ou sa patience envers le coupable. On ne vit fléchir ni la fermeté ni la douceur de M. Clet. Aux prières, aux avertissements, il

va faire succéder comme un commencement de reproche. Ne dirait-on pas qu'il écrivit sous la dictée même de saint Vincent de Paul cette lettre, inspirée par la plus ingénieuse et la plus prudente charité, où il ne se plaint pas lui-même ni en son propre nom, où il se fait seulement l'écho des interprétations fâcheuses auxquelles ont pu donner lieu les perpétuelles absences de son cher et peu docile correspondant[1] :

« MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« Comme vous ne me dites rien de votre santé, je présume qu'elle est rétablie, et je m'en réjouis. J'aurais bien désiré que vous pussiez revenir à la résidence avant la fin de la huitième lune, parce que votre retour, retardé jusqu'à cette époque, sera probablement cause que vous ne trouverez à la maison que M. Dumazel. Alors, je serai parti pour le Ho-nan, M. Ho pour la plaine, et probablement M. Chen pour le Kiang-si, si sa santé le lui permet : au reste, nul n'est tenu à l'impossible. Je vous prie toutefois de revenir le plus tôt que vous pourrez, parce que M. Dumazel n'est pas encore assez au courant de la langue, de manière que les extrêmes-onctions seront pour lui d'un grand poids, aussi bien que certaines confessions nécessaires, qui arrivent assez souvent à Tche-yuen-keou. Je vous dirai à basse voix que tout le monde ici est fort étonné de votre longue absence, et je vous excuse sur la faiblesse de votre santé. Il me semble, sauf meilleur avis, que, même pen-

1. Cette lettre est datée du 3 septembre 1810.

dant ces chaleurs, vous auriez pu entendre une ou deux confessions par jour : ici, nous avons entendu, malgré les chaleurs, un assez bon nombre de confessions. Au reste, je présume volontiers que vous avez fait ce que vous avez pu et dû, parce que je connais la délicatesse de votre conscience... »

Un des principaux motifs, allégués par M. Paul Song pour se disculper au sujet de ses longues et fréquentes absences, était la délicatesse de sa santé. M. Clet est bien éloigné de trouver mauvais qu'il en prenne soin : il lui reprocherait plutôt de ne la pas ménager assez : « J'apprends que votre santé s'altère, lui dit-il [1]; vous vous obstinez à le nier, mais personne ne vous croit là-dessus. » Et ailleurs [2] : « Je ne sais comment va votre santé; j'ai peur que votre application trop sérieuse et trop continue au travail ne l'altère; soyez là-dessus sur vos gardes. » Mais ici encore il se tient soigneusement en-deçà des limites qui séparent la bonté de la faiblesse, témoin la lettre suivante, pleine d'esprit et de cœur, où l'on surprend comme un souffle de fine et légère ironie au travers des expressions les plus affectueuses d'une sollicitude toute paternelle, et où domine pardessus tout l'accent de la piété la plus sage et la plus éclairée :

« Monsieur, cher confrère et ami,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« Je commence cette épître à onze heures du soir,

1. Lettre du 13 septembre 1806.
2. Lettre datée du jour de Pâques 1807.

devant partir demain pour Ma-kia-lou, dans un beau carrosse traîné par deux bœufs. Ainsi, pendant que votre santé se repose, ma santé se promène et parcourt les vastes plaines du Ho-nan. Pour vous, travaillez à rappeler votre santé en vous soumettant en tout à la volonté de Dieu, qui dispose de chacun comme il lui plaît, donnant à l'un la santé, l'ôtant à l'autre, selon qu'il le juge bon pour la sanctification de ses élus. Dans votre état, priez Dieu pour moi qu'il me donne les forces spirituelles et corporelles dont j'ai besoin, et je prierai Dieu pour vous qu'il vous donne la patience et qu'il vous rende la santé, s'il le juge bon pour sa gloire et votre sanctification. Désirez la santé, mais modérément et sans impatience, sous prétexte qu'il vaudrait mieux pour le salut des âmes que vous jouissiez d'une bonne santé. Rien de mieux que ce que Dieu veut. Mais ne vous appliquez, durant ce temps, à rien qui fatigue l'esprit. Si vous ne pouvez faire oraison, suppléez-y par quelque lecture spirituelle, courte, mais répétée plusieurs fois le jour, l'accompagnant de quelques réflexions faites sans contrainte. Joignez-y un grand nombre d'oraisons jaculatoires, qui nourrissent le cœur sans fatiguer l'esprit. Vous êtes à Hoang-chou-ya. Je souhaite que la proximité des médecins accélère votre rétablissement. Pour moi, je suis d'un goût différent; quand je suis malade, j'aime mieux être chez moi que chez les autres. Au reste, si votre mal empirait, je vous conseille de vous rendre à notre résidence, où vous trouverez des secours spirituels que vous ne sauriez trouver à Hoang-chou-ya. Je ne pourrai guère vous voir avant la septième ou la huitième

lune, si je vais aux districts portugais de Lou-y-hien. Ainsi, faites en sorte que je puisse vous dire de vive voix ce que je vous dis aujourd'hui par lettre, que je suis, avec amitié, dévouement, respect,

« Monsieur et très cher Confrère,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« Clet, i. p. d. l. m.[1] »

Malgré l'attention du Vénérable à rester toujours, dans l'exercice de sa charge de supérieur, à égale distance d'une trop grande indulgence et d'une sévérité excessive, peut-être même parce qu'il y réussissait trop bien, sa conduite et ses paroles ne furent pas sans provoquer parfois quelques malentendus, quelques froissements. M. Song, ce missionnaire chinois auquel sont adressées la plupart des lettres qui nous restent de M. Clet, était assurément un très digne prêtre. Il venait de quitter le séminaire interne de Pékin, lorsque M. Ghislain écrivait de lui : « Il a un caractère fort doux et des mœurs fort innocentes [2]. » Plus tard, il devait confesser la foi dans les chaînes, et, lorsqu'il mourut, à l'âge de quatre-vingts ans, il laissa après lui la réputation d'un homme de beaucoup de zèle et de piété. Mais nous savons déjà les légères divergences de vues qui, sur quelques points, existaient entre lui et son vénéré supérieur. De plus, il avait étudié tout seul le français : au témoignage de M. Ghislain, il en était venu « à le parler et à l'écrire passablement [3] »; il était toutefois exposé à se tromper sur le sens des lettres

1. Cette lettre est datée du 12 février 1811.
2. Lettre de M. Ghislain à M. Brunet, du 21 septembre 1803.
3. *Ibid.*

de ses confrères français, et se plaignait à son tour de n'en être pas toujours compris, quand il leur écrivait en leur langue[1]. Mais lui arrivait-il, par suite de cette connaissance imparfaite du français, de prendre mal à propos ombrage d'une phrase interprétée à faux, avec quel charitable empressement, avec quelle cordialité pleine de bonne humeur, M. Clet ne se hâtait-il pas de le désabuser et de dissiper son erreur ! Un jour, M. Clet communique à ce bon missionnaire une lettre de M. Lamiot, où il était question d'un ancien élève de l'école des montagnes du Hou-kouang, autrefois envoyé à Pékin par le Vénérable et dont le caractère et la conduite avaient donné lieu à de graves reproches. M. Song s'imagine que c'est de lui-même qu'il s'agit, et l'on devine quelles alarmes il dut concevoir et manifester à M. Clet, qui prit aussitôt la plume et lui répondit : « Il est juste et important que je me hâte de vous désabuser d'une erreur où vous a jeté une phrase de la lettre de M. Lamiot, que vous n'avez pas comprise. Relisez avec attention le texte cité et vous verrez clairement qu'il ne s'y agit point de M. Paul Song, mais d'un jeune homme de Han-keou, nommé François Liéou, envoyé par moi à Pékin, il y a environ quatre ans, sous le titre d'élève de notre Congrégation et que l'on renvoie à cause de sa paresse, de son inapplication et de son inconstance. M. Lamiot, le voyant impropre pour l'étude, a essayé de l'appliquer à quelque ouvrage manuel, *verbi gratia :* l'horlogerie ou l'imprimerie; mais il a montré la même

1. Dans une lettre sans date de M. Song à M. Clet, la seule qu'on ait conservée de lui, ou du moins la seule qui se trouve au secrétariat de la maison mère de la Congrégation de la Mission, on lit cette phrase : « Jusqu'à quand vous ne comprenez pas (*sic*) ma langue française ? »

insouciance; en conséquence, on le renvoie bêcher la terre. Lisez donc, et riez avec moi de votre erreur. Comment avez-vous pu me croire assez indiscret pour vous donner à lire une lettre qui contiendrait des plaintes contre vous? D'ailleurs, M. Lamiot est trop persuadé combien vous êtes cher à M. Ghislain, pour entreprendre de vous blâmer d'une manière si dure et si impertinente... [1] »

D'autres fois, M. Song, faute d'avoir saisi le vrai sens des paroles de son supérieur, lui prête soit des exigences, soit des sévérités de jugement, qu'on s'étonne de le voir imputer à un esprit si large et si naturellement porté à interpréter toutes choses en bien. « Vous me dites, lui écrit le Vénérable, le 19 novembre 1807, que j'exige que vous me consultiez sur l'achat des provisions de notre maison : permettez-moi de vous dire qu'en cet article, vous n'avez pas compris le sens de ma lettre. Je suis trop éloigné de notre résidence pour prétendre que vous ne fassiez rien sur ledit achat des provisions sans recourir à mon conseil. » Deux ans plus tard, le 17 février 1809, M. Clet se voit obligé de nouveau de détromper son ombrageux confrère; cette fois, pour être plus sûr d'être compris, il aura recours au latin; car, de son propre aveu, il ne sut jamais écrire en chinois[2] : « Je suis dans la nécessité de vous écrire en

1. Cette lettre est datée du 3 janvier 1808.

2. Voici le texte original de cette lettre : « Necessitas mihi est ad te scribendi latino idiomate, quoniam in contrario sensu intellexisti verba meæ epistolæ lingua gallicana exaratæ. Rogabam te ut non vacares nimio labori, ne exinde sanitas tua detrimentum pateretur. Nunquam certe mihi venit in mentem, quod tempus inutiliter consumeres in ludo, nec ullatenus concipio quomodo ex mea epistola conjicere potueris me suspicari tuam adhæsionem ludo, et nimis lentam operationem

latin, lui dit-il, puisque vous avez pris à contresens les paroles de ma lettre en français. Je vous priais de ne pas vous livrer à un travail excessîf, de peur que votre santé n'en souffrît quelque atteinte. Il ne m'est certainement jamais venu à la pensée que vous perdiez votre temps à jouer, et je ne conçois nullement comment vous avez pu induire de ma lettre que je vous soupçonnais d'aimer le jeu et d'apporter trop de lenteur et d'indolence dans l'administration des districts de Tien-kiao-keou; car je savais bien que ces chrétientés n'avaient pas été visitées depuis environ sept ans, et qu'il s'y trouvait beaucoup d'affaires fort embrouillées, et qui ne peuvent se régler en peu de temps. J'ai été d'autant plus contristé du sens peu exact que vous avez donné à ma lettre, qu'il en est résulté sans doute que, dans la crainte de vous attirer mes reproches, vous avez travaillé au delà de vos forces, ce qui aura occasionné la maladie qui vous oblige maintenant au repos. Sachez donc, une fois pour toutes, mon très cher confrère, que je ne me suis jamais plaint que mes collaborateurs se laissassent aller à l'oisiveté, mais plutôt qu'ils fussent

in administrandis districtibus Tien-kiao-keou; cum bene sciverim illas christianitates a septem circiter annis non fuisse visitatas, et in ipsis reperiri multa negotia valde implicata, quæ certe nequeunt cito absolvi. Mea epistola sic in sensum contrarium intellecta, eo magis me contristavisti, quod exinde forte meam censuram timens, ultra vires tuas laborasti, unde ortus est morbus qui te cogit nunc ad requiem. Scias ergo, charissime confrater, una vice pro omnibus, quod nunquam conquestus sum de meis collaboratoribus quod otio vacarent, sed potius quod nimio labori indulgerent; scio enim quod, præsertim in Sinis ubi tanta est sacerdotum penuria, melius est vivere quam mori pro animarum salute. Debemus ad hoc accurate observare regulas quæ nobis traduntur a nostro beato Patre sancto Vincentio, cap. 12°, artic. 11°, Constitutionum communium, quas ad legendas tibi suadeo. »

trop peu modérés dans leur application au travail; car j'estime que, surtout en Chine où il y a une si grande pénurie de prêtres, il vaut mieux vivre que de mourir pour le salut des âmes. Nous devons, à ce sujet, observer fidèlement les règles que notre bienheureux Père saint Vincent nous a tracées à l'article onzième du douzième chapitre de nos Constitutions communes, que je vous recommande de lire. »

Les préventions peu fondées de M. Paul Song contre M. Clet allèrent si loin que, dans le courant de l'année 1807, il avait demandé à ses supérieurs de Pékin et en avait presque obtenu la permission de quitter le Hou-kouang pour retourner au Tché-ly. Sitôt que M. Clet apprit cette nouvelle par ses confrères de la capitale, il s'empressa d'écrire à M. Song :

« Monsieur et très cher Confrère,

« Il est clair comme le jour que les lettres que nous venons de recevoir nous font grand plaisir; mais il y a un petit article qui vous regarde et qui me serre le cœur, sans avoir toutefois la moindre pensée de vous en faire des plaintes, parce que, en quittant ma patrie, je me suis accoutumé à la séparation des personnes qui me sont les plus chères. Vous désirez retourner à la capitale et, l'an prochain, votre désir sera probablement exaucé. Si ce retour est pour la gloire de Dieu et votre bien spirituel, je vous en félicite et m'en réjouis *in Domino*. Par ce retour, vous ne perdez rien et vous gagnez beaucoup. Ce n'est que moi qui perds par notre séparation... »

Ce langage affectueux, ces sentiments si délicats et

si touchants ne parvinrent pas d'abord à guérir M. Song de son étrange aveuglement. En 1811, revenant à la charge auprès de M. Ghislain, il se plaint de nouveau, et en termes amers, des prétendus abus de pouvoir de M. Clet. Il fit plus, et s'ouvrit de ses injustes griefs à son confrère, M. Dumazel, dans une lettre qui, en l'absence de ce dernier, fut décachetée et lue par M. Clet lui-même. Celui-ci venait précisément de recevoir de M. Ghislain des reproches assez vifs qui n'étaient que l'écho des réclamations et des doléances de M. Song. Loin d'accuser celui qui répondait si mal au sincère et tendre attachement dont il lui avait donné tant de preuves, le Vénérable ne songea qu'à s'en prendre à lui-même de ces regrettables malentendus, et se mit aussitôt en devoir de les dissiper, en écrivant à son trop susceptible confrère une lettre où l'on reconnaîtra tout à la fois la prudence et la charité de l'auteur :

« Monsieur et très cher Confrère,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« M. Dumazel, à qui vous écrivez, étant encore dans la famille Lieou-tchi-quoue, et le porteur de lettres étant pressé de partir, je prends sur moi de vous répondre. Je commence par bénir Dieu de ce que vous êtes heureusement arrivé à votre destination et de ce que votre santé est meilleure qu'elle n'était lorsque vous demeuriez à notre résidence ; je souhaite qu'elle se fortifie de plus en plus : mais, pour cela, il faut la ménager par un travail modéré et suspendre le travail dès que vous éprouverez quelque incommodité. M. Ghislain se plaint vive-

ment, dans une lettre qu'il m'écrit, de ce que j'imposais à mes confrères un travail au-dessus de leurs forces, capable de ruiner les santés les plus robustes, et de ce que je ne leur accordais point de repos. Je ne suis point fâché qu'on se plaigne de moi aux supérieurs majeurs; je voudrais bien même qu'on fît contre moi des plaintes si fortes qu'elles déterminassent mes supérieurs à me décharger d'un poids ou fardeau que je ne puis porter. Mais, j'examine ma conscience, et il me semble n'avoir jamais eu l'intention de ruiner la santé de mes confrères par un travail au-dessus de leurs forces. Je vous prie donc de ménager votre santé, puisque j'ai toujours dit qu'en Chine surtout, où les prêtres sont rares, il vaut mieux vivre que mourir pour la gloire de Dieu et le service de notre Congrégation, dont vous êtes membre.

« Il y a quelques mots de votre lettre que je ne comprends pas. Je vous prie de m'en donner l'explication par la première occasion. Voici vos paroles... »

M. Clet cite alors une phrase de M. Song à M. Dumazel, phrase qui sans doute incriminait les procédés du vénérable supérieur du Hou-kouang; puis, après l'avoir citée, il ajoute, on devine dans quel sens : « Ces mots sont pour moi un mystère »; mais, pour nous, ils sont véritablement une énigme; car le papier, usé et maculé en cet endroit, ne nous en laisse apercevoir que des lambeaux inintelligibles.

Après avoir transcrit ces lignes, que sa charité se refuse à comprendre, M. Clet continue sur le ton de la plus aimable cordialité, transmettant à son correspondant les nouvelles qui venaient d'arriver de Pékin,

où avait éclaté, peu auparavant, une persécution[1] qui commençait à avoir son contre-coup dans les provinces; donnant à son confrère des conseils pleins de sagesse sur la conduite qu'il aurait à tenir au cas où la situation s'aggraverait au Hou-kouang; lui proposant enfin la solution d'un certain nombre de cas de conscience, sur lesquels sans doute M. Song avait demandé des éclaircissements à M. Dumazel.

Tant d'indulgence et de bonté finit par avoir raison du caractère inquiet et soupçonneux de M. Song. Renonçant pour toujours aux préjugés qu'il avait si longtemps et si injustement nourris à l'égard de son saint et excellent supérieur, il lui voua, dans la suite, une vénération qu'il étendait à tout ce qui lui venait de M. Clet et à laquelle nous devons de posséder encore aujourd'hui la plupart des lettres qu'il avait reçues de lui et qu'il conservait soigneusement comme des reliques.

Ce bon missionnaire a donc droit à toute notre reconnaissance. Grâce à lui, nous avons pu tenir entre nos mains et lire avec une religieuse émotion ces pages précieuses, où revit l'âme d'un martyr, et qui nous révèlent si bien, en particulier, ce qu'il fut comme supérieur de mission, au milieu des compagnons et des auxiliaires de son apostolat, par quelles vertus il sut conquérir, nous venons de le voir, leur affection, leur respect, comme aussi par quelles hautes qualités il obtint sur eux le plus grand et le plus légitime as-

1. Il s'agit de la persécution de 1811, dont nous parlerons au chapitre suivant, ce qui nous permet de déterminer l'époque où dut être écrite cette lettre, dont les dernières lignes manquent, ainsi que la signature, auprès de laquelle le Vénérable avait sans doute inscrit la date, selon son habitude.

cendant; car, c'est après avoir parcouru ses lettres, que son digne émule, le bienheureux Jean-Gabriel Perboyre, écrivait : « Ce que j'ai vu de sa correspondance montre qu'il était l'oracle de ses confrères [1]. »

N'en soyons pas surpris. Saint Vincent de Paul disait, un jour, dans une de ses conférences : « La science n'est pas absolument nécessaire pour bien gouverner; mais quand la science, l'esprit de conduite, ou un bon jugement se trouvent ensemble dans un même sujet, ô Dieu ! quel trésor [2] ! » Tel était M. Clet.

Déjà, nous avons vu quelle idée se faisaient de sa science tous ceux qui l'avaient pu mettre à l'épreuve : les prêtres d'Annecy, ses confrères de Paris, ses supérieurs de Pékin.. Quant à son jugement, il nous est également connu. De toutes les lettres que, jusqu'ici, nous avons citées de lui, il n'en est pas une, on peut l'affirmer, qui ne révèle un sens des plus droits, une intelligence des mieux pondérées. La mesure, telle fut, en effet, la qualité dominante de ce judicieux et excellent esprit. Il semble avoir pris pour devise la parole de l'Apôtre : *Sapere ad sobrietatem* [3], qui revient fréquemment sous sa plume et qu'il traduirait volontiers comme le *Ne quid nimis* du poète : « Rien de trop, même dans le bien ». Il ne se fait pas faute de rappeler ce texte de saint Paul à M. Song, lequel était, paraît-il, porté au scrupule. On devinerait qu'il souffrait de cette maladie spirituelle, rien qu'à voir l'insistance avec laquelle le Vénérable l'exhorte à conserver la paix de

1. *Vie du bienheureux Perboyre,* p. 181.
2. Saint Vincent de Paul, *Avis et conférences,* p. 63.
3. Rom., XII, 3.

l'âme, et l'empressement avec lequel il saisit toutes les occasions de lui souhaiter ce trésor, digne d'être mis au-dessus de tous ceux de la terre : « Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël, lui écrit-il le 19 décembre 1807, et entre autres choses, une bonne portion de cette paix que les anges annoncent aux hommes de bonne volonté. » Et le jour de Pâques de la même année : « Vous écrivant le jour même de la Résurrection de Notre-Seigneur, je commence cette lettre par vous souhaiter cette paix que Notre-Seigneur donnait à ses apôtres, toutes les fois qu'il leur apparaissait ; en vous désirant cette paix, je désire pour vous le seul vrai bonheur dont il soit possible et permis de jouir sur la terre. » Mais, dans une autre lettre, il sera plus explicite : « Conservez-vous toujours dans la piété, lui dira-t-il, le 10 novembre 1808 ; mais rappelez-vous que la vraie piété n'est pas scrupuleuse. » Puis, venant à des applications de détail, il lui recommande de ne se point fatiguer vainement, dans ses exercices de dévotion et, en particulier, dans la récitation de son bréviaire, à la poursuite d'une perfection qui n'est pas de ce monde : « Pourquoi ne prenez-vous pas pour vous-même la règle que vous savez si bien donner aux autres ? C'est une décision théologique universellement approuvée, que l'intention et l'attention actuelles ne sont de précepte qu'au commencement d'une action quelconque qui a Dieu pour objet. Cette attention actuelle *non cadit sub præcepto*, parce que, eu égard à la faiblesse humaine, elle est moralement impossible : or, Dieu n'ordonne rien d'impossible... Cette attention, continuée pendant toute la suite d'une action quelconque, n'appartient pas

à la vie présente ; elle est un privilège de la vie future, lorsque la vision intuitive de Dieu absorbera inévitablement toutes les pensées de notre esprit et toutes les affections de notre cœur. Ce qui est actuellement de précepte, dans nos actions *in ordine ad Deum*, c'est l'attention virtuelle, qui est une attention actuelle moralement continuée pendant tout le cours de l'action, lorsque ladite attention n'a pas été volontairement rétractée ou notablement interrompue. Prétendre faire une action de quelque durée sans distraction, c'est, je crois, plutôt un effet de notre orgueil qu'une suite d'un vrai désir de plaire à Dieu. En conséquence, je vous ordonne de réciter votre bréviaire et autres prières tout rondement et sans répétition, après vous être préparé à ces actions par un instant de recueillement en la présence de notre Dieu [1]. »

M. Clet veut aussi que l'on porte cette sagesse et cette largeur d'esprit dans les fonctions du ministère; il souhaite que le zèle lui-même ne dépasse pas la juste mesure, qu'il se renferme dans les limites d'une prudente modération. « Je profite du retour du porteur de votre lettre, pour vous répondre promptement et sûrement, écrit-il encore au même missionnaire. Je vous dirai d'abord que j'ai été affligé de l'altération de votre santé, et ensuite consolé en apprenant qu'actuellement vous vous portez assez bien; je souhaite que votre rétablissement dure et que vous n'y mettiez pas obstacle par un travail trop opiniâtre; pour y contribuer, je vous souhaite la paix, annoncée hier par les

1. Lettre du 19 novembre 1807.

anges aux hommes de bonne volonté [1]; car la paix du cœur influe sur le corps, en laissant dans un juste équilibre toutes les parties qui le composent, tandis que le trouble en dérange l'organisation. Je soupçonne que vous *scrupulisez* un peu avec les chrétiens. Vous devriez peut-être, dans le tribunal, aller un peu plus bonnement et rondement. Vous ne réussirez certainement pas à faire, des Chinois, des chrétiens parfaits. Travaillez à les faire passablement bons, et, pour ceux que vous ne pourriez pas réussir à faire tels, n'allez pas trop vous chiffonner la tête de leur résistance. Attendez que Dieu frappe plus fortement à la porte de leur cœur. Dieu réserve peut-être leur conversion à l'œuvre de quelque autre ministre; en attendant, priez Dieu pour eux, et ne pensez pas que vous puissiez tous les renvoyer avec la paix du Seigneur, je veux dire avec l'absolution. »

On n'a pas oublié avec quelle netteté, quelle décision M. Clet se prononce contre les rites chinois, condamnés par l'Église. Toutefois, sur ce point même, il désire que, sous prétexte de sauver l'orthodoxie de toute atteinte, on ne se laisse pas entraîner au delà de certaines bornes, on n'alarme pas outre mesure les consciences, on n'enveloppe pas dans une même proscription les usages évidemment entachés d'idolâtrie et ceux qui semblent indifférents, que les chrétiens de bonne foi regardent, d'ailleurs, comme tels, et probablement à juste titre. M. Dumazel, esprit timoré et qui, à l'imitation de M. Paul Song, se laissait trop envahir par

1. La lettre est sans date; mais on voit assez par ces derniers mots qu'elle fut écrite le lendemain de Noël.

les scrupules, avait un jour appelé un peu indiscrètement l'attention du Vénérable sur quelques coutumes, où celui-ci n'avait jamais soupçonné l'ombre de mal et au sujet desquelles il n'avait, par conséquent, jamais songé à inquiéter les fidèles. Sa réponse est l'expression de la saine doctrine, sous une forme pleine de sens et très piquante à la fois : « Je ne mets pas tant que vous les points sur les i, dit-il... Je vous ai très peu d'obligation de me tirer de ma bonne foi par votre lettre. C'est vous qui, en creusant trop profondément, faites naître en moi cette difficulté. Voyez à présent comment la résoudre. Cependant, pour vous aider à vous tirer de la fosse que vous avez creusée, je pense que, pour les confessions faites par le passé, il n'y a pas à y revenir. Car, le confesseur ne les inquiétant pas là-dessus, les fidèles n'y ont pas soupçonné de mal, et l'ignorance, à cet égard, peut aisément n'être pas coupable. Mais, *quid juris* pour l'avenir ? En vérité, je ne sais que dire. Je pencherais à les laisser dans la bonne foi, parce qu'il ne s'agit pas ici de cas évidemment et directement superstitieux... Je me suis trouvé dans des cas perplexes : j'établissais les principes généraux, sans en tirer les conséquences qui ne me paraissaient pas évidentes. »

Il n'est pas jusqu'au désir du martyre qui, au sentiment de ce futur confesseur de la foi, ne doive être tempéré par la prudence et contenu dans ses élans parfois irréfléchis, par un juste discernement des vrais intérêts du troupeau. Rien de plus sage que les conseils qu'il donne à M. Song, au début d'une persécution, à laquelle nous allons bientôt assister : « Ne vous

croyez pas si tôt être digne d'être confesseur de la foi. Vous n'êtes pas obligé d'aller vous présenter devant le mandarin inutilement, pour fortifier dans la foi quelques chrétiens faibles. Je dis : inutilement, car, à peine auriez-vous prononcé un ou deux mots, que vous seriez arrêté, au grand détriment du très grand nombre de vos brebis, privées par là de leur pasteur : cachez-vous plutôt, pour reparaître en temps calme. La tempête actuelle n'est pas contre les brebis, mais contre les pasteurs. Si, toutefois, les brebis étaient vivement persécutées pour découvrir les pasteurs, alors les pasteurs devraient se livrer eux-mêmes pour les brebis. Hors de ce cas, il faut fuir. »

Mais ce supérieur, si sage et d'un esprit si modéré, était, en même temps, plein d'ardeur pour le bien, de sollicitude pour les âmes dont il avait la charge, et son zèle était aussi actif que prudent. Nous en avons la preuve dans les circulaires qu'il adressait à ses confrères. Ceux-ci étaient, le plus souvent, disséminés sur les divers points des trois provinces où se trouvaient les chrétientés placées sous la conduite de M. Clet. Vivant à d'énormes distances les uns des autres, ils étaient quelquefois plusieurs années sans se voir et sans conférer de vive voix avec leur supérieur, qui, au moyen de ses circulaires, véritables mandements où se révèlent, quoi qu'il en dise, toutes les qualités d'un homme né pour gouverner, se rendait présent, par ses conseils, par l'impulsion qu'il donnait à ses coopérateurs, jusqu'aux extrémités de son immense mission, et les tenait eux-mêmes unis dans une action commune, animée du même esprit et dirigée par les mêmes vues. Une lettre de lui

nous montre comment il distribuait ses confrères à travers les vastes champs qu'ils avaient à cultiver. Le 19 août 1810, peu après l'arrivée de M. Dumazel, il écrivait à M. Ghislain : « Voici comme je fais la distribution de nos confrères : j'envoie M. Chen dans le Kiang-si, que M. Tchang a quitté depuis presque deux ans pour se rendre dans le Kiang-nan [1], et dont je n'ai point de nouvelles depuis son départ pour cette province. J'envoie M. Ho à nos districts de la plaine depuis Kou-tching jusqu'à Han-yang-fou. Sa douceur corrigera ce qu'il pourrait y avoir eu d'un peu trop vif de la part de M. Chen. M. Dumazel demeurera à la maison, pour se former à la langue, rétablir et consolider sa santé délabrée. Il entendra, par intérim, les confessions nécessaires occurrentes ; il formera, selon son pouvoir, à la langue latine quatre ou cinq élèves d'assez bonne espérance, qui, étant sans cesse sous les yeux de leur maître et directeur, se formeront, en même temps, à la piété, jusqu'à l'époque de leur envoi à Pékin. M. Song, dont la faible santé ne lui permet pas de faire la besogne vite, est, depuis deux ans et demi, dans le Chang-tsing-hien, d'où il n'est pas encore de retour. Il reviendra, je crois, dans le cours de la huitième lune, et il visitera les districts voisins de notre résidence. Quant à moi, je vais dans le Ho-nan,

1. Outre les trois provinces du Hou-kouang, du Kiang-si et du Ho-nan, M. Clet avait encore, en effet, à administrer une chrétienté située dans le Kiang-nan, sur les limites du Kiang-si ; dans cette même lettre à M. Ghislain, nous lisons : « Nous avons une petite chrétienté, sur les confins du Kiang-si, qui est située dans le Kiang-nan ; je vous prie de demander à Monseigneur de Nan-king les pouvoirs communicables à celui que j'enverrai dans cette province. »

où ma présence est nécessaire, à cause de certains contrats, dont d'autres ne pourraient se débrouiller et dont j'aurai bien de la peine à me débrouiller moi-même. »

C'est lorsque les missionnaires étaient ainsi loin de lui et séparés les uns des autres, que M. Clet leur envoyait ces admirables circulaires, dont deux seulement ont été conservées. Encore, la première ne nous est-elle parvenue qu'en lambeaux et par fragments incomplets et tronqués. Mais sur ce feuillet, tout rongé de vétusté, on reconnaît l'empreinte d'une âme d'apôtre, dont la charité ignore le découragement et la fatigue, dont le zèle n'a d'autre intérêt en vue que celui de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Voici les premières lignes qui, dans ces fragments, présentent un sens clair et intelligible : « Puisque Jésus-Christ est venu dans le monde, non pour le juger, mais pour le sauver, que les missionnaires se gardent de mettre en oubli la charité de Jésus-Christ, la vertu de patience dont il nous a donné l'exemple, ou de se laisser emporter par un faux zèle pour la justice, et, par suite, de repousser comme destitués de toute espérance, les pécheurs qui ont une conscience embrouillée, ou qui se sont endurcis dans l'impénitence et n'ont tenu aucun compte des avertissements réitérés qu'ils ont reçus ; au lieu de s'indigner contre eux, qu'ils les reçoivent avec une plus grande miséricorde, comme font de bons parents à l'égard d'enfants pervertis. « Mes petits enfants, dit saint Jean, « n'aimons pas seulement en paroles et de bouche, mais en « vérité et par nos œuvres. » Que les missionnaires apostoliques se demandent donc si, lorsqu'il y va du salut des âmes, ils savent ne pas s'épargner au travail, ne point

trembler devant le péril, ne pas se décourager dans les épreuves, ne se pas laisser vaincre par les contradictions, ne point succomber sous l'effort des persécutions, car « les « œuvres sont la véritable preuve de la charité ». Que si, cependant, les missionnaires ont, par l'effet de leurs mauvaises dispositions, à se reprocher d'avoir compromis par leurs nombreuses fautes le ministère qui leur avait été confié, qu'ils en rougissent et ressentent une vive confusion à la vue des exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des hommes apostoliques, et qu'ils s'appliquent à corriger ce qui a été condamnable dans leur conduite, qu'ils pleurent devant le Seigneur, parce que sa miséricorde est toujours prête à nous remettre nos péchés. « Revêtons-nous donc tous, comme les élus de Dieu, « ses saints et ses bien-aimés, de tendresse et de miséri- « corde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience » : car « nous devons, nous qui sommes plus forts, soutenir « la faiblesse des infirmes et ne pas nous complaire en « nous-mêmes[1]. » Un peu plus bas, après une lacune

1. Cette lettre est en latin; voici le texte du fragment que nous venons de citer : « Cum Christus Dominus in mundum venerit, non ut judicaret mundum, sed ut salvaretur mundus per ipsum, caveant missionarii ne charitatis Christi et virtutis patientiæ obliti, vel falso justitiæ zelo abrepti, peccatores aut multis tricis implicatos, aut animi pervicacia duros, quamvis repetita monita nil eis profuissent, repellant tanquam omni spe destitutos; sed potius, loco indignationis, majori misericordia excipiant tanquam boni parentes filios perversos : « Filioli « mei, dicit S. Joannes, non diligamus verbo neque lingua, sed opere et « veritate[1]. » Proindeque apostolici missionarii, quando agitur de salute animarum videant an didicerint non parcere laboribus, non trepidare in periculis, non fatigari in molestiis, non cedere in contradictionibus, non succumbere in persecutionibus : « Probatio siquidem dilectionis est « exhibitio operis[2]. » Quod si contra, ob pravam animi dispositionem,

1. I. Joan., III, 18.
2. S. Grég., *homil. 30 in Evang.*

assez considérable, on peut encore déchiffrer les phrases suivantes : « Qu'il suffise aux missionnaires d'être tout entiers à l'œuvre de Dieu, de s'y porter de tout l'élan de leur cœur, de mettre leur plus grand bonheur à gagner des âmes à Jésus-Christ pour les offrir à Dieu comme autant d'hosties agréables, en attendant qu'ils puissent les lui représenter, devant la cour céleste, comme les gages de leurs mérites ; et ils ne seront pas privés de leur récompense en cette vie : car les missionnaires fidèles ne jouiront pas seulement d'une paix et d'une tranquillité plus grandes, qui consistent dans le témoignage de la conscience ; mais ils seront aussi environnés de la protection de Dieu dans l'adversité, et comblés, dans leur âme, des biens célestes. Que les richesses du salut, la sagesse, la science et la crainte de Dieu soient tout votre trésor[1]. »

La seconde circulaire a été plus épargnée par le

se senserint missionarii ministerium sibi traditum multis peccatis inquinasse, rubore suffisi ac D. N. J. C. et apostolicorum virorum exemplo convicti, studeant emendare in melius quod insipienter gesserunt, plorantesque ante Dominum, quia multum misericors est dimittere peccata nostra Deus noster, induamus tandem nos omnes, sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam *. Debemus siquidem nos firmiores infirmorum imbecillitatem sustinere et non nobis placere **. »

1. « Ipsis satis sit in hoc totos esse, ad hoc toto impetu ferri, in hoc maxime conquiescere ut Christo Domino lucrifaciant, totidem hostias Deo, totidem pignora suorum meritorum in cœlesti aula repræsentaturi ; nec a suo in hac vita præsenti frustrarentur emolumento : fideles enim missionarii non modo plus pacis et tranquillitatis quod in conscientiæ testimonio consistit, forent consecuturi ; sed etiam divina protectione contra adversa, cœlestibusque affatim ditarentur bonis. Divitiæ salutis, sapientia et scientia, timor Domini ipse sit thesaurus tuus. »

*. Col., III, 12.
**. Rom., XV, 1.

temps, et, sauf quelques lacunes de peu d'importance, nous en possédons le texte tout entier. Nous voulons, malgré sa longueur, la reproduire ici sans en rien omettre : les avis, les instructions qu'elle renferme, sont autant d'indices précieux sur le régime intérieur de ces missions, si sagement administrées, et font revivre, pour ainsi dire, sous nos yeux ces chrétientés où, grâce au prévoyant et zélé supérieur, rien n'était oublié pour développer l'instruction des fidèles, nourrir leur piété, corriger les abus qui avaient pu se glisser dans leurs rangs, pourvoir enfin aux besoins du troupeau, en l'absence du prêtre, comme aussi pour maintenir l'unité d'action parmi les missionnaires ou pour assurer le succès de leur ministère en aidant à leur sanctification personnelle :

« Très chers et très vénérés Confrères [1],

« La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit toujours avec nous.

« Un triple lien est difficilement rompu [2]. » Ces paroles du Saint-Esprit nous montrent, en un langage figuré, que la concorde et l'union des esprits sont le moyen le plus sûr et le plus efficace pour mener toutes les entreprises à bonne fin. A cette maxime répondent nos propres règles (ch. xii, paragr. 7) : « Tous, et chacun en particulier, s'efforceront, autant « qu'il sera possible, de s'accorder toujours dans la doc« trine, dans les discours, dans les écrits, en sorte que, « selon la recommandation de l'apôtre, nous ayons tous

1. Voir le texte latin de cette circulaire à l'appendice, nº 12.
2. Eccl., iv, 12.

« une même manière de penser, de sentir et de parler. » Mais si cet accord des esprits est nécessaire en toute espèce d'affaire, à plus forte raison l'est-il dans les œuvres surnaturelles, qui ont pour but le salut des âmes, dont la conduite est appelée par saint Grégoire « l'art des arts ». Mais pour obtenir cette concorde, sans laquelle nos brebis elles-mêmes seraient divisées, et, suivant chacune leur inclination naturelle, s'attacheraient à un prêtre plutôt qu'à un autre, et diraient comme dans la primitive Église : « Moi, je suis à « Paul ; moi, je suis à Apollon ; moi, je suis à Céphas[1] ; » il m'a paru bon, pendant que je suis encore en vie, et avant que la mort, qui s'approche à grands pas, ne me retire de ce siècle pour me faire comparaître devant le redoutable juge, qui me demandera compte de mon administration, il m'a paru bon de donner à mes confrères, dont le soin m'a été confié malgré mon indignité et ma résistance, quelques avis, afin que nous soyons tous d'accord et unanimes en ce qui regarde le gouvernement de nos brebis, et qu'elles ne forment ainsi « qu'un seul troupeau », comme il n'y a « qu'un « seul pasteur[2] » qui est Notre Seigneur Jésus-Christ. Mais comme cette lettre s'étendrait à l'infini si elle devait comprendre tout ce qui est nécessaire pour maintenir entre nous une entière uniformité, je me bornerai à mentionner quelques pratiques qui m'ont semblé tout particulièrement propres à réchauffer la piété, à extirper l'ignorance, à exciter le zèle des chrétiens pour le baptême des enfants des infidèles, à abolir enfin

1. I Cor., I, 12.
2. Joan., X, 16.

plusieurs abus. C'est pourquoi je prie instamment tous ceux qui cultivent avec moi la vigne du Seigneur, de mettre tous leurs soins et toute leur vigilance à introduire dans chaque district et à faire observer fidèlement les pratiques suivantes :

« 1° Afin de prévenir l'ignorance des mystères de Dieu et de la doctrine chrétienne, on devra, tous les dimanches et les jours où l'on célèbre une fête de précepte, lire sans précipitation, mais clairement et distinctement, la cinquième partie du catéchisme qui a pour titre : *Ching-se-ouen-ta*, selon le texte chinois; et, tandis qu'un enfant interrogera et qu'un autre répondra, tous les assistants écouteront attentivement. Mais, pour que les genoux ne soient pas trop fatigués, les lecteurs et les auditeurs seront debout. Comme nous n'avons pas le droit de changer, de notre propre autorité, un catéchisme anciennement et légitimement introduit parmi nous, et que d'ailleurs il contient beaucoup de choses qui manquent dans le nouveau, on continuera à se servir de cet ancien catéchisme et on le récitera, comme par le passé, à haute voix, tous les dimanches et jours de fête. A cet effet, on devra désigner quatre chrétiens au moins, deux de chaque sexe.

« En outre, comme il n'est pas rare que les chrétiens se trompent touchant l'observance des fêtes et des jeûnes, il sera bon de prescrire qu'après la récitation du catéchisme, on lise le calendrier correspondant à chaque semaine, afin qu'ils soient sans excuse s'ils n'observent pas les fêtes et les jeûnes.

« Et, pour extirper dans sa racine l'ignorance, mère de tous les vices, on établira, dans chaque district, au

moins deux catéchistes de l'un et l'autre sexe, lesquels présideront à l'examen de la doctrine, qui doit se faire tous les mois : savoir, pour les garçons, le premier dimanche, et, pour les filles, le second de chaque lune; et, afin qu'il y ait plus d'émulation parmi ceux qui subiront cet examen, il faudra y assujettir tout le monde, depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de dix-sept ou de dix-huit : cette règle est d'autant plus sage et plus convenable, qu'il arrive assez souvent que des personnes, qui ont atteint l'âge de dix-huit ans, se trouvent insuffisamment instruites des vérités rigoureusement nécessaires pour le salut. Quant aux parents qui seraient convaincus d'avoir négligé, pendant un temps notable, de conduire ou d'envoyer leurs enfants à cet examen, ils doivent être jugés indignes de recevoir l'absolution, comme coupables d'insouciance pour le salut de leurs enfants; à moins que des raisons légitimes ne les aient empêchés de s'acquitter de ce devoir, ce qu'il ne faut pas toutefois présumer trop facilement.

« 2° Comme, depuis nombre d'années, les chrétiens mettent trop peu de zèle à procurer le salut éternel des enfants païens, en leur conférant le baptême à l'article de la mort, et que j'ai moi-même beaucoup de reproches à me faire pour ne les avoir pas assez exhortés à pratiquer cette œuvre si excellente de piété et de charité, je vous conjure, par la miséricorde de Dieu, et pour la tranquillité de ma conscience et de la vôtre, de faire tous vos efforts, afin qu'à l'avenir les chrétiens soient plus empressés et plus ardents à baptiser les enfants des infidèles, lorsqu'ils sont en péril de mort. En vue de favo-

riser cette œuvre, on a tracé, en caractères chinois, des instructions détaillées où l'on expose clairement l'obligation qu'ont les chrétiens de baptiser ces enfants et la manière dont ils se doivent comporter, dans les différents cas qui peuvent se présenter, relativement au baptême des enfants nés de parents soit chrétiens, soit infidèles. Il n'y a donc rien à ajouter à ces instructions; mais il faudra presser vivement les chrétiens de s'y conformer et les y exhorter à temps et à contre-temps, en les avertissant qu'ils ne doivent pas se croire si facilement exempts de péché, lorsqu'ils ne saisissent pas les occasions qui s'offrent à eux de baptiser ces enfants exposés à la mort, ou même lorsqu'ils ne cherchent pas les occasions de leur donner le baptême : aussi faudra-t-il, au tribunal de la pénitence, interroger les chrétiens et leur demander s'ils n'ont pas manqué à ce devoir. Mais, afin de favoriser une œuvre si sainte, on devra, dans chaque district, établir au moins deux chrétiens de l'un et l'autre sexe, sur qui reposera spécialement ce soin, comme on le pratique pour les autres offices, et mettre cette œuvre sous l'invocation de saint Vincent, comme on a placé celle de l'examen des enfants sous le patronage des saints anges. Que les chrétiens se gardent cependant de se croire dispensés de remplir ce devoir, sous prétexte que d'autres y sont tenus d'office ; car, ainsi que le dit l'Esprit-Saint : « Dieu a confié à « chacun le soin de son prochain[1]. » En outre, pour procurer plus efficacement et plus abondamment le succès de cette œuvre, il faudra faire en sorte que, dans

1. Eccli., XVII, 12.

chaque district, une ou deux personnes de l'un et de l'autre sexe apprennent à soigner les maladies d'enfants; par là, en effet, on s'ouvrira l'accès des maisons des infidèles, et, sous prétexte de porter remède aux maladies du corps, on pourra guérir, dans le bain de la régénération, les maladies de l'âme. Mais si c'est une obligation pour chacun, lorsque l'occasion s'en présente, de baptiser les enfants, c'en est une aussi pour chacun d'apprendre à conférer le baptême. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, qu'on n'admette personne à la confession, qu'autant qu'il aura été bien instruit de la manière de baptiser par celui qui accompagne le prêtre. Mais, comme il arrive quelquefois qu'on n'a pas sous la main un vase pour répandre l'eau sur la tête de l'enfant, ou que les circonstances ne permettent pas d'en faire usage, le prêtre doit apprendre aux chrétiens comment ils peuvent légitimement et validement se servir de coton ou de quelque autre matière molle pour baptiser. Enfin, on recommandera aux catéchistes chargés de ce soin d'exercer fréquemment les chrétiens à baptiser, et, s'ils ont peine à obtenir que cela ait lieu tous les mois, ils ne manqueront pas, du moins, de remplir ce devoir quatre ou cinq fois par an.

« 3° Dans les repas chinois, surtout dans ceux qui se donnent à l'occasion des mariages, il règne un abus déplorable qu'on ne peut tolérer et que la religion ne permet pas de passer sous silence. Je veux parler de la coutume odieuse de provoquer les convives à boire : de telle sorte que les hommes les plus sobres d'ordinaire ont eux-mêmes beaucoup de peine à s'affranchir de cette nécessité, qui s'impose en quelque sorte à eux,

de dépasser les limites de la tempérance ; et ce qu'il y a de pire encore, c'est qu'on se sert, dans ces provocations, de paroles grossières et indécentes, à l'aide desquelles on entraîne dans l'ivresse ceux qui ne sont pas sur leurs gardes ; et il en résulte assez souvent qu'il se produit, dans ces repas, des rixes, des querelles, des voies de fait et des discordes. Il est bien difficile, dans ces réunions, de boire avec modération. Ceux qui veulent se maintenir et maintenir les autres dans les bornes de la tempérance chrétienne passent pour des gens malhonnêtes et sans éducation. Le devoir du missionnaire est de protester énergiquement contre ces coutumes, qui sentent le paganisme; afin que, si les chrétiens ne se corrigent pas, ce qu'à Dieu ne plaise ! du moins ils sachent bien qu'ils sont inexcusables et ne puissent prétexter leur ignorance au sujet de ces abus. Jésus-Christ a dit : « Je suis la vérité, » il n'a pas dit : « Je suis la coutume, » qu'ils ne prétendent donc pas s'excuser sur ce que cette coutume est très ancienne. Plût à Dieu qu'on pût entièrement abolir cet appareil des noces, ce bruit, ce concours de nombreux convives, qui sont l'occasion et, si l'on peut ainsi dire, le foyer, la racine des regrettables désordres qui, trop souvent, accompagnent la célébration des mariages chinois ! Mais nous ne prétendons pas proscrire absolument ce que l'Église tolère; il est du moins du devoir des prêtres d'exhorter fortement les chrétiens à célébrer leurs noces, non pas avec tout ce bruit et tout cet éclat, avec ce concours exagéré de convives trop nombreux, mais dans la crainte de Dieu, dans la simplicité et la modestie, prenant pour modèle le jeune Tobie, lorsque,

sur le conseil de l'archange Raphaël, il épousa la jeune Sara. Mais, comme il serait difficile d'obtenir de quelques chrétiens qu'ils célébrassent leurs noces avec cette piété qui exclut toute faute, qu'on les astreigne du moins à observer les règles, tracées en caractères chinois, concernant les divers repas, et en particulier les repas de noces, où ces règles veulent qu'on boive avec modération et qu'on s'abstienne de certaines formules qui entraînent facilement dans l'ivresse ceux qui ne se tiennent pas sur leurs gardes. Les contrevenants sont passibles de divers châtiments, de diverses amendes ; le prêtre pourra les atténuer ou les changer en d'autres peines, selon sa prudence et les facultés des coupables.

« 4° Il y a enfin d'autres règlements, pour instruire les fidèles à vivre honnêtement, pieusement, en un mot, d'une manière chrétienne. Ils sont tous contenus en abrégé dans ces courtes paroles du Prophète : « Éloignez-vous du mal et faites le bien [1]. » Ainsi : 1° Ces règlements prohibent certains abus qui sont tellement passés en coutume que, par aveuglement, on se refuse à les regarder comme répréhensibles. Le prêtre en lira la liste, telle qu'elle a été dressée en caractères chinois; il fera ressortir la malice de ces usages et mettra les chrétiens en demeure d'y renoncer. 2° Ces règlements prescrivent plusieurs pratiques, dont l'exécution rendra les chrétiens dignes du nom qu'ils ont le grand honneur de porter. S'ils sont fidèles à les observer, ils comprendront leur dignité, et la honte les empêchera de prendre des mœurs toutes païennes;

1. Ps. xxxvi, 27.

ils reconnaîtront qu'ils sont, comme dit saint Pierre, « une race choisie, un sacerdoce royal, un peuple « d'acquisition, élu pour annoncer les vertus de Celui « qui, des ténèbres où ils étaient plongés, les a appelés « à son admirable lumière [1]. » — « Que leur conver- « sation soit telle au milieu des païens que ceux-ci, « voyant leurs bonnes œuvres, cessent de les décrier « comme des malfaiteurs, et glorifient Dieu au jour de « sa visite [2]. » — « Que personne d'entre eux n'ait à « souffrir comme homicide, comme voleur ou comme « envieux du bien d'autrui. Mais s'ils souffrent comme « chrétiens, qu'ils n'en rougissent pas; et qu'ainsi Dieu « soit honoré en toutes choses par Jésus-Christ [3]. »

« Ces règlements, imprimés sur quatre feuilles, seront lus régulièrement dans chaque district chrétien, et un exemplaire en sera remis à chaque catéchiste. Mais, afin de ne point fatiguer l'attention des auditeurs, ces règles ont été distribuées de telle sorte qu'on en lise chaque dimanche la septième partie, et qu'ainsi on les puisse lire intégralement dans l'intervalle de sept dimanches. Cette lecture ne sera jamais omise, le dimanche, à moins que le missionnaire n'en ait autrement disposé.

« Toutefois, toutes ces instructions, et celles qu'on pourrait y ajouter encore, seront de peu d'utilité, ou même n'en auront aucune, si nous n'avons soin de nous montrer à nos brebis comme de vrais ministres de Dieu et de dignes dispensateurs de ses mystères [4],

1. I Petr., II, 9.
2. I Petr., II, 12.
3. I Petr., IV, 15, 16.
4. I Cor., IV, 1.

de sorte que chacun de nous leur puisse dire avec saint Paul : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis « moi-même du Christ. » Rappelons-nous ces paroles[1] : « Celui qui est mauvais pour lui-même, pour qui « sera-t-il bon[2] ? » Gardons-nous, sous prétexte d'un zèle mal ordonné, de laisser absorber tout notre temps par les fonctions de notre ministère à l'égard des autres. Suivons les traces des apôtres, qui disaient : « Nous « ne cesserons, quant à nous, de vaquer à la prière « et à la prédication[3]. » Appliquons-nous à la piété, laquelle, comme dit l'Apôtre, « est utile à tout et a « les promesses de la vie présente et de la vie future[4] ». Le moyen de l'entretenir, c'est la fidélité aux exercices spirituels qui sont en usage dans notre Congrégation, tels que l'oraison mentale, l'examen particulier, la lecture du Nouveau Testament, celle de quelque livre de dévotion, et, chaque année, les exercices de la retraite. Ce sont là, en effet, comme autant de trésors où nous puiserons tout ce qui peut être utile au salut des âmes. Ne soyons pas, la comparaison est de saint Bernard, comme des canaux qui laissent écouler toute l'eau qu'ils reçoivent, mais comme des fontaines, qui ne donnent que de leur surabondance ; soyons enfin l'exemple des fidèles par nos paroles, nos démarches, notre charité, notre foi, notre chasteté[5]. Paissons le troupeau que Dieu nous a confié, en lui montrant dans notre âme le modèle de la sienne, et lorsqu'apparaîtra le prince des pasteurs,

1. I Cor., IV, 16.
2. Eccli., XIV, 5.
3. Act., VI, 4.
4. I Tim., IV, 8.
5. I Tim., IV, 12.

nous recevrons la couronne incorruptible de gloire [1]. Ces dernières paroles contiennent les vœux sincères que je fais pour vous et pour moi, qui suis, avec le plus grand respect et le plus grand dévouement,

« Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Clet, i. p. d. l. M. »

Le 1er avril 1813.

En lisant cette circulaire, il est impossible de ne pas être frappé de l'insistance avec laquelle M. Clet rappelle aux missionnaires et, par leur entremise, aux fidèles l'obligation qui leur incombe à tous de procurer le baptême aux enfants païens, exposés à la mort. Il est impossible également de ne pas voir, dans ces pressantes exhortations du Vénérable, une preuve nouvelle de cette affreuse plaie de la société chinoise, l'abandon et le meurtre des nouveau-nés. Ces forfaits, M. Clet devait les avoir souvent sous les yeux ; car ils étaient particulièrement fréquents — les documents officiels en font foi — dans les provinces placées sous sa juridiction. Dès l'année 1772, le grand-juge du Kiang-si adressait à l'empereur une requête où il protestait contre cette barbare coutume, qui n'était que trop répandue, disait-il, parmi ses administrés, et demandait instamment que des peines sévères fussent portées contre les pères et mères convaincus d'avoir mis à mort leurs enfants, et même contre les parents, les voisins, les magistrats, coupables de n'avoir point détourné, lorsqu'ils le pouvaient, ces êtres dénaturés de leurs horribles

1. I Petr., v, 4.

desseins[1]. L'infanticide ne sévissait pas avec moins de fureur au Hou-pé, où nous le voyons, longtemps après la mort du Vénérable, continuer à faire, chaque année, des milliers de victimes. Au milieu du dix-neuvième siècle, au lendemain d'un édit promulgué, en 1866, dans toute la Chine, par les deux impératrices régentes, pour flétrir ce crime, le gouverneur de cette province était obligé d'avouer son impuissance à répondre aux vœux de ses souveraines et l'invincible tenacité d'un fléau, plus fort que toutes les menaces et tous les châtiments[2].

1. *L'Infanticide et l'Œuvre de la Sainte-Enfance en Chine*, par le P. Gabriel Palâtre, S. J.; Chang-haï, 1 vol. autographié, p. 9.

2. *Ibid.*, p. 38. — Cf. *France et Chine*, par O. Girard ; Paris, 1876, t. II, p. 167 et 168, où se trouve cité, d'après le *Moniteur de Pékin*, l'édit des Régentes : « Les deux reines-mères, régentes de l'empire, ont rendu le décret suivant : « Notre secrétaire Lui-che nous a respectueu- « sement fait savoir que, parmi notre peuple, la coutume de noyer les « petites filles n'est pas encore extirpée, et il nous prie de la prohiber « sévèrement. Dès le temps de l'empereur Kien-long, il fut publié une « loi qui condamnait ceux qui noyaient leurs petites filles aux mêmes « peines que ceux qui tueraient leurs descendants mâles, et cela afin « d'extirper plus sûrement ce mauvais usage. Notre susdit secrétaire « nous annonce que ce crime est commis dans les provinces de Canton, « Fo-kien, Tché-kiang, Chang-si, etc., etc., et qu'il est difficile de sup- « poser qu'il ne se commette pas aussi dans les autres provinces de « l'empire. Cet attentat trouble l'harmonie du ciel et de la terre, et, si « nous ne le réprimions pas sévèrement, comment pourrions-nous le blâ- « mer et sauver notre peuple ? — En conséquence, nous ordonnons à tous « les vice-rois et gouverneurs de commander aux mandarins de leur « province de faire des édits pour prohiber cet usage. Que les préfets « et sous-préfets de toutes les villes invitent les notables et les riches « à contribuer à l'érection d'orphelinats nombreux, destinés à recueillir « les enfants abandonnés ; de cette sorte, les pauvres ne pourront plus « objecter leur pauvreté pour se justifier du crime abominable de tuer « les enfants qu'ils ont engendrés. S'il s'en trouve qui, malgré nos « ordres, ne se corrigent pas, qu'ils soient punis selon toute la rigueur « de la loi susdite, et qu'on ne soit point indulgent. — Respectez-ceci. »

Tandis que les efforts et les rigueurs du gouvernement chinois venaient échouer ainsi contre cette habitude invétérée de l'infanticide, le zèle et la charité des missionnaires catholiques travaillaient avec succès, sinon à l'extirper d'un pays où elle faisait comme partie des mœurs, du moins à en atténuer les tristes conséquences. Conférer le baptême et ouvrir les portes du Ciel au plus grand nombre possible de ces pauvres et innocentes victimes de la misère, de la débauche, de la superstition, tel fut, dès le commencement du dix-septième siècle, l'un des premiers et principaux soins des Jésuites et des autres apôtres qui, à cette époque, avaient pu s'établir en Chine. La chrétienté de Nanking venait à peine d'être fondée par le P. Ricci, les néophytes de cette ville allaient, tous les jours, à la recherche des enfants abandonnés, qu'on rencontrait, dans les campagnes et dans les rues de la cité, demi-morts de faim ou à moitié dévorés par les chiens, et versaient sur leur front l'eau qui régénérait leur âme[1].

Au siècle suivant, cette œuvre admirable du baptême des enfants moribonds a déjà pris une assez grande extension et reçu un commencement d'organisation régulière. Le 26 juillet 1726, le P. d'Entrecolles, missionnaire de Pékin, écrivait au P. du Halde les lignes suivantes : « J'exhorte sans cesse mes néophytes à baptiser

1. « Illud erat præcipuum ut christiani Nankienses conquirerent et vitali aspergerent aqua infantes quos impiæ matres, sive inopia, sive educandi tædio exponebant. Plerique reperiebantur fame propemodum enecti, nonnulli a canibus jam semesi. » Cordara, *Historia Societatis Jesu*, pars VI, lib. VII, p. 407, cité par le P. Palâtre, *op. cit.*, p. 119, note 2.

les jeunes enfants qui se trouvent dans le danger évident d'une mort prochaine; outre les catéchistes, entretenus par les aumônes qui nous viennent d'Europe pour une œuvre si sainte, je consacre volontiers une partie de l'argent qui m'est destiné à aider les chrétiens dont je connais le zèle, afin qu'ils ne plaignent point le temps qu'ils emploient à une fonction si charitable. A l'égard des autres qui n'ont pas besoin d'un pareil secours, je leur fais sentir l'obligation où ils sont d'épier les occasions qui se présentent d'assurer par le baptême le salut de ces enfants moribonds [1]. » On le voit, la pitié des fidèles de l'Europe s'était émue dès lors à la vue d'infortunes si touchantes, et les aumônes de la charité catholique avaient déjà traversé les mers, pour venir au secours de l'enfance abandonnée de la Chine. Le missionnaire jésuite, que nous venons de citer, nous apprend qu'une riche dame anglaise, qui voulait que sa main droite ignorât les bienfaits de sa main gauche, lui faisait parvenir à Pékin des sommes abondantes, spécialement destinées à cette œuvre des baptêmes, et dont elle dissimulait avec soin l'origine sous le voile d'un impénétrable anonyme. Voulant lui témoigner sa reconnaissance et ne sachant où lui en adresser l'expression, il a inséré ses remerciements dans les *Lettres édifiantes*, qui nous ont conservé un si bel exemple de zèle et de charité chrétienne, et nous offrent, dans les mêmes pages, de nouveaux et précieux renseignements sur les misères dont nous parlons et sur les efforts tentés à cette époque pour y porter remède.

1. Palâtre, *op. cit.*, p. 131.

« Madame [1],

« L'obligation que vous a cette mission autorise la liberté que je prends de vous témoigner notre reconnaissance, sans avoir l'honneur de vous connaître que sous le titre de mère spirituelle d'une foule d'enfants chinois, régénérés chaque année dans les eaux du baptême par les catéchistes que vous entretenez à ce dessein. J'ignore, Madame, et votre nom et le rang que vous tenez en Europe; je vois seulement, sur la liste des bienfaiteurs pour lesquels nous devons offrir à Dieu nos prières, qu'une dame anglaise fournit libéralement, depuis plusieurs années, de quoi entretenir des catéchistes, dont la principale fonction soit d'aller chercher, chaque jour, et baptiser les enfants qui sont exposés en grand nombre dans les rues, et que la pauvreté de leurs parents condamne à la mort presque au même instant qu'ils ont commencé de vivre. La vie que vous leur donnez, en leur procurant le baptême, est sans comparaison plus précieuse que celle qu'ils perdent: lavés dans le sang de Jésus-Christ, ils sont aussitôt recueillis et mis en sûreté comme le pur froment dans les greniers du père de famille, sans que les puissances de l'enfer et la malignité du siècle puissent les lui enlever. Dans la destination que vous avez ordonné qu'on fît de vos aumônes, j'ose dire, en me servant des paroles du Sauveur, que vous avez choisi la meilleure part, puisqu'elle ne peut ni vous échapper ni se perdre.... Il n'y a guère d'année, où nos seules églises de Pékin ne comptent cinq ou six mille de ces enfants purifiés par les eaux du baptême;

1. Cette lettre est datée de Pékin, le 19 octobre 1720.

cette récolte est plus ou moins abondante, à proportion du nombre de catéchistes que nous pouvons entretenir. Si nous en avions un nombre suffisant, leurs soins ne s'étendraient pas seulement aux enfants moribonds qu'on expose ; ils auraient encore d'autres occasions d'exercer leur zèle, surtout en certains temps de l'année que la petite vérole ou des maladies populaires enlèvent une quantité incroyable de petits enfants. Quelques libéralités, faites à propos, engageraient les médecins chinois à se laisser accompagner par un catéchiste, qui aurait par là une entrée libre dans les différentes maisons où les médecins sont appelés. On gagnerait de même des sages-femmes infidèles, qui permettraient à des filles chrétiennes de les suivre. Il arrive souvent que les Chinois, se trouvant hors d'état de nourrir une nombreuse famille, ordonnent aux sages-femmes d'étouffer dans un bassin plein d'eau les petites filles, aussitôt qu'elles sont nées. Ainsi, ces tristes victimes de l'indigence de leurs parents trouveraient la vie éternelle dans ces mêmes eaux qui leur ôtent une vie courte et périssable. Le croirez-vous, Madame, que nous avons su gagner un prêtre des idoles, et l'intéresser dans une œuvre si sainte ? C'est forcer, en quelque sorte, le démon à coopérer au salut des âmes. Nous y avons réussi, après bien des difficultés que notre patience nous a fait surmonter. Le bonze dont je parle préside à un temple situé dans le quartier le plus grand et le plus peuplé de Pékin ; c'est là qu'on rassemble, chaque jour, les petits enfants exposés dans le quartier. Moyennant une somme d'argent, que nous donnons chaque mois au bonze, un catéchiste a la permission d'entrer tous les

jours dans le temple, d'en parcourir tous les endroits et d'y exercer librement ses fonctions [1]... »

A côté des Pères jésuites, les membres de la Société des Missions étrangères se signalaient par leur zèle à procurer, dans les provinces qui leur étaient confiées, la grâce de la régénération aux enfants abandonnés. L'un de ces admirables apôtres a particulièrement attaché son nom à cette œuvre des baptêmes qui, depuis plus d'un demi-siècle déjà, provoquait tant de dévouements en Chine et tant de sympathies en Europe. Venu dans ces missions de l'Extrême Orient, vingt ans seulement avant le vénérable Clet, M. Moye, qui devait mourir en odeur de sainteté, exerçait le saint ministère au Su-tchuen, lorsque, en 1778, une horrible famine bientôt suivie de la peste désola cette province : « Il prévit bien, dit l'historien de sa vie [2], que les enfants seraient en grand nombre parmi les victimes de ce double fléau, et il crut qu'il était de son devoir de cueillir l'abondante moisson qui se préparait pour le Ciel. La famine et la peste frappaient partout à la fois, et il fallait régler, organiser ce ministère de charité, pour qu'il produisît tous les effets qu'on pouvait en attendre. En cette conjoncture, il se souvint de ces femmes pieuses, de ces vierges ferventes [3], qui étaient la gloire et l'ornement de ses chrétientés, et il résolut de les employer à l'œuvre sainte du baptême des enfants moribonds. Elles répondirent

1. *Lettres édifiantes*, t. XXIX, édit. 1832, p. 212-215.

2. *Vie de M. l'abbé Moye, de la Société des Missions étrangères*, par M. l'abbé Marchal (depuis archevêque de Bourges), p. 354 et sq.

3. Sur l'institut des vierges chrétiennes en Chine et en particulier au Su-tchuen, voir la *Mission du Su-tchuen au dix-huitième siècle*, par L. Guiot; Paris, Téqui, libraire-éditeur, 1892, p. 334 et sq.

avec un généreux empressement à son appel. On les vit en grand nombre descendre de la montagne dans la plaine et dans les villes, où le fléau sévissait avec le plus de fureur. M. Moye avait soin de pourvoir à leur subsistance, mais souvent il était prévenu par la charité de leurs familles. Aussi frugales et aussi mortifiées qu'elles étaient zélées et courageuses, elles n'emportaient d'autres provisions que quelques gâteaux de maïs, et elles allaient ainsi jusqu'à plusieurs journées de leurs habitations, recherchant les enfants malades ou abandonnés et leur administrant le baptême. Il arrivait souvent que les païens eux-mêmes, poussés par un sentiment dont ils ne se rendaient pas compte, leur apportaient leurs enfants malades et les priaient de les baptiser. »

Le désintéressement, le zèle de ces vierges, dignes émules des femmes de l'Évangile ou des chrétiennes des temps apostoliques, fut visiblement béni du Ciel. En moins de deux ans, dans un seul district de la province du Su-tchuen, vingt-quatre mille enfants reçurent le saint baptême. L'infatigable M. Moye résolut de ne pas s'en tenir à ce premier succès et ne voulut y voir qu'une invitation de la Providence, qui l'appelait à constituer d'une manière définitive et à établir « sur des bases plus larges et plus solides une œuvre qui portait remède à l'une des plaies les plus profondes de la société chinoise et qui entrait dans les vues du Saint-Siège. Aussi, continue son biographe, en rendant compte de sa conduite à la Sacrée Congrégation de la Propagande, disait-il que l'œuvre de la recherche et du baptême des enfants moribonds ou abandonnés ne devait pas finir avec les calamités qui lui avaient donné tout

à coup un immense développement. Il pouvait compter sur le zèle et le désintéressement des femmes pieuses qu'il avait employées à ce ministère, mais il fallait néanmoins pourvoir à leur subsistance, et pour cela d'abondantes aumônes étaient indispensables. Non content de recourir à la charité de ses amis, qui ne lui manquait jamais, il résolut de s'adresser à tous ceux qui avaient du zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et de provoquer, s'il était possible, un mouvement général en faveur des enfants chinois moribonds ou abandonnés. Dans cette vue, il rédigea un *Avis aux âmes charitables d'Europe.* Nous ignorons quelle publicité fut donnée à cet avis, mais il fut accueilli avec faveur à Metz[1] et dans les lieux

1. M. Moye était né dans le diocèse de Metz, le 27 janvier 1730. — Voici le texte de l'*Avis aux âmes charitables d'Europe,* inséré dans les *Annales de la Sainte-Enfance,* t. X, p. 183 et sq. : « 7 octobre 1779, en Chine. — J'ai rapporté dans ma relation comment, dans une famine et peste qui vient d'affliger cette partie orientale, par un miracle ou plutôt mille miracles de la Providence et de la miséricorde divine, qui accompagne presque toujours la justice, nos chrétiens avaient baptisé 24 000 enfants ; nous en compterions bien 26 ou 27 000 ; mais parce que plusieurs ont peut-être été baptisés deux fois, sans le savoir, tenons-nous-en à 24 000, sans comprendre ceux qui ont été baptisés par les soins de M. Hamel, dans les endroits qu'il a administrés. Ce sont surtout les femmes qui se sont distinguées dans cette bonne œuvre. Maintenant que l'abondance est revenue après une bonne récolte, et que les maladies cessent, voilà nos zélatrices désœuvrées ; cependant leur zèle n'est point ralenti : plus on fait de bien, plus on en veut faire. Certes, j'ai remarqué en elles, pour cela, des forces et un courage surnaturels. Elles sont encore toutes prêtes d'aller partout où je les enverrai. Il y en a même qui me proposent d'aller à vingt journées d'ici, dans une ville de second ordre, nommée Ta-tchéou; toutes vivent de leur travail, excepté la tante de cette maison; elles ne demandent cependant pas de dédommagement pour l'interruption de leur travail, ni rien pour l'habillement; elles se contentent du simple viatique, et elles le ménagent tant qu'elles peuvent : sans cela, comment aurais-je pu faire dans

où M. Moye était connu. Sa requête en faveur des enfants à qui il voulait procurer le baptême parvint en France vers le mois de juin 1780, et déjà l'année suivante il recevait des secours si abondants, qu'il pouvait disposer de l'importante somme de douze mille francs en faveur de l'un de ses confrères chargé de l'administration d'un autre district du Su-tchuen. »

Lorsqu'on lit les pages que nous venons de citer, ne croit-on pas avoir sous les yeux comme une ébauche de l'une des œuvres de zèle et de charité qui font le plus d'honneur au dix-neuvième siècle ? Ces vingt-quatre mille enfants, baptisés au Su-tchuen par les soins de M. Moye et de ses généreuses coopératrices, ne sont-ce point les prémices de cette moisson d'innombrables petits anges que chaque année, depuis un demi-siècle, l'œuvre de la Sainte-Enfance envoie au ciel ? Ces secours abondants, que cet homme de Dieu recevait d'Europe en réponse à son *Avis aux âmes charitables*, ne sont-ils

cette famine où le riz se vendait dix fois plus qu'à l'ordinaire ? Or, il est à remarquer qu'en Chine il y a partout quantité d'enfants malades et en danger de mort. Il est vrai qu'elles ont parcouru les villes de cette partie, à quatre, ou cinq, ou dix journées à la ronde ; mais on pourrait les envoyer plus loin, et il y aura bientôt de nouveaux enfants nés. Ainsi, je puis promettre, avec l'aide de Dieu, qui ne nous abandonnera pas, j'espère, que si on m'envoie d'Europe, tous les ans, 1 000 livres pour cette bonne œuvre, je ferai baptiser, chaque année, au moins 1 000 enfants, peut-être 2 000 ou 3 000 ou 4 000 ; mais quand ce ne serait qu'un mille : acheter et sauver une âme au prix de 20 sols, c'est l'acheter bon marché ; et par ce moyen les bonnes âmes d'Europe auront part à cette bonne œuvre et multiplieront tous les jours le nombre de leurs intercesseurs dans le ciel. Si on ne nous envoie point d'argent, au moins qu'on nous aide par de ferventes prières, et la Providence suppléera à tout.

« Moye,

« *prêtre et missionnaire apostolique à la province du Su-tchuen, en Chine.* »

pas comme un des premiers acomptes de ces millions que tous les ans, la même association recueille, sou par sou, dans le monde entier ? Les premières assises de cette institution, aujourd'hui si prospère, ont été lentement et courageusement posées par les missionnaires dont nous venons de rappeler à grands traits les travaux, et parmi lesquels il convient de ranger, et non pas à la dernière place, le vénérable Clet. Celle de ses circulaires qui nous est parvenue en entier et que nous avons traduite [1] nous montre tout le prix qu'il attachait au salut des petits païens abandonnés ou moribonds, tous les soins qu'il prenait pour l'assurer, en stimulant le zèle de ses confrères comme celui des fidèles, en leur suggérant à tous de pieuses industries, encore en usage aujourd'hui parmi les baptiseurs de la Sainte-Enfance, et qui devaient déjouer l'hostilité, la défiance des parents idolâtres. Nous pouvons donc le regarder, à bon droit, comme l'un des précurseurs de Mgr de Forbin-Janson [2],

1. Nous pourrions citer encore une lettre latine à M. Song, sans date, où nous lisons : « Cura ut omnes christiani sciant baptizare, sed, in quovis districtu constitue unum aut alterum, et etiam mulierem, bene peritos, quorum munus sit baptizandi omnes pueros statim moraliter post ortum suum. » — Nous avons pu voir aussi un cahier manuscrit de cent pages, tout entier de sa main, à l'exception de six pages d'une écriture inconnue, et qui a pour titre : *Catalogus baptizatorum.* On y trouve le relevé exact des baptêmes conférés par le Vénérable, de 1797 à 1803 ; mais il n'y est question que d'enfants nés de parents chrétiens ou d'adultes convertis.

2. On sait que c'est Mgr Forbin-Janson, évêque de Nancy, qui fonda, au mois de mai 1843, l'Œuvre de la Sainte-Enfance, qui a pour but *le baptême, le rachat et l'éducation chrétienne des enfants nés de parents infidèles, en Chine ou dans les autres pays infidèles.* — Le rapprochement que nous venons de faire entre cette œuvre et le zèle de M. Clet pour le baptême des enfants païens n'est pas nouveau. Il se trouve dans une lettre de Mgr Delaplace, de l'autorité duquel nous sommes heureux de

et pourquoi ne pas l'ajouter, comme l'un des protecteurs, des patrons de l'œuvre bénie dont ce pieux et grand évêque dota l'Église au milieu de notre siècle[1].

pouvoir nous prévaloir. Ce prélat, alors simple missionnaire, envoyait précisément, le 24 juin 1851, à M. Étienne, l'original de la belle circulaire de M. Clet que nous venons de citer, et il lui écrivait : « Au n° 2 de cette circulaire, se trouve un long alinéa sur le baptême des enfants païens en danger de mort. Je fais cette remarque, parce que je viens d'apprendre que l'Œuvre de la Sainte-Enfance est ressuscitée et que notre supérieur général est membre du conseil central de l'œuvre. Vous ne lirez donc pas sans intérêts ces lignes où le zèle de M. Clet se montre si urgent, sa charité si tendre, sa sollicitude si ingénieuse et si prévoyante. J'ai entre les mains quantité de lettres originales adressées par notre martyr à tel ou tel, sur telles ou telles questions. Je trouve partout dans M. Clet une condescendance admirable : il ne dit presque jamais que comme saint Vincent : *in quantum fieri possit* (autant que faire se peut). Sur la seule question des enfants à baptiser, l'expression devient impitoyable ; par exemple, ces deux mots : *ut omnes nervos adhibeatis* (travaillez de toutes vos forces), je ne les trouve qu'une seule fois dans cette collection de trente-cinq à quarante lettres, et s'ils sont écrits, c'est pour que les chrétiens *alacriores se exhibeant in baptizandis pueris* (soient plus ardents à donner le baptême aux enfants)... » *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. XVII, p. 7 et sq.

1. Sur l'infanticide en Chine, voir, outre les ouvrages précédemment cités sur ce sujet : l'*Infanticide en Chine*, par le R. P. Largent, de l'Oratoire, Paris, 1885 ; *Vie de Mgr Danicourt*, par M. E.-J. Danicourt, Paris, Poussielgue, 1889; l'ouvrage, cité plus haut, sur *la Mission du Sutchuen au dix-huitième siècle*, par M. Guiot; enfin, les *Annales de l'Œuvre de la Sainte-Enfance*, *passim*.

CHAPITRE VIII

Nouvelle persécution en 1811; lettres allégoriques du Vénérable; dévastation de sa résidence. — Ses dernières épreuves; mort de M. Dumazel. — Persécution de 1818; arrestation de M. Clet.

1811-1819

Lorsque le vénérable Clet écrivait ces belles circulaires, que nous avons citées et qui sont un si précieux témoignage de son amour pour les âmes, de son active sollicitude pour les intérêts de son troupeau, on était au lendemain d'une nouvelle persécution, qui avait ébranlé, une fois de plus, les chrétientés de Pékin, jeté l'alarme dans celles des provinces et ajouté encore aux entraves que les missionnaires rencontraient dans l'exercice de leurs fonctions. Comme en 1805, c'était un événement tout fortuit et, en lui-même, d'assez mince importance qui, au commencement de 1811, avait servi de prétexte à la haine des ennemis de la religion et déchaîné l'orage. Au mois de février de cette année, un missionnaire chinois fut arrêté au Chan-si. Les papiers que l'on trouva sur lui contenaient l'énumération des pouvoirs qu'il tenait du vicaire apostolique de la province et le nom des districts où il devait exercer le saint ministère. C'en fut assez pour éveiller les soupçons des mandarins qui, n'ayant aucune idée d'un pouvoir purement spirituel, virent, dans les facultés accordées par un évêque à ses prêtres de remettre tel ou tel péché, autant d'empiètements sur le pouvoir judiciaire, et, dans ce partage des districts d'une circonscription ecclésiastique

entre plusieurs missionnaires, une tentative des Européens pour substituer aux gouverneurs des provinces ou des villes, de nouveaux fonctionnaires de leur choix et se rendre ainsi peu à peu maîtres absolus de l'Empire. On se crut alors sur les traces d'un vaste complot, ourdi contre la dynastie régnante et dont tous les fils devaient se réunir entre les mains des missionnaires de Pékin ; car ce prêtre indigène, récemment fait prisonnier, avait déclaré qu'il avait été ordonné par l'évêque de cette ville et qu'il avait reçu de lui sa destination pour le vicariat apostolique du Chan-si. Ce fut donc contre les églises de la capitale que le gouvernement dirigea ses premiers coups. Un ordre impérial fut publié, qui exilait de Pékin et renvoyait dans leur pays tous les Européens, à l'exception de ceux qui étaient membres du Tribunal des Mathématiques. Trois missionnaires portugais, attachés à l'église du *Nam-tang* ou du quartier méridional, étaient seuls investis de cette dignité.

Le départ des prêtres appartenant aux autres nations de l'Europe devait entraîner la fermeture et la ruine des trois églises du *Pé-tang*, du *Tong-tang*[1] et du *Si-tang*[2], desservies, la première par les Français, les deux dernières par les Espagnols et les Italiens. Ceux-ci, missionnaires de la Propagande et chargés de l'établissement du *Si-tang*, se mirent immédiatement en devoir d'obéir à l'édit, et, dans leur persuasion que toute résistance était au moins inutile, se préparèrent à abandonner leur résidence et leur troupeau. Les Lazaristes du *Pé-*

1. Ou quartier de l'est.
2. Ou quartier de l'ouest.

tang les engageaient à différer toute résolution définitive : ils leur représentaient qu'il suffisait d'un de ces revirements si fréquents dans les dispositions de l'empereur et de son entourage pour changer la face des choses; ils leur rappelaient quel avait été invariablement le cours des persécutions antérieures, toujours marquées au début par beaucoup de violence, surtout par beaucoup de bruit, et qui avaient fini, parfois même sans motif apparent, par se ralentir, puis par s'éteindre tout à fait; ils ajoutaient enfin qu'ils étaient bien décidés, quant à eux, à tenir bon et à rester jusqu'à la dernière extrémité. L'événement leur donna raison. Ils réclamèrent avec vigueur, dans un mémoire adressé à l'empereur, contre les calomnies dont les missionnaires et les chrétiens avaient été l'objet, et l'ordre d'exil fut bientôt révoqué. L'établissement du Pé-tang n'avait jamais fermé ses portes : en dépit de la persécution, les deux grandes retraites annuelles y eurent lieu comme d'habitude, et les exercices du séminaire interne ne furent pas un moment interrompus. Néanmoins, les missionnaires italiens persistèrent dans leur détermination : l'avenir leur semblait trop menaçant; au reste, leurs préparatifs de départ étaient achevés; leur église et leur maison avaient été mises en vente : à défaut d'autre acquéreur l'empereur les acheta de ses deniers, et les fit entièrement raser aussitôt que leurs anciens propriétaires furent sortis de la ville. « Cette destruction nous a fait une telle peine, écrivait peu après un missionnaire portugais, que nous n'osons encore passer par ce quartier-là, pour ne pas voir une semblable désolation. La chose serait encore pire, si l'on n'avait conservé le mur de la

rue, qui cache la destruction intérieure[1]. » Ces divers événements venaient à peine de se produire, lorsque M. Clet y faisait allusion dans une de ses lettres, ajoutant à ce que nous en savons déjà quelques détails nouveaux, et recouvrant le tout, par prudence, d'un voile allégorique, qu'il nous est, d'ailleurs, bien facile de percer. M. Song avait appris la crise que venaient de subir les chrétientés de la capitale et on lui avait fait craindre, paraît-il, qu'elle ne se fût étendue jusqu'aux provinces et qu'elle n'eût atteint déjà M. Clet, au milieu de ses montagnes. Celui-ci le rassure, mais non sans laisser voir qu'il ne fait pas beaucoup de fond sur le calme dont il jouit pour le moment et que le moindre souffle contraire pourrait suffire à troubler.

« On vous a épouvanté mal à propos à notre occasion, lui écrit-il. Nous sommes tranquilles à la maison. Le mandarin du *hien*[2] n'a, jusqu'à présent, point publié le

1. Lettre de M. Richenet à M. Chaumont, du 23 décembre 1812. — Nous avons emprunté les détails qui précèdent à cette lettre, à une autre du même au même, en date du 25 mars 1812, et à un très intéressant mémoire dans lequel M. Hanon, vicaire général de la Congrégation de la Mission, a résumé la correspondance qu'il recevait de la Chine, en ces années.

2. Les villes chinoises sont généralement distribuées en trois ordres principaux; pour les distinguer, les Chinois ajoutent au nom propre de ces villes le mot *fou*, lorsqu'elles sont du premier ordre ; le mot *tcheou*, lorsqu'elles sont du deuxième ; le mot *hien*, lorsqu'elles sont du troisième. Ces désinences servent aussi à désigner l'étendue du ressort ou de la juridiction de ces différentes catégories de villes, dont la première répondrait à peu près à nos préfectures, la deuxième à nos sous-préfectures, la troisième à nos chefs-lieux de canton. Ajoutons qu'après ces trois premières classes de cités, viennent plusieurs espèces de bourgs d'un rang inférieur : les *tching*, centres assez importants de commerce; les *tchin*, encore considérables, mais moins marchands; les *tchang* et les *chi*, villes également commerçantes, et enfin les *tsun* et les *y*, simples villages, mais qui, malgré la modeste appellation qui les dé-

décret impérial contre les pasteurs et leurs brebis. Aussi, chez nous, tout va son train à l'ordinaire. On n'est pas toutefois sans crainte. Le négoce de Babylone[1] s'en va chancelant. La boutique occidentale[2] est fermée; les facteurs ont tout vendu et se sont retirés de leur propre mouvement. La boutique orientale et méridionale[3] ont aussi vendu tous leurs effets, et les facteurs se tiennent prêts à partir au premier signal. La boutique septentrionale[4] va son train ordinaire; elle a seulement renvoyé un de ses élèves à raison de sa santé. Elle a même envoyé quelque argent pour soutenir son commerce intérieur[5] qui, sans ce secours, n'aurait guère pu subsister. Je vous enverrais actuellement un petit subside, pour soutenir votre commerce; mais la famine qui règne ici fait que les routes ne sont point sûres, étant remplies de gens affamés qui dépouillent les passants de leurs habits. Ainsi, si vous avez besoin d'argent, empruntez et nous y ferons honneur en temps calme... Le commerce de M. Ho ne va pas : sa boutique est fermée depuis trois mois. Je viens de lui écrire que, si son commerce continuait à ne pas aller, il revînt nous aider à faire le nôtre, qui toutefois n'est pas bien florissant. »

Viennent ensuite quelques lignes, que nous avons

signe, sont les plus peuplées de toutes ces localités secondaires. — Voir *France et Chine*, par M. l'abbé O. Girard, t. I, p. 180 et sq.

1. Ce mot désigne fréquemment Pékin dans la correspondance des missionnaires des deux derniers siècles.

2. L'église du *Si-tang*, desservie par les missionnaires italiens de la Propagande.

3. Les églises du *Tong-tang* et du *Nam-tang* appartenant aux Espagnols et aux Portugais.

4. L'église française du *Pé-tang*.

5. C'est-à-dire les missions des provinces de l'intérieur.

précédemment citées, et dans lesquelles le Vénérable trace les règles de conduite que M. Song et ses confrères auraient à suivre au cas où la persécution s'élèverait dans leurs parages; et l'on dirait, à l'entendre, que déjà il se croit à la veille des épreuves contre lesquelles il cherche à prémunir son correspondant. Au surplus, cette forme allégorique dont il enveloppe sa pensée, et que nous rencontrons ici pour la première fois sous sa plume, ne suffirait-elle pas à nous révéler ses appréhensions, à nous montrer que la situation des chrétientés de la Chine avait encore empiré depuis les derniers événements de Pékin? Les missionnaires devaient se tenir plus que jamais sur leurs gardes, redoubler de circonspection dans leur correspondance comme dans l'exercice de leur ministère, et, de peur de provoquer les ombrages et d'attirer sur eux les rigueurs de leurs ennemis, ne s'entretenir qu'à mots couverts des intérêts et de l'état de leur troupeau. Nous retrouvons les mêmes formes de langage dans une autre lettre que M. Clet écrivit, sans nul doute, vers le même temps, et qu'il adresse à M. Richenet. Après avoir parlé de la maladie, dont il sortait à peine, et de la récente et si opportune arrivée de M. Dumazel au Hou-kouang, il fait, toujours sous le voile de l'allégorie, un dénombrement, pour nous bien intéressant et bien instructif, des chrétientés de sa vaste mission et des fidèles qui les composaient.

« Monsieur et très cher Confrère,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« Nous voilà donc enfin au bout de nos souhaits. La Providence, à laquelle vous vous confiez absolument, a si bien dirigé toutes vos démarches, que la marchandise, dont nous avions si grand besoin [1], est arrivée à bon port, sans avoir souffert aucun dommage dans une route si périlleuse et si longue. Cette nouvelle marchandise d'un pays lointain nous était d'autant plus nécessaire, que celle qui nous reste du même pays [2] est presque surannée et a failli même à vous manquer inopinément avant l'arrivée de la nouvelle; et alors, ç'aurait été un grand déficit pour notre commerce, qui ne se soutient bien que par le mélange de la marchandise lointaine avec celle du pays [3]. A Dieu grâces immortelles, et à vous sincères et affectueux remerciements de vos soins et de vos peines! Persuadé comme vous êtes que l'objet qui vient de nous arriver n'est pas encore suffisant, je suis persuadé et j'espère que vous profiterez de la première occasion pour nous en procurer encore du même genre, en faisant usage, s'il est possible, du même conducteur qui me paraît bien propre, intrépide dans le danger et au fait des bonnes routes non infestées par les brigands. Je lui ai donné une récompense à souhait; de sorte que je le crois disposé à vous prêter la main dans le besoin. Il m'a même dit que nous pourrions nous dispenser d'envoyer des hommes de chez nous pour aller chercher la marchandise à l'endroit où elle est déposée, ce qui me mettrait bien à l'aise, parce que nous n'avons que des hommes

1. M. Dumazel.
2. M. Clet lui-même.
3. Des missionnaires européens avec des missionnaires chinois.

qui se croient au bout du monde, quand ils ont perdu leur clocher de vue. Cependant, en cas de besoin, nous ferons encore flèche du bois que nous avons.

« La crainte de l'interception de nos lettres nous empêche de vous donner une note détaillée des troupeaux de brebis dont nous faisons commerce. J'en ai sous les yeux un tableau qui a été fait, il y a, je crois, quatre ou cinq ans, depuis laquelle époque il a reçu quelque augmentation. Je vous en dis seulement quelque chose, afin que vous soyez un peu au fait de nos richesses. Nous avons sept mille brebis, qui forment soixante-trois troupeaux, dispersés dans dix-sept *fou* ou *hien* de la province où je réside. A la susdite époque, je ne trouve que cent soixante-douze brebis étrangères, réunies à notre bercail. Tous ces troupeaux sont gouvernés par cinq maîtres pasteurs, qui, eu égard à la distance des lieux, ne peuvent les visiter à propos et ne les voient que trop rarement; d'où il arrive qu'il y a un bon nombre de brebis dévorées par les loups. Nous avons, en outre, dans le Kiang-si, un autre troupeau de quinze cents brebis à peu près, auxquelles il faut envoyer incessamment un pasteur; ainsi, il ne nous en restera ici que quatre. La métropole nous en promet un pour l'année prochaine. Nous avons encore des brebis dans le Tché-kiang[1], sur lesquelles je n'ai aucun

1. Nouvelle mission à ajouter à celles que nous connaissons déjà. — Une note, rédigée par M. Richenet et datée de Paris, le 30 juillet 1807, nous donne l'aperçu suivant des missions confiées à M. Clet et à ses collaborateurs : « Les Lazaristes français ont, dans la province du Hou-pé, deux Européens avec plusieurs prêtres chinois. Leur administration est sur plus de 100 lieues de diamètre. Ils ont un autre district dans la province du Ho-nan et dans celle du Kiang-nan, un dans celle du Tché-kiang et un autre dans celle du Kiang-si. A défaut d'Européens, ces dis-

renseignement, parce que, dans le court séjour que j'ai fait dans la province voisine, je n'ai pas eu le temps de m'y transporter, et ensuite, on a envoyé, à ma place, un homme impotent, qui, pendant dix ou douze ans de séjour, n'a pu presque faire autre chose que travailler inutilement au recouvrement de sa santé. Nous avons encore, dans le Kiang-nan, plusieurs troupeaux dont j'ignore l'état, parce que l'homme que j'y ai envoyé, il y a plus d'une année, n'est pas encore de retour, et la distance des lieux ne lui a pas permis de me donner de ses nouvelles. Le Ho-nan encore renferme quatre troupeaux, divisés en trois *hien* fort éloignés les uns des autres, composés en total d'environ trois cents brebis, que j'ai visitées depuis une année; mais leur amélioration dépend d'une prochaine visite. Nous avons enfin, dans les pays montagneux de deux *hien* du Hou-kouang un assez bon nombre de brebis; mais elles ont été si vexées et si dispersées par les brigands appelés Pe-lien-kiaô, que je n'ai pu venir à bout de les visiter : il faudra bien faire de nouvelles tentatives pour leur donner du secours. Si tout cela se trouvait réuni dans deux ou trois *hien*, on viendrait à peu près à bout de tout; mais il faut tant perdre de temps en voyages, qu'il n'en reste pas assez pour visiter chaque district tous les ans; et cependant, pour améliorer les choses, il faudrait faire la visite deux fois par an.

« On pourra, en un sens, dire de ma lettre ce qu'on disait des bons ouvrages des anciens, qu'ils sentaient l'huile. Car je vous écris la nuit, dans la maison d'un

tricts ne sont administrés que par des prêtres chinois formés par les Lazaristes français et dépendant d'eux. »

homme chez qui je suis allé pour l'assister dans ses derniers moments. Ainsi, ma lettre sera certainement plus courte que je n'aurais désiré. Vous vous plaignez que j'écris peu : je l'avoue ; mais souvent, la grande distance où je suis de la route des courriers qui vont dans vos parages et la variété des routes qu'ils prennent pour se rendre chez vous se joignent à ma paresse, pour m'autoriser jusqu'à un certain point dans mon silence. Je souhaite que M. Dumazel soit plus heureux que moi en bonnes occasions et en bonne volonté !... »

Ces allégories, à l'aide desquelles les missionnaires de la Chine essayaient de donner le change aux païens qui auraient pu se saisir de leur correspondance, il n'y avait pas longtemps qu'en Europe les membres survivants et proscrits du clergé français s'étaient vus obligés d'y recourir, pour dérober à la connaissance de leurs ennemis le secret des mesures prises afin d'assurer, autant que possible, aux fidèles les secours de la religion. En regard des pages que nous venons de citer, nous pouvons mettre une lettre, qu'on dirait faite pour leur servir de pendant : nous ne la trouvons pas dans la correspondance de missionnaires perdus, au milieu des païens, sur les plages de l'Extrême Orient ; elle est signée d'un évêque français écrivant de Vienne, où il a cherché un abri contre la tempête, à deux de ses prêtres auxquels il délègue ses pouvoirs et qu'il charge d'administrer en commun son diocèse. Le 29 janvier 1796, Mgr de la Fare, évêque de Nancy, adressait à l'abbé Mollevaut[1] les lignes suivantes, que le destinataire devait communiquer à son confrère,

1. Curé des Trois-Maisons, faubourg de Nancy.

l'abbé Jacquemin[1], et qui leur donnait à chacun le titre et l'autorité de vicaire général.

« Le commerce souffre beaucoup de la difficulté des communications. Il me tarde bien, ainsi qu'à tous nos associés, de pouvoir rétablir nos rapports ordinaires et rentrer en possession de ceux de nos magasins qu'il a fallu abandonner. Je vous recommande, ainsi qu'à votre associé J.[2] et aux autres qui sont de vos côtés, nos intérêts communs. Mais, c'est à vous deux spécialement que j'en remets pour ma part la surveillance actuelle, vous laissant le libre exercice des droits que le chef de notre association[3] m'avait confiés pour le plus grand bien des affaires[4]. »

On nous pardonnera sans doute cette digression, d'autant plus que M. Clet lui-même se plaît à établir, entre la Chine où il réside et la France où il est né, de ces parallèles qui, sous sa plume, ne tournent pas toujours à l'avantage de sa patrie. On se souvient de ses lettres à son frère le chartreux ; celle qu'il écrit, en 1811, à M. Richenet nous offre, dans un post-scriptum ajouté au moment de la fermer, un rapprochement du même genre. Le Vénérable venait d'apprendre l'attentat dont le Vatican avait été le théâtre, deux ans auparavant. L'arrestation, la captivité de Pie VII lui suggèrent les réflexions suivantes :

« La conduite de Bonaparte vérifie de plus en plus que sa religion est en raison de sa politique ; mais il est

1. Nommé en 1823 à l'évêché de Saint-Dié, dont il fut le premier titulaire; mort chanoine-évêque du chapitre de Saint-Denis, en 1832.

2. Jacquemin.

3. Le Pape.

4. *Mgr Jacquemin*, par l'abbé Mangenot ; Nancy, 1892, p. 60 et sq.

moins hypocrite que Charles-Quint qui, ayant fait le Pape prisonnier, faisait prier Dieu dans ses États pour son heureuse délivrance. Quoique, en Chine, nous ayons bien des misères, nous sommes bien plus heureux qu'en Europe; car, quoi de plus affligeant pour un homme religieux que d'avoir sans cesse sous les yeux ce renversement de tous les droits ? Le temps viendra, où il sera vrai de dire de cet ambitieux insatiable ce qu'on dit d'Alexandre le Grand : *Sufficit hunc tumulus cui non suffecerat orbis*[1]. »

Ainsi, M. Clet se trouve « bien plus heureux » que ses compatriotes demeurés en Europe. Quoiqu'il ne se fasse aucune illusion sur les difficultés et les périls de l'heure présente, sur les menaces de l'avenir, il n'est aucunement tenté de désespérer des missions de la Chine et n'a pas un moment la pensée d'abandonner le champ de bataille. Ne venons-nous pas de le voir exprimer à M. Richenet le désir et l'espérance de recevoir bientôt de nouveaux auxiliaires, et le prier de s'employer à faire prendre, le plus promptement possible, à quelque autre missionnaire européen le chemin qui avait si heureusement conduit M. Dumazel au Hou-Kouang ? La même lettre nous le montre, de plus, fort occupé à bâtir et à susbtituer à son « château de paille », décidément trop fragile, des constructions plus durables et propres à abriter, durant de longues années, les nombreux successeurs qu'il demande à Dieu de lui envoyer

1. « Un tombeau suffit aujourd'hui à celui qui ne se contentait pas de l'univers. » Juvénal a dit, satire X, vers 170 et 174 :

Unus Pellæo juveni non sufficit orbis,
. . . .
Sarcophago contentus erit.

et qui devront, après lui, continuer et développer son œuvre[1] :

« Nous avons besoin d'argent, dit-il, d'autant plus que, dans le lieu de notre résidence, je viens de bâtir une maison et que j'ai encore à rebâtir une cuisine qui s'en va en ruine. Et je dois bâtir solidement et, dès lors, à plus de frais, parce que j'espère que la Providence nous accordera une longue postérité. L'endroit où je bâtis est environné de plus de quatre cents familles, où nous allons la tête levée, jusqu'à accompagner les morts à la sépulture avec les habits propres à cette lugubre cérémonie. »

M. Clet était donc encore parfaitement tranquille dans sa résidence des montagnes, et rien, jusque-là, n'était venu l'empêcher d'y remplir paisiblement et librement les fonctions de son ministère. Cependant l'orage approchait. Si l'on avait rapporté la sentence d'exil rendue, en 1811, contre les missionnaires de Pékin, les édits publiés en même temps contre le christianisme demeuraient en vigueur. Or, l'un d'eux enjoignait aux fidèles d'abjurer leur religion dans le courant de l'année, et les menaçait, s'ils s'y refusaient, de peines afflictives des plus rigoureuses. Le terme fixé venait d'expirer, lorsque le bruit se répandit au Hou-

1. Il parle déjà de ces constructions dans une lettre à M. Song, en date du 17 novembre 1809 : « Je vous prie de ne pas m'oublier, moi qui à mes misères ordinaires ai ajouté la sottise de bâtir une maison en face de l'ancienne. J'ai entrepris cette bâtisse à l'instigation des chrétiens. Je ne me suis repenti de cette entreprise que lorsqu'il n'était plus temps d'y remédier. Mon projet était de bâtir une cuisine. Mais on m'a dit qu'elle pouvait encore durer plusieurs années ; en conséquence, on bâtit une maison que vous trouverez habitable à votre retour. »

kouang que les chrétiens se préparaient à un soulèvement général et prochain. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller les haines, mal assoupies, des mandarins subalternes, et les décider à se saisir, sans retard, de l'arme que l'édit impérial leur mettait sous la main. Laissons M. Clet raconter lui-même l'origine et les principaux incidents de la persécution qui s'ouvrit alors dans sa province :

« Il y a environ deux mois, écrit-il, le 6 septembre 1812, à M. Song, qu'il s'est élevé, dans le Fang-hien et le Kou-tching, un bruit terrible, que les chrétiens se révoltaient et qu'ils avaient fixé le jour de leur révolte à la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, c'est-à-dire le neuvième jour de la septième lune. Ce bruit s'est accru au point que les païens du Fang-hien formaient des camps, pour se mettre à l'abri, comme à l'époque de la révolte de Pei-lien-kiaô; on disait que deux Européens étaient les chefs de la rébellion. Deux mandarins de guerre sont venus les accuser auprès de leurs collègues de Kou-tching, pour se concerter ensemble sur les moyens qu'il y avait à prendre pour arrêter et éteindre cette prétendue révolte dans sa naissance. Comme les deux prétendus chefs de la révolte étaient désignés par leur nom propre, on est venu molester les chrétiens pour qu'ils eussent à les livrer. Les chrétiens ont fortement nié qu'il y eût dans les montagnes des Européens; les païens mêmes de Kouang-ing-tang ont dit la même chose. Quant à la révolte, il a été aisé de prouver que c'était une pure calomnie. Cependant, il a fallu aller au *hien,* pour déclarer par écrit que les chrétiens ne se révoltaient point. On a

député le Sun-choui-kin avec deux catéchistes pour donner cet écrit de non-révolte. Mais, quand il a paru devant le mandarin, au lieu de lui parler de cette révolte, qui était déjà démontrée calomnieuse, on lui a exhibé l'édit de l'empereur, qui ordonne de punir les chrétiens qui, dans un an, ne renonceraient pas à leur religion, et on lui a ordonné d'apostasier. Sur le juste refus qu'il en a fait par deux fois, on l'a honoré de cinquante soufflets, qu'il a reçus avec joie pour le nom de Dieu : ainsi, voilà le Sun-choui-kin pour la seconde fois confesseur de Jésus-Christ; car, lors de la persécution de la cinquantième année de Kien-long, il en avait reçu autant. Voilà aujourd'hui où en sont les affaires. Il y a quelques familles dénoncées comme chrétiennes. Le mandarin voulait envoyer des soldats ou des prétoriens pour les prendre; mais on lui a dit qu'il n'y avait pas besoin de leur faire violence, et que les chrétiens dénoncés se rendraient d'eux-mêmes au *hien* pour rendre raison de leur conduite. Plaise à Dieu leur donner les forces dont ils ont besoin pour ne pas renoncer à la foi. »

Obligé de se cacher afin d'échapper aux recherches des mandarins et de leurs satellites, M. Clet profita des loisirs que lui imposait la cessation forcée de tout ministère actif pour faire une retraite. Il éprouvait plus que jamais le besoin de demander à la méditation et à la prière la résignation, la force, la lumière qu'il désirait pour lui-même, et d'appeler, par ses supplications, la miséricorde et la protection du Ciel sur son troupeau :

« Vous comprenez bien, dit-il en terminant sa lettre

à M. Song, que, dans la crise où nous sommes, nous sommes tous cachés et les effets de la maison mis en lieu de sûreté... Nous nous portons, je pense, tous assez bien. Dans le cours de la quatrième lune, j'ai eu une terrible hémorragie qui m'a fait perdre par le nez au moins cinq livres de sang. Je suis actuellement rétabli. Je viens de faire ma retraite annuelle, que je vous invite à faire, si votre santé le permet. Dans ce temps-ci, nous avons grand besoin du secours d'en haut. C'est à nous à pleurer entre le vestibule et l'autel, pour toucher le cœur de Dieu sur nos ouailles, le priant instamment de répandre sur elles et sur nous l'abondance de ses miséricordes. »

Un des premiers soins des mandarins avait été d'opérer des perquisitions dans la résidence de M. Clet : ne l'y ayant pas trouvé, ils firent démolir par leurs satellites la maison des missionnaires, cette maison qui venait d'être tout récemment reconstruite; ils firent aussi raser l'église et l'école qui y étaient attenantes et ne laissèrent derrière eux, en se retirant, qu'un amas de ruines. La Providence ne permit pas, du moins, que le Vénérable tombât entre leurs mains : il devait survivre encore huit années à cette persécution, huit années toutes remplies par les travaux d'un ministère uniforme et obscur, où ne se détache aucun fait saillant, et dans lesquelles nous ne trouvons à signaler que les nouvelles épreuves qu'il plut à Dieu d'envoyer à son serviteur, pour achever de perfectionner sa vertu et de le rendre digne de la palme qu'il ne devait pas tarder à cueillir.

A vrai dire, le saint missionnaire, depuis son arrivée en Chine, n'avait guère été un seul jour sans souffrir

dans son corps ou dans son âme, et sans avoir quelque croix à porter. Le croirait-on ? une de ses plus grandes peines lui venait de ce ministère même, qu'il remplissait avec une ardeur telle, qu'on aurait dit que, pour l'aider à en soutenir le fardeau, les inclinations de la nature se joignaient aux vues supérieures du zèle et de la foi. Cependant, dès l'année 1807, il écrivait à M. Paul Song :

« Il y a huit à dix ans que je désire d'être délivré du poids du ministère pour m'appliquer à la formation des jeunes clercs, parce que le ministère de la confession a toujours été pour moi un fardeau accablant... J'en ai écrit à M. Raux et à M. Ghislain, qui m'avaient promis de m'attirer dans une maison assez éloignée de Pékin, où les jeunes clercs me seraient confiés. Mais j'ai presque perdu cette espérance ; Dieu soit béni ! L'obéissance est meilleure que tout sacrifice. La confession est ma croix ; Dieu veut peut-être que je la porte jusqu'au bout ; que sa volonté soit faite ! »

Encore si les bonnes dispositions de ses ouailles, si leur docilité à répondre à ses exhortations, en un mot, si les fruits de ses efforts avaient dédommagé l'ancien professeur de morale, l'ancien maître des novices, du peu d'attrait que lui offrait un ministère vers lequel ne le portaient ni son goût naturel ni peut-être ses aptitudes spéciales; mais nous savons déjà, soit par les lettres du Vénérable lui-même, soit par les révélations de ses devanciers, toutes les déceptions, toutes les amertumes, qu'en récompense de leurs sacrifices et de leurs labeurs les missionnaires moissonnaient le plus souvent sur ce sol ingrat des chrétientés de la Chine :

« La conduite de bien des chrétiens nous donne ici bien des ennuis et des dégoûts, écrit encore M. Clet à M. Song ; je souhaite que, Dieu bénissant votre travail, les chrétiens du Chang-tsin-hien vous donnent plus de consolations que nous n'en recevons de ceux de ce pays [1]. »

La patience de M. Clet avait été mise à une autre épreuve, plus délicate et plus pénible, que bien des saints ont connue et qui devait, en particulier, lui donner un nouveau trait de ressemblance avec son glorieux Père, Vincent de Paul. Le Ciel avait permis qu'il fût calomnié auprès de ses supérieurs ecclésiastiques, et que l'un d'eux, accueillant trop facilement de faux rapports, le blâmât sévèrement en public et le traitât avec la dernière rigueur. Nous l'avons déjà dit, la mission du Hou-kouang était soumise à la juridiction du vicaire apostolique du Chan-si. Les prélats qui s'étaient succédé dans cette charge avaient toujours eu à se louer de la déférence de M. Clet à leur égard, non moins que de son zèle à remplir tous les devoirs de son ministère. Sa correspondance nous offre plus d'un témoignage de l'attention qu'il apportait à ne pas laisser se relâcher les liens de subordination qui devaient l'unir, lui et ses collaborateurs, au chef hiérarchique de sa mission. Il ne manquait pas, au moment voulu, de lui rendre compte de son administration et de celle de ses confrères, et tenait la main à ce que ceux-ci dressassent, pour le mettre à même de s'acquitter de cette obligation, des notes exactes et détaillées des fruits

1. Lettre du 17 septembre 1809.

spirituels qu'ils obtenaient dans leurs districts [1]. Recevait-il du vicaire apostolique du Chan-si quelque lettre pastorale, il s'empressait de la communiquer aux missionnaires placés sous sa conduite, en leur disant : « Vous savez aussi bien que moi qu'elle vous doit servir de règle dans l'exercice de votre ministère et l'administration des chrétientés [2]. » De 1800 à 1802, le vicariat du Chan-si, n'ayant pas de titulaire, était gouverné par un visiteur apostolique, M. Emmanuel Conforti, missionnaire de la Propagande. Il revient constamment, dans ses lettres, sur l'éloge de M. Clet, et il lui donna une preuve manifeste de sa confiance et de son estime en lui conférant tous les pouvoirs extraordinaires qu'il pouvait communiquer à un simple prêtre, entre autres, celui de confirmer [3], faveur qu'il n'avait le droit

1. Lettre du Vénérable à M. Song, du 17 septembre 1809 : « Je vous prie de m'envoyer, par la première occasion, la note des fruits de vos courses apostoliques dans le Chang-tieng-hien ; car, quand je l'aurai reçue, j'enverrai au vicaire apostolique la note générale de vos fruits et des nôtres. » — Lettre du même au même, du 17 novembre 1809 : « Il paraît que vous avez oublié la manière de rendre compte à M. le vicaire apostolique des fruits spirituels de votre administration, puisque deux fois vous ne m'en donnez qu'une note générale. Je vous prie donc de vous gêner un peu pour me donner une note selon le modèle que je vous envoie ; j'espère que vous vous prêterez à cet usage et à la prière que je vous fais de vous y conformer comme les autres, et comme il se pratique dans tous les vicariats apostoliques de Chine. »

2. Lettre du Vénérable à M. Song, sans date. Après les lignes que nous venons de citer, le Vénérable ajoute : « Et il est à propos que vous publiiez un certain nombre des décrets qu'elle renferme. Vos lumières vous indiqueront certainement ceux d'entre ces décrets dont il convient de faire part aux chrétiens. »

3. Avec le registre des baptêmes conférés par le Vénérable, registre dont nous avons parlé au chapitre précédent, p. 271, note 1, on a conservé un autre cahier, également de la main de M. Clet et à son usage, et qu'il intitule lui-même : *Instructio pro simplici sacerdote sacramentum confirmationis ex Sedis apostolicæ delegatione administrante.*

d'accorder, dans toute l'étendue de sa juridiction, qu'à deux missionnaires. Après lui, vint Mgr Jean-Baptiste de Madello, vicaire apostolique en titre. Il était, paraît-il, fort prévenu contre les Français, ce qui donne une signification toute particulière au témoignage qu'il rend à la vertu, au mérite du Vénérable, dans une lettre datée du 25 février 1804 : « Les œuvres admirables de M. Clet, dit-il, sa prudence, son zèle pour le salut des âmes, n'ont pas besoin qu'un autre les exalte : ces qualités sont assez connues; et bien que quelques Français, venus dans ces derniers temps, m'aient fortement indisposé et que je me sois déclaré ouvertement contre eux, néanmoins, pour celui-ci, je proteste lui accorder toute mon estime. Plût à Dieu que j'eusse vingt missionnaires comme lui ! toutes mes souffrances se changeraient en délices. Je dois ce témoignage à sa vertu. » Bien différent est le jugement que porte sur M. Clet le successeur de Mgr de Madello, l'évêque d'Anthedon, dans une circulaire qu'il regretta vivement plus tard de s'être beaucoup trop hâté de rendre publique. Il y accusait M. Clet de « jouer deux rôles dans une comédie » et concluait en lui retirant les pouvoirs qu'il tenait de la confiance de M. Conforti et que Mgr de Madello lui avait confirmés. Quelques difficultés survenues entre M. Chen et un délégué du vicaire apostolique, au sujet de la visite d'une chrétienté; un propos qu'à cette occasion un catéchiste avait laissé échapper et dont le sens avait été dénaturé ; enfin, un désaccord entre les missionnaires de la Propagande et les Lazaristes, relativement à la possession de plusieurs districts qui, ayant été autrefois administrés, comme l'at-

testèrent les chrétiens de l'endroit, par les Jésuites français, revenaient de droit à leurs compatriotes de Saint-Lazare, tels furent les motifs de l'animosité de l'évêque d'Anthédon contre M. Clet, qu'on lui avait représenté comme responsable de tout le mal, et comme cherchant à entreprendre sur son autorité et à s'opposer à l'exécution de ses ordres. Trop prompt à prêter l'oreille à des inculpations mal fondées, le digne prélat ne mit pas moins d'empressement, dès que les faits lui furent mieux connus, à rétracter ses paroles et ses actes. Il ne voulut pas, à la vérité, désavouer entièrement les expressions de sa circulaire, et les efforts qu'il fait pour en atténuer la portée trahissent, il faut bien le dire, quelque embarras et n'aboutissent qu'à des explications assez obscures [1]; mais il n'hésita pas à rapporter sans restriction la mesure disciplinaire qui avait frappé le missionnaire innocent, et il rendit à M. Clet tous ses anciens pouvoirs. Celui-ci méritait d'autant mieux cette réparation qu'il n'avait eu recours, pour l'obtenir, qu'au silence et à la prière. Persuadé, avec l'auteur de l'*Imitation,* « que celui qui sait se taire et souffrir ne peut manquer d'obtenir l'assistance du Seigneur [2] », il s'était borné à écrire au vicaire apostolique, pour lui expliquer simplement et humblement sa conduite, et avait instamment prié ses confrères de renoncer

1. Dans une lettre du 23 septembre 1809, où il dit entre autres choses que « par les mots de *deux rôles dans une comédie,* il n'a nullement pensé traiter M. Clet de comédien, mais que ce n'est qu'une manière commune de parler : jouer deux rôles à la fois, c'est-à-dire faire des choses qui ne s'accordent pas entre elles. »

2. *Si tu scis tacere et pati, videbis procul dubio auxilium Domini.* (*De Imitatione Christi,* II, 2.)

aux démarches et aux réclamations qu'ils voulaient faire en sa faveur. « Ce serait, leur avait-il dit, jeter de l'huile sur le feu, et au contraire nous devons faire tout notre possible pour l'éteindre. » Et il ajoutait : « J'aime mieux souffrir que d'avoir certains recours qui ordinairement augmentent le mal au lieu de le détruire [1]. » Cette fois encore, M. Clet avait trouvé dans l'épreuve ce que sait y trouver un saint, l'occasion d'ajouter à ses mérites et d'affermir son âme dans la patience et dans l'humilité.

D'autres peines l'attendaient dans les dernières années de sa vie. « Une des marques les plus certaines que Dieu a de grands desseins sur une personne, disait saint Vincent de Paul, est quand il lui envoie désolations sur désolations et peines sur peines [2]. » Ce témoignage de la prédilection de Dieu pour les âmes de son choix ne devait manquer à aucune période de la carrière du vénérable Clet. Deux ans avant sa mort, il fit une grande et bien sensible perte. M. Dumazel, ce confrère dont il avait si longtemps et si vivement désiré la venue, et qu'il comptait avoir un jour pour successeur, lui fut prématurément enlevé, le 15 décembre 1818. D'une santé délicate, encore affaiblie par la longue et douloureuse maladie dont il relevait à peine lorsqu'il arriva au Hou-kouang, ce bon missionnaire se laissa emporter à des excès de zèle et tint trop peu de compte des sages avis de M. Clet qui, dès le 10 mai 1810, écrivait à son sujet : « Il me paraît d'une santé fort

1. Lettre du Vénérable à M. Ghislain, du 19 août 1810, à laquelle nous empruntons la plupart des détails précédents.

2. Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul,* l. III, c. XXII.

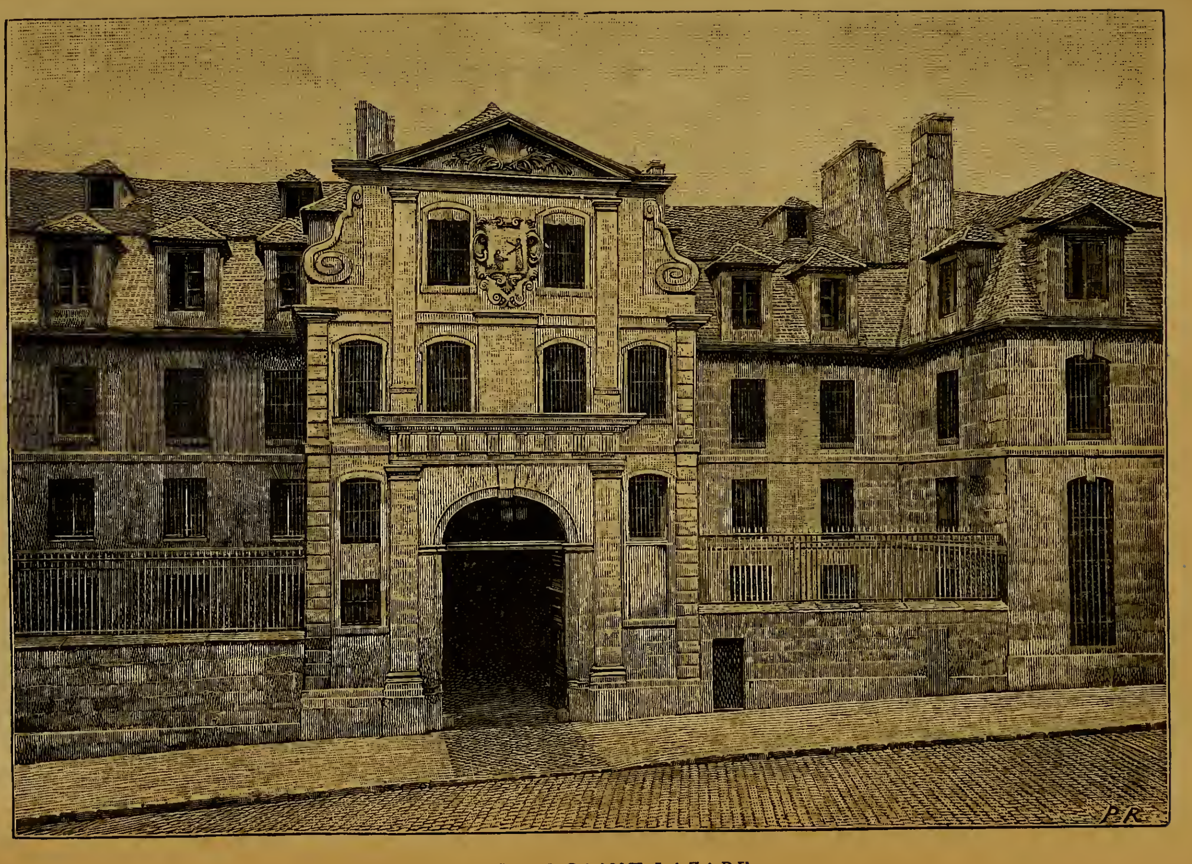
délicate, et avoir besoin de beaucoup de ménagement. Cependant, il est fort ardent et a bien plus besoin de bride que d'éperons : il voudrait aller toujours au galop; s'il est arrêté dans sa course, il s'attriste et tomberait aisément dans la mélancolie. Je lui ai fait des remontrances là-dessus, par l'exemple des opérations mêmes de la grâce qui sont lentes, quoiqu'elles soient dirigées par la Toute-Puissance même : à plus forte raison, nous qui n'avons que ce qu'il plaît à Dieu de nous donner. » Son incroyable activité naturelle se joignait à l'ardeur de son zèle, pour lui interdire tout repos. Le souvenir de son amour du travail lui survécut longtemps au Ho-nan. Il était mort depuis plus de trente ans, lorsque Mgr Baldus, vicaire apostolique de cette province, disait de lui[1] : « M. Dumazel était un ouvrier infatigable; il prêchait et parlait souvent contre l'oisiveté comme étant la reine de tous les vices; et, pour mettre l'exemple à côté du précepte, il était toujours utilement occupé, et, ne pouvant constamment être appliqué au travail de l'esprit, il se livrait aussi à certains travaux manuels, utiles soit pour la chapelle, soit pour la maison. » Plus encore que ses excessives fatigues et ses souffrances physiques, les peines intérieures dont il était sans cesse tourmenté semblent avoir usé promptement ses forces. M. Clet disait « qu'il lui donnait à lui seul plus de mal pour le diriger que toute la province du Hou-pé[2] ». Son zèle, on peut le dire, l'accompagna jusque entre les bras de la mort.

1. Dans une lettre du 26 décembre 1861.

2. Cité par Mgr Baldus, dans la lettre dont nous venons de parler et d'après une lettre du Vénérable, aujourd'hui perdue.

Épuisé par la fièvre, et déjà presque à l'extrémité, il apprend que quelques malades demandaient à recevoir l'Extrême-Onction : il voulut qu'on les apportât auprès de son lit et les administra lui-même. Ses désolations intérieures l'avaient aussi poursuivi jusque en ses derniers instants. La veille de sa mort, on l'entendit tout à coup s'écrier : « Oh! que les démons sont terribles! » Mais l'épreuve disparut bientôt, et c'est dans le plus grand calme et le sourire sur les lèvres que, le lendemain, il rendit sa belle âme à Dieu[1]. M. Paul Song était auprès de lui, venu de quarante lieues pour l'assister et consoler son agonie. On l'enterra tout auprès de M. Pesné, et non loin de l'endroit où, en 1839, fut arrêté le bienheureux Jean-Gabriel Perboyre. La mort de M. Dumazel déconcertait tous les projets, toutes les espérances de M. Clet : il supporta ce coup, si douloureux pour lui, avec cette résignation que rien ne pouvait réussir à troubler. L'année suivante, alors que venait de s'élever dans la province du Hou-kouang la persécution dont il ne devait pas tarder à être lui-même la principale victime, il écrit à M. Lamiot, lequel ignorait encore que M. Dumazel eût cessé de vivre : « Notre

1. Dans la lettre de Mgr Baldus, nous trouvons encore les détails suivants sur M. Dumazel : « Mgr Rizzolati, plus tard vicaire apostolique du Hou-pé, frappé de la réputation de sainteté de M. Dumazel, se crut obligé de faire des informations juridiques sur sa vie apostolique; ces informations lui apprirent que M. Dumazel était un homme d'oraison, constamment en prière, et que Dieu même voulut autoriser sa prédication par un prodige. Un jour, pendant qu'à Fan-chien il expliquait aux chrétiens le chemin de la croix, une croix lumineuse apparut dans le ciel. Ce fait a été attesté par un missionnaire chinois, M. Stanislas Ngay, qui dans le temps en avait écrit à M. Lamiot et au vicaire apostolique du Chan-si. »



L'ANCIEN SAINT-LAZARE

première croix est la mort de M. Dumazel, dans le Chang-tsin-hien, qui a été, dans ses derniers moments, assisté par M. Song. Je pense que le bon Dieu a voulu épargner à sa grande sensibilité le regret de voir la dévastation spirituelle et corporelle de nos chrétientés de Kou-tching. »

Le moment du dernier sacrifice et de l'épreuve suprême approchait : comme si la victime n'eût pas encore été assez purifiée dans le creuset de la souffrance, Dieu envoya à M. Clet des infirmités douloureuses qui achevèrent de ruiner cette santé, autrefois si robuste, dès longtemps affaiblie par les maladies, par l'âge, par l'excès du travail et de la fatigue ; car ce supérieur, si attentif à ménager les forces de ses confrères, dépensait les siennes sans compter et oubliait, lorsqu'il était lui-même en cause, la prudence dont il savait si bien s'inspirer pour conduire et pour modérer les autres. Il se ressentait toujours des suites de la grave maladie qui, au commencement de 1810, avait mis ses jours en danger ; l'enflure persistante de ses jambes ne lui permettait plus ces courses incessantes, ces longs voyages que « ce terrible ennemi de Béelzébuth », selon l'heureuse expression de M. Richenet, entreprenait si intrépidement autrefois, se portant, avec une ardeur qui ne connaissait pas encore la fatigue, sur tous les points où il y avait quelque mal à réparer ou quelque bien à faire. Depuis plusieurs années déjà, il devait se reposer sur ses collaborateurs du soin de visiter et de secourir les chrétientés éloignées de sa résidence [1]. Mais, en 1818,

1. Il écrit, le 28 décembre 1815, à M. Paul Song : « Mon projet était d'aller moi-même, au printemps prochain, vous visiter et, après quel-

il se vit, pour de longs mois, réduit à une immobilité, à une inaction presque complètes. Il lui vint à la cheville du pied une plaie très douloureuse qui ne put être guérie qu'au bout d'un an et demi, à la veille de la persécution qui allait le conduire en prison et en faire un martyr [1].

Le manque de soins, par suite du dénûment dans lequel il vivait, devait encore ajouter aux souffrances que ses infirmités lui faisaient endurer. Souvent, dans ses lettres, il revient sur son extrême pauvreté, non pour se plaindre assurément, mais pour se défendre d'envoyer à ses confrères des secours d'argent, ou pour solliciter de ses supérieurs quelque subside, qui lui permette de soulager les misères dont il est entouré. « Ici, nous sommes fort pauvres, écrit-il, le 26 juin 1809, à M. Song : nous avons reçu peu d'argent de Pékin ; nous avons une maison à bâtir ; nous avons à faire incessamment un envoi de deux hommes dans le lointain, à qui il faut donner à peu près cent taëls [2] ; la dépense de notre résidence est grande ; les pauvres sont sans

ques jours de repos revenir à notre résidence. Mais M. Dumazel prétend que je suis trop vieux et trop nécessaire ici pour entreprendre ce voyage : il est d'avis de vous envoyer notre nouveau venu, M. Chen. »

1. Dans une lettre que le Vénérable écrivait, de sa prison de Outchang-fou, à M. Marchini, procureur de la Propagande à Macao, nous lisons : « Précédemment (le Vénérable raconte son arrestation au Honan) il m'est venu à la cheville du pied une plaie très douloureuse qui n'a pu être guérie qu'au bout d'un an et demi, à l'époque même du commencement de la persécution qui me vaut la prison et bientôt probablement la mort. »

2. Le taël n'a pas une valeur uniforme dans toutes les provinces de l'empire chinois ni même dans la même province. Il peut subir, plusieurs fois dans l'année, différentes variations de hausse ou de baisse.

nombre..., jugez par là de notre détresse. » — « Point de nouvelles de la *Babylone* [1], écrit-il encore au même missionnaire, le 6 septembre 1812, je pense que, si vers la fin de la lune nous n'en recevons point, il faudra y envoyer pour leur donner des nôtres et savoir des leurs, et leur demander quelque subside d'argent ; car la famine qui s'est fait sentir ici pendant cinq à six mois nous a fort appauvris. Je ne sais comment vont vos finances ; mais, que vous soyez riche ou pauvre, je vous le dis à regret, je n'ai rien à vous donner. » Et peu de temps après, s'adressant toujours à M. Song : « Vous ne me demandez point d'argent, lui dit-il, et vous faites bien ; car je n'en ai point à vous envoyer. Il ne me reste actuellement qu'environ dix-huit taëls, dont il faut distraire dix ou douze pour M. Chen ; car les courriers qui viennent de l'emmener dans la plaine n'ont apporté aucun viatique avec eux : ainsi, à vue d'œil, dans quinze jours, il ne restera aucune sapèque[2] à la maison. Je ne vois personne qui puisse nous prêter ou de qui je veuille emprunter. Les riches me déplaisent trop, pour que je veuille leur avoir obligation. » Il ne pouvait éprouver la même répugnance à recevoir les secours de ses confrères de Pékin ; aussi, ne fait-il aucune difficulté de les prier de lui venir en aide : « Je n'ai presque point de viatique à donner ou à prendre, écrivait-il, le 19 août 1810, à M. Ghislain : nous recueillons peu de nos terres et, cette année surtout,

Sa valeur moyenne est de 7 fr. 80 centimes, comparé à notre monnaie.

1. Pékin.

2. Environ un centime.

presque rien pour l'entretien de la maison. Point de riz à cause de la sécheresse. Il faut donc presque tout acheter, et tout est cher. Voyez si vous êtes assez riche pour aider notre pauvreté. » Cette pauvreté, il n'en souffrait pas à cause de la gêne qu'elle pouvait lui faire éprouver, mais il y avait, autour de lui, tant de familles indigentes qui n'avaient guère d'autres ressources que les aumônes des missionnaires ! En digne fils de saint Vincent de Paul, il mettait l'assistance des pauvres au premier rang de ses devoirs et de ses préoccupations. Non seulement il se faisait une loi d'accueillir toujours avec bonté et de ne jamais renvoyer les mains vides ceux qui se présentaient à sa porte ; mais, s'il devait s'absenter en même temps que ses confrères, il aimait mieux confier tout son argent à un serviteur, manquât-il de prudence et de discernement, et s'exposer par là à quelques mécomptes, même à quelques reproches, plutôt que de laisser un moment les indigents sans secours. Un jour, M. Song revient à la résidence et trouve le modeste trésor de la mission aux mains d'un domestique qui n'avait que médiocrement justifié la confiance dont il avait été l'objet. Il en écrit aussitôt à M. Clet, qui lui répond : « Ma compassion pour les chrétiens pauvres m'avait seule déterminé à l'autoriser à faire quelques aumônes, de peur que les pauvres ne souffrissent trop de notre absence [1]. » Au reste, autant il redoutait les privations pour les autres, autant il les acceptait volontiers pour lui-même. A l'entrée de l'hiver, M. Song lui avait envoyé une pelisse de fourrure. Il lui écrit sans retard : « Je commence par vous remercier de l'envoi que

1. Lettre du 19 juin 1807.

vous m'avez fait de plusieurs objets que je vous avais demandés, savoir : du tabac, de la thériaque et de l'ancien catalogue des districts du Fang-hien. J'ai en outre reçu de votre part : 1° un bréviaire dont je n'ai prévu le besoin prochain qu'après le départ du porteur de ma lettre ; 2° une pelisse que je vous renvoie en vous remerciant de votre générosité, 1° parce qu'il n'est pas juste de vous dépouiller pour me revêtir ; 2° parce que je n'aime pas les habits de peau ; et c'est pour cela que je n'ai pas voulu profiter de la belle occasion que j'avais, à Yun-sy-hien, d'acheter un habit de peau à meilleur marché que dans le Kou-tching[1]... » Le vrai motif de son refus, on l'a deviné, c'est, outre sa répugnance à accepter le moindre soulagement aux dépens d'autrui, son estime toute particulière, son inviolable attachement pour la vertu de pauvreté. A ses yeux, elle est, avec la charité, la meilleure part de l'héritage que saint Vincent de Paul a légué à ses enfants. Aussi, de tous les textes de l'Écriture qu'il aime tant à citer, il en est un qu'il affectionne plus que les autres et que l'on retrouve à tout instant sous sa plume ; et ce texte pourrait servir de devise commune aux deux vertus que nous venons de nommer. « J'aime bien, dit-il, la sentence de Notre-Seigneur, rapportée par saint Paul : *Beatius est magis dare quam accipere*[2], que notre saint Instituteur paraît avoir adoptée dans les règles qu'il nous a données[3]. » Il allègue ce texte à M. Song, qui lui a demandé l'autorisation de recevoir quelques pré-

1. Lettre du 19 novembre 1807.
2. Act. ap., xx, 35.
3. Léttre à M. Song, du 7 décembre 1807.

sents et de faire quelques aumônes : « Je vous accorde, lui dit-il, la permission de donner et de recevoir, selon l'esprit de nos règles et autant que le peut souffrir notre vœu de pauvreté. Au reste, souvenez-vous de ces paroles que saint Paul attribue à Notre-Seigneur : *Il vaut mieux donner que recevoir* [1]. » Il répète encore la même maxime dans une lettre adressée à M. Richenet [2], lettre où il le prie de venir en aide à sa grande détresse, et où, sous une forme piquante et avec ce ton de familiarité enjouée qui lui est habituel, il nous découvre son grand amour pour la pauvreté religieuse, son exclusive prédilection pour la société des petits et des indigents : « J'ai oublié, dans ma dernière lettre, lui écrit-il, de vous dire que nous avons besoin d'argent ; mais je pense que vous le sentez assez ; car, quoique nous soyons accusés de simonie, je croirais pouvoir assurer qu'il y a peu d'endroits où l'on exerce le ministère plus gratuitement que chez nous. Outre notre bonne disposition à cet égard, il y en a une raison péremptoire, c'est que nous n'avons sous notre dépendance aucuns richards. Nous n'avons point de commerçants : ce qui, par parenthèse, me fait grand plaisir ; car, en Chine plus que partout ailleurs, un marchand et un fripon sont presque synonymes. Nous n'avons à peu près que des cultivateurs, dont les deux tiers ne peuvent toucher les deux bouts de

1. Lettre à M. Song, du 16 août 1804 ; cette lettre est en latin ; voici le passage que nous citons : *Concedo tibi facultatem secundum regulas nostras dandi et recipiendi in quantum non adversatur nostro paupertatis voto. Cœterum recordare horum verborum quæ citat S. Paulus tanquam a Christo prolata : « Beatius est magis dare quam accipere. »*

2. C'est la lettre déjà citée où se trouve le dénombrement allégorique des chrétiens du Hou-kouang et des missions qui en dépendent.

l'année. Ainsi, nous sommes bien plus dans le cas de donner que de recevoir; nous nous en consolons aisément par ces paroles de Notre-Seigneur, citées par saint Paul: *Beatius est magis dare quam accipere.* Nous n'avons à peu près rien à faire dans les villes, bourgs et villages: ce qui est bien consolant pour un enfant de saint Vincent et pour un homme dont le patron est saint François-Régis. »

Il y avait vingt-sept ans que M. Clet vivait au milieu de ces pauvres cultivateurs, se dévouant pour leur âme avec un zèle, un oubli de lui-même vraiment dignes des deux grands missionnaires dont il vient de rappeler le nom. On pouvait pressentir qu'il touchait au terme de sa carrière. Il semblait, en effet, que la mesure de ses mérites et de ses œuvres fût remplie : sa vertu s'était épurée au feu de l'épreuve et du sacrifice; malgré les déceptions qu'il rencontra dans son ministère et qui parfois lui arrachaient des plaintes si amères, ses longs et incessants travaux n'avaient pas été stériles. Quarante ans après sa mort, on se souvenait encore, dans les chrétientés si longtemps cultivées par ses soins, du bien qu'il y avait fait. Lorsque, en 1869, la cause du serviteur de Dieu s'instruisait au Hou-pé et au Ho-nan [1], un vieillard de soixante-dix-huit ans, appelé comme témoin, déposa que son district, où régnaient un grand nombre d'abus et de scandales, avait entièrement changé de face à la suite d'une visite de M. Clet qui, par sa prudence et par son zèle, était parvenu à apaiser les

1. Les informations commencèrent au Hou-pé, au mois d'avril 1868 et continuèrent, soit dans cette province, soit au Ho-nan, jusque vers la fin de l'année 1870.

querelles, à déraciner les usages superstitieux, à ramener les pécheurs les plus endurcis[3].

En ces dernières années d'un si long et si laborieux apostolat, la renommée, l'autorité du Vénérable étaient grandes et ne s'étendaient pas seulement parmi les chrétiens. Aimé, vénéré des missionnaires et des fidèles comme un père, comme un saint[1], il inspirait aux païens eux-mêmes je ne sais quel sentiment religieux et leur apparaissait comme un être rare et privilégié, jusque-là qu'ils lui attribuaient un pouvoir extraordinaire auprès du Maître du ciel et s'adressaient à lui dans leurs peines ou lorsque quelque fléau désolait le pays, pour obtenir par ses prières la cessation de leurs maux. Voici ce que raconte à ce sujet un missionnaire[2], qui vivait en Chine vers le milieu de ce siècle et qui avait pu recueillir le témoignage des contemporains

1. Actes du Procès instruit au Ho-nan sur la vie, les vertus et le martyre des vénérables serviteurs de Dieu François-Régis Clet et Jean-Gabriel Perboyre (manuscrit), session du 17 avril 1869. Voici les expressions mêmes du témoin, traduites du chinois en latin dans le procès-verbal envoyé à Rome : « Animadvertimus etiam statum nostræ christianitatis, post visitationem venerabilis Dei servi Francisci *Lieou* (nom chinois de M. Clet), dissimilem ac antea, sed bene restauratum esse; hoc provenit ex ipsius sacerdotis prudentia, virtutibus et zelo ardenti salutis animarum. »

2. M. Stanislas Ngay, missionnaire chinois, que nous citions tout à l'heure dans une note, qui fut quelques mois le collaborateur de M. Clet et dont nous rencontrerons bientôt le nom dans une lettre du Vénérable, écrivait, le 10 août 1834, au supérieur général de Saint-Lazare : « Je suis né dans un temps bien malheureux : c'était l'époque où notre bien-aimé Père Clet souffrit le martyre, et M. Lamiot fut renvoyé de Pékin et obligé de se retirer à Macao. Nous étions alors comme des orphelins et comme de petits enfants sans père; et nous fûmes ainsi enveloppés de ténèbres pendant environ douze ans... » *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. II, p. 33.

3. M. Salvan, dans une lettre datée de Tchou-san, le 1er août 1863.

du saint missionnaire : « Notre vénérable martyr, M. Clet, dit-il, jouissait de son vivant d'une telle réputation de sainteté, que chrétiens et païens recouraient à lui dans les malheurs privés et publics. On raconte plusieurs merveilles, fruits de ses prières. Une fois entre autres, au temps de la sécheresse, la population d'un hameau vint le prier d'obtenir de la pluie. Aussitôt il envoya les chrétiens dans l'oratoire commun et se renferma lui-même dans sa chambre. Il y resta au moins deux heures en prières, et lorsqu'il en sortit, les yeux inondés de larmes, il dit aux chrétiens qui attendaient sa réponse : « Vous en aurez trop, trop... » Et en effet, il survint une pluie si abondante que ce fut une inondation. »

Ainsi, la vénération populaire entourait, en quelque sorte, M. Clet d'une auréole surnaturelle[1]; Dieu allait bientôt le couronner d'une gloire plus grande encore. Si l'on en croit un des témoins du procès de 1869[2], le Vénérable, sur la fin de sa vie, avait coutume tous les jours, vers le soir, de demander à Dieu, dans une

1. Voici ce que rapporte un des témoins entendus dans le procès dont nous avons parlé. Un jour, le Vénérable revenait d'une chrétienté qu'il avait visitée; sur la route, à trois milles environ de cette chrétienté, il rencontra des païens qui l'attendaient, dans le dessein de se saisir de lui et de le dépouiller; mais ces hommes n'osèrent pas porter la main sur lui, parce qu'ils le virent tout environné de lumière et élevé de deux palmes au-dessus de la terre. C'est ce qu'ils racontèrent ensuite à des chrétiens, de qui le tenait le témoin en question. *Epistola judicum delegatorum ad S. RR. Congregationem*, 12 août 1870, imprimé, p. 35 et sq. — D'après une lettre de M. Lamiot, que nous citerons au chapitre suivant, les chrétiens attribuaient au Vénérable le don de lire dans les consciences et de deviner les péchés qu'ils étaient sur le point de commettre.

2. Ce témoin fut entendu dans la session du 17 avril 1869.

prière spéciale, de lui accorder la faveur et la grâce d'endurer le martyre. Il fut exaucé : un événement qui tenait du prodige et qui survint, en 1818, à Pékin, amena un redoublement de persécution dans l'empire et fut la cause première de la captivité et de la mort de M. Clet. Le fait a été raconté, peu d'années après, par des missionnaires qui l'avaient pu observer eux-mêmes, qui tout au moins le savaient d'original : leur recit se trouve dans l'un des premiers bulletins de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, auquel nous l'empruntons [1] :

« Le 14 mai 1818, un phénomène extraordinaire jeta l'épouvante dans le palais impérial de Pékin. Entre cinq et six heures du soir, des ténèbres épaisses se répandirent tout à coup sur la capitale et ses environs; elles étaient accompagnées d'un vent violent du sud-est et d'une pluie abondante. Un chrétien de Pékin, qui avait été témoin de ce phénomène, raconta à Macao que ces ténèbres furent deux fois interrompues par des intervalles pendant lesquels le ciel était tout rouge et l'atmosphère infecte; que de fréquents coups de tonnerre ajoutaient à l'horreur d'un tel spectacle, et que l'air ne redevint serein qu'après la troisième obscurité. L'empereur, effrayé, consulta les magiciens, les devins, les lettrés pour connaître la cause d'un événement si extraordinaire. Tous confessèrent leur ignorance. Quelques-uns l'attribuèrent aux enchantements des chrétiens. Dès le lendemain (15 mai), l'empereur publia, à l'occasion de ce phénomène, plusieurs décrets. L'un de

1. *Annales de l'Association de la Propagation de la Foi*, t. Ier, no 6, août 1825, p. 21 et sq.

ces décrets commence ainsi : « Hier, à cinq heures « trois quarts après midi, un vent violent s'éleva du « côté du sud-est; il était accompagné de pluie et causa « des ténèbres si épaisses que, dans l'intérieur des « maisons, avec des lampes allumées, les hommes avaient « peine à se reconnaître les uns les autres. La frayeur « que nous a causée un phénomène si étrange ne nous « a pas permis de prendre aucun repos la nuit sui- « vante. Nous l'avons employée à examiner avec le « plus grand soin pour quel motif le Ciel a voulu nous « effrayer par un tel prodige; car, selon la doctrine « des anciens, les ténèbres causées par le vent présagent « communément quelque grand malheur, quelque fléau « du Ciel. » L'empereur s'interroge ensuite lui-même et se demande s'il ne se serait point rendu coupable de quelque faute ou de quelque négligence dans le gouvernement de ses États; si ses mandarins n'ont point, à son insu, commis des malversations ou fait couler le sang innocent. Il ordonne à ceux de ses sujets qui lui sont dévoués, et sur qui le prodige a fait une impression religieuse, de lui découvrir avec un cœur droit et exempt de passion les fautes commises par lui ou par ses mandarins, qui pourraient être venues à leur connaissance, afin qu'il puisse réformer les abus et punir ceux qui causent du dommage aux particuliers et à l'État. Il déclare ceux qui lui feront de semblables dénonciations dignes du titre de sujets fidèles, sincèrement dévoués au bien de l'État. Quant à ceux qui feraient des dénonciations fausses, ils commettraient un crime énorme et feraient une injure atroce à la majesté impériale. « Les accusations calom-

« nieuses, dit-il, causent la ruine et la mort d'une « foule d'innocents; elles seules sont capables de pro- « voquer un signe aussi effrayant que celui qu'on a vu. « Le vent, continue-t-il, ayant soufflé du sud-est, c'est « un signe assez vraisemblable qu'il s'est commis de « ce côté-là quelque grand crime, que les mandarins, « par négligence à s'acquitter de leurs devoirs, ont « ignoré, et qui allume le courroux du Ciel. » L'empereur termine ce décret en enjoignant à tous ses mandarins fidèles d'examiner leur conscience, de se corriger de leurs fautes et de s'acquitter exactement de leurs fonctions, pour se conformer à sa volonté et au désir qu'il a, lui, empereur, de pratiquer la vertu et de détourner les calamités de dessus son empire. »

Comme il était trop facile de le prévoir, on s'en prit aux chrétiens des sinistres présages qui avaient si fort épouvanté Kia-king et sa cour, et l'on crut que le meilleur moyen de conjurer les catastrophes qui menaçaient l'empire était de ranimer la persécution à peine éteinte. L'une des premières provinces où elle se déchaîna fut, cette fois, le Hou-kouang. La dénonciation calomnieuse d'un païen contre un chrétien, son ennemi de vieille date, fut cause que ce nouvel orage, qui commençait à planer sur toutes les chrétientés de la Chine, éclata tout à coup au milieu du troupeau de M. Clet. M. Chen fut arrêté, au commencement de 1819, non loin de Kou-tching; durant quelques jours, M. Clet put échapper aux recherches de ses ennemis, en se cachant dans les antres et dans les forêts des environs; il était même parvenu à s'éloigner du Hou-kouang et pouvait se croire en sûreté, dans une famille chrétienne

de la province du Ho-nan, lorsque, trahi et dénoncé par un apostat, il fut pris, le 16 juin de la même année. Lui-même avait exposé en détail l'origine et les débuts de cette persécution et raconté les circonstances de son arrestation dans un écrit qu'il avait communiqué à M. Lamiot. Il le lui redemanda, dans les derniers jours de sa détention, à Ou-tchang-fou, et on ne le retrouva plus après sa mort. On sait que saint Vincent de Paul, sentant sa fin approcher, aurait voulu ravoir, pour les détruire, plusieurs de ses lettres qu'il jugeait de nature à lui faire honneur devant la postérité, notamment celle qui contenait l'unique témoignage qui existât au monde de son séjour à Tunis et de sa captivité en Barbarie [1]. L'humilité de M. Clet s'inspirait de celle de son bienheureux Père, et, en cette circonstance, sut mieux parvenir à ses fins. Heureusement, il nous reste de lui trois lettres qui peuvent en partie suppléer à la relation détaillée que nous avons perdue. La première est adressée à M. Lamiot et date de l'époque où le Vénérable était réfugié chez ces chrétiens du Ho-nan [2]. Nous en avons déjà cité quelques lignes, où il parle de la perte récente de M. Dumazel, « sa première croix », ainsi qu'il le disait, dans ces douloureuses épreuves :

« Notre seconde croix, ajoute-t-il, est la capture de M. Chen. Il a été vendu par un nouveau Judas, vingt

1. Voir *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 1, note 1.

2. Les deux autres lettres, auxquelles nous faisons allusion, ont été adressées par le Vénérable, de sa prison de Ou-tchang-fou, dans le courant de 1820, la première à M. Richenet, la seconde à M. Marchini, procureur de la Propagande à Macao. Elles sont citées dans la *Notice sur le vénérable Clet*, p. 541 et sq.

mille deniers, à quelques prétoriens et à quelques mauvais garnements dont la Chine abonde, connus sous le nom de *Houo-hoei*[1]. Il a été conduit à Kou-tching; de là, envoyé à Ou-tchang-fou, avec quinze ou dix-huit chrétiens pris à peu près dans le même temps. Son sort n'est pas encore défini. Voici l'origine de la persécution que nous venons d'essuyer et qui a commencé dans les premiers jours de la première lune de la présente année. Un païen, connu de tous pour mauvais garnement, qui m'accusa, il y a huit ans, et qui ne reçut pour récompense qu'une vingtaine de soufflets, a pris, cette année, une voie plus efficace. Il a brûlé sa maison, et il en accusé pour auteurs deux familles à mon instigation. Il en a même accusé M. Ho et M. Ngay[2].

1. Ce n'est pas la moins curieuse des associations de la Chine, que celle des *Houo-hoei* ou des Pompiers. Voici ce qu'en dit le P. Leboucq, *Associations de la Chine*, p. 125 et sq.: « Le corps des pompiers, en Europe, est le symbole du dévouement... En Chine aussi, l'idée qui, il y a tantôt trois mille quatre cents ans, présida à l'institution de cette société, fut, sans aucun doute, une idée philanthropique... Dans le principe, cette association ne se recrutait que parmi les hommes d'une conduite et d'une honorabilité reconnues... Aujourd'hui, les Pompiers, infidèles aux nobles traditions de leurs prédécesseurs, ne sont plus guère que des maraudeurs déguisés... Un riche banquier, qui perdit, il y a trois ans, et sa maison et sa fortune, me disait, quelques jours après l'incendie qui l'avait ruiné : « Quel « malheur pour moi d'avoir fait le commerce dans un bourg doté d'une « compagnie de Pompiers ! Partout ailleurs, ma maison aurait pu être « brûlée, mais au moins mon argent et mon mobilier n'auraient pas été « volés. » Il est peu de villes, peu de centres de commerce qui ne comptent deux ou trois cents Pompiers. La trop fameuse cité de Tien-tsin, à elle seule, en possède quelque cinq mille, tous recrutés dans les basfonds de la société. Les Pompiers de Tien-tsin ont la réputation, bien méritée, je crois, d'allumer plus d'incendies qu'ils n'en éteignent... L'opinion publique leur attribue un grand rôle dans les incendies et les massacres du 21 juin 1870. »

2. M. Stanislas Ngay, dont il a été question déjà dans deux des notes précédentes de ce chapitre, était le dix-huitième élève du séminaire interne

Ce dernier, dès les premiers jours, a fui, sans mot dire, dans le Chang-tsin-hien. Cette absurde calomnie a pris créance au prétoire. La capture de M. Chen, qui a eu lieu peu de jours après, a envenimé l'affaire. Le mandarin civil a envoyé plus de vingt prétoriens à notre petite résidence, un jour de dimanche, à l'époque de la célébration de la fête. M. Ho était seul au logis : on l'a fait bien vite évader. Les prétoriens ont dévasté notre maison, brisé malles et buffets, ont pris tout ce qui leur a plu, et s'en sont retournés. Cette persécution, toutefois, n'aurait pas eu de grandes suites, si le mandarin civil se fût seul mêlé de cette affaire ; mais le mandarin militaire a voulu y prendre part, quoique ce ne fût pas une chose de sa compétence. Il a envoyé à diverses reprises deux ou trois cents soldats chercher l'Européen : il a mis ma tête à prix, et a promis trois mille taëls et le bouton [1] à celui qui me prendrait. L'avidité d'un gain si considérable a mis en activité les prétoriens, les soldats, les *Houo-hoei*, les païens du voisinage et même quelques mauvais chrétiens se sont mis à scruter les maisons, les chaumières, les grottes, les cavernes et tous les souterrains connus. Cette perquisition scrupuleuse a duré presque un mois ; mais *non est sapien-*

de Pékin ; il fut ordonné prêtre en 1817. C'est la première fois qu'il soit question de lui dans les lettres qui nous sont restées du Vénérable. Il est probable qu'il vénait d'arriver au Hou-kouang; il ne dut vivre que quelques mois avec M. Clet. Nous savons qu'il mourut au Ho-nan, en 1849, à l'âge de 65 ans. — Voir un bel éloge de ce missionnaire, dans les *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. XVI, p. 407 et sq.

1. On sait que le signe particulier du mandarinat est un bouton, qui se porte au sommet du bonnet officiel et qui, par sa couleur, sa dimension, sa matière plus ou moins précieuse, indique le grade hiérarchique de son possesseur.

tia, non est prudentia contra Deum [1]. M. Ho et moi avons parcouru je ne sais combien d'antres et de cavernes, qui n'étaient visitées que lorsque nous étions sortis pour aller dans un lieu plus sûr. Je ne puis ne pas reconnaître et ne pas admirer l'influence de la divine Providence qui, sans miracle, nous a fait équivalemment avertir de sortir au plus tôt d'une caverne souterraine, profonde de dix pieds, où on me croyait bien en sûreté. Il y avait onze jours que j'y habitais, lorsqu'au soleil couchant, mon compagnon d'ermitage grimpa jusqu'à un petit trou par où on pouvait voir sur la route. Dans cet instant, il entendit un passant qui dit à haute voix : « Dans cette caverne, il y a quelqu'un de caché ; car la pierre qui en bouche l'entrée est nette. » Nous regardâmes ces paroles comme un avis du Ciel. Nous devions y demeurer encore un ou deux jours ; mais, dès que la nuit close fut venue, nous nous hâtâmes d'émigrer, et, dès le lendemain matin, la caverne fut visitée par un *tou-sse* [2], accompagné de deux païens. Délivré par l'aimable Providence d'un péril si imminent, je l'en ai remerciée du mieux que j'ai pu, et, plein de confiance en Dieu, j'ai employé sans crainte deux nuits, pour sortir d'un pays où je ne pouvais plus demeurer sans témérité, et me suis embarqué pour me rendre dans le Ho-nan, d'où j'ai l'honneur de vous écrire [3].

1. « Il n'y a point de sagesse, il n'y a point de prudence contre le Seigneur. » Prov., xxi, 30.

2. Mandarin d'armes, dont le grade correspond à peu près à celui de major dans l'armée française.

3. Dans sa lettre à M. Richenet, dont nous parlons plus haut, le Vénérable résume ainsi les faits dont nous venons de lire le récit détaillé : « Un païen, pour se venger d'un chrétien qu'il haïssait, a brûlé lui-même

Les soldats envoyés dans nos montagnes se sont comportés en vrais brigands, dévastant les maisons, brisant les meubles, et volant poules, cochons et tout ce qu'on n'avait pu soustraire à leur rapine; arrêtant tous les hommes qu'ils rencontraient ou les dépouillant de leurs habits et les renvoyant. Plusieurs familles, saisies de je ne sais quelle terreur diabolique, ont affiché la tablette païenne: plusieurs autres ont été forcées par les païens à l'arborer, et n'osent la déchirer, de peur de nouvelles vexations. Ces chrétiens, équivalemment apostats, ont néanmoins déboursé bien des deniers, tandis que la plupart des familles demeurées fidèles n'ont pas donné une obole, excepté ce qu'ils avaient ensemble concerté de donner aux prétoriens pour éviter leurs visites : ce qui, toutefois, n'a servi de rien, à cause de la cruelle visite des soldats. Nous avons à peu près tout perdu. Nous n'avons fui qu'avec les habits que nous avions sur le corps; ma malle de messe a été prise, et celle de M. Chen : nos livres chinois ont presque tous été portés au prétoire. »

sa maison, et est allé l'accuser d'avoir commis ce crime à mon instigation. Cette accusation d'incendiaire est tombée, mais le mandarin civil et le mandarin militaire, ce dernier surtout, se sont mis à la recherche de l'Européen. Trois ou quatre cents hommes, soldats, prétoriens, païens, ont envahi nos montagnes, alléchés par une promesse de mille taëls faite à celui qui me prendrait; ils ont visité toutes les cavernes et tous les antres; mais ils n'y arrivaient que quand j'en étais sorti pour m'abriter ailleurs. Une fois surtout, il y avait onze jours que j'étais dans une caverne profonde de dix pieds, lorsque, sur le soir, un passant dit à son compagnon : « La pierre de cette ouverture a été dérangée, il y a peut-être là quelqu'un de caché. » Cette parole nous parut une voix du Ciel, nous sortîmes de notre retraite, et le lendemain elle fut visitée, mais sans résultat. Enfin, las de parcourir les grottes dont plusieurs étaient périlleuses, je pris la fuite la nuit, et me rendis au Ho-nan... »

Dans son dénûment, le Vénérable fait appel à la charité de M. Lamiot. Il ne voudrait pas demeurer à la charge de ses hôtes ; surtout il ne voudrait pas rester inactif dans sa retraite, et, puisqu'il ne peut espérer de revoir de longtemps sa résidence du Hou-kouang, son dessein serait de se mettre au plus vite au travail, dans la province où il se trouve, et d'administrer jusqu'à nouvel ordre les chrétientés du Ho-nan :

« En attendant que je puisse retourner à nos montagnes de Kou-tching, dit-il, j'entreprends l'administration du Ho-nan. Ma santé se soutient, malgré nos traverses et mon âge plus que septuagénaire. Je ne désire rien des choses d'ici-bas, qu'une bonne montre : de celles que vous nous envoyâtes, il y a plus de deux ans, il n'y en avait qu'une de passable. Les autres avançaient d'une et ensuite de deux heures par jour : ensuite toutes ont été saisies d'une fièvre intermittente qui les a conduites à la mort. Si vous avez donc quelque chose de bon en genre de montre, je vous prie de me l'envoyer, et ensuite de l'argent... Nous sommes plus que pauvres, puisque nous en sommes à l'emprunt... Voyez donc si et comment vous pouvez nous secourir. Dans le brigandage, je ne sais ce qu'est devenue l'eau baptismale. En conséquence, je prie humblement, par votre canal, Mgr de Nankin [1] de nous envoyer des saintes Huiles... »

Quoi de plus touchant que ces lignes, écrites par un vieillard infirme, à peine échappé des mains de ses per-

1. La mission du Ho-nan relevait de l'évêque de Nankin, de même que celle du Hou-kouang était sous la juridiction du vicaire apostolique du Chan-si.

sécuteurs et sur le point d'y retomber, qui ne songe qu'à travailler encore durant les quelques jours de liberté et de vie qui peuvent lui rester, et qui n'a rien perdu de son aimable humeur et de son bon sourire, au milieu de tant d'épreuves et en face de tant de périls ? Il ne pouvait, en effet, se faire illusion sur l'avenir, ni se croire tout à fait hors de danger. Il semble même qu'il ait eu, un moment, la pensée de s'éloigner de la maison qui lui servait d'abri et où il ne se sentait pas assez à couvert de toute surprise. « Ma capture, écrivait-il, l'année suivante, à un missionnaire de Macao [1], est due à l'imprudence d'une famille qui, pendant mon séjour chez elle, m'assurait toujours qu'il n'y avait rien à craindre ; sa sécurité a fait la mienne. » Bien plus, il paraît que le Ciel lui avait fait clairement connaître d'avance le sort qui l'attendait : « Le jour même où il fut pris, dit le bienheureux Perboyre dans une lettre qu'il écrivait en 1837 [2], de l'endroit où M. Clet avait été arrêté, le jour même où il fut pris, avant que dans tous les environs on eût la moindre nouvelle qu'on le poursuivait, il annonça à une personne qui vit encore que, ce jour-là, les satellites viendraient le prendre, ce qui donna à penser à cette personne que le Seigneur avait sans doute envoyé son ange pour l'en avertir. » A côté et à l'appui de ces lignes, dont l'auteur est si digne de foi, nous pouvons citer un certain nombre de dépositions,

1. M. Marchini, procureur de la Propagande, à Macao.

2. *Vie du bienheureux Perboyre,* p. 204. Cette lettre a été publiée pour la première fois dans les *Annales de la Congrégation de la Mission,* t. V, p. 285 et sq.

recueillies lors des informations canoniques auxquelles nous avons déjà fait allusion. Plusieurs témoins attestèrent en effet, qu'à diverses reprises et dès avant son départ du Hou-kouang, le serviteur de Dieu avait prédit, en termes très précis, et sa prochaine arrestation et sa future captivité [1]. L'un d'eux raconta aussi [2] que M. Clet, le matin du jour où il fut pris, vit en songe un jeune homme vêtu de blanc qui, deux fois de suite, l'appela par son nom et lui dit : « Les satellites approchent, lève-toi ; » et comme il ne s'éveillait pas, le jeune homme le saisit par le bras et l'entraîna hors de son lit, en lui disant : « Voici les satellites et tu dors. » Se levant aussitôt, le Vénérable ne douta pas que son ange gardien ne l'eût averti du péril qu'il courait. Ses hôtes lui fournirent des habits d'emprunt, et, déguisé en marchand, une cruche d'huile à la main, il chercha à fuir. Il s'apprêtait à sortir du village qu'il habitait, quand il le trouva déjà investi par les satellites. Ceux-ci étaient conduits par un mauvais chrétien, maître d'école au Hou-kouang, jeune homme de mœurs scandaleuses, que souvent M. Clet avait sévèrement réprimandé pour son inconduite et qui était devenu

1. Un témoin, entendu dans la cinquième session (17 avril 1870) du procès instruit au Ho-nan, raconta qu'un jour, tandis que le Vénérable disait la messe dans sa chapelle de Kou-tching, deux oiseaux vinrent voleter et gazouiller autour du sanctuaire où ils finirent par entrer. Après la messe, le Vénérable les prit et les mit en cage, puis dit aux assistants : « Vous voyez l'image de ce qui doit m'arriver : je serai pris par les satellites comme je viens de prendre moi-même ces deux oiseaux : *Captura harum avium a me facta parabola est, scilicet assimilatio est in futurum me a satellitibus capiendum esse.* »

2. Il fut entendu dans la septième session (7 juillet 1869) du procès instruit à Ou-tchang-fou, capitale du Hou-pé.

l'ennemi mortel des missionnaires. C'est lui qui avait livré M. Chen pour vingt mille deniers ; poussé par l'appât d'un nouveau gain, par son animosité contre celui qui avait voulu le retirer du vice, il s'était mis à la recherche de M. Clet, dont il finit par découvrir la retraite. Suivant d'autres versions[1], c'est après avoir célébré la sainte Messe, et sur le seuil même de la maison de ses hôtes, que le Vénérable fut arrêté. La plupart des témoignages ajoutent que, lorsqu'il aperçut le jeune traître au milieu des satellites, il s'avança vers lui et, comme le divin Maître, lui dit : « Mon ami, dans quel dessein êtes-vous venu ici ? » Il lui aurait dit encore avec une grande douceur : « J'ai pitié de vous. » Sur quoi le misérable, comme s'il se fût trouvé offensé par ces paroles : « Pourquoi, lui répliqua-t-il vivement, avez-vous pitié de moi ? » puis se tournant vers les satellites : « C'est lui, dit-il, voici celui que vous cherchez. » Aussitôt le saint prêtre fut chargé de chaînes et les soldats l'emmenèrent.

Cette scène se passait, le dimanche de la Trinité, 16 juin 1819, dans le petit village de King-kia-kan, à peu de distance de la ville de Nan-yang-fou. Dix-huit ans plus tard, le bienheureux Perboyre s'agenouillait en ce lieu, consacré en quelque sorte, à ses yeux, par de si grands souvenirs. « Comme dans mes voyages, écrivait-il alors[2], j'ai plusieurs fois suivi ou croisé les routes que ce vénérable confrère avait parcourues, lorsque, chargé de chaînes pour Notre-Seigneur, il était conduit devant les divers tribunaux de cette province et

1. Dans la lettre déjà citée.
1. *Notice sur le vénérable Clet*, p. 536.

du Hou-kouang, je vous assure que ce n'est pas sans émotion que j'en entendais rappeler le souvenir par ceux qui m'accompagnaient. C'est dans l'endroit même où je me trouve en ce moment, qu'il a été pris, et nos plus proches voisins l'ont suivi dans toutes ses prisons... Pour mon compte, je me félicite de travailler dans cette portion de la vigne du Seigneur qu'il a cultivée lui-même avec tant de zèle et de succès. Son souvenir, que l'on conserve si précieusement, ne sert pas peu à m'animer à marcher sur ses traces et à continuer le bien qu'il a commencé. »

CHAPITRE IX

M. Clet dans les prisons du Ho-nan et de Ou-tchang-fou. — Ses dernières peines et ses derniers travaux : M. Lamiot arrêté et mis en jugement ; différend entre les deux églises du Nam-tang et du Pé-tang. — Condamnation et mort du Vénérable.

1819-1820

Le Vénérable fut d'abord conduit à Nan-yang-fou, ville de premier ordre, distante d'environ une lieue du village où il avait été arrêté. On y traîna aussi ses hôtes et quelques autres chrétiens du pays, faits prisonniers en même temps que lui[1]. Dix jours plus tard, M. Clet dut entreprendre, chargé de chaînes, un trajet de soixante lieues pour se rendre à Khaï-foung-fou, capitale du Ho-nan, où il comparut devant le gouverneur et les principaux mandarins de la province. Dans ces deux villes, il fut traité avec la dernière inhumanité. Un jour, il avait dit au mandarin de Nan-yang-fou, fort dur à son égard : « Mon frère, maintenant tu me juges ; dans peu de temps mon Seigneur te jugera lui-même ; » prédiction qui, nous le verrons, fut bientôt vérifiée par l'événement. Furieux, le magistrat lui répondit : « Eh bien ! je vais, en attendant, te faire donner quelques soufflets, et je verrai comment ton Seigneur me punira. » Et sur son ordre un soldat, prenant une triple semelle de gros cuir, en meurtrit

1. « Tous nos plus proches voisins l'ont suivi dans toutes ses prisons, par cela même qu'il avait été leur hôte. » Lettre du bienheureux Perboyre, écrite du lieu même où le Vénérable avait été arrêté.

le visage du serviteur de Dieu, qui, du reste, endura plus d'une fois cette torture et d'autres non moins cruelles, et qui écrivait peu après à ce sujet : « Dans le Ho-nan, j'ai été honoré à diverses reprises d'une trentaine de soufflets et d'un agenouillement à nu pendant trois ou quatre heures sur des chaînes de fer[4]. » Souvent, dans la même ville, le saint prisonnier passait la nuit à genoux et en prière. Le geôlier s'en aperçut une fois : frappé de respect et de compassion à cette vue, il n'osa s'approcher; mais, racontant le matin ce fait à un chrétien, il lui dit avec émotion : « Quel prodige voulait donc obtenir ce vieillard, qui a veillé ainsi jusqu'au lever du jour? » Souvent aussi, pour prier, le Vénérable s'agenouillait sur un petit banc qui était à son usage; un autre geôlier, moins humain, mit dessus des chaînes de fer : M. Clet continua de s'y agenouiller comme s'il ne se fût aperçu de rien[2]. Le régime de la prison de Khaï-foung-fou, où le Vénérable passa près d'un mois, était particulièrement sévère. Outre les privations, les souffrances communes à la plupart des prisons de la Chine, on avait encore à endurer, dans celle-là, « une autre incommodité qui, dit M. Clet lui-même, n'est pas moins douloureuse et qui est très gênante : c'est une chaîne de fer qui nous liait tous sur notre chevet et nous empêchait de lever la tête; on pouvait seulement, avec bien des efforts, se tourner sur le côté et sur le dos[3]. »

Vers le milieu du mois de juillet, M. Clet dut encore

1. Lettre à M. Richenet, en date du 28 décembre 1819.

2. Dépositions de témoins cités dans le procès instruit au Ho-nan, sessions du 30 mars 1869 et du 20 avril 1870.

3. Lettre citée à M. Richenet.

changer de prison. Les mandarins de Khaï-foung-fou, ayant appris qu'il avait eu sa résidence habituelle et exercé surtout son ministère au Hou-kouang, l'envoyèrent à Ou-tchang-fou, capitale de cette province, pour y être interrogé et jugé. La distance que le Vénérable avait cette fois à parcourir était de cent quarante lieues. Il fit ce voyage, qui dura vingt jours, « les fers aux pieds, les menottes aux mains et les chaînes au cou, n'ayant pour auberge que les prisons qui se rencontraient[1] ». Un des témoins qui furent cités, lorsque le procès du serviteur de Dieu s'instruisait au Hou-kouang, ajoute qu'il était porté, comme les plus grands criminels, dans une cage de bois[2]. Le père d'un autre témoin entendu dans le même procès vit arriver le Vénérable à Ou-tchang-fou, les vêtements tout couverts de sang par suite des mauvais traitements et des soufflets qu'il avait reçus dans la route. Cependant son visage était gai, il avait le sourire sur les lèvres et ne laissait échapper aucune plainte[3]. Il eut, au reste, bientôt l'occasion de se réjouir et de remercier la Providence de l'état de dénûment et de souffrance où il se trouvait alors :

« L'intention du mandarin, raconte-t-il lui-même[5], était de m'envoyer dans une prison où j'aurais été seul chrétien, et où j'aurais peut-être péri faute de secours, mon séjour dans les prisons du Ho-nan et ma longue route ayant fort altéré ma santé ; mais la bonne

1. Lettre citée à M. Richenet.
2. Session du 20 avril 1870.
3. Session du 31 mars 1869.
4. Dans la lettre à M. Richenet, dont nous avons déjà parlé.

Providence a permis que les geôliers de cette prison ne voulussent pas me recevoir. J'étais alors dans un pauvre état : une grande maigreur, une longue barbe qui fourmillait de poux, une chemise assez malpropre sur une culotte de même calibre, tout cela annonçait un homme qui n'avait point d'argent. Ce refus a été cause qu'on m'a conduit dans une prison voisine, où j'ai eu la consolation de trouver M. Chen et dix bons chrétiens réunis seuls dans une chambre, où nous faisons sans gêne en commun les prières du matin et du soir, où nous pouvons même célébrer les fêtes, sans être inquiétés soit par les geôliers, soit par une multitude de païens prisonniers qui occupent d'autres chambres donnant sur une vaste cour, où chacun a la liberté de se promener depuis l'aurore jusqu'à la nuit. A cette vue, je vous avoue que je n'ai pu m'empêcher de verser des larmes de consolation et de joie en considérant le soin paternel du bon Dieu à l'égard de son indigne serviteur et à l'égard de ses enfants fidèles, qui ne pouvaient être confessés que par moi. Nous avons tous fait la confession, et M. Tchang, qui continue en secret la visite des chrétientés dans les lieux voisins de cette ville, ayant célébré la messe dans une maison peu éloignée, nous a apporté la sainte communion à l'insu de tous nos cohabitants[1]. »

1. Dans sa lettre à M. Marchini, M. Clet s'exprime ainsi sur le même sujet : « Il faut avouer que nous jouissons ici d'une telle liberté, que je me persuaderais à peine que nous sommes en prison, si les portes n'en étaient pas fermées. Nous prions soir et matin ; nous faisons les fêtes en commun ; nous prêchons sans être incommodés par une cinquantaine de prisonniers païens, qui, sous un même couvert, occupent d'autres cages. Bien plus, nous sommes peut-être les seuls dans le Hou-pé qui fassions les fêtes aussi hardiment, aussi paisiblement. Admirez ici la

Ainsi, comme par une miséricordieuse attention du Ciel envers le saint missionnaire et pour adoucir ses suprêmes épreuves et ses derniers instants, la petite communauté chrétienne des montagnes de Kou-tching se trouvait en partie reformée dans une prison de Ou-tchang-fou. Ce fut là cependant que M. Clet éprouva l'une des plus grandes peines, sinon la plus grande, de sa vie tout entière. Comptant pour rien ses propres tourments, s'il ressentait quelque chagrin depuis le commencement de la persécution, c'était au sujet de tous ces chrétiens qui s'y trouvaient enveloppés avec lui; mais comme il ne pouvait songer à s'accuser lui-même de leur infortune, la compassion qu'elle lui inspirait n'était mêlée d'aucun remords. Bientôt il apprit l'arrestation de M. Lamiot à Pékin, celle de plusieurs familles chrétiennes au Ho-nan, arrestations qu'il crut, quoique bien à tort, devoir attribuer à quelques aveux que la ruse de ses premiers juges lui avait arrachés. A dater de ce moment, on peut dire qu'il n'y eut plus pour lui de repos sur la terre : se regardant comme le plus grand des criminels, il ne cessa dès lors d'appeler la mort de ses vœux; mais ce n'était plus, comme autrefois, pour offrir à Dieu le témoignage de son sang : c'était pour expier sa faute par un supplice qu'il n'avait, disait-il, que trop mérité.

Providence qui, contre la première intention du mandarin, a réuni deux prêtres dans une même prison avec dix chrétiens que j'ai confessés plusieurs fois, et qui ont reçu avec nous la sainte Communion de la main d'un de nos confrères. Ce fait est peut-être inouï dans les procès de la Chine : c'est ainsi que le Consolateur des affligés traite ses enfants en bon père, de crainte qu'ils ne succombent sous le poids des tribulations qu'il leur envoie pour les éprouver. »

Pour comprendre comment, au terme d'une si admirable vie qu'allait couronner le martyre, M. Clet put être livré à de telles tortures de conscience et subir, dans son âme, une pareille agonie, il faut se rappeler la conduite ordinaire de Dieu à l'égard de ses serviteurs les plus saints, lorsqu'il leur prépare ses plus grandes faveurs : il leur envoie d'abord des humiliations et des souffrances, qui en doivent être comme la rançon. Le Vénérable allait cueillir l'une des plus belles palmes que portent les élus dans le ciel : il dut traverser les angoisses de Gethsémani avant de monter au Calvaire. Ajoutons qu'afin de n'être pas, en quelque sorte, déconcerté par les expressions dont il se sert en s'accusant, disons mieux, en se calomniant lui-même, il faut se rappeler aussi les exagérations non moins surprenantes de l'humilité de plusieurs saints, d'un Vincent de Paul, par exemple, affirmant qu'il méritait d'être tenu pour « abominable devant Dieu et devant les hommes », et pour « le plus grand pécheur de l'univers[1] ». C'est bien un écho de ces touchantes et édifiantes hyperboles de son bienheureux Père que le Vénérable nous fait entendre dans les lignes que nous allons citer :

« M. Lamiot a été compromis à mon occasion, écrit-il à M. Richenet[2]. Il est arrivé ici, et il paraît que son affaire s'accommodera. Pour la mienne, la voilà à peu près finie : on vient de m'annoncer que dans peu, demain peut-être, je serai supplicié... Mais gardez-vous bien de me regarder comme un martyr; mon imprudence m'a fait compromettre et notre maison de Pékin

1. Abelly, *Vie de S. Vincent de Paul*, l. III, c. 11 et 13.
2. Lettre déjà citée, du 28 décembre 1819.

et des chrétientés qui souffrent par la persécution : ainsi je ne dois paraître que comme le meurtrier de plusieurs âmes et comme un coupable de lèse-majesté divine, subissant ici-bas la peine qu'il mérite. Heureux si à ce titre je puis éviter les tourments éternels! »

Dans une autre lettre, écrite vers le même temps, regardant son exécution comme imminente, il dit qu'il se prépare à mourir dans quinze ou vingt jours, et il ajoute : « Au surplus, en cas de mort, gardez-vous bien de me regarder comme martyr, mais comme coupable de lèse-majesté divine et meurtrier de plusieurs âmes, qui subit le supplice qu'il mérite; car mon imprudence m'a fait faire plusieurs aveux qui ont compromis le Pé-tang et deux ou trois chrétientés du Ho-nan, ce qui a occasionné bien des péchés dont je suis responsable devant Dieu. Je vous prie de bien faire remarquer cet article à ceux qui apprendront ma mort par vous ou par d'autres, afin de les tirer de leur erreur à mon égard. Heureux si par le supplice je puis expier mes péchés et trouver grâce [1]! »

Après avoir lu de telles pages, comment s'empêcher de penser que, quand même — et nous ne le croyons pas — les aveux de M. Clet auraient été la cause directe, unique des épreuves de ce confrère, de ces chrétiens qu'il s'accuse d'avoir compromis par son imprudence, quand même — et nous pouvons moins encore l'admettre — ces aveux lui auraient été arrachés dans un moment de faiblesse, la vivacité, l'humilité de son repentir surpasseraient et couvriraient sa faute, et que Dieu semblerait ne l'avoir permise qu'afin de nous mieux

1. Lettre à M. Marchini.

révéler cette âme, si avide de mépris, et de lui faire trouver le mérite du plus profond abaissement jusque dans la gloire de la plus belle et de la plus noble mort ?

Mais il ne suffit pas de l'entendre seul dans sa propre cause; il convient de recueillir aussi d'autres témoignages, et surtout ceux de ses prétendues victimes. Heureusement, M. Lamiot s'est chargé de lui répondre. Ce digne missionnaire, devenu supérieur des établissements du Pé-tang en 1812, à la mort de M. Ghislain, et le seul prêtre français qui restât alors à Pékin, avait été, au moment où il se croyait à l'abri de tout danger, arrêté, conduit en prison, traîné devant le Tribunal des Crimes. Il se trouvait, au milieu de ses séminaristes et de quelques prêtres indigènes, à la sépulture française, qui était aussi la maison de campagne des Lazaristes du Pé-tang, lorsque les satellites se jetèrent à l'improviste sur lui et l'emmenèrent dans la prison du Tribunal des Crimes, sans lui donner la moindre explication de leur conduite, sans lui permettre, ce qu'on accordait aisément aux plus grands malfaiteurs, de rentrer un instant chez lui pour mettre ordre à ses affaires. Il se perdait en conjectures sur les causes d'un si étrange événement; il finit par apprendre que trois lettres, signées de lui et dont, par conséquent, M. Clet aurait bien vainement tenté de dissimuler l'auteur, avaient été trouvées parmi les papiers des missionnaires, à la résidence des montagnes du Hou-kouang. Les suites que devait avoir pour lui cette découverte, M. Lamiot les a longuement exposées dans une lettre qu'il adressait, le 19 février 1820, à son frère, M. Pierre-Joseph Lamiot [1], et que nous ne

1. Principal du collège d'Aire-sur-la Lys; il était entré dans la Con-

saurions mieux faire que de citer, au moins en grande partie, pour défendre M. Clet contre lui-même. M. Lamiot rappelle d'abord les débuts de la persécution de 1818, l'arrestation de M. Chen, la dévastation de la chrétienté de Kou-tching :

« M. Clet, ajoute-t-il, seul confrère français qui me restât [1], septuagénaire vénérable, qui avait déterminé ma vocation pour la Chine, ne voyant plus le moyen de se rendre utile, crut devoir céder à l'orage et se retirer dans une province voisine, où il espérait pouvoir attendre un temps plus calme sans courir aucun danger. Malheureusement, un chrétien infidèle le livra, et par suite de cet événement je me trouvai compromis : on m'accusa d'être en correspondance avec lui et de lui avoir envoyé des secours et des missionnaires pour prêcher la religion. Le gouvernement me l'ayant présenté sous un nom qui m'était inconnu, je me crus en droit de répondre que je ne connaissais personne de ce nom. Cette réponse me tira d'affaire pendant deux mois. Vers septembre dernier, le gouverneur du Hou-pé revint à la charge. L'empereur donna ordre au tribunal de police de m'examiner, de me traduire au tribunal criminel si je continuais de répandre la religion chrétienne, et de me faire conduire à Ou-tchang-fou, si je niais la correspondance avec l'homme dont je ne connaissais pas le nom, pour être confronté avec lui. Sur cette dernière question, le nom travesti qu'on me présentait offrait quelques moyens évasifs; mais, sur la première, il fallait opter entre

grégation de la Mission avant son frère Louis, et était devenu principal du collège d'Aire après la Révolution et la dispersion de la Compagnie..

1. M. Richenet avait quitté Macao, depuis quelque temps, pour retourner en Europe.

abjurer la prédication de l'Évangile et une déclaration franche et précise. Je pris le dernier parti comme le seul digne de mon caractère, et je déclarai que, notre religion étant la seule vraie, je la prêchais à tous ceux qui s'adressaient à moi. On me présenta diverses formules plus ou moins insidieuses pour persuader à l'empereur que je ne prêchais plus; n'ayant voulu en souscrire aucune, on me mit en prison et on me fit garder par un mandarin, avec deux soldats qui jour et nuit avaient l'œil sur moi. L'empereur, instruit de tout, me fit traduire à la justice criminelle ; j'y fus conduit à la nuit tombante, cinq mandarins m'y attendaient; dès que je parus, ils me firent mettre à genoux et m'y tinrent une partie de la nuit... J'oubliais de vous dire qu'au premier tribunal on m'avait fait rendre compte de ma doctrine, et qu'à mon insu on avait persuadé à l'empereur que je prêchais celle du ciel et de la terre, ce qui me rapprochait des lettrés[1] et tendait à finir mon affaire; car, *pour ma correspondance avec M. Clet, on s'en occupait peu.* Le tribunal criminel s'empara de ma déclaration supposée, et mit tout en œuvre pour me la faire adopter; mais je déclarai hautement que je professais la doctrine du Seigneur du ciel et de la terre; que les mouvements des corps célestes dans le ciel, les merveilles de la nature sur la terre, l'harmonie de tout

1. L'*École des Lettrés* ou de Confucius s'occupait surtout de morale et fort peu de métaphysique : sur la nature et l'origine des choses, elle s'en rapportait à la doctrine du *Livre des Transformations*, dans lequel la Chine possédait, dès l'année 3369 avant Jésus-Christ, un essai de philosophie qui offre quelque analogie avec la doctrine pythagoricienne, tant par la prédominance du principe binaire, que par les oppositions qui le manifestent dans ses transformations successives : *pair* et *impair*, *ciel* et *terre*, etc.

l'univers prouvaient l'existence de ce Maître souverain qu'il fallait adorer et servir. J'avais entrepris d'entrer dans quelques détails; mais personne n'ayant voulu m'entendre, je me réduisis à requérir qu'on transmît à l'empereur ma réponse telle qu'elle était. Mon affaire ne finit pas avec le premier interrogatoire. Pendant mes dix jours de prison, j'en subis plusieurs autres qui, sous des formes diverses, tendaient au même but. Le dernier se fit avec plus d'éclat, devant un auditoire public et nombreux : les uns paraissaient applaudir à ma franchise, tandis que d'autres s'en étonnaient. Après bien des pourparlers, les plus anciens juges quittèrent la séance et me laissèrent avec leur plus jeune collègue, qui me dit : « Vous êtes manifestement réfractaire à « l'autorité du pays. — Ce n'est pas ainsi, répliquai-je, « qu'en jugea le tribunal de l'empereur quand j'y com- « parus pour le même objet, il y a quatorze ans [1]. J'en « fus renvoyé libre; je finirai par en appeler au même « tribunal, pour réclamer l'exécution de sa décision. Si « on me le refuse, j'offrirai de servir Sa Majesté toute « ma vie dans une prison, ou de souffrir la mort, plutôt « que de renoncer à la prédication de ma religion... » Tout pour le moment paraissait fini, lorsque l'ordre me vint de partir pour Ou-tchang-fou, où je devais être confronté avec M. Clet. La route était longue; il s'agissait de trois cents lieues... A force de fatigues et de constance, nous arrivâmes vers Noël à deux journées de Ou-tchang-fou. Là, j'écrivis à M. Clet, pour lui faire

1. Lors de la persécution de 1805, sur laquelle M. Lamiot avait rédigé une relation détaillée, où on lit : « Trois d'entre nous furent d'abord appelés... Mon interrogatoire fut très peu de chose... Je n'ai jamais plus paru dans cette malheureuse affaire pour être interrogé. »

part de mon arrivée et concerter avec lui mes réponses. J'en reçus la lettre la plus touchante; il me demandait pardon de m'avoir compromis et me déclarait qu'il prendrait tout sur lui, parce que si je ne parvenais à sauver l'établissement de Pékin, tout y était perdu pour la religion; il y joignait une série de questions supposées et de réponses que j'aurais dû y faire. *Je ne conçus pas comment il avait pu me compromettre.* Son humilité lui exagérait des torts qu'il n'avait pas. Je concevais encore moins comment il pouvait se charger de tout; la suite me le fit comprendre. Ses mérites seuls auprès de Dieu m'ont sauvé! Vertu magnanime qui, dans les plus grands dangers, ne peut oublier les intérêts de la religion! Un tel dévouement me pénétrait jusqu'aux larmes et me faisait dire comme un saint diacre jadis : *Quo progrederis sine filio, pater*[1]*?* Car il n'avait cessé d'être pour moi un vrai père. Dès que je fus arrivé, on me logea dans une chambre de la prison avec deux criminels, sans cependant me mettre à la chaîne, comme c'est l'usage. Le lendemain, on permit à mes domestiques l'entrée de la prison : ils y fournirent à tous mes besoins et me firent dîner de bonne heure, pour être prêt à comparaître devant les mandarins. Vers midi, on me conduisit au tribunal où se trouvaient déjà MM. Clet et Chen. Après nous avoir fait mettre à genoux tous les trois, on me demanda si je connaissais M. Clet; je répondis le connaître, quoique sa figure fût si décomposée que je ne reconnaissais plus aucun de ses traits, mais j'étais si convaincu que c'était lui,

1. « Où allez-vous, mon père, sans votre enfant ? » Paroles de saint Laurent au pape saint Sixte II.

qu'il ne m'était pas permis de le méconnaître. Au sortir du tribunal, un mandarin tartare vint me saluer : j'avais été en rapport avec lui pour affaire de traduction auprès du gouvernement. Il me demanda ce qui m'amenait ici. Il le savait. Où en était mon affaire? Il le savait probablement mieux que moi. Notre conversation se prolongea, et comme elle se faisait en tartare mantchou, les mandarins et le peuple s'en étonnaient singulièrement; ils ne comprenaient pas comment un Européen parlait si facilement une langue qu'ils ne pouvaient eux-mêmes entendre que très imparfaitement. Il me demanda où j'étais logé. Je lui repondis que mes domestiques étaient dans un hôtel, à côté de la prison. Pendant ce temps-là, j'aperçus à côté de moi MM. Clet et Chen. Je dis au premier : « Bon courage, je me « recommande à vos prières; comment vous portez-« vous? » Il me répondit en riant : « Je ne sais plus « parler ni français, ni latin, ni chinois. » M. Chen riait aussi. On s'en aperçut, et sur-le-champ nous fûmes séparés. Ce sont les derniers mots que nous pûmes nous dire... Nous subîmes d'autres interrogatoires assez insignifiants qui n'aboutirent qu'à nous faire figurer, tantôt à genoux, tantôt assis. Cependant le plaisir indicible que nous avions de nous voir compensait bien ces petites tracasseries. M. Clet, qui avait beaucoup souffert dans sa première prison, me paraissait reprendre son ancienne physionomie, quoiqu'il ne s'abusât pas sur le sort qui lui était réservé. »

On le voit, M. Lamiot n'hésite pas, en ce qui le concerne, à disculper entièrement M. Clet. Que peut-on conclure, en effet, après avoir lu cette relation, si détaillée,

si minutieuse, des comparutions du supérieur du Pé-tang devant les différents tribunaux de Pékin et de sa confrontation avec M. Clet en présence des mandarins de Ou-tchang-fou ? D'abord, les lettres saisies n'étaient évidemment qu'un prétexte, un instant exploité par un gouvernement résolu à porter les derniers coups aux missions de la Chine et à détruire jusqu'à ces établissements de la capitale qu'il avait si longtemps protégés. Aussi, dès les premiers interrogatoires qu'eut à subir M. Lamiot, n'était-il plus guère question de sa correspondance avec M. Clet, correspondance dont *on s'occupait peu.* En second lieu, ce prétexte même, ce n'est pas M. Clet, en réalité, qui l'avait fourni aux ennemis de la religion, et l'on ne voit pas comment son silence aurait pu couvrir M. Lamiot et l'empêcher d'être reconnu pour l'auteur de ces trois lettres, dont la signature décelait assez la provenance. Aussi M. Lamiot *ne conçoit-il pas comment le Vénérable avait pu le compromettre.* Enfin, autant M. Clet fut innocent du danger que courut quelque temps M. Lamiot, autant celui-ci lui fut redevable d'y avoir échappé: « Ses mérites auprès de Dieu m'ont sauvé, » dit le supérieur du Pé-tang en parlant de son vénérable confrère; à ses mérites, qui pesèrent à coup sûr, et beaucoup, dans la balance, il convient d'ajouter les efforts qu'il fit, du fond de sa prison, pour incliner à l'indulgence les juges de M. Lamiot et en obtenir un acquittement, qui fut en effet prononcé et aurait dû calmer des remords si peu fondés, si l'humilité qui les avait fait naître avait pu renoncer à les entretenir jusqu'à la fin.

Ce que nous venons de dire au sujet de M. Lamiot et d'après lui, nous pourrions, en grande partie, le répéter

à l'occasion de ces chrétientés que M. Clet se reprochait si amèrement d'avoir livrées à la persécution. Sans doute, les mandarins durent triompher bruyamment de quelques aveux qu'ils étaient venus à bout de lui arracher par ruse et par surprise ; mais était-ce bien là ce qui les avait mis sur la trace de ces familles, de ces villages de fidèles connus pour professer la religion chrétienne, et qui, pour la plupart, nous le savons aussi, se dénonçaient entre eux ou avaient été trahis par de faux frères [1] ? De plus, à prendre en eux-mêmes ces aveux qui pesaient d'un poids si lourd sur la conscience de l'humble et saint missionnaire, peut-on dire avec lui qu'il oublia, en les faisant, ce qu'il devait à la prudence et à la charité ? On a peine à l'admettre quand on voit son attitude au tribunal de Ou-tchang-fou. Déjà M. Lamiot nous en disait tout à l'heure quelque chose ; il y revient, et avec plus de précision, dans une autre lettre [2] qu'il écrivait au sortir de ces interrogatoires, où il avait admiré la fermeté, le calme, la présence d'esprit de ce vieillard, exténué par sa longue détention et ses atroces souffrances :

« La première fois que je parus en jugement avec lui, dit-il, je savais que c'était lui, mais je ne le reconnus pas, quoique aux autres entrevues il m'ait paru absolument tel que je l'avais connu il y a trente ans. Seulement, il avait la peau moins délicate et un air un peu rustique qu'il

1. C'est ce qui ressort des dépositions de plusieurs témoins entendus dans le procès du Vénérable au Hou-pé et au Ho-nan.

2. C'est dans cette lettre, adressée à M. Verbert et datée du mois de février 1820, que nous lisons cette phrase : « M. Clet jouit d'une grande réputation de sainteté. Les chrétiens disent de lui que son ange gardien lui révèle leurs péchés, avant qu'ils les aient commis et lorsqu'ils y sont déjà déterminés. »

n'avait pas autrefois, comme vous savez, et qu'il a contracté en courant les montagnes. Je ne le reconnus pas à la première entrevue, parce que, aussitôt qu'il me vit, il tourna la tête de mon côté et, chaque fois que je voulais le regarder, il avait toujours les yeux fixés et immobiles sur moi, tellement que je crus qu'il avait perdu la tête; mais je fus bientôt détrompé par la sagesse de ses réponses. Lorsqu'on me fit mettre à genoux à son côté, il se mit à pleurer... Comme on voulait frapper M. Chen, M. Clet s'écria : « Pourquoi le frapper ? je suis seul coupable. » Le mandarin lui dit : « Vieille machine (grosse injure « chinoise), tu as corrompu trop de nos gens, l'empereur « veut ta vie. » Il répondit : « Bien volontiers. » J'admirais sa sensibilité extrême pour M. Chen, pour moi, son intrépidité pour le martyre, sa présence d'esprit admirable, ce qui me fit une impression qui ne s'effacera jamais de mon âme. »

La conduite de M. Clet à Ou-tchang-fou ne peut-elle pas nous faire entrevoir celle qu'il dut tenir au Ho-nan? Un homme n'est pas, d'ordinaire, si différent de lui-même. Croira-t-on que ce confesseur de la foi, si intrépide, si maître de son esprit et de sa langue devant ses derniers juges, se soit montré devant les premiers si inconsidéré, si imprévoyant dans ses réponses ? Qu'il ait avoué ses relations avec M. Lamiot, qu'il ait nommé quelques chrétiens, quelques groupes de fidèles, la chose semble hors de doute; mais qu'il ait en cela manqué, nous ne disons pas de courage, — personne n'a osé l'avancer, pas même lui, — mais de sagesse et de circonspection, nous ne le croyons pas; il a seulement obéi aux plus honorables scrupules et suivi l'une des plus louables pentes

de sa belle et loyale nature. Ici nous sommes heureux de pouvoir le prendre lui-même à témoin. Voici en effet ce qu'au mois de janvier 1820, peu de jours par conséquent avant sa mort, il écrivait à M. Lamiot :

« Je suis si accoutumé à dire la vérité que je ne sais mentir qu'après réflexion. De là, le *fou-youen*[1] m'ayant demandé si je n'avais pas visité d'autres lieux, je répondis sans hésiter que j'avais encore visité Song-tchouang et Kio-chan. Sur quoi, je fus renvoyé au *tao-li*[2] pour m'interroger; alors, refusant d'avouer que je connusse les chrétiens de cet endroit, je fus régalé de quinze soufflets, ce qui me fit répandre une assez bonne quantité de sang. Disant toujours que j'avais oublié le nom des chrétiens de ces districts, on me fit agenouiller à nu sur des chaînes de fer pendant trois ou quatre heures. N'avouant toutefois rien, les *tao-li* présents dirent à un de mes compagnons de chaîne de me suggérer les noms de ces deux districts ; celui-ci, touché sans doute de compassion pour moi, est venu me suggérer quelques noms, que je n'ai pu désavouer devant le mandarin. Ce même mandarin me demanda si j'avais visité Lou-y-hien : *il avait sans doute auparavant reçu une liste des chrétiens de ce lieu ;* il me demanda si je les connaissais ; je répondis non; mais auparavant, à force d'instances, j'en avais désigné deux ou trois. Je pense qu'il y avait alors persécution à Lou-y-hien, puisque c'est le mandarin lui-même qui m'interrogea sur ce district et m'en nomma les chrétiens. Voilà toute ma faute, qui est bien moindre que celle que

1. Vice-roi, ou gouverneur de la province.

2. Assesseur du tribunal criminel, établi dans toutes les capitales de province.

j'ai commise à votre égard, puisque c'est sans violence que j'ai avoué avoir eu des relations avec vous... Voilà toute mon histoire du Ho-nan. Ma faute, à ce que je crois, c'est que, dès ma capture, je devais me borner à dire ces trois mots, et rien de plus : Je suis Européen, je suis chrétien, je suis venu ici pour prêcher la religion chrétienne, sans jamais désigner ni chrétiens ni lieux de chrétiens. J'ai voulu répondre aux diverses interrogations des mandarins, et j'avais scrupule de mentir. Ce n'est qu'après coup que je me suis persuadé que, si Judith n'est point blâmée d'avoir trompé Holopherne, qui en voulait au peuple et à la religion des Juifs, pourquoi ne pourrions-nous pas tromper l'empereur de Chine, ennemi déclaré de notre sainte religion ? Je ne sais si j'erre dans cette décision. »

En lisant ces lignes, M. Lamiot fut sans doute de nouveau pénétré de cette émotion qui avait mouillé ses yeux de larmes, lorsqu'il ouvrit la lettre où le Vénérable lui demandait si humblement pardon de l'avoir trahi par ses révélations imprudentes. Cette simplicité d'enfant, chez ce vieillard plus que septuagénaire, chez cet intrépide confesseur de la foi, ne semble-t-elle pas le grandir encore, à nos yeux? Ainsi donc, de son propre aveu, M. Clet, si tant est qu'il fût coupable, n'avait péché que par scrupule de vertu et par excès de franchise. Mais c'est assez pour qu'il s'empresse de prendre, en quelque sorte, ses sûretés contre l'admiration que pourraient provoquer un jour sa captivité et sa mort. On se rappelle ces admirables paroles qu'il adressait de sa prison à l'un de ses correspondants : « Gardez-vous bien de me regarder comme martyr, mais comme

coupable de lèse-majesté divine et meurtrier de plusieurs âmes... Je vous prie de bien faire remarquer cet article à ceux qui apprendront ma mort par vous ou par d'autres, afin de les tirer de leur erreur à mon égard. » Voilà, croyons-nous, le dernier mot sur toute cette question. Nous savons maintenant pourquoi M. Clet se charge lui-même si sévèrement et avec tant d'insistance : c'est qu'à la vue de la couronne qu'il est près de saisir, son humilité s'intimide et s'alarme. Il fait volontiers, joyeusement le sacrifice de sa vie, mais il craint que sa mémoire ne soit trop honorée parmi les hommes ; et s'il accepte avec bonheur les souffrances du martyre, il demande à Dieu de lui en épargner la gloire.

Après la douleur dont nous venons de parler, la plus grande peine du Vénérable, dans sa dernière prison, fut celle que lui causa la défection de quelques chrétiens vaincus par la persécution. On le vit, un jour, pleurer en apprenant que plusieurs d'entre eux avaient apostasié [1]. Ces malheureux ne recueillirent pas de leur faute tout le prix qu'ils attendaient : ils eurent d'abord à subir plusieurs mois d'une détention fort pénible, et, quand on les remit en liberté, leur misère était si grande que, sans les charitables secours qu'ils reçurent de M. Clet, ils n'auraient pu regagner leur pays qu'en de-

1. « Quadam vice mandarinus jussit eos (christianos) comedendo carnem abnegare fidem ; quidam christianorum illorum comederunt carnem. Quod sciens venerabilis sacerdos Lieou lacrymosa voce flevit amare. » — « Scivi hunc venerabilem sacerdotem, quando advertisset quosdam ex christianis in eodem carcere detentis obediisse mandato præfecti comedendo carnem pro indicio apostasiæ, amarissime flevisse. » (Actes du Procès instruit au Ho-nan, session du 30 mars 1869.)

mandant l'aumône : « Pendant que nous sommes dans une prison où nous ne manquons de rien, dit le Vénérable [1], un plus grand nombre de prévaricateurs ont été retenus quatre ou cinq mois dans une prison, libre en apparence, mais bien plus incommode, et où l'on ne donne chaque jour qu'une tasse de riz si clair qu'on peut le boire sans user de bâtonnets; ce qui peut seulement empêcher de mourir de faim. Leur malice les a trompés : *Scrutati sunt iniquitates; defecerunt scrutantes scrutinio* [2]. Ils croyaient qu'aussitôt après leur apostasie on les renverrait chez eux, mais il leur a fallu subir cette longue et pénible incarcération où ils manquaient de tout, pendant que nous fournissions des habits, des couvertures et de l'argent à une douzaine de bons chrétiens qui sont dans une prison moins libre que la nôtre. Enfin, le 1er janvier, bons et mauvais, nous avons été tous conduits au grand mandarin, qui a présenté aux apostats, dans un lieu séparé de nous, de la viande de porc dont ils ont tous mangé, quoique ce fût un samedi, ce qui est un signe d'apostasie; après quoi on les a tous renvoyés chez eux. Ils auraient été réduits à mendier leur pain, si, par compassion pour eux, malgré leur prévarication, nous ne leur avions donné des sapèques pour leur voyage. »

Si attentif à pourvoir aux besoins des chrétiens enfermés dans les prisons voisines de la sienne, à faire même tenir des secours aux malheureux transfuges, dont l'apostasie lui avait percé le cœur, M. Clet

1. Dans sa lettre à M. Marchini.

2. Psaume LXIII, 7 : « Ils ont recherché l'iniquité, et se sont fatigués inutilement dans cette recherche. »

n'oubliera pas ceux de ses enfants qui sont restés dans les montagnes de Kou-tching et que la persécution a réduits à la plus affreuse misère. « Toutes leurs maisons, écrit le Vénérable [1], ont été ravagées, dévastées, pillées avec une fureur inconcevable; on ne leur a laissé, pour ainsi dire, que les yeux pour pleurer. » Ne pouvant leur venir directement en aide, il essaye, du moins, d'intéresser le Ciel en leur faveur. Il jeûne, il prie pour l'heureuse issue d'un procès où ils s'étaient engagés sans le consulter, dont il les aurait peut-être détournés, mais qui, une fois commencé, devait suivre son cours et ne pouvait plus que leur faire obtenir les satisfactions qu'ils demandaient ou consommer leur ruine [2] : « Nos chrétiens des montagnes, dit-il lui-même, à l'instigation d'un mandarin voisin, indigné des atrocités commises contre eux, ont accusé le chef des prétoriens, auteur de ces brigandages, et ses adhérents au tribunal des crimes, dont le chef a titre de *Ngan-tcha-ssée* [3]. Ce procès au criminel, qui d'abord semblait devoir se perdre, commence à prendre une bonne tournure par la faveur de quelques mandarins indignés; et ce chef des prétoriens, qui auparavant allait la tête levée, commence à craindre pour sa peau. Il a osé proposer un accommodement frauduleux; mais le mandarin l'a rejeté

1. Dans sa lettre du 28 décembre 1819 à M. Richenet.

2. Dans le *post-scriptum* de la lettre, déjà citée, à M. Richenet, *post-scriptum* ajouté seulement le 26 janvier 1820 à cette lettre, écrite le 28 décembre précédent et qui n'était pas encore partie.

3. « Dans toutes les capitales des provinces, on a établi deux tribunaux, l'un pour les affaires civiles et l'autre pour les affaires criminelles... Le tribunal criminel, qu'on appelle *Ngan-tcha-ssée*, a un président du troisième ordre (des mandarins). » Du Halde, *Description de l'empire de la Chine* t. II, p. 27.

avec mépris, et le *Ngan-tcha-ssée* a déclaré par écrit qu'un procès au criminel ne pouvait finir que par un jugement. Ce procès a été intenté à mon insu; cependant, nous prions, nous jeûnons pour son heureuse issue; car, si les chrétiens des montagnes le gagnent, ils pourront espérer de jouir désormais de la paix ; si, au contraire, ils le perdent, ils perdront tout et seront probablement réduits à transmigrer je ne sais où. Ce qui rend la cause de cet accusé plus mauvaise, c'est que ses principaux adhérents, justement intimidés, ont pris la fuite. Pour lui, il ne peut fuir. Ce procès a été porté, d'emblée, à la capitale du Hou-pé, c'est-à-dire à cent lieues de nos montagnes. »

Mais la compassion de M. Clet s'étendait bien au-delà des frontières de la Chine. Du fond de sa prison de Ou-tchang-fou, il songe à tous ces misérables qui peuplent les prisons de sa patrie; il se souvient de ce qu'il avait entendu raconter, en France, de ces affreux repaires, qu'on y voyait encore à la fin du dix-huitième siècle, et où languissaient tant de pauvres êtres, déjà bien avilis par leur existence passée et que leur état présent achevait de dégrader. Au prix de leur sort, qu'il voudrait pouvoir alléger, le sien lui paraît enviable. Suivant son habitude, en effet, il ne se trouve pas fort à plaindre ; et sa *cage*, comme il appelle en souriant sa chambre de prisonnier, lui semble pour le moins aussi confortable que son *château de paille* d'autrefois. Il est vrai que la Providence avait adouci les rigueurs de sa longue réclusion, en lui donnant pour compagnons de captivité l'un de ses confrères et plusieurs chrétiens fidèles; il est vrai aussi que les man-

darins et les geôliers de la capitale du Hou-pé lui faisaient oublier, par leur douceur et leurs bons procédés, les mauvais traitements qu'il avait endurés au Ho-nan : « J'ai trouvé dans le Ho-nan, dit-il [1], des mandarins assez durs à mon égard, mais ceux d'ici sont fort doux; ils ont compassion de nous et nous invitent à nous asseoir lorsque les audiences sont trop longues ; trois fois ils nous ont fait dîner, s'étant informés si nous avions pris notre repas; et une fois, s'étant enquis de nous si c'était jour d'abstinence, sur notre négative, ils nous ont fait donner de la viande. »

Après avoir ainsi rendu hommage à l'humanité des magistrats du Hou-kouang, M. Clet en vient au régime de sa prison, et il ne s'en loue pas moins que de ses juges : « Je ne sais, continue-t-il, quel est l'état des prisons de France, mais vous pouvez en faire la comparaison avec celle du Hou-pé. Douze taëls environ ont fait tomber de notre cou, de nos mains et de nos pieds, les chaînes, les menottes et les entraves, en latin *compedes,* si je ne me trompe. Pour cela, chaque prisonnier donne plus ou moins à raison de ses facultés. Dans la cour, qui est assez vaste, il y a plusieurs po-

1. Dans sa lettre du 28 décembre 1819 à M. Richenet. — Dans une lettre à ses confrères portugais du Nam-tang, lettre dont nous parlerons plus loin, le Vénérable revient, en ces termes, sur les égards que les mandarins lui témoignèrent dans sa dernière captivité : *Optime sentitis nostrum nunc officium esse, ut animum gratissimum exhibeamus erga tam benevolentes mandarinos qui, præsertim duo, manifestarunt mihi et domino Chen, a meo adventu in Hou-pe, magnam benignitatem, ita ut permiserint nos sedere, quando judicabant nos esse longiori genuflexione fatigatos, pluries curarint ut daretur nobis ad edendum, cum sciverint nos habere stomachum vacuum; et una vice interrogaverint nos an dies præsens foret pro nobis dies abstinentiæ, nobis vero negantibus, jusserint ut caro nobis daretur; tandem una vice dederint nobis mille sapecas.*

tagers où chacun peut faire cuire son riz, dont la quantité est suffisante pour un homme qui n'est pas gros mangeur. On fournit en bois combustible et en deniers de quoi faire cuire ce riz, mais on ne donne ni huile ni sel; de façon que les très pauvres font une très maigre chère. Toutefois, la plupart ont de chez eux quelques deniers (cinq ou six sols par jour), pour avoir de l'huile, du sel et quelques plantes potagères. Ceux qui sont plus riches vivent comme les familles honnêtes d'Europe; pour nous, nous vivons en commun, nous avons un commissionnaire gagé qui va tous les jours au marché pour nous acheter tout ce dont nous avons besoin en fait de légumes, et quelquefois de viande. poisson, etc.; les chrétiens circonvoisins nous offrent assez souvent de la viande, du poisson, des fruits de divers genres, etc.; vous voyez par là que nous ne sommes pas bien à plaindre. »

Toutefois, à ce tableau presque riant, il convient d'ajouter quelques ombres, et le Vénérable lui-même est forcé de le reconnaître : « Nous ne sommes pas néanmoins sans quelques souffrances, dit-il. Dès que la nuit arrive, grands et petits jours, il faut mettre une de ses jambes dans une entrave jusqu'à l'aurore du lendemain. Cette entrave est formée de deux planches de deux pouces d'épaisseur, que le geôlier réunit ensemble et ferme par un cadenas, après que le prisonnier a mis une de ses jambes dans un trou formé en rond, d'où il ne peut sortir que le lendemain, à l'ouverture du cadenas. Ce n'est pas la jambe entravée qui souffre le plus, excepté du froid pour ceux qui ne sont pas nantis de bons bas; c'est l'autre jambe, que

l'on ne peut étendre à volonté, ce qui, je vous l'avoue, est fort incommode. »

A tout prendre cependant, malgré les entraves, malgré les chaînes qui souvent s'y joignaient, les prisons de la Chine, spacieuses, bien aérées, tenues dans un état de parfaite propreté, étaient encore préférables à ces cachots étroits, obscurs, infects, qui n'étaient que trop communs dans la France d'autrefois[1]. Il faut d'ailleurs se rappeler qu'en Chine la prison n'est point, à proprement parler, un châtiment : on est incarcéré d'abord comme simple prévenu, en attendant la sentence des juges qui doit renvoyer absous les innocents ou infliger aux coupables une peine proportionnée à leur crime; ces derniers peuvent continuer à être détenus, leur condamnation une fois prononcée, mais pour rester sous la main de la justice et subir un autre châtiment, les travaux forcés, par exemple, ou le supplice de la cangue[2]. Ajoutons que, d'après les lois, le mandarin préposé à la surveillance des prisonniers est responsable de leur vie et de leur santé : s'ils viennent à tomber malades, ils doivent être soignés aux frais de l'État; s'ils viennent à mourir, il faut rendre compte à l'empereur des causes de leur mort; et, pour peu que le mandarin ait à se reprocher quelque négligence ou quelque abus de pouvoir, il est immédiatement et sévèrement puni[3]. Ces garanties de bons traitements et de bons soins que la législation chinoise accordait aux détenus, ce bien-être relatif qu'ils trouvaient dans les aménagements et

1. Grosier, *Description générale de la Chine*, 2e partie, c. VII, p. 473.
2. O. Girard, *France et Chine*, t. I, p. 327 et sq.
3. Grosier, *Description générale de la Chine*, 2e partie, c. VII, p. 473.

dans le régime des prisons du Céleste-Empire, le Vénérable aurait voulu les faire connaître et adopter dans sa patrie. On sait la pitié généreuse qu'inspiraient à saint Vincent de Paul les souffrances physiques et les misères morales des prisonniers de son temps. Digne fils de l'aumônier général des galères de France, M. Clet, à la veille de sa mort, consacre les quelques loisirs que lui laissent son ministère auprès des chrétiens qui l'entourent ou les longs et nombreux interrogatoires qu'il subit, à rédiger une notice sur les prisons de la Chine, dans l'espoir que l'indulgence d'un peuple païen envers les mêmes hommes que l'on traite avec tant de rigueur dans un pays chrétien pourra faire sentir à ses compatriotes une honte salutaire et leur inspirer une heureuse émulation d'humanité. Voici cette notice, adressée sous forme de lettre à l'un de ses confrères de Saint-Lazare :

« Comme j'ai souvent ouï parler en France de basses-fosses et de noirs cachots où les prévenus sont enfermés jusqu'à la décision de leur procès, je me crois obligé de vous donner une petite notice des prisons de Chine, ne serait-ce que pour faire rougir les chrétiens d'être moins humains que les Chinois à l'égard de ces malheureuses victimes de la vengeance humaine, triste prélude de la vengeance divine, dont on travaille si peu à les préserver. J'en puis parler de science certaine, puisque j'ai passé par vingt-sept prisons pour être traduit du Ho-nan à Ou-tchang-fou. Or, nulle part, ni cachots ni basses-fosses ; dans la prison où je suis, il y a des meurtriers, des brigands, des voleurs ; tous jouissent, depuis l'aurore jusqu'à la nuit, de la



LE VÉNÉRABLE DEVANT SES JUGES, AU HO-NAN

liberté de se promener, de jouer dans une vaste cour et d'y respirer un air pur, si nécessaire à la santé. J'ai vu un homme qui avait empoisonné sa mère, crime horrible ! et il a été libre dans cette cour jusqu'au jour de son supplice.

« Pour vous donner une idée plus précise des prisons de Chine, je vous dirai qu'elles sont plus ou moins grandes ; mais qui en voit une, c'est comme s'il en voyait cent. Imaginez donc une cour plus ou moins longue, sur une largeur proportionnée, autour de laquelle sont bâties des chambres plus ou moins longues au rez-de-chaussée. Cette cour est balayée tous les jours et maintenue dans une grande propreté ; ces chambres, dans les grandes localités, peuvent contenir environ vingt-cinq personnes; on les appelle cages, en chinois *long*, parce qu'elles sont toutes revêtues de barreaux de bois de la grosseur d'une jambe de bas en haut, et les planches de la grosseur d'un pouce d'un barreau à l'autre. Cette précaution est pour empêcher les prisonniers d'endommager les murs. La partie intérieure est comme un long vestibule. Il y a une vaste porte qui, n'étant fermée que la nuit, éclaire ce vaste appartement, avec une fenêtre aux deux côtés de la porte. Les prisonniers couchent côte à côte sur des planches élevées de terre de la hauteur d'un pied pour éviter l'humidité. Aux approches de l'hiver, on donne à chacun une natte de paille pour se garantir du froid, et, aux approches de l'été, un éventail pour modérer la chaleur. Une lampe doit éclairer chaque chambre toute la nuit, et il y a un surveillant qui couche sur un lit et qui est chargé de maintenir le bon ordre et de pour-

voir aux besoins des prisonniers. Dans la cour, il y a quatre ou cinq hommes gagés pour battre à tour de rôle un instrument dont le bruit, après quatre ou cinq jours, n'empêche pas de dormir. Chaque chambre est cadenassée, et la clef est portée au mandarin de la prison. Hors de la porte extérieure est une petite chambre où plusieurs geôliers se relèvent successivement pour garder ladite porte, l'ouvrir et la fermer au besoin. Les prisonniers les plus notables nomment un d'entre eux qui ait bonne tête pour arrêter les disputes inévitables parmi un amas de gens sans règle et sans mœurs. Si l'on vient à se battre, on avertit le mandarin, qui vient gravement faire donner quelques coups de bastonnade aux coupables et faire à tous les auditeurs une petite exhortation sur la paix. Je ne dois pas oublier que la commisération chinoise va jusqu'à donner aux prisonniers, pendant les chaleurs, du thé en abondance ou bien quelque boisson rafraîchissante, et, en hiver, des habits et des culottes fourrées de coton aux plus pauvres. En France, on prêche la commisération en faveur des prisonniers; les soi-disant philosophes, non par charité, mais pour avoir occasion d'invectiver contre notre sainte religion, élèvent la voix pour réclamer contre la dureté, pour ne pas dire l'inhumanité envers les prisonniers; et moi, j'élève ma voix mourante pour opposer des païens à des chrétiens. Les prédicateurs, dans les chaires chrétiennes, réclament la charité des fidèles en faveur des prisonniers; et moi, je réclame le christianisme, la bonté de nos monarques et la tendre vigilance des magistrats en faveur d'un grand nombre de malheureux qui meurent mille et mille fois avant de perdre réellement

la vie par le dernier supplice. Le secours que les bonnes âmes donnent aux prisonniers n'est que momentané ; il appartient au ministère public, il est de son devoir d'améliorer tellement leur sort qu'ils puissent avec patience et résignation envisager la punition capitale qui les attend comme un moyen de satisfaire à la justice divine et de leur donner droit au bonheur éternel promis aux pécheurs pénitents.

« En vous faisant cette description des prisons de la Chine, mon intention est, si M. le supérieur général le juge à propos, de la faire insérer dans les papiers publics sous ce titre : *Extrait d'une lettre d'un Français, missionnaire apostolique en Chine, détenu pour la Foi dans les prisons de Ou-tchang-fou, capitale du Hou-pé.*

« Vous supprimerez mon nom, que je désire et veux n'être écrit que dans le livre de vie. »

Faire le bien, le faire sans bruit, sous le regard de Dieu seul, tel fut, jusqu'à la fin de sa vie, le désir, le soin de M. Clet. On ne s'étonnera pas de le voir mettre, vers le même temps, son zèle et sa charité au service de sa famille religieuse. Ses dernières lettres portent la trace de la tendre affection qu'il lui avait vouée. « J'apprends avec plaisir la résurrection de notre chère Congrégation », écrit-il à M. Richenet, le 28 décembre 1819. Il venait, en effet, de recevoir la nouvelle que la Congrégation de la Mission, dont la Révolution avait fermé les maisons et banni les enfants, dont l'Empire, démentant trop promptement les dispositions favorables qu'il lui montra d'abord, avait jeté le chef en prison et dispersé encore une fois les membres, était officiellement rétablie par une ordon-

nance royale et qu'elle avait trouvé comme un second berceau dans cette autre maison-mère, bien différente à cette époque de l'ancien Saint-Lazare, et que M. Étienne appelait peu après *l'étable de Bethléem* [1]. Le 26 janvier 1820, dans un *post-scriptum* ajouté après coup à la lettre que nous venons de citer, le Vénérable raconte qu'il a célébré la veille l'anniversaire du premier établissement de cette Société, qu'il se réjouissait de voir renaître enfin dans le pays d'où elle tirait son origine : « Aujourd'hui, 26 janvier, dit-il, je suis encore en vie. Hier, fête de la Conversion de saint Paul, jour mémorable par l'institution de notre Congrégation, M. Chen et moi avons reçu la communion des mains de M. Tchang, et à midi nous avons fait un petit festin, où nous étions trois prêtres et six laïques, dont deux de la prison et quatre du dehors. Il ne nous manquait que M. Lamiot, qui a payé les frais du repas. »

Ce sont les intérêts de cette chère Congrégation qui occupèrent, on peut le dire, les dernières pensées, les dernières veilles de M. Clet. Un différend s'était récemment élevé entre M. Lamiot et les lazaristes portugais de la maison du Nam-tang [2]. Sur les instances de M. Lamiot, le Vénérable se porta comme médiateur

1. *Vie de M. Étienne*, par un Prêtre de la Mission, ch. II. p. 11 et sq.
2. On se rappelle que parmi les quatre églises catholiques que l'on comptait, au siècle dernier et au commencement de celui-ci, à Pékin, celle du Nam-tang (quartier sud) était desservie par les Portugais, et celle du Pé-tang (quartier nord) par les Français. Le gouvernement de Lisbonne avait, à l'imitation du roi de France, substitué aux jésuites portugais du Nam-tang des lazaristes de la même nation. Cette substitution avait eu lieu en 1801.

entre les deux parties. Les quelques lettres de lui qui ont trait à cette affaire nous le montrent tel que nous le connaissons déjà, tel que nous l'avons vu si souvent, plein de droiture, de prudence et de charité. La mission qu'il avait accepté de remplir ne laissait pas d'être délicate. Lors du départ de M. Lamiot pour Ou-tchang-fou, les lazaristes portugais, s'autorisant des craintes qu'il y avait, en effet, lieu de concevoir au sujet de l'église et des biens du Pé-tang, où il ne restait que quelques prêtres et quelques séminaristes chinois, insuffisamment armés pour se défendre contre les entreprises possibles du gouvernement de leur pays, étaient venus s'établir dans cette résidence et en avaient pris l'administration à titre provisoire. Le patriotisme un peu ombrageux, semble-t-il [1], de M. Lamiot les accusa de vouloir empiéter sur ses droits et s'empressa trop peut-être de leur supposer d'autres intentions que celles qu'ils mettaient eux-mêmes en avant, d'affirmer qu'ils avaient en vue de s'emparer, au profit de leur nation, d'un établissement fondé par les libéralités des rois de France et de leurs sujets, et placé de tout temps sous la direction exclusive de missionnaires français. M. Clet, toujours lent à soupçonner le mal, paraît bien avoir hésité d'abord à croire les Portugais si coupables, d'autant plus que, depuis l'arrivée de M. Lamiot à Ou-tchang-fou, ils avaient fait passer dans cette ville

1. C'est ce qui semble résulter, en particulier, de plusieurs lettres que deux vicaires généraux de la Congrégation de la Mission écrivirent un peu plus tard à M. Lamiot sur les suites de cette affaire. M. Boujard, notamment, dans une lettre du 1er janvier 1824, et M. Salhorgne, dans une lettre du 26 avril 1829, l'exhortent à *la modération, à la retenue, à la prudence et à la douceur.*

des secours abondants, soit pour subvenir aux besoins du supérieur du Pé-tang, soit pour faire prendre à son procès une tournure favorable. Ils furent donc pour beaucoup dans la sentence d'acquittement dont M. Lamiot finit par être l'objet, et qui venait d'être rendue lorsque le Vénérable écrivit une première lettre à ses confrères du Nam-tang[1]. Il y fait à peine allusion à un conflit, où il ne veut voir encore qu'un malentendu facile à dissiper, et il insiste sur la reconnaissance que lui inspirent les généreux procédés dont nous venons de parler :

« Captif de Jésus-Christ, dit-il[2], j'adresse avant de

1. Cette lettre est datée du 4 janvier 1820.

2. Voici le texte original de cette lettre : « Ego vinctus Christi Jesu, pauca verba dirigo, antequam moriar, ad omnes desideratissimos confratres Ecclesiæ *Namtanensis,* quæ est soror major Ecclesiæ *Petanensis,* ut vobis omnibus in communi gratias agam, qui, ut jus habeo præsumendi, sub nomine et directione domini Ribeiro, superioris vestri et vicarii generalis episcopi *Pekinensis,* ostendistis efficaciter sollicitudinem vestram erga sororem vestram minorem, a me, misero peccatore, positam in gravi pereundi periculo. Vix enim verbis exprimere valeo in quo mentis angore versatus sum et quot lacrymarum fudi audiens Ecclesiam gallicam gravem sufferre persecutionem ab imperatore, ob tres litteras, quas coram mandarino confessus sum ad me directas a domino Lamiot, ita ut ipse cogeretur longissimum iter suscipere, ut fieret inter ipsum et me comparatio. Audivi postea vos ad *Hu-pe* metropolim argentum, et duos viros oculatos et prudentes misisse ad componendum hoc nimis operosum negotium. Orta mihi spes est non levis conducendi hoc opus ad felicem exitum, adjuvante et protegente Deo, sine quo nihil boni fieri potest; plene tandem adfuit gaudium, cum vidi duos mandarinos nobiscum concurrentes, imo medium efficax domino *Chen* et mihi suggerentes ad feliciter terminandum hoc negotium; ita ut ipsi et *Fou-youen* coram quo apparuimus declaraverint dominum Lamiot purgatum ab accusatione contra ipsum facta, ita ut nihil obsit quominus *Pekinum* redeat... Pro reditu domini Lamiot *Pekinum,* probabiliter expectandæ sunt litteræ quibus imperator permittat ejus reditum. Nescio utrum supplicium meum ad hoc tempus differendum sit vel non; hic de hoc omnino sile-

mourir quelques mots à mes bien-aimés confrères de l'église du Nam-tang, qui est la sœur aînée de celle du Pé-tang, afin de vous rendre grâces à tous de la sollicitude efficace que, au nom et sous l'inspiration de M. Ribeiro, votre supérieur et vicaire général de l'évêque de Pékin, vous avez montrée, comme j'ai lieu de le présumer, à l'égard de votre sœur cadette, mise par moi, misérable pécheur, en grand danger de périr. A peine puis-je trouver des paroles pour vous dire quel serrement de cœur j'ai éprouvé, combien de larmes j'ai répandues en apprenant que notre mission française était en butte à une grave persécution de la part de l'empereur, à cause de trois lettres que j'ai avoué devant le mandarin avoir reçues de M. Lamiot; de sorte qu'il a été obligé d'entreprendre un long voyage pour être confronté avec moi. J'ai appris ensuite que vous aviez envoyé à la métropole du Hou-pé de l'argent et deux hommes éclairés et prudents, pour arranger cette très épineuse affaire. J'ai conçu alors un grand espoir de la voir aboutir à une heureuse issue par le secours et la protection de Dieu, sans l'assistance

tur. Cum patientia et resignatione divinæ voluntati, expecto quidquid de me fiet. Licet autem hujusce loci mandarini repugnent ut mihi mors inferatur, non poterunt non obsequi imperatori qui odio habet Europæos et christianos. Cum non possim videre dominum Lamiot, licet parum distantem a me, ego tanquam senior et morti proximus monui eum ut, delata omni suspicione, perfectam cum vobis omnibus concordiam habeat et apud vos in negotiis consilium habeat, ne, secundum verba Christi *, domus supra domum cadat et ambæ destruantur. Rogo autem vos enixe ut, sicut in præsenti casu exhibuistis vestram sollicitudinem erga Petanensem Ecclesiam et superiorem ejus, postea et semper pergatis in eodem gressu, ita ut inter duas sorores, quæ ex quatuor superstites manent, adsit semper concordia et quasi unitas charitativa. »

* Luc, XI, 17.

duquel on ne peut faire aucun bien; mais ma joie a été à son comble quand j'ai vu deux mandarins s'entendre avec nous et même suggérer à M. Chen et à moi un moyen efficace de terminer favorablement ce procès, si bien que le fou-youen devant qui nous avons comparu et ces deux mandarins ont déclaré M. Lamiot purgé de l'accusation portée contre lui, et que rien ne s'oppose à présent à ce qu'il retourne à Pékin... Cependant il faudra probablement pour cela attendre une autorisation de l'empereur. J'ignore si mon supplice sera ou non différé jusque-là; ici, on garde le plus profond silence à ce sujet. J'attends le sort qui m'est réservé avec patience et résignation à la volonté de Dieu. Quoique les mandarins de cette ville répugnent à ce qu'on me mette à mort, ils ne pourront se dispenser d'obéir à l'empereur, qui est l'ennemi des Européens et des chrétiens.

« Je ne puis voir M. Lamiot, quoiqu'il demeure près de moi. Je lui écris, moi qui suis le plus vieux et me trouve à la veille de ma mort, pour l'engager à renoncer à tout soupçon contre vous, à vivre avec vous tous en bonne intelligence, à se concerter avec vous au sujet des affaires qui vous divisent, de peur qu'une maison venant, selon la parole de Notre-Seigneur, à tomber sur l'autre, elles ne soient toutes deux entièrement détruites. Je vous prie aussi avec instance, vous qui, dans le cas présent, avez donné une si grande preuve de votre sollicitude pour l'église du Pé-tang et pour son supérieur, de persévérer à l'avenir dans cette conduite, afin que ces deux sœurs, les seules qui survivent des quatre qui ont existé,

conservent entre elles la concorde et l'unité fondée sur la charité. »

En même temps que cette lettre, où il s'adresse à tous les missionnaires du Nam-tang, M. Clet en écrivit une autre [1], conçue dans le même esprit et spécialement destinée à leur supérieur, M. Ribeiro, qu'il avait connu, près de trente ans auparavant, à Macao, lors de son séjour de quelques mois dans cette ville :

« Très honoré Monsieur et très cher Confrère,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« Je saisis avec joie l'occasion de me renouveler dans votre ancienne amitié; car la première fois que je vous ai vu, votre conversation m'a plu beaucoup, et j'éprouvais un grand plaisir lorsque vous veniez me visiter dans l'espèce de prison où j'étais renfermé [2]. J'aurais désiré pouvoir aller vous trouver aussi et vous rendre visite à mon tour; mais comme il ne m'était pas permis de mettre le pied dehors, j'en étais réduit, en votre absence, à regretter de ne pas vous voir. Depuis lors je ne vous ai jamais oublié, et j'ai toujours eu soin de demander de vos nouvelles toutes les fois que j'ai vu quelqu'un qui venait de Babylone : si je ne vous ai point écrit, c'est que je craignais de vous importuner par des lettres inutiles. Aujourd'hui, la nécessité

1. Cette seconde lettre est sans date; toutes les deux furent remises, en même temps, à M. Lamiot, pour qu'il les fît parvenir à leur destination.

2. Nous avons déjà parlé, à la fin du chapitre IV, des vexations dont les missionnaires français qui abordaient à Macao étaient l'objet de la part des représentants du gouvernement portugais.

me fait un devoir de vous écrire, et je m'en réjouis, car ce devoir est agréable à mon cœur. Ayant été arrêté dans la province du Ho-nan, puis conduit dans celle du Hou-pé, j'ai avoué au mandarin que j'avais entretenu quelques petites relations avec M. Lamiot. Il en est résulté un grand danger pour lui et une grande menace de ruine pour l'église du Pé-tang. Et vous, voyant M. Lamiot s'avancer au combat sans armes, vous avez envoyé à son secours des hommes expérimentés et de l'argent : ce sont, en effet, les seules armes à l'aide desquelles on puisse combattre le Goliath de cette nation. Je ne saurais assez vous rendre grâces de ce que, Dieu aidant, vous avez, par vos soins et vos efforts, obtenu des mandarins une solution favorable de cette malheureuse affaire et fait déclarer M. Lamiot innocent du crime qu'on lui imputait, si bien que rien ne s'oppose plus à son retour à Pékin.

« J'ai appris avec un grand serrement de cœur que M. Lamiot ne s'accorde plus aussi bien avec vous et avec nos confrères, c'est pourquoi, moi qui suis bien vieux et m'en vais à la mort, je lui écris pour l'engager à faire disparaître toute semence de discorde et conserver avec vous tous cette paix qui surpasse tout sentiment, et je vous prie d'user de votre prudence, qui m'est bien connue, pour faire revivre entre les deux églises sœurs du Nam-tang et du Pé-tang, cette concorde qui est fondée sur la charité et qui les unissait sous MM. Raux et Ghislain[1]. »

1. Voici le texte original de cette lettre, écrite en latin par le Vénérable : « Reverendissime domine et confrater amantissime, Gratia Domini nostri Jesu Christi sit semper nobiscum. Libenter arripio occasionem me reno-

Ces deux lettres, le Vénérable se proposait de les envoyer à M. Lamiot, en même temps que celle qu'il lui adressait personnellement, lorsqu'il en reçut un billet qui lui faisait comprendre que le mal était plus grand qu'il ne l'imaginait. Protestant que tous les torts étaient du côté des Portugais, M. Lamiot le priait de leur écrire pour réclamer contre leurs injustes prétentions et revendiquer avec fermeté les droits des missionnaires français sur les établissements et sur les biens du Pétang. Le saint prisonnier reprend immédiatement la plume et répond à M. Lamiot :

vandi in pristina amicitia cum dominatione vestra; ut primum enim novi te, multum mihi placuit conversatio tua, ita ut non parum gauderem cum dignareris me quasi incarceratum visitare. Tunc desiderabam vicem reddere eundo ad te; sed mihi non permittebatur pedes foris ponere, et sic te absente mihi solum remanebat desiderium tui. Exinde nunquam tui memoria a mente mea evanuit, et semper sollicitus fui nuntium habere de bono tuo statu, quoties vidi virum e Babylone venientem: timui autem importunas et non satis utiles ad te dirigere epistolas. Nunc necessitas jubet ad te scribere, et hæc mihi placet, quia opportuna est cordi meo. Apprehensus in provincia *Ho-nan* et postea ductus in *Hu-pe,* coram mandarino confessus sum me habuisse aliquas parvas relationes cum domino Lamiot; exinde ortum est grave ruinæ periculum pro ipso et pro *Petanensi* Ecclesia. Tu autem dominum Lamiot inermem ad prælium euntem videns, succurristi ei per viros oculatos et argentum; hæc enim sunt sola arma apta ad præliandum contra Goliath hujus nationis. Grates autem tibi sufficientes agere non possum, ex eo quod, protegente Deo, per tuam curam et sollicitudinem hoc nimis operosum negotium ita, faventibus mandarinis, tractatum est, ut dominus Lamiot fuerit declaratus innocens de prætenso crimine quod ipsi imputabatur, nihilque obest quominus *Pekinum* redeat. Audivi cum magno cordis angore dominum Lamiot non tam bene vobiscum concordare nec cum nostris confratribus. Ego autem senior et ad mortem vadens, per epistolam rego eum ut, resectis omnibus discordiæ seminariis, cum omnibus habeat illam pacem quæ omnem superat sensum, et rogo te ut pro tua quam satis novi prudentia reviviscat inter duas sorores Ecclesias *Namtanensem* nempe et *Petanensem* illa supra charitatem fondata concordia quæ sub dominis Raux et Ghislain vigebat.»

« Monsieur et très cher Supérieur,

« Votre billet d'aujourd'hui m'embarrasse un peu. Je n'ai pas assez de présomption de moi-même pour croire que je puisse opérer une bonne réunion entre les deux églises. Je ne croyais pas que les choses fussent portées si loin : en conséquence, croyant qu'ils agissaient de bonne foi, je leur ai écrit des lettres en partie de remerciement, en partie d'amitié et d'exhortation à la paix entre les deux sœurs dont l'église portugaise est l'aînée. J'ai pris assez de temps pour les écrire : faudrait-il donc les anéantir ? Je vous avoue que j'ai de la répugnance à les brûler. Mais comment, en même temps, leur écrire une lettre où je ferais valoir nos droits inviolables et exclusifs sur les biens du Pé-tang ? Il y a en cela une espèce de contradiction. Je ne crois pas pouvoir moi-même conclure cette affaire que vous déférez à Rome et à Paris. Il est vrai toutefois qu'il serait bien mieux de pouvoir la conclure sans autorité majeure, mais par nous seuls ; car la voie d'autorité divise souvent les cœurs en divisant les biens. Je vous envoie mes lettres au Nam-tang, et voyez si elles peuvent s'accorder avec celle que vous me dites de leur écrire sur nos droits.

« Tout à vous.

Cl. »

M. Lamiot ayant insisté pour que M. Clet écrivît de nouveau, et sur un ton moins conciliant, aux missionnaires du Nam-tang, le Vénérable se rend au désir de son supérieur, et le lui annonce dans une lettre, où, tout en épousant la querelle et en regardant décidé-

ment comme fondés les griefs de celui dont le témoignage peut seul lui parvenir dans sa prison, il se montre toujours animé de cet esprit de douceur et de paix, qui était en lui le fruit de la prudence non moins que de la charité :

« J'ai lu deux fois votre écrit, dit-il à M. Lamiot, qui lui avait fait tenir de nouvelles notes pour l'aider dans la rédaction de la lettre qu'il lui demandait ; après cela, je tremble pour la destruction des deux églises de Babylone, et je n'y vois point de remède... A vue de pays, ma lettre n'aura pas grand effet... Saint Paul nous défend de plaider devant les infidèles ; un procès juridique est une chose absurde. Vous n'avez donc d'autre ressource que la répétition des objets dont vous êtes le juste dépositaire. Si on vous les refuse, n'allez pas vous gendarmer là-dessus. Prenez patience, comme si ces objets avaient été consumés par un incendie. Tenez toutefois ferme pour nos droits légitimes sur le Pé-tang... Comme toutefois nous devons penser comme saint Paul, à qui il importait peu par qui Jésus-Christ fût annoncé, pourvu qu'il fût annoncé, même par ceux qui ne cherchaient par là qu'à ajouter un nouveau poids à ses chaînes; j'aimerais mieux voir les Portugais maîtres par intérim du Pé-tang que d'en voir la totale destruction ; car on peut réparer facilement un édifice plus ou moins endommagé ; mais il faut de grands frais pour reconstruire un édifice ruiné, et la multitude de ces frais fait renoncer souvent à sa reconstruction. Kia-king est déjà vieux ; il est, dit-on, toujours malade ; le chagrin le ronge : à vue de pays, il ne peut vivre longtemps. Quand il mourra, il ne sera, je crois, regretté

de personne. Je suis fort éloigné de désirer sa mort: qu'il vive et se convertisse, c'est là tout mon souhait. Mais enfin il mourra, et si alors vous vivez encore, comme je l'espère, le changement de ministère opérera peut-être un heureux changement en faveur de notre sainte religion. En attendant, ne prétendez pas prévenir les desseins et les opérations du Dieu de miséricorde sur l'empire de Chine. Je serais tenté de le croire ou près de sa destruction ou près d'une heureuse révolution en faveur de la sainte religion. Vivez donc, mon cher confrère, pour la conservation de la religion dans la capitale de l'empire; n'allez pas vous livrer à la mélancolie et au chagrin; n'allez pas, comme les Chinois et comme je l'ai vu, vous battre la tête contre les murs parce que les choses ne vont pas comme vous voudriez. Dieu est patient; à son exemple, soyez aussi patient: *in patientia vestra possidebitis animas vestras* [1]. Prions Dieu qu'il daigne réformer les désordres du monde; opposons-nous, selon nos moyens, aux désordres du monde; après quoi, tenons-nous tranquilles. Saint Vincent disait: N'empiétons pas sur la Providence. Dieu, qui pouvait créer mille mondes en un seul instant, employa six jours à créer celui que nous habitons. Dieu, malgré les besoins du monde, tarda quatre mille ans à lui envoyer son Rédempteur. Ainsi, laissons dire à l'impétueux M. Bourdoise, que saint Vincent était une poule mouillée: saint Vincent a fait mille fois plus de bien avec sa lenteur que M. Bourdoise avec sa vivacité. Ainsi, prenez patience; n'altérez pas inutilement votre santé, qui vous sera nécessaire au

1. « C'est par la patience, que vous posséderez vos âmes. » (Luc, XXI, 16.)

temps le moins attendu, mais connu par Celui seul qui sait tout et *qui disponit omnia suaviter* [1]. Dieu vient de vous envoyer une forte épreuve; mais pensez avec le pieux auteur de l'*Imitation*, qu'après l'hiver vient l'été, après la nuit vient le jour, et après la tempête vient le calme [2]... Relisant tout ce que je vous écris, je pense que c'est Gros-Jean qui enseigne son curé. »

On ne sera pas surpris de la liberté familière des lignes qu'on vient de lire et des exhortations qu'elles renferment à l'adresse d'un supérieur, si l'on se souvient que M. Lamiot était ce jeune diacre venu autrefois en Chine avec M. Clet, qu'il lui devait, comme il aime à le reconnaître lui-même, sa vocation à l'apostolat, et qu'il n'avait jamais cessé de le regarder et de le consulter comme son maître. Un autre ton règne dans la lettre que, sur les instances de M. Lamiot, le Vénérable écrit aux Portugais; on y retrouve au fond les mêmes sentiments, les mêmes dispositions d'esprit. Prévenu contre les missionnaires du Nam-tang par celui qui croyait avoir de si graves motifs de les accuser et de s'en plaindre, et dont la voix pouvait seule arriver à ses oreilles, le prisonnier de Ou-tchang-fou prend sans doute, avec cette vivacité des natures droites et loyales, la défense d'intérêts qui ne lui peuvent être indifférents et qu'on lui a représentés comme sérieusement lésés; mais à ses réclamations très fermes contre l'usurpation qu'il suppose se joignent

1. « Qui dispose toutes choses avec suavité. » (Sap., VIII, 1.)

2. *Post hiemem sequitur æstas, post noctem redit dies et post tempestatem magna serenitas.* (*De Imit. Christi*, II, 8.)

tous les ménagements de forme, toutes les précautions de langage que lui inspirent et sa charité pour les personnes et la crainte d'irriter encore un débat qu'il ne se sent déjà que trop impuissant à apaiser. Voici comment il entre en matière [1] :

« Messieurs et très chers Confrères,

« La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

« Lorsque je vous ai écrit pour la première fois, à vous et à M. Ribeiro, je savais seulement d'une manière confuse qu'il existait quelque mésintelligence entre les deux églises du Nam-tang et du Pé-tang, et je supposais qu'elle provenait de la diversité de caractère

1. Cette lettre est datée du 31 janvier 1820; voici le texte latin du passage que nous citons ici :

« Reverendissimi et Confratres amantissimi,

« Gratia Domini nostri Jesu Christi sit semper nobiscum.

« Quando meam primam epistolam ad vos et specialiter ad dominum Ribeiro scripsi, nonnisi confuse sciebam adesse inter ambas Ecclesias aliquam mutuam divisionem, quam præsumebam provenire potius ex diversarum nationum diversa indole, quam ex alio gravi fundamento, quo omnium virtutum major charitas notabiliter offendi posset : unde in meis epistolis, quasi omnibus senior, hortatus sum ut ex utraque parte charitatis offendiculum tolleretur. Postea dominus Lamiot, ad suæ conscientiæ levamen, consuluit me circa diversa objecta, quæ cor ejus gravabant et ex quibus formidabat suæ salutis ruinam. Anxietas ejus tetigit cor meum, et quamvis morti proximus, judicavi bonum esse ut, si possem, ultimis ut ita dicam suspiriis uterer ad eliminandum omnia veræ pacis impedimenta. Cogitabat dominus Lamiot recursum habere ad superiores majores; sed ego advertens talem rem agi de *meo* et *tuo, frigido verbo,* ut ait sanctus Joannes Chrysostomus *, id est de rebus temporaneis, quibus dominus Lamiot libentissime renuntiaret, si non esset earum merus dispensator et non dominus; hoc, inquam, advertens, judicavi melius esse ut inter utramque Ecclesiam, per mediationem meam, cum silentio res componeretur sine strepitu, sine ullo ad superiores re-

* Homil. 33 sup. Gen.

de deux nations différentes plutôt que de quelque motif assez grave pour blesser notablement la charité, la première des vertus : c'est pourquoi, dans ces lettres, je me prévalais de mon âge, moi qui suis de beaucoup votre aîné, pour vous exhorter à écarter de part et d'autre les obstacles qui pourraient nuire au maintien de la charité parmi vous. Depuis lors, M. Lamiot, pour le soulagement de sa conscience, m'a consulté sur plusieurs points dont il avait le cœur affligé et qui lui donnaient lieu de craindre pour son salut. J'ai été touché de ses anxiétés et, quoique à la veille de ma mort, j'ai pensé qu'il serait bon d'employer, pour ainsi dire, mon dernier souffle de vie à rétablir solidement, si je le pouvais, la paix parmi vous. M. Lamiot songeait à recourir aux supérieurs majeurs. Mais faisant réflexion qu'il s'agissait du *mien* et du *tien, parole froide,* disait saint Jean Chrysostome, c'est-à-dire de biens temporels auxquels M. Lamiot renoncerait volontiers s'il en était le maître et non le simple dépositaire, j'ai pensé qu'il valait beaucoup mieux tenter par ma médiation d'arranger entre nous cette affaire, en silence, sans bruit, sans recours aux supérieurs, de peur que nous ne devinssions un sujet de dérision ou même de scandale pour les étrangers et les laïques, s'il arrivait à leur connaissance que des prêtres sont ensemble en

cursu, ne quivis extranei et laici irrideant, imo scandalizentur, si tantisper audiant et videant sacerdotes inter se litigare de rebus quas ipsi prædicant spernendas, imo dimittendas ut æternales divitiæ comparentur. Sicut sola charitas, id est amor Dei et proximi me movet ad scribendum, sic, quæso, sola charitas vos moveat ad legendum. Mox apparituros ego coram tremendo Judice, quomodo alio, quam charitatis spiritu moveri possum? »

procès au sujet d'intérêts qu'ils recommandent aux autres de mépriser, même d'abandonner, pour acquérir les richesses éternelles.

« Comme la charité seule, c'est-à-dire l'amour de Dieu et du prochain, me porte à vous écrire, je vous prie de me lire avec la même charité. Sur le point de comparaître devant le redoutable Juge, comment pourrais-je obéir à un autre esprit qu'à l'esprit de charité? »

La conclusion de la lettre répond bien à ce début [1] :

« Abraham disait autrefois à son neveu : « Qu'il n'y

1. « Dicebat olim Abraham nepoti suo: *Non sit jurgium inter nos, fratres enim sumus* *. Sed dico Ecclesiis vestris : Sorores estis, sit pax inter vos. Vestrum patrimonium a multis annis juste divisum est. Ergo minor Ecclesia *Petanensis* non ambiat sororis majoris Ecclesiæ *Namtanensis* patrimonium, pariter soror major minoris non ambiat patrimonium : imo soror major foveat minori tanquam parvulæ, ita ut sicut *unus Dominus, una fides, unum baptisma* **, ita ex duobus Ecclesiis sit quasi una Ecclesia per mutuam benevolentiam, per mutua obsequia, per mutuam charitatem. Quod si me non audistis, domus vestræ non habebunt fundamentum in Christo Jesu, et ideo alia super aliam cadet et ambæ destruentur cum summo nostræ sanctæ religionis detrimento. Hanc longam nimis epistolam concludo per sancti Joannis verba : *Deus charitas est, et qui manet in charitate in Deo manet, et Deus in eo* ***.

« Deus mihi testis est ea quæ hactenus cum magno mentis angore scripsi nullatenus officere summæ reverentiæ et animo devotissimo in quibus sum

« Dominationum vestrarum,

« Humillimus et obsequentissimus servus

« Clet.

« P.-S. — Sive vivus sive defunctus, commendo me sacrificiis et orationibus vestris. »

* Gen., xiii, 18.
** Eph., iv, 5.
*** I Joan., iv, 16.

« ait point de querelle entre nous, car nous sommes « frères. » Je dirai à mon tour à vos églises : Vous êtes sœurs, que la paix soit au milieu de vous. Depuis longues années, votre patrimoine a été équitablement réparti entre vous. Que l'église cadette du Pé-tang ne convoite pas la part de sa sœur aînée, l'église du Nam-tang; que semblablement la sœur aînée n'ambitionne point la portion de sa cadette; mais que la sœur aînée soutienne la plus jeune à cause de sa faiblesse; et ainsi, de même qu'il n'y a qu'un Dieu, une foi, un baptême, les deux églises n'en feront qu'une, par un échange de bienveillance, de bons offices et de charité réciproques. Si vous n'écoutez pas ma prière, vos maisons n'auront point de fondement en Notre Seigneur Jésus-Christ, elles tomberont l'une sur l'autre et seront toutes deux détruites, au grand détriment de notre sainte religion. Je conclus cette trop longue lettre par les paroles de saint Jean : « Dieu est charité, « et celui qui demeure dans la charité demeure en « Dieu, et Dieu en lui. »

« Le Seigneur m'est témoin que ce que je viens de vous écrire, le cœur navré de tristesse, ne diminue en rien le profond respect et l'entier dévouement dans lesquels je suis,

« Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Clet.

« P.-S. — Soit que je vive, soit que je meure, je me recommande à vos sacrifices et à vos prières. »

Cette lettre à peine terminée, M. Clet s'empressa de l'envoyer à M. Lamiot avec le billet suivant:

« Monsieur et très cher Supérieur,

« J'ai rempli, aussi bien que j'ai pu, la très onéreuse obligation d'écrire au Nam-tang; je prie Dieu que cette lettre produise le bon effet que je me suis proposé en l'écrivant. Je me hâte de vous l'envoyer, parce que j'ignore si vous voulez en être le porteur ou la remettre à Tcho-sien-seng, que vous faites partir demain. Je vous envoie, en même temps, ma lettre pour Monseigneur du Chan-si. Si vous retenez cette dernière jusqu'à votre retour, je vous prie d'y ajouter ce que l'empereur aura décerné pour la mort ou pour la vie.

« Ce que vous me marquez dans votre dernier billet ne m'a pas paru pouvoir entrer dans une lettre qui ne peut contenir que des faits avérés, et non d'odieuses conjectures.

« Vous savez avec quel dévouement et respect je suis,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« C. i. p. d. l. m. »

Le 4 février 1820.

« P.-S. — Il vaut mieux que mes premières lettres parviennent avant cette dernière. »

Ces lignes ne sont-elles pas un nouveau témoignage de la prudence et de la charité du Vénérable? Malgré tout son désir d'être le fidèle interprète de M. Lamiot, il n'a garde de se faire l'écho d'imputations qui seraient trop blessantes ou ne lui paraissaient pas assez prouvées. Il souhaite en outre que, pour atténuer par avance l'impression un peu pénible que ne peut man-

quer de produire sa troisième lettre, elle soit précédée, auprès des destinataires, par les deux premières qui ne renferment, à leur endroit, que des expressions de sincère gratitude et de fraternelle sympathie. Son désir fut exaucé ; et si les Portugais furent attristés de trouver sous sa plume des accusations qu'ils ont toujours repoussées comme mal fondées, suffisamment instruits des intentions si droites et si pures du charitable vieillard, ils n'adressèrent jamais à sa mémoire l'ombre d'un reproche et ne cessèrent de le vénérer comme un martyr et comme un saint [1].

Après avoir envoyé à M. Lamiot le billet que nous venons de citer, le Vénérable lui écrivit encore une fois, et lui fit tenir ces lignes, les dernières que sa main ait tracées ici-bas :

« Monsieur et très cher Supérieur,

« Bien ou mal, je crois avoir rempli toute la tâche dont vous m'avez chargé : il ne me reste donc plus qu'à me préparer à mourir, ce que je désire plutôt que de vivre. Je vous avoue que j'aime mieux mon sort que le vôtre : me voici, à ce que j'espère, peu éloigné du port, et vous êtes encore en pleine mer. Mais ayez confiance, et les tempêtes, qui vous agiteront, vous pousseront au port, tandis qu'elles en précipiteront un grand nombre

1. Les Lazaristes du Nam-tang rédigèrent de longues *Explications* sur toute cette affaire; on n'y voit pas la moindre parole de blâme ou d'amertume à l'endroit de M. Clet, qu'ils ne nomment qu'avec le plus affectueux respect, et ils ne songent pas un instant à lui faire un reproche d'avoir ajouté foi aux imputations de M. Lamiot, que rien ne pouvait lui permettre de contrôler. C'est aussi dans ces *Explications* que l'on voit que les deux premières lettres du Vénérable, toutes pleines de remerciements à l'adresse des Portugais, leur étaient parvenues.

au fond de la mer. Au reste, sachez que, vivant ou mourant, je ne vous oublierai jamais. Usez, je vous prie, de réciproque à mon égard.

« J'ai toujours sur le cœur trois chrétientés du Honan, auxquelles j'ai nui dans le spirituel et dans le temporel par mes aveux imprudents devant le mandarin. Je désire fort qu'à l'avenir on les secoure dans le spirituel et le temporel pour la décharge de ma conscience. Ces trois districts sont Sse-tchouang, Kio-chang et Lou-y-hien.

« Voici peut-être mon dernier signe de vie auprès de ous.

« CLET. »

« P.-S. — Dois-je brûler ou vous renvoyer tous les billets que vous m'avez adressés ? »

Comme le divin Maître, en effet, M. Clet pouvait bien dire : *Opus consummavi* [1]. Sa tâche était remplie. Avec cette abnégation qui, durant sa longue carrière, ne s'était jamais démentie, il n'avait cessé, jusque dans sa prison, où chaque jour il attendait la mort, de travailler, de se sacrifier, au profit de ses frères et pour la gloire de Dieu. N'était-il pas en droit d'espérer qu'il approchait du port et que l'heure du repos ne tarderait pas à sonner pour lui ? Déjà depuis plusieurs semaines, le tribunal de Ou-tchang-fou avait rendu sa sentence et l'avait déclaré coupable : « MM. Lamiot, Chen et moi, raconte-t-il lui-même [2], nous avons été jugés définitivement par le grand mandarin, le premier jour de janvier

1. Joan., XVII, 4.

2. Dans le *post-scriptum*, du 26 janvier, de sa lettre à M. Richenet. — De son côté, M. Lamiot, dans la lettre à laquelle nous avons emprunté un long passage sur les circonstances qui lui valurent d'être impliqué

qui tombait un samedi. D'abord, on a présenté aux apostats à manger de la viande de porc; ils en ont tous mangé, ce qui est dans ces circonstances un signe d'apostasie. Ensuite, on a fait comparaître vingt-trois chrétiens fidèles, qui, persévérant dans la profession de notre sainte foi, ont été renvoyés en prison, pour y attendre la décision de l'empereur. En dernier lieu ont comparu MM. Lamiot, Chen et moi. Après deux ou trois interrogations qui nous ont été faites, le fou-youen a déclaré M. Lamiot déchargé de toute accusation, et lui a donné ordre de se lever. Enfin, M. Chen et moi demeurant à genoux, le fou-youen a exhorté M. Chen à apostasier. Sur son refus, il a été déclaré sujet à la peine. Quant à moi, le fou-youen a prononcé quelques mots pour m'excuser sur mon séjour en Chine, ce qui a été confirmé en secret par un mandarin inférieur. M. Lamiot est retourné en chaise à porteur à son hôtel; et M. Chen et moi, avec nos chaînes aux pieds, aux mains et au cou, nous avons été reconduits en prison, où nous avons aussitôt déposé ces ornements dont nous ne sommes décorés que lorsqu'il faut comparaître devant le mandarin. Nous attendons à présent la décision de l'empereur, que l'on conjecture devoir arriver dans cinq ou six jours [1]. Quoique le fou-youen ait écrit quelques

dans le procès de M. Clet, écrit : « Le gouverneur (de Ou-tchang-fou) nous cita deux fois. La première ne me parut avoir pour but que de satisfaire sa curiosité... La seconde citation fut plus solennelle et plus sérieuse. Quatre-vingts accusés, tant chrétiens que gentils, y figuraient. Vingt-trois chrétiens, pour avoir refusé d'abjurer, furent condamnés à l'exil perpétuel; les autres furent mis en liberté. M. Clet fut condamné à mort, pour avoir troublé beaucoup de monde, disait l'arrêt. »

1. On sait qu'en Chine aucun arrêt de mort ne peut être mis à exécution sans avoir été ratifié par l'empereur.

mots à ma décharge, on doute fort que l'empereur consente à me laisser vivre: je me prépare donc à la mort, disant souvent avec saint Paul : *Mihi vivere Christus est*, *et mori lucrum :* « Jésus-Christ est ma vie, et la mort m'est un gain [1]. » Écrivant aux Lazaristes du Nam-tang, le Vénérable, on se le rappelle, parlait déjà de ces indulgentes dispositions des mandarins à son égard ; il y revient encore dans une lettre qu'il adresse à un missionnaire de Macao [2]. « Le grand mandarin a dit quelques mots qui tendaient à me décharger, et annonçaient le désir qu'il avait de me conserver la vie ; et l'on a écrit dans ce sens à l'empereur. Au reste, je ne me prépare pas moins à mourir après quinze ou vingt jours. J'attends, grâce à Dieu, cet arrêt et son exécution avec patience et tranquillité, disant avec saint Paul: *Mihi vivere Christus est*, *et mori lucrum:* « Jésus-Christ est ma vie, et la mort m'est un gain. »

Tout païens qu'ils étaient, ces magistrats n'avaient pu se défendre d'un sentiment de sympathie respectueuse et compatissante pour ce vieillard si doux, si patient, ne se plaignant jamais des injures qu'on lui jetait à la face ni des mauvais traitements dont il était l'objet, mais prenant hardiment la défense de ses compagnons de captivité lorsqu'il les voyait en butte à quelque outrage. « Un jour, raconte M. Lamiot, qu'on frappa vivement M. Chen, M. Clet s'écria : « Pourquoi le frapper et « non pas moi ? » Le mandarin président, tout ému, se retira, les larmes aux yeux : « Je n'ai jamais vu, disait-

1. Philip., I, 21.
2. M. Marchini.

« il, de telles gens; je serais un malheureux si je faisais « du mal à un tel homme[1]. »

On ne pouvait cependant fonder un grand espoir sur ces quelques mots, adressés par le vice-roi au souverain, pour recommander à sa clémence un homme qui lui était en même temps dénoncé comme ayant mérité la mort en s'introduisant furtivement dans l'empire afin d'y prêcher une religion proscrite par les lois. Le saint prisonnier ne s'y trompait pas. Souvent, en exhortant les chrétiens qui partageaient avec lui sa prison : « Il faut, leur disait-il, nous préparer à de plus grands combats ; certainement, je serai mis à mort pour le Christ; quant à vous, on vous exilera : mais ne craignez rien, ayez confiance en Dieu, ne désertez jamais la foi, et souffrez patiemment, pour l'amour de Dieu, tous les tourments, toutes les épreuves, jusqu'à la mort, s'il le fallait[2].»

Nous l'avons entendu tout à l'heure citer à deux reprises, en la prenant à son compte, la parole de l'apôtre : « Mourir m'est un gain. » Il la répétait volon-

1. Lettre de M. Lamiot à M. Verbert, écrite de Ou-tchang-fou, en février 1820.

2. « Venerabilis servus Dei semper erat paratus ad martyrium, quia frequenter suos socios carceris hortabatur dicens : *Oportet nos præparare ad majora certamina; ego certe mortem pro Christo subibo, vos in exilium pulsi eritis; proinde nolite pavescere, in Deo confidite, nunquam a fide discedite, patienter sustinentes ob Dei amorem omnia tormenta ac ærumnas ad mortem usque.* » Déposition d'un témoin dans le Procès instruit au Hou-pé, session du 7 juillet 1869. — Au lendemain du jugement du tribunal de Ou-tchang-fou, le Vénérable adressait ce billet à M. Lamiot : « Je sais que vous avez reçu l'écrit que le fou-youen a envoyé à l'empereur relativement à vous, M. Chen et moi. Je vous prie de me le communiquer ; ne craignez pas de m'effrayer ; s'il prononce contre moi l'arrêt de mort, je suis, grâce à Dieu, prêt à tout. »

tiers aux chrétiens qui venaient le visiter et s'en retournaient toujours consolés et fortifiés par le spectacle d'un si grand courage et d'une si admirable sérénité. Il ne cessait, du reste, de chercher à se rendre utile et de mettre à profit, pour le bien de ses frères, les quelques instants que Dieu lui permettait de passer encore sur la terre. Tandis qu'il attendait ainsi, d'un jour à l'autre, la décision impériale, qui devait définitivement fixer son sort et sur le sens de laquelle il ne pouvait guère se méprendre, « il assembla dans sa prison, raconte encore M. Lamiot, huit grands chefs de chrétienté et leur donna ses derniers avis dans un repas frugal qui rappelait les agapes des premiers temps. »

Enfin, la réponse de Kia-king arriva ; elle disait que l'Européen Lieou avait trompé et corrompu beaucoup de monde en expliquant l'Évangile, et concluait qu'il devait être attaché à une croix et mourir étranglé [1].

Le 18 février, de grand matin, les satellites pénétrèrent dans sa chambre et lui enjoignirent de les suivre. « Me ramènerez-vous ici ? » leur demanda le Vénérable. Comme ces hommes hésitaient à répondre et que quelques-uns même essayaient, quoique d'un air peu assuré, de lui faire croire qu'en effet ils reviendraient avec lui : « Dites la vérité, interrompit M. Chen, les Européens ne craignent pas la mort. » Ils avouèrent

1. L'empereur condamnait en même temps M. Chen à l'exil, et interdisait le séjour de Pékin à M. Lamiot qui devait au plus tôt quitter l'empire. Le décret impérial reconnaît cependant que le tribunal de Outchang-fou avait déclaré M. Lamiot innocent, nouvelle preuve que la découverte de sa correspondance avec M. Clet, laquelle l'avait conduit devant ce tribunal, n'était réellement qu'un prétexte et que l'empereur voulait à tout prix ruiner les établissements chrétiens de sa capitale. M. Lamiot se retira à Macao, où il acheva sa vie.

alors qu'ils venaient chercher le saint prisonnier pour ne pas le ramener[1]. On vit aussitôt une vive expression de joie éclairer son visage. Il demanda seulement quelques instants pour s'entretenir avec M. Chen, qui lui donna une dernière absolution. On aurait voulu lui faire prendre d'autres vêtements que ceux qu'il portait et qui étaient vieux et usés; M. Lamiot lui avait fait acheter récemment des habits neufs, pour qu'il les mît quand on le conduirait au supplice: il les refusa, disant qu'il allait à la mort, non comme martyr, mais comme pénitent[2]. Avant de quitter la prison, il se tourna vers les chrétiens qui étaient là, fondant en larmes, et les pria de ne point s'affliger à son sujet, mais plutôt de se réjouir de ce qu'il avait le bonheur de mourir pour Jésus-Christ. « Soyez toujours, leur dit-il en terminant, de fervents serviteurs de Dieu, et n'abandonnez jamais la foi[3]. »

Les satellites l'emmenèrent hors des murs de la ville, jusqu'au lieu où l'on exécutait les condamnés à mort. Un poteau en forme de croix y était dressé. Le Vénérable demanda aux mandarins qui étaient présents de lui permettre, avant de mourir, de faire une courte prière; sur leur consentement, il s'agenouilla quelques instants, puis se levant: « Liez-moi », dit-il aux bour-

1. Procès instruit au Ho-nan, session du 21 avril 1870.

2. Lettre de M. Lamiot à M. Richenet, écrite de Macao, le 25 juillet 1820.

3. « Audivi quod venerabilis servus Dei, quando de carcere ad supplicii locum raptus fuit, magnam hilaritem in vultu ostendebat. Prius benedixit christianos sui carceris socios et hortatus fuit eos ut non pro eo tristarentur, sed potius lætentur pro beneficio accepto mori pro Christo : *Debetis*, eis inquit, *semper esse fervidi in Dei servitio et nunquam fidem deserere*. » Déposition d'un témoin cité dans le Procès instruit au Hou-pé, session du 7 juillet 1869.

reaux[1]. Il fut alors attaché au gibet avec des cordes qui, partant de son cou, lui liaient les mains derrière le dos et serraient ses pieds l'un contre l'autre. Le malheureux, qui subit en Chine le supplice de la strangulation, ne meurt qu'après une longue et cruelle agonie. Les bourreaux ne l'achèvent pas du premier coup, mais lui rendent à trois reprises la respiration, de manière à lui faire éprouver, trois fois de suite, toutes les horreurs de la mort. On avait promis une récompense aux bourreaux de M. Clet, qui s'étaient engagés à le faire souffrir le moins possible. Lorsqu'ils vinrent chercher leur argent, ils dirent qu'ils ne lui avaient pas rendu la respiration et qu'ils avaient pu le faire mourir du premier coup, contre l'usage et contre les ordres qu'ils avaient reçus, la neige et la boue qui entouraient le gibet ayant tenu les mandarins à distance. On eut depuis la preuve certaine du contraire[2], et l'on sut même qu'à la première pression la corde avait cassé. Ce que l'on apprit aussi, c'est qu'au milieu de ces affreuses tortures, le visage du martyr était radieux et comme

1. Procès instruit au Ho-nan, session du 21 avril 1879.

2. Le 4 août 1820, M. Lamiot écrivait, de Macao, à ses confrères de Paris, en leur envoyant les habits avec lesquels le Vénérable était allé au martyre : « J'y joins aussi deux morceaux de toile teinte du sang qu'il a vomi après sa mort et la corde avec laquelle il a été étranglé... Ici, tous ceux qui sont étranglés vomissent le sang; je croyais qu'on les frappait, on m'a dit que non; mais on leur rend la respiration à diverses reprises : le sang provient peut-être du violent effort que font alors les poumons. Les bourreaux de M. Clet avaient été payés pour le faire souffrir le moins possible. Quand on leur donna leur argent, ils dirent qu'étant loin des mandarins, dans la boue et la neige, ils ne lui avaient pas rendu la respiration à diverses reprises selon l'usage; mais le sang qu'il a vomi sur ses habits me paraît une preuve du contraire. »

illuminé par un reflet de la gloire où son âme allait entrer[1].

1. Procès instruit au Hou-pé, session du 21 avril 1870 : « Audivi quod venerabilis servi Dei eo momento quo laqueo suffocabatur in vultu apparuit mira hilaritas. »

CHAPITRE X

Triste fin des persécuteurs du Vénérable ; hommages rendus à sa mémoire. — Introduction de sa cause ; exhumation de ses restes et leur translation à Paris. — Ses vertus.

La main de Dieu ne tarda pas à s'appesantir sur les persécuteurs de M. Clet. Il n'avait pas encore été exécuté, déjà l'un d'eux finissait tragiquement sa vie. Ce mandarin du Ho-nan, auquel le Vénérable avait dit un jour : « Mon frère, tu me juges maintenant; dans peu de temps, mon Dieu te jugera toi-même », tomba bientôt après en disgrâce et, au commencement de 1820, subit l'horrible supplice réservé aux séditieux et aux criminels de lèse-majesté[1] : son corps fut scié en plusieurs morceaux, et les membres en furent jetés dans la rivière[2]. M. Clet avait également prédit la fin prochaine de Kia-king : « A présent, avait-il dit à un catéchiste qui le visitait dans sa prison de Ou-tchang-fou, je suis jugé ; mais l'empereur qui m'a mis en jugement périra bientôt ; car la mesure de ses péchés est comble[3]. » A six

1. Du Halde, *Description de l'Empire de la Chine*, t. II, p. 136; Grosier, *Description de la Chine*, p. 477 et sq.

2. Dans sa lettre déjà citée, en date du 25 septembre 1837, le bienheureux J.-G. Perboyre disait : « Au premier tribunal où il fut traduit, il (M. Clet) dit entre autres choses au mandarin : *Mon frère, maintenant tu me juges, dans peu de temps mon Seigneur te jugera toi-même*... M. Clet n'avait pas encore consommé son martyre, que ce mandarin était mort misérablement. »

3. D'après le bienheureux J.-G. Perboyre, le Vénérable aurait fait la même prédiction devant les tribunaux : « A un autre tribunal, dit le Bienheureux dans cette même lettre du 25 septembre 1837, il dit au mandarin : *Maintenant, je suis jugé, mais avant trois ans votre empe-*

mois de là, Kia-king était frappé par la foudre, et les circonstances particulièrement effrayantes qui entourèrent sa mort ne permettent guère de douter que le Ciel ne se fût enfin lassé des débordements de ce prince débauché, non moins que de la guerre presque incessante qu'il faisait à l'Église depuis près de quinze ans.

Ces événements, d'autres semblables par lesquels la justice divine acheva de venger dès ici-bas la mort du vénérable martyr, firent une vive impression sur les païens eux-mêmes, qui en gardèrent longtemps le souvenir et disaient que les violences exercées contre le christianisme et ses ministres avaient toujours porté malheur à ceux qui s'en étaient rendus coupables. En 1835, le nouveau supérieur des missions des Lazaristes en Chine écrivait à ce sujet les lignes suivantes [1] : « Les païens les plus redoutables du pays, qui tenaient toujours en péril le missionnaire, sont tous morts dans ces dernières années ; ceux qui restent ne sont pas aussi hostiles à la religion, ils semblent au contraire voir dans la mort des autres quelque chose qui n'est point ordinaire : « Voyez, disent-ils, comment ont péri tous ceux « qui ont persécuté les gens de cette religion ! Depuis « qu'on a fait mourir le vieux Liéou (c'est le nom « qu'ils donnent à notre vénérable confrère M. Clet), « nous n'avons jamais eu de bonnes récoltes, mais tou- « jours malheurs sur malheurs. » Ils se rappellent en-

reur rendra ses comptes au Seigneur. Environ six mois après la mort de M. Clet, l'empereur Kia-king mourut en Tartarie, frappé par la foudre, ce que les Chinois n'osent pas dire tout haut. »

1. Lettre de M. Torrette à M. Étienne, procureur général de la Congrégation de Saint-Lazare, en date du 19 janvier 1835, insérée dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, t. IX, p. 81 et sq.

core la triste fin des trois dénonciateurs de M. Clet: l'un s'est mangé la langue avec rage dans sa dernière maladie, le second s'est dévoré les doigts avec fureur, et le troisième a été trouvé dans la campagne, le ventre partagé en deux. Ces faits font une vive impression sur les païens; ils obtiendront, je l'espère, de la tranquillité aux missionnaires et aux chrétiens, et peut-être donneront-ils naissance à des conversions: nous devons l'espérer de la miséricorde du Seigneur, qui ne manifeste sa puissance et sa justice que pour toucher les cœurs et les amener à lui. »

Les chrétiens, les missionnaires surtout, n'attendirent pas ces enseignements de la justice divine, pour reconnaître la sainteté de celui qui avait si généreusement donné sa vie pour la Foi; et, dès le lendemain de sa mort, ils fondaient sur les mérites de son sacrifice les plus légitimes espérances pour l'avenir de la prédication de l'Évangile en Chine. Se faisant leur interprète, M. Lamiot, dans la lettre qu'il écrivait à son frère, le 19 février 1820, et où il lui apprenait que, la veille, le Vénérable avait été étranglé, disait: « Vous voyez que, si l'Église de Chine a, comme la primitive Église, des pertes à déplorer, elle a aussi ses confesseurs, ses patrons, ses protecteurs dans le Ciel; et si Tertullien trouvait dans le sang des martyrs la semence des chrétiens, nous avons lieu d'en espérer ici les mêmes résultats. » Mais la gloire de M. Clet franchit bientôt les mers et, lorsque la nouvelle de sa fin héroïque parvint en Europe, elle y provoqua les mêmes sentiments d'admiration pour ses vertus et de confiance en son intercession. En 1821, le supérieur du collège Urbain ou de

la Propagande, ayant reçu de Macao une relation du martyre de M. Clet, en adressa une copie au supérieur des Lazaristes de Rome, avec la lettre suivante :

Rome, 10 octobre 1821.

« J'ai l'honneur d'envoyer à votre Révérence une relation du martyre de François Clet, prêtre de votre respectable Congrégation. Elle a été faite en 1820 par un certain François Hou, catéchiste, et elle m'est parvenue de Macao avec les lettres adressées à notre collège chinois par M. Marchini, procureur général des missions de Chine. Pour ce qui me regarde, je suis plein de joie, ainsi que mes confrères, à cause de la gloire qui en revient à Dieu et de celle qui rejaillit sur votre communauté. J'aime à espérer que ce nouveau martyr de Jésus-Christ voudra bien intercéder auprès du Très-Haut pour obtenir une augmentation de ferveur à vos zélés confrères et à nos élèves dans l'œuvre des missions. Ici, grâce à Dieu, nous avons encore une quinzaine de Chinois et de Levantins, et nous allons envoyer en Chine, avec la permission de Dieu, au commencement de l'année prochaine, quatre des plus anciens, pour consoler cette chrétienté qui a tant besoin du secours spirituel des ministres sacrés. Je vous prie d'agréer mes félicitations ainsi que l'expression des sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

« Mariano Santaceri.

« supérieur. »

A peine le Vénérable eut-il rendu son âme à Dieu, que l'on s'empressa de recueillir avec soin ce qui lui avait appartenu, comme ses pauvres vêtements, dont

plusieurs étaient teints de son sang, et aussi ce qu'on put racheter des instruments de ses longues souffrances et de son dernier supplice, comme les chaînes qu'il avait portées devant les tribunaux, la corde qui avait servi à l'étrangler. De ces misérables objets, devenus si précieux par le contact d'un martyr, M. Lamiot et M. Chen firent quelques largesses aux chrétiens, tous désireux de posséder un souvenir du père qu'ils avaient tant aimé et qu'ils regardaient déjà comme leur protecteur auprès de Dieu, et réservèrent la meilleure part pour l'envoyer à leur maison-mère de Paris, à laquelle revenaient de droit ces reliques de l'un des plus glorieux enfants de saint Vincent de Paul [1].

Quant au corps de M. Clet, les bourreaux l'enterrèrent d'abord, tout auprès du lieu où il avait consommé son martyre, dans le champ des suppliciés ; la précieuse dépouille n'y resta que peu de temps : les fidèles, s'étant entendus pour l'exhumer secrètement, la transportèrent, de nuit, au Hong-chan [2], dans le cimetière des chrétiens, non loin de la ville de Ou-tchang-fou. Placés dans un cercueil garni d'ouate, ces restes vénérés occupèrent alors une tombe sans maçonnerie, fermée par une pierre sépulcrale où l'on inscrivit le nom chinois de M. Clet avec la date de sa mort. C'est là qu'il reposa, sur le versant méridional de la Montagne-Rouge, jus-

1. On conserve à la maison-mère de la rue de Sèvres, à Paris : 1° un habit et un pantalon chinois de M. Clet; 2° les morceaux de toile, teints de son sang, dont M. Lamiot parlait dans une lettre que nous avons citée dans une note du chapitre précédent; 3° un fragment de la corde avec laquelle il a été étranglé; 4° les planches du cercueil dans lequel il fut enterré à la Montagne-Rouge.

2. Ou Montagne-Rouge.

qu'en 1859. C'est là que, vingt ans avant cette date, il dut recevoir souvent la visite de celui que ses exemples avaient attiré en Chine et qui sut marcher si bien sur ses traces. Nous avons déjà parlé de la tendre et religieuse vénération du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre pour M. Clet, de la sainte émulation qu'il ressentait au souvenir d'une si belle vie et d'une si admirable mort. Ces reliques, envoyées à Paris par M. Lamiot, il les avait fréquemment arrosées de ses larmes, à l'époque où, recueillant une première fois déjà la succession du Vénérable, il se trouvait chargé de la direction du noviciat de la maison-mère. Un jour, il avait réuni les séminaristes dans la salle des conférences; leur montrant alors ces précieux objets : « Voici, leur dit-il, le visage tout enflammé et avec une animation qui trahissait le surnaturel enthousiasme dont il était saisi, voici l'habit d'un martyr, voici l'habit de M. Clet, voici la corde avec laquelle il a été étranglé. Quel bonheur pour nous si nous avions un jour le même sort! » Puis, il leur faisait remarquer les taches de sang, répandues sur les vêtements, et qui les décoraient comme autant de pierres précieuses [1]. Dès son arrivée en Chine, où il a pu voir et entendre des chrétiens qui avaient connu M. Clet, des prêtres qui avaient travaillé sous sa conduite, et qui tous parlaient de lui « avec la plus grande vénération [2] », l'un de ses plus vifs désirs est d'aller s'agenouiller sur la tombe de son illustre devancier. Au mois d'avril 1836, il se trouvait dans la ville de Hankeou, aux portes de Ou-tchang-fou. Ces lieux lui pa-

1. *Vie du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre*, p. 109 et sq.
2. *Ibid.*, p. 181.

raissaient tout remplis du souvenir de M. Clet : « Oh! que je souhaitais ardemment, écrivait-il à quelque temps de là, d'aller faire mon pèlerinage à son tombeau, qui n'est qu'à deux petites lieues de la maison où je logeais! mais il fut jugé plus prudent de le remettre à une époque plus éloignée[1]. » M. Perboyre ne devait pas tarder, d'ailleurs, à venir prendre possession d'une des tombes voisines de celle de M. Clet. Au mois de septembre 1840, après avoir évangélisé les mêmes chrétientés que lui, après avoir enduré la même mort dans le même lieu, il vint le rejoindre au cimetière de la Montagne-Rouge, et y fut enterré à son tour, mais sur le versant septentrional. Ce champ de repos, où les chrétiens du pays avaient espéré les voir demeurer toujours, les deux serviteurs de Dieu le quittèrent presque en même temps, M. Perboyre au milieu de l'année 1858, M. Clet au mois de mai 1859. Seize ans auparavant, le 9 juillet 1843, ils avaient été ensemble déclarés vénérables par un décret de Grégoire XVI[2]. Depuis lors, les supérieurs de la Congrégation de la Mission désiraient à juste titre que l'on ramenât au chef-lieu de la Compagnie les corps des deux glorieux martyrs. La reconnaissance et l'exhumation de celui du bienheureux Perboyre furent terminées le 22 mai 1858. L'année suivante, presque à pareille date, après quelques retards causés par la recherche des témoins que l'on voulait entendre, après quelque hésitation sur l'emplacement exact de la tombe du vénérable Clet, l'authenticité de ses restes fut constatée

1. *Ibid.*, p. 167 et sq.
2. Voir ce décret aux *Pièces justificatives*, n° 13.

de la manière la plus décisive et la plus péremptoire. « Vraiment, comme le bon Dieu a ses heures, écrivait plus tard à ce sujet Mgr Delaplace, vicaire apostolique du Tché-kiang [1], comme il amène à point les témoignages les moins attendus et les plus concluants! En 1858, Mgr Spelta [2] désespérait presque de rencontrer des personnes bien instruites de toutes les circonstances de la seconde inhumation de notre Vénérable. Ces personnes pourtant se sont présentées, et en nombre respectable, et avec des paroles très affirmatives, sans aucun désaccord. Elles ont raconté comment M. Clet avait d'abord été enterré dans le champ des criminels; comment les chrétiens se sont entendus pour l'exhumer de là et le transporter de nuit au Hong-chan; comment ils l'ont installé dans le nouveau cercueil, etc., etc. » Parmi ces témoins, amenés si à propos par la Providence, on remarquait une chrétienne, dont le père et l'oncle avaient aidé à transférer le corps de M. Clet du cimetière des criminels à la sépulture chrétienne du Hong-chan; elle put fournir sur cette translation les détails les plus circonstanciés et les plus certains; elle put aussi désigner à coup sûr la tombe qu'on recherchait et que, depuis son enfance, elle avait bien souvent visitée [3]. « Mais de tous les témoignages, continue Mgr Delaplace, en voici un qui me frappe le plus, et celui-là, on ne l'avait pas cherché. C'est le témoignage

1. Le 20 décembre 1868, dans une lettre insérée au tome XXXIV des *Annales de la Congrégation de la Mission,* p. 304 et sq.

2. Évêque franciscain, vicaire apostolique du Hou-pé, qui avait procédé à la reconnaissance du corps du bienheureux Perboyre et commença celle du vénérable Clet.

3. *Annales de là Congrégation de la Mission,* t. XXXIV, p. 304.

du fossoyeur païen, vieux gardien de père en fils de la montagne Hong-chan. Le notaire apostolique dit à ce fossoyeur, en lui montrant la fosse, reconnue déjà pour être certainement la vraie sépulture de M. Clet : « Ouvre cette fosse. » Alors, notre homme, qui ne savait pas du tout de quoi il s'agissait, se mit à regarder le notaire d'un air stupéfait, et lui dit : « Quoi ! « vous voulez celui-là ? — Oui, qu'est-ce qu'il a, celui-là ? « — Oh ! il est venu de nuit ; j'étais alors un gamin de « quinze à seize ans. Mon père m'envoya piocher ici... « — Et pourquoi l'a-t-on apporté de nuit ? — Je ne sais « pas au juste ; mais il paraît que c'était un *Fan-jen* (*un « criminel*), et qu'il avait eu des affaires au tribunal. » Ce bienheureux criminel, ajoute le digne évêque qui, au moment où il écrivait ces lignes, s'apprêtait à ramener en Europe le corps de M. Clet, j'ai donc la joie de l'avoir entre les mains, et je le porte maintenant à notre chère maison-mère. »

Mais ce ne sont pas seulement les hommes qui, par leurs révélations, aidèrent à reconnaître la tombe du Vénérable ; on peut dire que les pierres elles-mêmes parlèrent et vinrent aussi apporter leur témoignage. Celle qu'on avait autrefois mise sur cette tombe avait presque entièrement disparu. Les rebelles, s'étant emparés, quelques années auparavant, de la ville de Ou-tchang-fou, voulurent s'y fortifier, et, cherchant de tous côtés des matériaux pour en réparer les murailles, mirent à contribution les sépultures du cimetière de la Montagne-Rouge. De la pierre tombale qui avait recouvert les cendres de M. Clet, ils n'avaient laissé qu'un fragment assez petit, mais où l'on voyait quelques lambeaux

d'inscription en langue chinoise et qui pouvait mettre sur la trace des parties qui manquaient. Le notaire apostolique, tenant absolument à les retrouver, promit une récompense aux chrétiens; ceux-ci explorèrent aussitôt les remparts de la ville : au bout de peu de temps, l'un d'eux revint triomphant avec une pierre dont la forme et l'inscription tronquée l'avaient frappé. On rapprocha cette pierre du fragment laissé par les rebelles : elle s'y adaptait parfaitement; et les deux moitiés d'inscription, l'une et l'autre en caractères rouges, formèrent, dès qu'elles furent réunies, un sens suivi et une phrase complète, dont les premiers mots étaient : *François Lieou, de la Société de Saint-Vincent* [1].

Le doute n'était plus possible : on était bien en présence des restes du vénérable martyr, et l'on pouvait, en toute sûreté, procéder à leur exhumation. Le 17 mai 1859, toutes les formalités canoniques ayant été remplies, les précieux ossements quittaient le cimetière de la Montagne-Rouge. Mgr Danicourt, vicaire apostolique du Kiang-si, s'apprêtait à partir pour l'Europe avec le corps du bienheureux Perboyre; il espérait recevoir, avant de s'embarquer, celui du vénérable Clet et pouvoir ramener ensemble à Paris [2] ces deux glorieux frères d'armes. Mais un nouveau soulèvement des rebelles mit bientôt à feu et à sang la province du Houpé; pour soustraire à leur sauvage fureur les reliques du Vénérable, on dut les transporter de chrétienté en

1. *Acta exhumationis exuviarum venerabilis martyris Clet*, etc., registre manuscrit du secrétariat de la maison-mère de la Congrégation de la Mission, p. 52 et sq. — Cf. *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. LV, p. 663.

2. Il y arriva le 6 janvier 1860 et y mourut le 2 février suivant.

chrétienté, de cachette en cachette, et lorsque, au bout de deux ans, le calme fut revenu, les fidèles du pays, qui commençaient à regretter d'avoir laissé partir le bienheureux Perboyre, ne voulurent pas se dessaisir du seul trésor qui leur restât. Le 10 décembre 1861, Mgr Spelta écrivait à Mgr Delaplace, qui réclamait toujours le corps de M. Clet: « Plusieurs missionnaires et un bon nombre de chrétiens désirent que le vénérable martyr Clet reste ici pour les protéger. Ils voudraient bâtir une église, où ils lui élèveraient un monument. Bref, ils s'opposent à son départ et veulent tout mettre en œuvre pour le retenir chez eux. » — « Cette ardeur des chrétiens du Hou-pé ne me surprend pas du tout, ajoute Mgr Delaplace[1] après avoir transcrit la lettre de Mgr Spelta. Ils aimaient, ils vénéraient tant M. Clet! » — « Si vous saviez, dit-il encore[2], combien marque la figure de M. Clet au milieu de tous les missionnaires qui sont venus en Chine! Quel respectable souvenir il a laissé! J'ai rencontré nombre de chrétiens, qui jadis ont été sous sa direction; jamais ils ne tarissent sur le vieux Père Liéou. » C'est seulement dans le courant de 1868 que Mgr Zanoli, successeur de Mgr Spelta, cédant enfin aux justes instances du supérieur général de Saint-Lazare, consentit à remettre à Mgr Delaplace les restes du Vénérable qui, depuis la fin des troubles dont nous venons de parler, avaient été déposés à Han-kéou, dans la chapelle du séminaire du vicariat apostolique. Ce n'est pas que les chrétiens de la province n'eussent tenté un dernier effort, afin de conserver celui dont la

1. Lettre inédite, en date du 17 février 1862.
2. Lettre à M. Gabriel Perboyre, en date du 22 mai 1861.

présence était, à leurs yeux, comme une sauvegarde pour leurs personnes et pour leur pays : « Ces pauvres chrétiens du Hou-pé, écrivait quelques semaines plus tard Mgr Delaplace, ah ! ils ont le cœur gros ! Durant plus de trente ans, M. Clet avait été leur père. Ils l'aimaient, le vénéraient, le tenaient pour un *saint*, plein de l'esprit des prophètes et des thaumaturges. Ils espéraient le garder... Je les ai consolés, missionnaires et chrétiens, en leur promettant que je prierais Monsieur notre Très-Honoré Père de faire don au Hou-pé d'une relique insigne de chacun de nos martyrs, dès qu'ils seraient canonisés. » Ne pouvant plus faire revenir Mgr Zanoli sur la parole qu'il avait donnée à Mgr Delaplace, ces pieux fidèles s'étaient tournés, dans leur désespoir, vers ce dernier et lui avaient fait tenir une supplique que nous voulons citer ici comme un des plus beaux et des plus frappants témoignages de la vénération persévérante qui continuait à entourer, en Chine, le nom et la mémoire de M. Clet :

« Au nom de tous les chrétiens du Hou-kouang, nous vous adressons la présente supplique pour obtenir de garder parmi nous le corps saint du vénérable Clet, pour la mémoire éternelle de son martyre et l'augmentation du respect religieux que nous professons pour lui... Il y a quelques dizaines d'années, la persécution sévissait dans la province du Hou-kouang. Les Pères *Lieou* (Clet) et *Tong* (Perboyre) ont été étranglés pour la Foi. Dès que leurs âmes admirables furent dans le Ciel, des miracles apparurent sur la terre. Aujourd'hui la tempête des persécutions étant calmée, et la sainte Église brillant dans la sérénité, nous déplo-

rons sans doute les calamités d'autrefois, mais nous nous réjouissons surtout de la félicité du temps présent. Tout à coup est arrivé l'ordre inattendu de transférer en Europe les deux corps saints. L'évêque *Su* (Mgr Spelta) eut occasion d'accompagner, avec le regret qui lui est dû, le corps vénérable du Père *Tong*. Il avait demandé avec instance qu'on laissât à la province du Houkouang les reliques du vénérable Père *Lieou*, et il avait ordonné aux chrétiens de préparer une église où l'on vénérerait plus tard ces précieuses reliques. Tous, nous avions applaudi à cette proposition. Mais les rebelles nous ont dispersés et réduits à de tels malheurs, que l'église projetée n'a pas été bâtie. Nous voulions pourtant, nous voulons la bâtir; c'est certain. Maintenant, voyant Votre Grandeur venir une seconde fois au Houkouang pour enlever le corps saint qui nous restait, nous gémissons tous, et nous disons: « A coup sûr, c'est « parce que l'église n'a pas été bâtie, que les vénérables « reliques veulent s'en aller. » Nous vous supplions néanmoins de considérer que, si les vestiges des saints exemples ne restent pas dans leur lieu primitif, il est à craindre qu'ils ne soient effacés avec le temps. Voilà pourquoi nous vous adressons en commun cette humble supplique, vous conjurant d'avoir égard à l'affection de tout ce troupeau de fidèles et de lui laisser le corps de son ancien pasteur. Nous nous cotiserons tous, et vous nous aiderez aussi, pour lui élever une église, au lieu même de son martyre, et par là nous serons comblés de bienfaits spirituels, durant dix mille et cent mille années[1]. »

1. *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. XXXIV, p. 306 et sq.

Le 20 décembre 1868, Mgr Delaplace, qui avait quitté la Chine, quelques semaines auparavant, avec son précieux dépôt, et venait d'entrer dans la mer Rouge, écrivait à M. Boré :

« Nous voici donc, depuis hier, dans la Mer Rouge. De Chang-hay à Hong-kong, voyage dur, mer affreuse, vent de tempête. Deux vapeurs descendaient avec nous. L'un a eu ses feux éteints, l'autre ses mâts cassés et ses voiles emportées ; chez nous, aucune avarie. Trois cent quarante milles en vingt-quatre heures! De Hong-kong à Saïgon, mer bouleversée par un affreux typhon, déjà passé. La *Junon*, frégate française, était au port, sans embarcations, sans mâts, sans gouvernail, sans quille. Pour nous, vent arrière constamment; de Saïgon à Aden, promenade sur l'eau; beau temps toujours ; belle brise encore ; traversée exceptionnelle, disent nos officiers. Pourrait-il en être autrement, quand on fait route avec le Père Clet, tant vénérable et tant vénéré ? Jadis nos chrétiens avaient une confiance illimitée en ses prières. Il paraît bien qu'il continue d'être un intercesseur efficace [1]. »

1. *Annales de la Congrégation de la Mission*, t. XXXIV, p. 304. — Dans la même lettre, on lit plus loin les lignes suivantes : « Le trop peu de temps que j'ai passé à Ou-tchang-fou ne m'a pas permis d'installer les ossements, comme j'avais fait pour le vénérable Perboyre. J'ai dû prendre, tel quel, le reliquaire volumineux où Mgr Spelta avait renfermé les précieux restes de celui que missionnaires et chrétiens du Hou-pé considèrent déjà comme le patron futur de leur province, ainsi que vous le trouverez écrit dans l'inscription suivante :

Hic jacent ossa
Venerabilis servi Dei Francisci Clet,
Congregationis Missionis,
Hupensis Ecclesiæ Patroni benemerentis,
Qui in vinea Domini excolenda
Pluribus exantlatis laboribus,

Dans les premiers mois de l'année 1869, la maison-mère de la Congrégation de la Mission entrait en possession des restes du vénérable Clet ; canoniquement reconnus, le 6 septembre 1878, par Mgr Richard, alors coadjuteur de l'archevêque de Paris, ils reposent aujourd'hui dans la chapelle de cette maison : une plaque de marbre scellée dans le mur de la troisième travée, du côté de l'évangile, indique la place du caveau qui les renferme [1]. Juste en face, s'élève, depuis le mois de décembre 1889, l'autel qui recouvre les reliques du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre. Il a plu à Dieu d'appeler d'abord le plus jeune aux honneurs du culte public. Puisse le même triomphe être bientôt décerné à son frère aîné, qui eut la gloire de lui frayer le chemin et, comme l'a proclamé le Souverain Pontife lui-même, de remporter le premier la palme du martyre [2] ! Le même jour, nous l'avons dit, ils ont reçu l'un et l'autre le titre de Vénérable et l'introduction de leurs causes a été simultanément décrétée par la Cour de Rome. Les informations canoniques, poursuivies durant plusieurs années en Chine, soit au Hou-pé, soit au Ho-nan, et

Tandem senio confectus
An. Do. MDCCCXX. XIV Cal. Martii Martyrio coronari
Meruit.

1. On y lit cette simple inscription :

ICI
REPOSE LE CORPS
DU VÉNÉRABLE FRANÇOIS-RÉGIS
CLET.

2. Dans le bref qui proclame Bienheureux le serviteur de Dieu Jean-Gabriel Perboyre, et où on lit à propos de l'émission de ses vœux : « Idque evenit eo ipso anno, quo Ven. Franciscus Clet, illustri facto martyrio apud Sinas, primam honoris palmam Joanni-Gabrieli præripuit. » (*Vie du bienheureux Jean-Gabriel Perboyre*, p. 440 et 465.)

portant à la fois sur la vie et les vertus des deux serviteurs de Dieu, ont mis en lumière l'égale réputation de sainteté dont ils jouissaient dans les lieux qui furent le théâtre de leurs travaux et de leur mort. Le Saint-Siège, après avoir élevé Jean-Gabriel sur les autels, a repris depuis peu l'examen de la cause du vénérable Clet et la Congrégation des Rites instruit activement son procès. Souhaitons qu'il aboutisse prochainement à la glorification de notre martyr, et que ses ossements sortent de l'obscurité où ils sont encore ensevelis, pour être publiquement exposés à la vénération et aux hommages des fidèles. Nous avons entendu tout à l'heure les pieux chrétiens de la Chine déplorer qu'on leur enlevât ces reliques précieuses, dont la présence entretenait parmi eux le salutaire souvenir des exemples d'une si belle vie ; ne peut-on pas dire que les leçons qui en découlent nous seront plus utiles et profiteront à un plus grand nombre d'âmes lorsque l'auréole des Bienheureux entourera le nom de notre missionnaire et fera briller aux yeux de tous l'éclat de ses vertus ? Et quelles vertus que celles du vénérable Clet ! Qu'il nous soit permis, avant de poser la plume, d'essayer de les rappeler et de les définir, et, en rassemblant quelques-uns des traits épars dans les pages qui précèdent, d'offrir comme un dernier crayon de la physionomie de celui dont nous venons de raconter la vie.

« Nous savons que le serviteur de Dieu possédait à un degré héroïque les vertus théologales et les vertus cardinales », telle est la réponse que faisaient à l'une des principales questions qui leur étaient adressées, ces chrétiens du Ho-nan et du Hou-pé, appelés à déposer

comme témoins dans le Procès du Vénérable [1]. Ses paroles comme ses actes, ses lettres comme sa conduite, confirment la déclaration de ces hommes simples et pieux, au milieu desquels il avait passé trente années de son existence. Il était bien ce juste, loué par l'Écriture, et qui vit de la Foi [2]. Rouvrons un instant sa correspondance : les sentiments qu'il exprime, les conseils qu'il donne, les déterminations, les projets qu'il annonce, tout y respire l'esprit, la sagesse de l'Évangile, tout y est comme éclairé de ce jour surnaturel de Dieu, dont parle saint Paul [3]. Rappelons-nous ces lignes qu'à la veille de son départ pour la Chine, il écrivait à sa sa sœur: « Je crois que la Providence a parlé, je dois obéir à ses ordres. Dieu le veut, voilà ma devise. » Oui, voilà sa devise, et ce cri de guerre des anciens preux, qui était en même temps le cri de leur foi, ne sied-il pas bien aux lèvres de ce prêtre, de cet apôtre, de ce martyr, dont toutes les pensées et toutes les démarches, dont la vie et la mort ont été, pour lui emprunter ses propres expressions, « marquées au coin de la volonté divine [4] ? » Mais il est d'autres ancêtres dont le Vénérable pourrait aussi se réclamer; ce sont toutes ces grandes âmes, que l'apôtre a si magnifiquement glorifiées dans une page célèbre et qui, voyant de leurs yeux illuminés par la foi le Dieu invisible [5], se sont dévouées, pour lui obéir, à l'exil, aux

1. Voir notamment le procès-verbal (manuscrit) de la session du 6 juillet 1869.

2. Hebr., II, 4; Rom., I, 17; Gal., III, III; Hebr., X, 38.

3. I Cor., IV, 3.

4. Dans la même lettre à sa sœur Marie-Thérèse, du 2 avril 1791.

5. *Invisibilem enim tanquam videns sustinuit.* Hebr., XI, 27.

opprobres et à tous les tourments. Comme eux, n'a-t-il pas quitté la terre de sa naissance[1]; n'a-t-il pas erré, à travers les montagnes, dans les antres et dans les cavernes[2]; n'a-t-il pas porté les chaînes et habité les prisons[3] ?

Pour le soutenir dans le cours d'une longue carrière, toute semée d'épreuves et de tribulations, l'espérance venait en aide à la foi : une espérance qui faisait qu'à ses yeux tout disparaissait devant la grande, l'unique affaire du salut et qu'il comptait pour rien les sacrifices de l'heure présente, les souffrances de l'exil, s'élevant sans cesse par la pensée et vivant déjà, pour ainsi dire, par avance au milieu des joies immenses et impérissables de la patrie. Il va s'éloigner pour toujours de sa famille : « Si nous ne nous revoyons pas ici-bas, écrit-il à sa sœur Marie-Thérèse, nous n'aurons que plus de joie de nous revoir au Paradis. » Il veut consoler son frère le chartreux, obligé par les fureurs de la Révolution d'aller chercher un asile hors de France : « Tous les pays nous sont bons, lui dit-il, pourvu qu'on puisse servir Dieu en paix, parce que nous ne connaissons pas de patrie ici-bas : notre vraie patrie est le ciel, où l'on peut arriver de tous les pays du monde. » Mais l'espérance des saints n'est pas seulement courageuse dans le sacrifice, résignée dans l'épreuve : elle a enduré vaillamment toutes les peines de la vie; elle voit encore venir la mort avec joie. « Le Christ

1. *Fide reliquit Ægyptum.* Hebr., XI, 27.

2. *In solitudinibus errantes, in montibus, et speluncis, et in cavernis terræ.* Hebr., XI, 38.

3. *Experti... et vincula et carceres.* Hebr., XI, 36.

est le maître de ma vie, et la mort m'est un gain : » Voilà, n'est-il pas vrai, le dernier mot de l'espérance chrétienne, et le Vénérable ne se lassait pas de le répéter, dans sa prison, tandis qu'il s'attendait chaque jour à être conduit au supplice.

Ce n'est pas seulement l'espérance qui regarde la mort comme un gain et la salue avec cette sublime allégresse, c'est aussi la charité. La plus grande preuve de l'amour, au témoignage du divin Maître, c'est de mourir pour ceux qu'on aime. Le désir de donner à Dieu cette preuve suprême de son amour fut l'un des principaux motifs qui amenèrent le Vénérable en Chine. Souvent on l'avait entendu dire, en effet, qu'il y était venu dans l'espoir d'y rencontrer le martyre; souvent aussi, on l'avait entendu se plaindre de n'être pas assez promptement exaucé : il s'en prenait alors à ses péchés qui l'avaient rendu indigne d'une si grande grâce : « Si j'étais resté en Europe, ajoutait-il en jetant comme un regard de regret sur sa patrie, où l'impiété révolutionnaire avait fait tant de victimes, j'aurais certainement versé mon sang pour la Foi[1]. » Mais avant d'attester sur le gibet de Ou-tchang-fou l'ardeur de son héroïque charité, notre missionnaire devait la prouver de bien des manières durant sa vie, par sa piété surtout et par son zèle.

1. « *Mihi summopere laudarunt* (les témoins entendus au Hou-pé, lors des informations canoniques) *vitæ sanctimoniam venerabilis servi Dei, præcipue ejus conciones, in quibus ignitis verbis amore erga Deum ac martyrii desiderio flagrare ostendebat, et pluries dicebat :* « *Ego Sinas* « *appuli cum magna martyrii spe, sed video quod, ob mea peccata, spes* « *mea frustrata est, quia adhuc martyrem evadere nequivi. Si mansissem* « *in Europa, certissime sanguinem pro catholica fide fudissem.* » (*Epis-*



PRISON DE OU-TCHANG-FOU

La piété procède directement, en effet, de l'amour de Dieu et en est l'une des plus sensibles expressions. Nous savons déjà quel était le goût de M. Clet pour la prière, pour l'oraison, combien il aimait à s'y réfugier, pour ainsi dire, comme dans un abri contre la lassitude et le découragement, et quelles forces il puisait dans le recueillement de ses retraites fréquentes et dans ses entretiens prolongés avec Dieu, pour soutenir les travaux ou les déceptions d'un ministère accablant et quelquefois bien ingrat. Mais c'est surtout à l'autel que se trahissaient les pieux sentiments de son cœur, par les soupirs répétés qui s'en échappaient malgré lui, par les larmes que les fidèles le voyaient souvent répandre, pendant les saints mystères[1]. »

« Si l'amour de Dieu est un feu, disait saint Vincent de Paul, le zèle en est la flamme. » Le zèle de M. Clet nous est aussi connu que sa piété. Cinquante ans après sa mort, on se souvenait encore, au Hou-pé, au Honan, de ses courses incessantes, sur tous les chemins de ces provinces, à travers la neige, sous la pluie, la nuit comme le jour, pour aller administrer les chrétientés, assister les moribonds, secourir toutes les misères qui avaient besoin de lui. Il était toujours prêt, se levait et partait au premier appel, bravant toutes les fatigues, soutenu et comme porté par son amour pour Dieu et par son amour pour ses frères; car l'un ne va pas sans l'autre : ces deux amours ne font qu'une

tolæ judicum delegatorum ad S. Rituum Congregationem, imprimé, § 1, *Judicis delegati vicariatus apostolici Hupensis*, p. 36.)

1. « *Post unam mentalis orationis horam, Missam celebrabat, quam repetitis suspiriis comitabatur ac sæpe intra eam flere visus fuit.* » (*Epistolæ judicum delegatorum ad S. Rituum Congregationem*, p. 37.)

seule charité, et sont, selon le langage des Pères, deux anneaux de la même chaîne, deux fleurs de la même tige, deux aspects de la même vertu.

« Mais il faut, comme on l'a dit avec raison, que les héros du christianisme soient aussi des héros de l'humanité[1]. » Les saints ne se reconnaissent pas seulement à ces trois vertus théologales, qui sont le privilège et le caractère distinctif du chrétien ; l'Église veut aussi voir briller en eux ces vertus morales, la prudence, la justice, la force, la tempérance, qui sont le propre de la vraie grandeur d'âme.

Si épris de la justice que, dans les derniers jours de sa captivité, à la veille de marcher à la mort et s'y préparant déjà, il se jetait, avec une sorte d'impétuosité chevaleresque, dans la mêlée, pour défendre le bon droit qu'il croyait menacé ; si attentif à réduire son corps en servitude, que sa vie pauvre et mortifiée faisait l'admiration de ses confrères et leur inspirait un saint désir de l'imiter[2], M. Clet se distinguait surtout par deux vertus qui sont chez lui comme des traits de caractère, je veux parler de la prudence et de la force.

La prudence est bien la qualité dominante de son esprit, si judicieux, si mesuré. Nous n'avons pas oublié les

1. Godescard, *Traité de la canonisation des saints*, ap. *Vie des Pères et des Martyrs*, t. XX, p. 566.

2. Voici ce que raconte, au sujet des jeûnes du Vénérable, un témoin du Procès du Ho-nan : « *Recordor, dum venerabilis sacerdos Lieou missionem hic faceret, quadam vice per noctem pedibus fecit iter 15 li* (*una cum dimidia leuca*) *ad administrandum cuidam moribundo extremam unctionem et reversus jejunavit sequenti mane, quamvis non esset tempus quadragesimale, sed tantummodo erat feria sexta ordinaria; fuit enim huic sacerdoti consuetedo singulis feriis sextis jejunare.* » (Session du 17 avril 1870.)

conseils qu'il donne à ses confrères, la sagesse qui préside à ses rapports avec eux, le soin qu'il met à les prémunir et à se tenir lui-même en garde contre toute exagération, jusque dans la poursuite du bien. Il avait cette vertu en si haute estime, il avait un tel souci de la prendre toujours pour inspiratrice et pour guide, qu'ayant cru un jour, dans un excès de scrupule et de sévérité pour lui-même, avoir manqué de circonspection dans ses paroles, il n'eut pas assez de larmes pour pleurer sa faute imaginaire et en porta le remords jusqu'à sa dernière heure. Quant à la force, n'est-elle pas le signe distinctif de cette âme énergique et vaillante, que rien ne peut arrêter, ni difficultés ni sacrifices, du moment que Dieu a parlé, prompte à entrer dans la carrière qu'il lui ouvre, y persévérant aussi avec une constance inflexible, en dépit des obstacles ou des mécomptes ? Sur ce vaste champ de bataille des missions de la Chine, il nous apparaît comme un soldat de Dieu, toujours armé pour le combat, toujours en marche contre l'ennemi, lui disputant pied à pied le terrain et lui faisant une guerre sans merci. C'est sous ces traits, on s'en souvient, que le peignait un missionnaire qui avait presque été le témoin de ses travaux et de ses luttes pour le salut des âmes[1]. C'est sous ces traits qu'il se montrait encore, dans les derniers jours de sa vie, à ceux qui purent voir son courage au milieu des plus cruelles épreuves, à M. Lamiot, par exemple, surpris de lui trouver une ardeur, une

1. On se rappelle cette phrase de M. Richenet, que nous avons déjà citée deux fois : « Un de nos théologiens est passé par chez M. Clet, qu'il n'a pas vu, parce que ce terrible ennemi de Béelzébuth était à faire sa tournée apostolique. »

énergie plus grandes qu'au temps de sa jeunesse [1], et qui, dans cette correspondance qu'ils échangeaient à Ou-tchang-fou, et où le saint vieillard avait porté le premier la gaieté naturelle de son caractère [2], se plaisait à le comparer à son illustre compatriote et à lui donner le surnom de Bayard [3].

Mais cet intrépide champion de la foi était en même temps le plus doux, le plus humble, le plus simple des hommes. Aussi bien, appartenait-il à la famille de saint Vincent de Paul qui, au premier rang des vertus qu'il ne cessait de recommander à ses enfants, mettait précisément la simplicité, l'humilité, la douceur. Il voulait « qu'elles fussent comme le sceau de sa Congrégation, et que chaque action des siens en portât l'empreinte [4] ». Faut-il rappeler à quel point le Vénérable a marqué toute sa vie de ce triple caractère? Pour cette

1. Écrivant de Ou-tchang-fou à M. Verbert, au mois de février 1820, M. Lamiot lui disait : « M. Clet, aussi fort qu'il l'était il y a trente ans, a une vigueur d'esprit et de caractère qu'il n'avait pas alors. »

2. « *Qui cognoverunt venerabilem servum Dei mihi retulerunt quod ipse erat natura hilaris.* » (*Epistolæ judicum delegatorum ad S. Rituum Congregationem,* § 1, *Judicis delegati vicariatus Hupensis,* p. 37.)

3. Dans une autre lettre de M. Lamiot, datée de Macao, le 25 juillet 1820, et adressée à M. Richenet, on lit : « Pendant près de deux mois que j'ai été à Ou-tchang-fou, nous nous récrivions très fréquemment pour nous consoler et nous consulter mutuellement, et toujours, dans nos billets, un peu de gaieté française. Un jour que je l'avais consulté sur un cas un peu difficile, comme il se préparait à paraître devant Dieu et qu'il craignait singulièrement de l'offenser, il tournoya avec esprit (il en avait encore beaucoup) tout autour de la question, sans l'entamer. Je lui fis remarquer ses ruses, et comme son intrépidité pour l'honneur de la religion me l'avait fait nommer Bayard (il était de Grenoble, comme le chevalier sans peur et sans reproche), je lui disais ; « Mais, Bayard, Bayard, droit en avant... »

4. Collet, *Vie de saint Vincent de Paul,* l. VI, t. II, p. 44 et sq. — On sait que les vertus que le saint appelait aussi *les facultés de l'âme de la*

nature si loyale et si franche, la simplicité était, on peut le dire, un besoin avant d'être une vertu. Quant à l'humilité, ne fut-elle pas l'âme de toute sa conduite ? Supérieur, il n'aspire qu'à redescendre au second rang ; missionnaire, il reste à son poste, parce qu'il y attend peu de succès, et, de tous les ministères, il choisit de préférence celui qui est le moins fait pour mettre ses riches facultés en lumière ; confesseur de la foi, il voudrait échapper à la gloire qui doit en rejaillir sur son nom, et, par les accusations, par les calomnies, dont il se poursuit lui-même comme à plaisir, cherche à répandre une ombre sur l'éclat de son martyre. Enfin, cette forte et énergique physionomie respire la bienveillance et la douceur ; un bon et fin sourire l'éclaire, tempérant, adoucissant l'austérité de ses traits. Il est bien de la race des Vincent de Paul, de ces âmes vigoureusement trempées, mais pleines de condescendance et de tendresse, imposantes et attachantes tout ensemble, qui commandent la vénération et attirent la sympathie.

Congrégation étaient au nombre de cinq, et qu'à celles que nous venons de nommer il joignait encore la mortification et le zèle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

ACTE DE BAPTÊME DE FRANÇOIS-RÉGIS CLET

Le vingtième août mil sept cent quarante-huit, j'ai baptisé François-Régis, fils légitime à sieur Césaire Clet, marchand, et de demoiselle Claudine Bourquy, mariés. Le parrain, sieur François-Alexis Clet, étudiant, présent par Joseph Clet, frère de l'enfant ; la marraine, demoiselle Marie-Thérèse Clet, présents les soussignés avec le père et la marraine qui ont signé, non ledit Joseph Clet pour ne savoir enquis et requis.

CLET, MARIE-THÉRÈSE CLET, ANNE CLET, ROUVIER,
VIALLET, chanoine et vicaire.

(Hôtel-de-Ville de Grenoble. — Registres paroissiaux de Saint-Louis, registre de 1741 à 1750, fol. 412, recto.)

II

ATTESTATION DES VŒUX DE M. CLET

Ego infra scriptus, Franciscus-Regis Clet, clericus Congregationis Missionis parochiæ sancti Ludovici et sancti Joannis diœcesis Gratianopolitanæ ; natus die decima nona Augusti anno millesimo septingentesimo quadragesimo octavo, in seminarium internum admissus die sexta Martii anno millesimo septingentesimo sexagesimo nono, emisi vota dictæ Congregationis juxta Brevia Alexandri septimi et Clementis decimi a me probe lecta et intellecta, Lugduni, die decima octava mensis Martii, anno millesimo septingentesimo septuagesimo primo, præsente Domino Joanne Petro Audiffred, ejusdem Congregationis presbytero.

FRANCISCUS-REGIS CLET, clericus.

(Archives du Rhône, fonds des Lazaristes. Registre H-1168, grand in-4,

intitulé : *Nomina Ecclesiasticorum nostrorum qui in hac domo Lugdunensi vota emiserunt ab anno 1671 ad 1789*, fol. 33, verso, n° 332.)

III

PIÈCES RELATIVES AUX ORDINATIONS DE M. CLET

1° *Dimissoire pour la tonsure.*

Hodie 15 februarii 1771 litteras dimissoriales directas ad illustrissimum ac reverendissimum DD. Lugdunensem Archiepiscopum, aut ad alium Antistitem de ejus licentia, concessimus Francisco-Regis Clet filio naturali et legitimo Cæsarii et Claudiæ Bourquy conjugum e parochia sancti Ludovici Gratianopolis pro recipienda prima tonsura clericali, dummodo capax, idoneus ac sufficiens reperiatur.

J.-F. E. GRATIANOP.

De mandato, PERRIN.

(Registres de l'Évêché de Grenoble. — Registre de 1769 à 1771, fol. 59, verso.)

2° *Dimissoire pour les ordres mineurs.*

Hodie 10 februarii 1772, litteras dimissoriales directas ad illustrissimum ac reverendissimum DD. Lugdunensem Archiepiscopum aut ad alium Antistitem de ejus licentia, concessimus magistro Francisco-Regis Clet clerico nostræ diœcesis, pro recipiendis quatuor minoribus, etiam non servatis interstitiis, dummodo capax, idoneus et sufficiens reperiatur.

PONNAT, vic. gén.

De mandato, GIGARD, secretarius.

(*Ibid.*, Registre de 1772 à 1774, fol. 20, verso.)

3° *Dimissoire pour le sous-diaconat.*

Hodie 16 maii 1772, litteræ dimissoriales directæ ad illustrissimum ac reverendissimum DD. Lugdunensem Archiepiscopum aut ad alium illustrissimum Antistitem de ejus licentia concessæ sunt magistro Francisco-Regis Clet, acolytho nostræ

diœcesis, pro recipiendo sacro subdiaconatus ordine, etiam non servatis temporum interstitiis, sub titulo patrimonii a nobis viso et approbato.

BALLY, v. g.

De mandato, GIGARD.

(*Ibid.*)

4° *Dimissoire pour le diaconat.*

Hodie 16 novembris 1772, litteræ dimissoriales directæ ad illustrissimum et reverendissimum DD. Archiepiscopum Lugdunensem, aut ad alium illustrissimum ac reverendissimum Antistitem sanctæ Sedis apostolicæ communionem habentem de ejus licentia, concessæ sunt Francisco-Regis Clet subdiacono nostræ diœcesis pro recipiendo sacro diaconatus ordine, etiam non servatis temporum interstitiis.

PONNAT, vic. gen.

De mandato, GIGARD.

(*Ibid.*, fol. 87, verso.)

5° *Dimissoire pour la prêtrise.*

Hodie 18 februarii 1773, litteræ dimissoriales directæ ad illustrissimum ac reverendissimum DD. Archiepiscopum Lugdunensem aut ad alium illustrissimum ac reverendissimum DD. Antistitem catholicum gratiam et communionem sanctæ Sedis apostolicæ obtinentem, concessæ sunt magistro Francisco-Regis Clet, diacono nostræ diœcesis, pro recipiendo sacro presbyteratus ordine, etiam non servatis temporum interstitiis, modo capax, idoneus et sufficiens reperiatur.

BALLY, v. g.

De mandato, GIGARD.

(*Ibid.*, fol. 117, verso.)

Voir dans la *Vie du vénérable serviteur de Dieu François-Régis Clet*, par Mgr Bellet, p. 148 et sq., les Procès verbaux des ordinations auxquelles M. Clet a pris part, tirés des Archives de l'archevêché de Lyon, *Liber ordinationum*, n° 69.

IV

MANDEMENT DE M[GR] JUSTE GUÉRIN

ÉVÊQUE DE GENÈVE

PORTANT ÉRECTION DU SÉMINAIRE D'ANNECY

Justus Guerinus, Dei et Apostolicæ Sedis gratia, episcopus Gebennensis. Dilectissimis omnibus in Christo diœcesis nostræ clericis et universis ac singulis præsentes litteras inspecturis, salutem in eo qui est omnium vera salus.

Cum jampridem sacrosancti et œcumenici concilii Tridentini decreto statutum fuerit ut singulæ cathedrales ecclesiæ certum clericorum numerum, in loco convenienti ab episcopo eligendo, alere ac religiose educare et ecclesiasticis disciplinis instituere teneantur, ut ibi ministrorum Dei perpetuum sit seminarium. Nos obtemperantes tam salutari decreto, et insuper sanctissimi Domini nostri Papæ Urbani VIII speciali præcepto obedientes, quo nobis mandatum fuit in bulla promotionis nostræ, ut seminarium hujusmodi in nostra diœcesi erigeremus, ex quo sollicitudinis pastoralis onus humeris infirmitatis nostræ impositum fuit, illud tam sanctum et pium opus consequi vehementer exoptavimus, arbitrantes doctrinam sanam, probos mores vitamque irreprehensibilem nostræ diœcesis clericorum non parum profutura, non solum ad poscendum eum qui in nobis est gregem, sed etiam oves errantes civitatis nostræ Gebennensis et locorum adjacentium, ad viam veritatis revocandas.

Quapropter invocato ad hoc Domini nostri Jesu Christi nomine, et de consilio et assensu duorum ex reverendissimis nostris fratribus canonicis venerabilis capituli Gebennensis, quos elegimus secundum statuta concilii Tridentini, erigendum censuimus, et de facto erigimus seminarium in domicilio dilectorum presbyterorum Congregationis Missionis, in hac nostra diœcesi fundatæ quos eligimus et statuimus seminarii nostri perpetuos rectores; et eis ut in universa diœcesi

ecclesiasticorum saluti, rusticanorumque tam spirituali quam corporali subventioni, juxta suum institutum, vacare libere ac licite valeant potestatem facimus; ita tamen ut in iis, quæ circa proximum operantur, nobis ac successoribus nostris immediate subsint, in reliquis superiori suo generali juxta bullam suæ erectionis omnimodo obediant.

Idcirco præcipimus supra dictis carissimis nostris filiis presbyteris Missionis, ut certum clericorum numerum quos ipsi elegerimus, apud se erudiendos recipiant : qui quidem, ut commodius in disciplina ecclesiastica instituantur, tonsura statim atque habitu clericali semper utantur, ad publicum gymnasium grammaticæ, rhetorices ac philosophiæ quotidie pergent et in seminario cantus, computi ecclesiastici, aliarumque bonarum artium disciplinam discent : in sacra Scriptura, libris ecclesiasticis, homiliis sanctorum, theologia morali atque sacramentorum tradendorum maxime in iis quæ spectant ad confessiones et rituum ac cærimoniarum formis sedulo erudientur.

Statuimus insuper et ordinamus, ut omnes nostræ diœcesis clerici qui ad sacros ordines in Domino cupient promoveri duodecim diebus ante indictum ordinationis sabbatum examini sese præsentent, et immediate post in seminario recludantur, ubi per orationem mentalem, pias exhortationes, confessionem generalem anteactæ vitæ, lectiones etiam et collationes casuum conscientiæ et alia id generis exercitia spiritualia, cum auxilio omnipotentis Dei, ad dignam disponantur sacramenti ordinis susceptionem.

Ut autem omnium et præcipue studentium utilitati consulamus, hæc ordinandorum exercitia ter fient in anno, scilicet ante sabbatum sanctum et sabbato quatuor temporum post Pentecosten et septembris. Cum vero ob ægritutidem vel alia impedimenta aut etiam sede vacante, non poterunt ordinationes in nostra diœcesi celebrari, tunc præmonebuntur ordinandi, ut quindecim diebus ante examini stent et seminarium ingrediantur, ut possint post exercitia spiritualia se ad loca vicina transferre, ordinari sub litteris dimissorialibus, quæ

nulli amplius nostræ diœcesis clerico, nisi præviis supradictis exercitiis spiritualibus concedentur.

Quoniam autem nostræ pastoralis est curæ pro viribus obniti, ut omnes nostræ diœcesis rectores animarum eorumque vicarii ac reliqui sacerdotes et clerici de virtute in virtutem euntes quotidie in pietate ecclesiastica progrediantur, carissimos nobis ac reverendos supradictos fratres nostros, rectores, vicarios et sacerdotes et præsertim eos qui ad beneficia curam animarum habentia aspirant : enixe rogamus, ac paterno quo possumus affectu exhortamur, ut seminarium quotannis si possint, adeant, et quando libuerit, et ibi per decem aut octo dies in exercitiis spiritualibus sacræ solitudinis dulcedine satientur, ut Domino ad cor eorum loquente, doctrinæ cœlestis plenitudine repleantur et in fervore spiritus roborentur.

Datum Annecii 8a die septembris anni 1641.

JUSTUS, episcopus Gebennensis;
PETRUS JAIUS, vicarius generalis ; PETRUS MAGNIN, canonicus Gebennensis ; DUMONT.

Nous devons la communication de cette pièce à l'obligeance de M. l'abbé Chevalier, chanoine honoraire d'Annecy.

V

BOURSES FONDÉES AU SÉMINAIRE D'ANNECY PAR JACQUES DE CORDON

COMMANDEUR DE COMPESIÈRES

L'an mil six cent quarante-quatre et le vingt-sixième jour du mois de juin, par devant moi, notaire ducal royal soussigné et en présence des témoins sous-nommés, s'est établi en sa personne frère Jacques de Cordon, ancien chevalier de l'Ordre de Jean de Jérusalem et commandeur de Genevois et Compesières, lequel, mu de bonne piété et dévotion, voyant les bénédictions que Dieu donne par sa miséricorde au séminaire établi au diocèse de Genève étant à présent dans la ville d'Annecy conduit par les sieurs prêtres de la Mission fondés au présent

diocèse sous-nommés, et aux fruits que font dans les paroisses les prêtres qui ont été instruits audit séminaire, désirant ledit seigneur commandeur contribuer, augmenter et participer aux fruits et œuvres pies que font les susdits séminaristes touchant l'instruction et conversion des âmes et pour aider aux pauvres ecclésiastiques qui n'auront moyen de s'entretenir audit séminaire. A cette cause et considération, icelui sieur commandeur a donné et donne par ces présentes par donation pure et irrévocable faite entre vifs au meilleur mode que faire se peut à la Congrégation de ladite Mission fondée au présent diocèse à la stipulation du révérend messire Jean Guérin, supérieur de ladite Mission, Messieurs Pierre Escart, Etienne Burdet, Jacques Tholard et Humbert Dunod, tous prêtres missionnaires en ladite Mission, savoir la somme de quatre mille cent florins, monnaie de Savoie, à eux réellement livrés par ledit seigneur commandeur, et cent pistoles d'Italie, vingt-trois pistoles d'Espagne, septante-trois écus ducatons ou autre bonne monnaie de Savoie, le tout en bon or, produit des épargnes dudit seigneur commandeur, et laquelle somme ledit sieur Guérin, supérieur susdit et les autres prêtres missionnaires sus-nommés, tant à leur nom qu'au nom des autres qui leur succéderont en ladite Mission promettent employer à l'entretien d'un ou plusieurs de ceux qui auront dévotion être instruits et enseignés audit séminaire qui n'auraient moyen de payer toute leur pension, et seront tenus les sus-nommés prêtres en la Mission faire ratifier le présent contrat à Révérend messire Vincent de Paul, supérieur général et premier instituteur de ladite Congrégation ou au visiteur qui sera établi de sa part, et à Monseigneur le révérendissime évêque de Genève.

Fait à Annecy dans la maison des susdits sieurs prêtres de la Mission en la rue de l'Enfer, présents Messire Guillaume Morel, prêtre, Messire Adrien Brilat, prêtre résidant à présent avec les susnommés prêtres de la Mission, témoins requis.

Signé : POLLIENS, notaire.

APPROBATION DE L'ÉVÊQUE DE GENÈVE

Ayant vu le susdit contrat de fondation et pieuse disposition de M. le commandeur de Saint-Jean en Genevois qui, inspiré de Dieu, veut coopérer à sa gloire et salut des âmes, par le moyen de la susdite donation qu'il a faite de quatre mille et cent florins au séminaire par nous fondé en la ville d'Annecy sous la direction de Messieurs les prêtres de la Mission, de quoi de tout notre cœur nous l'en remercions ; et de plus en la meilleure manière que pouvons, nous consentons, approuvons et autorisons le susdit contrat.

A Rumilly, le 28 juin 1644.

JUSTE, év. de Genève.

APPROBATION DE M. ALMÉRAS

Ayant vu le susdit contrat de fondation et don de Monsieur le Commandeur de Compesières, je soussigné René Alméras, prêtre de la Mission et établi visiteur de cette maison d'Annecy par M. Vincent de Paul, supérieur général de notre Congrégation, l'ai ratifié et approuvé, ratifie et approuve.

ALMÉRAS.

Fait à Annecy, ce 30e décembre 1646.

Archives nationales, fonds des Lazaristes, carton S. — 6 715.

VI

MANDEMENT DE MGR D'ARENTHON

ÉRIGEANT DÉFINITIVEMENT LE SÉMINAIRE D'ANNECY

TENOR ERECTIONIS SEMINARII EPISCOPATUS ANNECIENSIS

Nos Joannes d'Arenthon d'Alex Dei et sanctæ Sedis apostolicæ gratia episcopus et princeps Genevensis dilectissimis omnibus in Christo diœcesis nostræ clericis et universis præsentes litteras inspecturis salutem in Eo qui est omnium vera salus.

Cum sacrosancti et œcumenici concilii Tridentini decreto

statutum fuerit singulas cathedrales ecclesias teneri certum numerum clericorum alere, religiose educare et disciplina ecclesiastica in collegio ad hoc in convenienti loco ab episcopo eligendo (quod ministrorum Dei perpetuum sit seminarium) instituere.

Nos tam salutari decreto obtemperantes et insuper sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Alexandri divina Providentia Papæ septimi apostolicis monitis quibus mandatum nobis fuit ut seminarium hujusmodi in nostra diœcesi erigeremus obedientes, animo repetentes B. Franciscum de Sales et alios prædecessores nostros ad prædictum seminarium erigendum non mediocrem operam adhibuisse, ipsi quoque piis eorum vestigiis inhærentes, omnibus viribus conati sumus, ut tam sanctum tamque diu desideratum opus ad optatos exitus deduci quamprimum et quam optime posset, plane scientes hoc medio nullum magis communi nostræ diœcesis clericorum utilitati ac reformationi civitatis Genevensis et adjacentium locorum conversioni profuturum.

Verum, quia sæpe in bonis operibus quod humana consilia non valent virtus divina efficit, Domini nostri Jesu Christi invocato nomine, de consilio et assensu Reverendissimorum Dominorum Fratrum nostrorum infra nominatorum et subscriptorum nostræ cathedralis ecclesiæ et venerabilis capituli sancti Petri Genevensis canonicorum quos secundum statutum dicti concilii Tridentini elegimus et convocavimus, conspirantibus quoque suæ Celsitudinis Regiæ Caroli Emmanuelis II, Serenissimi Sabaudiæ ducis auspiciis, dictum seminarium erigendum censuimus et per præsentes erigimus in domicilio dilectorum nobis in Christo Reverendissimorum Dominorum Presbyterorum Congregationis Missionis in hac nostra diœcesi et civitate Anneciaci fundatæ quos seminarii nostri perpetuos rectores eligimus et in perpetuum directores statuimus cum derogatione tamen expressa erectionis dicti seminarii per nos (26 april. 1663) facta...

Quamobrem præcipimus supradictis carissimis nostris Reverendis Fratribus Presbyteris Missionis, ut certum clerico-

rum numerum quos ipsi elegerimus apud se erudiendos suscipiant, qui quidem ut commodius disciplinis ecclesiasticis instituantur, tonsura statim atque habitu clericali semper utentur et in dicto seminario cantum Gregorianum, computum ecclesiasticum, aliasque bonas et pias artes ediscent, in sacra Scriptura, libris ecclesiasticis, Patrum homiliis, theologia morali, atque sacramentorum administrandorum, maximeque in iis quæ ad confessiones audiendas videbuntur opportuna, rituum denique ac cærimoniarum formis sedulo erudientur.

Statuimus præterea et ordinamus ut omnes nostræ diœcesis clerici qui ad sacros ordines in Domino cupient promoveri in examine quod pro ordinatione quatuor temporum mensis septembris fieri solet compareant et si admissi et idonei reperti fuerint in præfato seminario pro subdiaconatu a die festivo sancti Caroli Borromei usque ad ordinationem quæ in Quadragesima sequenti fiet, pro diaconatu a dicta ordinatione usque ad ordinationem quatuor temporum sequentium post festum Pentecostes, et pro presbyteratu a dicta ultima ordinatione usque ad ordinationem quæ fiet in sabbato quatuor temporum post festum Exaltationis sanctæ Crucis mensis septembris, ecclesiasticis exercitiis incumbentes morentur et insuper duodecim diebus ante indictum ordinationis sabbatum examinandos se exhibeant, examinatique et approbati se in dictum seminarium iterum recipiant ubi per orationem mentalem, pias exhortationes, præteritæ vitæ confessionem generalem atque casuum conscientiæ collationes aliaque id genus exercitia, accedente divinæ gratiæ auxilio, ad dignam disponantur sacramenti ordinis susceptionem.

Idcirco declaramus nos sacros et generales ordines statutis a jure temporibus ter tantum in anno in Domino celebraturos. Si autem contingat ob ægritudinem vel alia legitima impedimenta aut etiam sede vacante non posse ordinationes in nostra diœcesi celebrari, tunc præmonebuntur ordinandi aliquibus diebus ante indictum in aliis diœcesibus ordinationis sabbatum ut examinandos se sistant, sicque idonei reperti ad loca vicina se transferre valeant et sub litteris dimissorialibus Or-

dinarii, quæ nulli deinceps nostræ dœcesis clerico nisi præviis et peractis (ut par est) prædictis exercitiis spiritualibus concedentur.

Quoniam vero nostræ pastoralis est curæ pro viribus eniti quatenus omnes et singuli nostræ diœcesi rectores, eorumque vicarii cæterique sacerdotes et clerici in disciplinis ecclesiasticis magis ac magis provehantur et in dies proficiant, carissimos nobis Reverendos prædictos Fratres nostros rectores, vicarios et sacerdotes, sed potissimum eos qui ad pastoratus dignitatem aspirant paterno hortamur affectu et per viscera misericordiæ Domini nostri Jesu Christi obsecramus ut in seminario præfato, quotannis si fieri possit, per decem aut octo dies, exercitiis spiritualibus serio vacent ut, Domino ad cor eorum loquente, de plenitudine ejus accipiant et discant nonnisi de pleno effundere, ne quod suum est spargant et perdant si, priusquam infundantur toti, semi pleni festinent effundere.

Et pro majori hujus præsentis instrumenti authentici erectionis nostræ corroboratione illud coram testibus. . . . . . Reverendis D. F. Jay, canonico et cantore, vicario generali et officiali, Nic. Gottry, promotori, J. And. Richard, theologali ac omnibus ejusdem canonicis S. theologiæ doctoribus.

Die 19 Julii 1664 [1].

(*Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 360 et sq.)

VII

TESTAMENT DE Mgr D'ARENTHON

Soli Deo, per Christum, cum Christo et in Christo Mediatore Sanctissimo Sacerdote.

A L'HONNEUR DE LA TRÈS SAINTE ET TRÈS ADORABLE TRINITÉ PÈRE, FILS ET SAINT-ESPRIT.

Je, soussigné, Jean d'Arenthon d'Alex, par la grâce de Dieu

1. Un acte passé, le surlendemain, 21 juillet 1664, par devant maître Louis Morens, notaire apostolique ducal royal, régla en détail les conditions dans lesquelles

et du Saint-Siège, évêque de Genève, ai fait et fais mon testament comme s'ensuit :

Je remets mon âme entre les mains de mon Dieu, mon créateur, afin qu'après ma mort il daigne la recevoir dans la gloire, par les mérites infinis de Jésus-Christ, rédempteur de tous les hommes. J'emploie à cet effet les intercessions de la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, de mon bon ange, de l'ange de mon église, et de tous les anges et saints du paradis, spécialement de saint Joseph, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste, de saint Nazaire et de saint Celse, de saint Charles, de saint Claude, de saint François de Sales et du bienheureux Amédée de Savoie, que je choisis et que j'invoque comme mes protecteurs pour la conduite de mon diocèse et pour mon salut particulier, *tales ambio defensores*...

Je désire que mes obsèques soient sans appareil et avec autant de simplicité que le cérémonial des évêques le pourra permettre,... ne voulant point... que l'on prononce aucune harangue funèbre à l'occasion du service qui se fera pour le repos de mon âme, ni que le convoi et l'honneur de ma sépulture soit fait par d'autres que par les clercs du séminaire et que par les pauvres de la ville...

Je donne et lègue à MM. les prêtres missionnaires qui ont la direction perpétuelle du spirituel de mon séminaire, ma chapelle de campagne, qui m'a été donnée par M. Dom Antoine de Savoie, mon gros calice et tous mes tableaux pour orner l'église et la salle du séminaire, et la propriété de toute ma bibliothèque, avec pouvoir de la mêler et confondre avec la leur, à la charge toutefois qu'il sera loisible tant à mes clercs du séminaire qu'aux autres ecclésiastiques du clergé de Genève d'y aller faire quelques heures d'étude, sans troubler les exercices du séminaire et sans incommoder notablement les révérends prêtres de la Mission, leur laissant la liberté de marquer les heures les plus propres pour cela pour la commodité des uns et des autres, sans qu'il soit loisible à aucun prêtre du

se faisait l'union perpétuelle du séminaire érigé à Annecy, à la Congrégation de la Mission.

séminaire ni du clergé de porter aucun livre dans leur chambre, et encore moins dans leur maison...

Enfin je donne et lègue à tous ceux de mes parents qui pourraient prétendre à ma succession et à mes biens, si j'étais mort sans tester, à chacun un de mes livres de dévotion, comme sont les Œuvres de Grenade, du P. Saint-Jure, de saint François de Sales ou du cardinal de Bérulle, les nommant mes héritiers particuliers pour cela tant seulement, et les excluant par ce moyen de tout le reste de ma succession, et cela avec d'autant plus de justice que je leur ai cédé mon patrimoine, sans autre charge que celle d'en acquitter toutes les obligations aux yeux de Dieu et des hommes,... et qu'il ne me reste rien que je n'aie reçu de Jésus-Christ par les mains de l'Eglise son épouse; c'est pourquoi je fais, nomme et institue Jésus-Christ, mon adorable Sauveur, mon héritier universel, en la personne des pauvres clercs de mon diocèse, qui seront élevés dans le séminaire du diocèse de Genève, conduit pour le spirituel par les révérends prêtres de la Mission de feu M. Vincent de Paul, en sorte que je prie très humblement Notre-Seigneur Jésus-Christ de me faire la grâce et l'honneur d'accepter par les mains des pauvres clercs de mon diocèse, qui sont élevés dans mon séminaire, tout ce qui me reste de fonds, d'argent, de créances, de meubles, de linge, et généralement de biens meubles et immeubles, droits et actions en quoi qu'ils puissent consister, après mes dettes, charges et legs susdits acquittés; à la charge toutefois que lesdits effets seront unis en un fonds, et les censes qui en proviendront seront pour la nourriture d'un plus grand nombre de clercs dans le séminaire... Comme encore sous la charge que, tant en considération de ce que j'ai établi le séminaire par l'union de mes commanderies de Quiers et de Chivaz, que du peu que j'y ajoute par ce testament, les clercs du séminaire seront tenus et obligés à perpétuité de chanter une messe pour le repos de mon âme le jour de l'anniversaire de mon décès, ou le premier jour libre après la fête de l'Épiphanie, si celui de mon décès arrivait dans un temps que les clercs du séminaire ne sont pas assemblés...

Les grands services que MM. les prêtres de la Mission ont rendus au diocèse de Genève et qu'ils rendent actuellement et dans le séminaire et dans les missions, engageront sans doute les révérendissimes prélats mes successeurs dans l'évêché, le vénérable chapitre de ma cathédrale et le corps du clergé, à les considérer et à ne les pas troubler dans la direction perpétuelle du spirituel du séminaire, soit qu'il soit fixé dans Annecy ou transféré dans la ville de Genève, et cela avec d'autant plus de justice que l'on ne saurait confier ce très important ouvrage, que le concile appelle *pium et sanctum opus*, à aucune communauté qui puisse inspirer une piété plus solide, ni enseigner une doctrine plus saine, ni inspirer une soumission plus parfaite aux clercs du séminaire à l'égard de leur prélat, que MM. de la Mission l'ont fait jusqu'à l'heure présente dans tous les séminaires qui leur ont été confiés. Néanmoins, comme il n'arrive que trop souvent que les puissances ecclésiastiques sont forcées de céder aux temps et aux conjonctures : pour obvier, autant qu'il m'est possible, au dessein que l'on pourrait prendre à l'avenir d'enlever la direction du spirituel du séminaire aux révérends prêtres de la Mission, ou de le supprimer; audit cas je les substitue, crée et nomme mes héritiers universels et charge expressément MM. les administrateurs et trésoriers du temporel du séminaire de leur restituer tous les effets de mon héritage, sous les charges sus réservées, de payer mes dettes et mes legs et de faire un service annuel pour le repos de mon âme au jour de l'anniversaire de mon décès, et des missions, de sept années en sept années, dans les paroisses de Viuz-en-Sallaz, de Chevriez-rière-Gex, de Ville-sur-Naves et d'Alex... Et je me promets d'ailleurs que le vénérable chapitre de ma cathédrale, que j'ai toujours honorée et aimée comme ma chère épouse, et qui a eu pour moi un retour si honnête et si constant, m'accordera après ma mort les choses suivantes, et que je lui demande avec toute l'affection possible dont mon cœur est capable : premièrement, qu'il tâchera de m'obtenir de Dieu par ses prières le pardon de mes péchés et la diminution des peines du purgatoire, que j'ai méritées par mes

grandes infidélités; 2° qu'il n'innovera rien et qu'il priera les Révérendissimes mes successeurs de ne rien innover au préjudice des statuts synodaux et des conventions faites pour le regard du séminaire; 3° qu'il tiendra la main à ce que mes intentions soient fidèlement exécutées, tant par les administrateur et procureur du séminaire, que par les susdits exécuteurs testamentaires, dont j'ai réclamé le secours et la vigilance; 4° qu'en donnant avis de ma mort au souverain, il le priera de faire choix d'un homme dans le clergé qui ait la science, la grâce et l'esprit de notre saint état, pour gouverner l'église de Genève, et non pas un homme qui ait des airs, des maximes et des manières séculières et mondaines. Ceci est d'autant plus important que le diocèse de Genève fait front à l'hérésie et sert de boulevard contre les efforts qu'elle fait depuis un siècle pour inonder la Savoie et que j'ai touchés de la main dans la longueur de mon épiscopat : que si l'Église de Genève tombe dans les mains d'un homme qui ne soit pas solidement vertueux et animé d'un esprit apostolique, les suites en seront surprenantes, à cause que par mon peu de zèle et mon peu de conduite il reste un penchant secret pour la vanité et pour la bagatelle du siècle dans une partie des ecclésiastiques, et qui feront des dégats au préjudice des saints ordres et de la discipline, si l'exemple et la vigueur du prélat ne leur donne des bornes; 5° qu'il protégera auprès de mes successeurs en l'évêché et auprès du corps du clergé MM. les prêtres de la Mission, pour qu'ils ne soient point troublés dans la direction perpétuelle du spirituel du séminaire, avouant ingénument que je suis redevable à ces Messieurs après Dieu et le grand saint François de Sales, du bien et du renouvellement qui paraît dans ce vaste diocèse depuis que je leur ai confié mon séminaire, comme il est vrai que j'en ai retardé et diminué le progrès par ma lâche condescendance et en donnant trop aux fausses lois du respect humain. Enfin je déclare derechef que ce testament contient précisément mes véritables et dernières volontés, et que je désire qu'il ait son plein et entier effet; et quoiqu'il ne soit peut-être pas accompagné de

toutes les solennités ordinaires, je veux croire que l'on fera réflexion qu'il est fait *ad pias causas,* que j'y dispose de peu de bien, espérant que Dieu me fera la grâce de mourir pauvre, à l'exemple du souverain Évêque, qui est mort nu sur la croix, et que ce peu de bien est provenu de l'Église, et que je croirais dresser des pièges à mes parents et signer l'arrêt de ma réprobation en signant mon testament, si je disposais de mes épargnes en leur faveur. Si néanmoins ce testament était jugé nul par le défaut de quelque solennité, je désire que celui que j'ai fait, signé de ma main, le Vendredi Saint, 8[e] jour d'avril de l'année 1678, tienne et ait son effet, et au défaut de celui-là, celui qui a été reçu par maître Morens, mon greffier. Quant à l'institution de mon héritier, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ en la personne des pauvres clercs de mon séminaire, et quant aux legs et autres dispositions, que celui-ci ait force de codicille, réduisant toute la disposition de mes deux premiers testaments pour ce regard à celle du troisième, qui est celui-ci, fait, écrit et signé de ma main, et scellé de mon petit sceau à Annecy dans le séminaire et dans la conjoncture de ma retraite avec MM. nos ecclésiastiques, le 1[er] jour d'octobre 1685.

Signé : JEAN, évêque de Genève.

(*Testament de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Jean d'Arenthon d'Alex, évêque et prince de Genève,* à Paris, de l'Imprimerie d'Antoine Lambin, rue Saint-Jacques, au Miroir, M DC XCV.)

VIII

TESTAMENT DE CÉSAIRE CLET

PÈRE DU VÉNÉRABLE

Au nom de Dieu soit-il que ce jour d'hui 24[e] octobre 1778, après midi, par-devant nous Pierre-Adrien Acarier, conseiller du roi, notaire à Grenoble, soussigné, s'est personnellement constitué sieur Césaire Clet, marchand, demeurant en cette ville, rue Porte-Traîne, paroisse de Saint-Louis, lequel jouissant, par la grâce de Dieu, de la santé, d'ailleurs libre de tous les sens, vue, mémoire et entendement, ainsi qu'il nous a

apparu à nous dit notaire et aux sieurs témoins ci-après nommés, certain de la mort et incertain de l'heure, a fait son testament nuncupatif, dont il a prononcé les dispositions, que nous avons écrites de mot à autre et tout au long, en la continuelle présence desdits sieurs témoins, de la manière suivante : s'est muni du signe de la sainte croix, a fait les prières accoutumées, élu la sépulture de son corps dans l'église paroissiale où il décédera, dans laquelle église il veut qu'il soit célébré vingt messes basses pour le repos de son âme, à commencer du jour ou lendemain de son décès, et pour ses obsèques, autres prières et aumônes, il s'en remet à la volonté, discrétion et piété de demoiselle Claudine Bourquy, son épouse.

Donne, lègue le sieur testateur, et, par institution particulière héréditaire, délaisse à demoiselle Françoise-Julie Clet, sa fille, épouse de maître François-Alexis Clet, notaire à Varces, la somme de deux cents livres qui lui sera payée dans l'année du décès du sieur testateur et sans intérêt pendant ledit temps ; ledit legs ainsi réduit, eu égard à ce que le sieur testateur a constitué à la demoiselle sa fille dans son contrat de mariage avec ledit maître Clet, et dans le cas que la demoiselle Clet viendrait à décéder avant le sieur testateur son père, il veut que lesdites deux cents livres ci-dessus léguées soient recueillies, à même titre d'institution particulière héréditaire et par portion égale, par tous les enfants de la demoiselle Clet sa fille, moyennant quoi le sieur testateur exclut, prive et déjette ladite fille, et à son défaut les enfants de cette dernière, de toute plus ample prétention en sa succession.

Lègue et, par institution particulière héréditaire, délaisse à M. François-Régis Clet, son fils, prêtre de la Congrégation des missions de Saint-Lazare, la somme de quatre cents livres, qui lui sera payée dans l'année du décès du sieur testateur, qui a réduit ledit legs auxdites quatre cents livres, eu égard à ce qu'il a donné pour titre clérical à son fils, lorsqu'il a été fait prêtre, et au moyen dudit legs et titre clérical, le tes-

tateur exclut sondit fils de toutes autres prétentions en sa succession.

Lègue et donne à Anne Clet, sa fille, religieuse au couvent de Dames carmélites de cette ville, et à même titre que dessus, une pension annuelle et viagère de six livres, qui lui sera payée annuellement pendant sa vie, à commencer une année après le décès de son père, et ainsi à continuer d'année en année pendant la vie de la légataire, au décès de laquelle ladite pension finira et demeurera éteinte.

Lègue à ladite demoiselle Claudine Bourquy, son épouse, les fruits et revenus de tous les biens de lui testateur pour en jouir par la légataire pendant sa vie, en nourrissant et entretenant sa fille et son héritière ci-après instituée, en travaillant néanmoins par ladite demoiselle Clet au profit de sa mère, de tout son pouvoir et savoir, et en payant par sadite épouse les charges des biens dont elle aura eu la jouissance.

Et pour son héritière générale et universelle, le testateur a fait, institué de sa propre bouche, intelligiblement et à haute voix nommé et surnommé ladite demoiselle Marie-Thérèse Clet, sa fille aînée, par laquelle le sieur testateur veut que sa succession soit recueillie après sa mère, ses dettes et legs acquittés.

Ceci est dudit sieur Césaire Clet le dernier testament nuncupatif qu'il veut valoir en cette qualité, autrement par codicille, donations à cause de mort et par tous les autres moyens qu'il pourra et devra mieux valoir suivant les lois et ordonnances; casse, révoque et annule tous ceux et celles qu'il peut avoir ci-devant faits, veut que celui-ci, dont lecture en entier lui a été faite par nous notaire, les sieurs témoins toujours présents, seul subsiste et soit exécuté selon sa forme et teneur, dequoi il nous a requis acte, que nous lui avons octroyé; fait, lu, publié et récité à la forme et de la manière que dessus, audit Grenoble, dans notre étude, aux présences de sieur Antoine Repellin, maître perruquier; de sieur André Brau, marchand tailleur d'habits; de sieur Ennemond Jullien, cabaretier; de sieur Pierre Lemoine, marchand épicier; de sieur Marc-

François Lefebvre, maître perruquier, tous demeurant en cette ville, témoins majeurs requis, signés les uns en présence des autres, de nous notaire et du sieur testateur qui a signé ; ainsi signé à la minute, Clet, Repellin, Brau, Jullien, Pierre Lemoine, Lefebvre, Périer, Acarier fils, notaire ; contrôlé et insinué à Grenoble, le 20ᵉ août 1783. Reçu soixante-trois livres six sols, et signé Brémond. Expédié au requis de ladite veuve Clet. Acarier fils, notaire. Reçu de la demoiselle Bourquy, veuve Clet, pour contrôle, honoraires, parchemin et petite expédition, la somme de cent livres douze sols.

IX

TESTAMENT DE CLAUDINE BOURQUY,

MÈRE DU VÉNÉRABLE

Au nom de Dieu soit-il que ce jour d'hui dix-huit octobre, après midi, année mil sept cent quatre-vingt-quatre, par-devant nous Louis Gautier, conseiller du roi, notaire à Grenoble, fut présente demoiselle Claudine Bourquy, veuve du sieur Césaire Clet, marchand en cette ville, saine d'esprit et de corps, de la vue et de ses autres sens, ainsi qu'elle l'a déclaré et qu'il nous a paru, ainsi qu'aux sieurs témoins ici présents, bas nommés, et avec nous notaire soussignés : laquelle a voulu disposer de ses biens par le présent testament, les dispositions duquel elle a prononcées intelligiblement, et ont été écrites par nous notaire, comme il suit. La testatrice charge son héritière universelle ci-après nommée de faire célébrer cent messes à son intention. Donne et lègue la testatrice à messire François-Régis Clet, son fils, prêtre de la Congrégation de la Mission, la somme de six mille livres ; plus la testatrice lui lègue pendant sa vie la jouissance d'une chambre meublée et le linge qui pourra lui être nécessaire ; laquelle chambre, meubles et linge lui seront fournis par l'héritière ci-après nommée, en cette ville de Grenoble, et même dans l'appartement de ladite héritière universelle, si cela convient tant à cette dernière qu'au légataire. En laquelle

somme de six mille livres et legs de jouissance la testatrice institue ledit messire Clet, son fils, son héritier particulier. Donne et lègue la testatrice à demoiselle Françoise-Julie Clet, sa fille, femme de maître Clet, notaire à Varces, la somme de quatre mille livres, trois douzaines de serviettes et trois nappes à la Venise, autant de serviettes et de nappes en triège et six paires de draps de lit. En laquelle somme de quatre mille livres et legs de linge, la testatrice institue ladite demoiselle Françoise-Julie Clet son héritière particulière. Et dans le cas que cette dernière vînt à mourir avant la testatrice, elle lègue aux enfants de sadite fille pareille somme de quatre mille livres à diviser entre eux et les institue quant à ce ses héritiers particuliers. Donne et lègue la testatrice à dame Anne Clet, son autre fille, religieuse carmélite, à Grenoble, appelée en religion Constance de Saint-Bruno, une pension annuelle et viagère de vingt-quatre livres sans retenue de tributs royaux. Donne et lègue la testatrice à dame Marie-Thérèse Bourquy, sa sœur, religieuse au même couvent des carmélites, à Grenoble, une pension également annuelle et viagère de la somme de trente livres, aussi sans retenue de tributs royaux. Et quant au surplus de ses biens, en quoi qu'ils consistent et puissent consister, la testatrice institue, fait et nomme pour son héritière universelle demoiselle Marie-Thérèse Clet, son autre fille, par laquelle tous les biens de la testatrice seront recueillis, ses dettes et legs payés sans contestation. Révoque la testatrice tous testaments et codicilles qu'elle pourrait avoir ci-devant faits, veut que le présent soit exécuté et qu'il vaille comme testament, sinon comme codicille et par tous autres moyens de droit. Telle est la volonté de la testatrice qui en a requis acte, que nous notaire lui avons octroyé par le présent, duquel nous avons fait lecture en entier, toujours en présence des sieurs témoins, à ladite demoiselle Bourquy, testatrice, qui a dit l'avoir bien entendu et y avoir persisté. Fait et publié à Grenoble, au palais épiscopal, en présence de messire Benoît Gigard, chanoine de Saint-André, prieur de Mison et secrétaire de l'évêché; de sieur

François Gigard, bourgeois; de M. Louis Marquian, clerc tonsuré de ce diocèse; sieur Jean-Pierre Erbeau, portier de l'évêché; sieur Antoine Monnet, maître cordonnier, et sieur Antoine Bon, aussi cordonnier, tous demeurant en cette ville, de l'âge et autres qualités requises par l'ordonnance, témoins requis et signés avec la testatrice et nous notaire à la minute demeurée au pouvoir de Gautier, laquelle a été contrôlée et insinuée à Grenoble, par le sieur Brémont, qui a reçu trente-sept livres seize sols.

Collationé et expédié à l'héritière,
GAUTIER

X

DÉCRET DE LA S. CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE
SUBSTITUANT LES LAZARISTES AUX JÉSUITES
DANS LES MISSIONS FRANÇAISES DE LA CHINE

DECRETUM CONGREGATIONIS DE PROPAGANDA FIDE

Cum pro pietate sua ac in catholicam religionem studio Christianissimus Gallorum Rex, Ludovicus XVI, sanctissimo Domino nostro Pio PP. VI exponi fecerit, optare se, ut in missionibus in Sinarum Imperio existentibus, quas pridem Patres extinctæ Societatis Jesu Galliæ Nationis administrabant, subrogentur sacerdotes Congregationis Missionis, Sanctitas Sua, auditis quibusdam Eminentissimis DD. Cardinalibus Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, plurimum commendans ejusdem Christianissimi Regis fidem ac religionem, ejusque piis optatis obsecundare volens, Presbyteros prædictos Congregationis Missionis a Superiore generali designandos et per eamdem Sacram Congregationem approbandos, in locum prædictorum Patrum extinctæ Societatis Jesu in missionibus sinensibus, et per eosdem Patres Galliæ Nationis administratis, subrogavit, ac deputavit cum omnibus facultatibus, juribus ac privilegiis eorum singulis respective concedendis, quæmissionariis a Sacra Congregatione de Propaganda Fide concedi consueverunt, sub dependentia Episco-

porum vel Vicariorum Apostolicorum ubi Episcopi non adsunt, salvis tamen privilegiis et exemptionibus iisdem Presbyteris ac Congregationi ab Apostolica sede concessis juxta modum, formam ac tenorem, tum pro designatione locorum, in quibus iidem Sacerdotes Congregationis Missionis deputandi erunt, tum pro bonis ac redditibus iisdem assignatis, vel in posterum assignandis a pia liberalitate fidelium sinensium, tum demum pro muniis quoad pias fundationes ab iisdem obeundis, ac regulis in eorum missionum exercitio observandis a Sanctitate Sua cum consensu Regis Christianissimi in posterum prescribendum. De iis vero omnibus quoad bona et redditus a Christianissimorum Regum munificentia aut Gallorum subditorum liberalitate iisdem missionibus jam collata vel in posterum conferenda spectant, Christianissimus Rex pro summo quo fertur in fidei catholicæ propagationem zelo, ac studio in earumdem missionum commodum atque utilitatem ipse solus disponet.

Datum Romæ ex ædibus dictæ Sacræ Congregationis die septima decembris 1783.

L. CARDINALIS ANTONELLUS, præfectus.

STEPHANUS BORGIA, secretarius.

XI

BREF DE CLÉMENT XI A M. APPIANI

DILECTO FILIO LUDOVICO APPIANI SACERDOTI CONGREGATIONIS MISSIONIS ET MISSIONARIO APOSTOLICO IN REGNO SINARUM

Clemens PP. XI

Dilecte Fili, salutem, etc. Multorum, qui ex istis partibus huc remigrarunt, sermone, præsertim vero Dilecti Filii nostri Caroli Thomæ, S. R. E. Cardinalis de Tournon, gravissimo testimonio certiores abunde facti sumus, Te magnam partem subiisse procellæ in ipsum Cardinalem suscitatæ, et post plurimas vexationes; adhuc isthic in aspera custodia et carcere detineri. Non secus profecto, ac debuimus, animo commoti, vehementer tuis ærumnis ac doloribus condolui-

mus; sed cum compertum habeamus, Te propter justitiam in eas, quas pateris angustias incidisse, non mediocriter dolorem nostrum ea consolatio levavit, quod Te, quem Redemptor noster beatum appellat, nos miserum agnoscere, aut nominare non possumus. Quomodo enim dicendus es miser, qui ut Omnipotentis Dei cultum in amplissimis istis regionibus propagares, tot labores suscipere, tot adire pericula non dubitasti? Qui propter Religionis catholicæ singulare studium, tot molestias et calamitates perpessus es? Qui demum ob præstitam prædicto cardinali, et in ejus persona Nobis ipsis, et huic Sanctæ Sedi debitam obedientiam ac fidem, durum carcerem et vincula tamdiu et adhuc sustines? Quæ quamvis tristia, difficilia atque horrida sensus ipse noster humanus experiatur; tamen hæc omnia divini honoris amor, qui supra omnia dulcis est, dulcia reddere potest. Id porro tibi ipsi contingere certo credimus, dum, ut allatum ad nos est, in tribulationibus gloriaris, et exultas, quod dignus habitus sis pro Christi causa contumeliam pati ac impavido fortique amino illam perferens, summopere gratum, atque jucundum Deo, et hominibus spectaculum exhibes. Ut ejusmodi sensus sacerdotali pectore, ac Instituto, quod profiteris, plane dignissimos constanter tueri, certamque ac firmam fiduciam in Domino, qui in se sperantes confundi non patitur, habere pergas, Te vehementer hortamur. Nos quidem, quantum situm in nobis erit, nullo loco deerimus virtuti tuæ; quanquam etsi deessent omnes, pro explorato tamen habemus Deum Optimum Maximum causæ suæ, constanti tuæ in ipsum fidei, assiduis accuratisque precibus nostris, bonorum denique omnium votis minime defuturum. Cujus rei in auspicium tibi, Dilecte Fili, apostolicam benedictionem, paternæ etiam, qua te complectimur, benevolentiæ testem amanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Mariam majorem, sub annulo Piscatoris, die vigesima secunda Augusti 1711. Pontificatus nostri anno undecimo.

XII

CIRCULAIRE DE M. CLET AUX MISSIONNAIRES
DONT IL ÉTAIT LE SUPÉRIEUR

Reverendissimi Domini et Confratres amantissimi,

Funiculus triplex difficile rumpitur. Hæc verba a Spiritu Sancto prolata figurate nobis indicant animorum conjunctionem atque concordiam, viam esse tutissimam, certissimamque, ut quodvis negotium ad suum optatum finem conducatur. Huic doctrinæ concordant regulæ nostræ (cap. XII, paragr. 7) : « Omnes et singuli... semper in doctrina, in dictis et in scriptis, quoad fieri poterit, convenient, ita ut, juxta apostolum, omnes idem sapere et sentire ac etiam idem dicere possimus. » Si hæc animorum concordia in quovis opere necessaria sit, a fortiori in supernaturali negotio, quod respicit ad salutem animarum; quorum regimen a sancto Gregorio *ars artium* nuncupatur. Ut autem concordia hac obtineatur, qua deficiente, oves etiam nostræ inter se dividentur, et, suum naturalem sensum sequentes, uni potius quam alteri sacerdoti adhærebunt, dicentes sicut in ipsomet Ecclesiæ exordio : *Ego sum Pauli, ego autem Apollo, ego vero Cephæ;* bonum judicavi, quamdiu in hoc corpore versor, et mors certe properat me educere ex hoc sæculo, ut me sistat coram nimis tremendo Judice, ut reddam rationem villicationis meæ, dare confratribus meis, quorum cura utcumque mihi, licet indigno et renitenti commissa est, quædam monita ut omnes concordes simus et unanimes in dirigendis ovibus nostris, quæ sic vere sint *unum ovile* sicut est *unus pastor*, nempe Christus Dominus. Cum autem in immensum cresceret hæc epistola, si ea omnia involveret, quæ ad plenam inter nos unanimitatem necessaria sunt; hic solummodo mentionem faciam de quibusdam praxibus quæ mihi aptiores visæ sunt ad fovendam pietatem, extirpandam ignorantiam, excitandum christianorum zelum in baptizandis pueris infidelium et plures abolendos abusus.

Enixe igitur rogo omnes meos in vinea Domini collaboratores, ut per suam curam et vigilantiam in singulis districtibus introducantur et fideliter observentur praxes infra scriptæ.

1° Ut provideatur ignorantiæ mysteriorum Dei et doctrinæ christianæ, præscribatur ut in singulis diebus dominicis et aliis festis de præcepto legatur non præcipitanter, sed clare et distincte, quinta pars catechismi qui inscribitur *Ching-se-ouen-ta*, secundum formam sinicis characteribus descriptam, cum parvulis, uno interrogante, altero respondente, aliis aurem attentam præbentibus. Ne autem genua nimis fatigentur, legentes et audientes stantes erunt. Cum autem jus non habeamus propria auctoritate mutandi catechismum antiquis temporibus apud nos legitime introductum, cum præterea ille catechismus plurima contineat quæ in novo desiderantur; ideo retineatur antiquus hic catechismus, et singulis diebus dominicis et festis, alta voce, sicut olim, recitetur... ad hoc implendum constituantur quatuor ad minus christiani, duo utriusque sexus.

Item cum non raro errent christiani circa festorum ac jejuniorum observantiam, ipsis præscribere juvat, ut, post recitationem catechismi, legatur calendarium hebdomadæ cuivis respondens, ut sic sint in violandis festis et jejuniis inexcusabiles.

Et ut a radice tollatur ignorantia, omnium vitiorum parens, in quovis districtu constituantur duo saltem catechistæ utriusque sexus, qui præsideant examini doctrinæ, quod fieri debet singulis mensibus, nempe erga pueros prima dominica, et erga puellas secunda cujuslibet lunæ, et ut major sit inter examinandos æmulatio, huic examini subjiciantur a septimo ætatis anno usque ad decimum septimum vel decimum octavum ætatis annum; quæ regula eo melior et convenientior est, quod non ita raro contingat eos, qui pervenerunt ad decimum octavum ætatis annum, de rebus ad salutem omnino necessariis non satis instructos reperiri. Parentes autem qui notabiliter negligentes inventi fuerint in conducendis vel saltem mittendis pueris suis ad hoc examen subeundum, judicandi sunt beneficio ab-

solutionis indigni, uptote salutis puerorum suorum incuriosi ; nisi habeant aliquam omissionis hujus officii legitimam excusationem, quæ tamen non ita facile præsumi potest.

2° Quoniam a multis annis christiani valde parum zelosi sint in procuranda æterna salute pueris infidelium periclitantibus per lavacrum regenerationis, et ego non parum defuerim in excitando christianorum zelo ad hoc tam excellens pietatis et charitatis opus, rogo vos per misericordiam Dei, ad meæ et etiam vestræ conscientiæ levamen, ut omnes nervos adhibeatis, ut in posterum christiani promptiores et alacriores se exhibeant in baptizandis infidelium pueris in periculo mortis versantibus. Ad promovendum hoc opus, exaratæ sunt amplæ instructiones sinicis characteribus, in quibus clare exponitur christianorum obligatio in his pueris baptizandis, et quomodo sese gerere debeant in variis casibus qui occurrere possunt in baptismate infantium ex parentibus christianis vel infidelibus ortorum. Nihil hic igitur addere juvat, nisi ut sollicite urgeamus christianos in executione earum instructionum, hortando eos opportune, importune ; eos docendo ne ita facile peccati exemptos se putent, si non utantur omnibus quæ sese offerunt occasionibus, ad baptizandos hos pueros in periculo mortis versantes ; immo si occasiones non quærant eos baptizandi : unde in tribunali pœnitentiæ interrogandi venient christiani utrum huic officio non defuerint. Ut autem huic sancto operi faveatur, in quovis districtu constituendi sunt ad minus duo christiani utriusque sexus, quibus hoc munus specialiter incumbat, sicut pro aliis officiis, et hoc sub invocatione sancti Vincentii, sicut, verbi gratia, examen puerorum est sub invocatione sanctorum Angelorum. Caveant tamen alii christiani ne se hujus muneris obeundi putent exemptos sub prætextu quod alii sint ex officio ad hoc constituti : nam, ut ait Spiritus sanctus : *Unicuique mandavit Deus de proximo suo.* Insuper ut efficacius et multiplicius promoveatur hoc opus, hortari juvat ut in quovis districtu saltem unus aut alter utriusque sexus discant artem medendi infantium morbis : sic enim aperitur aditus in domos infidelium, et sub prætextu sanandi morbos

corporis, mortiferus animæ morbus per lavacrum regenerationis sanatur. Quod si unicuique incumbat obligatio hos pueros, saltem data occasione, baptizandi, unicuique etiam urget obligatio addiscendi modum baptismatis conferendi. Quapropter, in quantum fieri poterit, nemo admittatur ad confessionem nisi prius fuerit edoctus de accurato baptizandi modo ab eo qui sacerdotem comitatur. Cum autem aliquando contingat deficere vas quodlibet unde effundatur aqua super caput infantis, vel circumstantias non permittere, ut usus fiat alicujus vasis, christiani a sacerdote edocendi sunt quomodo legitime et valide uti possint gossipio vel alia quadam materia molli ed baptizandum. Tandem præscribatur catechistis ad hoc constitutis, ut frequenter edoceant christianos ad baptizandum, et si vix obtineri possit ut hoc fiat singulis mensibus saltem hoc officium non omittatur impleri quatuor aut quinque vicibus in anno.

3° In sinicis conviviis, præsertim occasione nuptiarum, viget flebilis et intolerabilis abusus, quem sub silentio præteriri religio non sinit. Abusus ille est importuna valde provocatio ad hauriendum vinum; ita ut viri etiam ad sobrietatem assueti, vix sese eximere valeant a necessitate ipsis imposita transiliendi limites temperantiæ : et quod pejus est, hæc provocatio fit per quasdam formulas verborum perversorum et indecentium, quibus trahuntur incauti ad ebritatem : unde in iis conviviis non ita raro contingunt rixæ, jurgia, verberationes et etiam lites. In conviviis vix uti licet vino moderato. Qui volunt continere se et alios contineri infra limites christianæ temperantiæ, sicut inurbani et rustici traducuntur. Missionarii munus est fortiter reclamare contra hos mores paganismum redolentes; ut si christiani non corrigantur, quod absit! saltem certo sciant ispsos inexcusabiles fieri, et non possint suam circa hunc abusum ignorantiam prætexere. Christus dixit : *Ego sum veritas*; non dixit : Ego sum consuetudo : non prætendant igitur se excusare super hujus consuetudinis vetustate. Utinam omnino et absolute prohiberi possent illæ nuptiarum solemnitates, illi strepitus, in quibus

fit valde numerosus convivarum concursus, qui per accidens fomes est et radix malorum quæ infauste nimis nuptias sinicas comitantur! Sed quod Ecclesia non prohibet, nec nos omnino prohibere præsumimus; saltem de munere est sacerdotum fortiter hortari christianos ut suas nuptias celebrent sine magno strepitu et apparatu, sine numeroso nimis convivarum concursu, sed e contra in timore Dei, in simplicitate et modestia, exemplum sibi sumentes juniorem Tobiam, cum, adhortante Raphaele archangelo, piam Saram sibi matrimonio junxit. Sed quoniam vix adigi poterunt plures christiani ad hanc nuptiarum pietatem quæ omnia peccata præcavet, adigantur saltem ad observantiam regularum sinicis characteribus exaratarum, circa convivia diversa, præsertim occasione nuptiarum, in quibus magis ibi præscribitur usus vini moderatus, et prohibetur usus quarumdam formularum facile trahentium incautos ad ebrietatem. Contra prævaricantes diversæ imponuntur pœnæ vel mulctæ, quas sacerdos poterit moderare, vel in alias mutare pro sua prudentia et reorum facultate.

4° Tandem traduntur plurimæ regulæ ad recte, pie, uno verbo, christiane vivendum. Hæ omnes regulæ summatim continentur in his perpaucis Prophetæ verbis : *Declina a malo et fac bonum.* Ideoque 1° plurimi prohibentur abusus, qui saltem plerique ita in consuetudinem devenerunt, ut, præ cæcitate, vix peccaminosi videantur. Sacerdos legat eos sinicis characteribus descriptos, exponat eorum malitiam, et urgeat eorum abolitionem. 2° Præscribuntur plurimæ praxes quarum executio christianos, nimis honorando nomine quod gerunt, dignos efficiet. Si christiani observent eos, agnoscent dignitatem suam, et erubescent induere mores paganismum redolentes : agnoscent se esse, ut ait sanctus Petrus, *genus electum, regale sacerdotium, populum acquisitionis, ut virtutes annuntient ejus qui de tenebris vocavit eos in admirabile lumen suum... Conversationem suam inter gentes habentes bonam, ut in eo quod detrectant de eis, tanquam de malefactoribus, ex bonis operibus eos considerantes, glorifi-*

cent Deum in die visitationis... Ita ut nemo eorum patiatur ut homicida, aut fur, aut alienorum appetitor. Si autem, ut christiani, non erubescant; et sic in omnibus honorificetur Deus per Jesum Christum.

Hæ omnes regulæ hic in quatuor foliis expositæ, veniunt legendæ in quovis christianorum districtu; in quo unum exemplar tradi debet catechistæ. Ne autem auditorum fatigetur attentio, ita divisæ sunt ut singulis diebus dominicis septima pars legatur, et sic intra septem dominicarum lapsum integræ lectæ fuerint, nec ea lectio diebus dominicis omittatur, donec alio modo de hoc disposuerit missionarius.

Cæterum hæc omnia et alia quævis documenta parum vel nihil proficient, nisi nos exhibeamus ovibus nostris sicut Dei ministros et dignos dispensatores mysteriorum Dei, ita ut unusquisque nostrum possit ipsis dicere sicut sanctus Paulus: *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.* Recordemur verborum : *Qui sibi nequam, cui bonus erit?* Caveamus ergo ne sub prætextu zeli male ordinati, ministerium nostrum erga alios totum nostrum tempus absorbeat; sequamur vestigia Apostolorum qui dicebant: *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus :* sectemur pietatem quæ, ut ait Apostolus, *ad omnia utilis est, habens promissiones vitæ quæ nunc est et futuræ.* Eam fovebit fidelitas nostra exercitiis spiritualibus quæ in usu sunt in nostra Congregatione, qualia oratio mentalis, examen particulare, lectio novi Testamenti, lectio libri alicujus spiritualis, et singulis annis exercitia spiritualia, etc. Hæc enim sunt quasi promptuaria ex quibus extrahimus ea omnia quæcumque ad animarum directionem aptiora sunt. Non simus (est comparatio beati Bernardi) sicut canales, qui totam quam recipiant aquam effundunt, sed sicut fontes qui non dant nisi de sua superabundantia. Tandem simus exemplum fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate; pascamus qui in nobis est gregem Dei, forma facti gregis ex animo, et cum apparuerit princeps pastorum, percipiemus immarcescibilem gloriæ coronam.

Hæc ultima verba continent sincera mea pro vobis vota, et

pro me, qui sum cum summa veneratione et animo devotissimo.

Dominationum Vestrarum

Humillimus et obsequentissimus servus,

CLET, i. s. cong. M.

XIII

DÉCRET POUR L'INTRODUCTION DE LA CAUSE DE M. CLET

ET DE QUARANTE-QUATRE AUTRES SERVITEURS DE DIEU

Decretum. — Sinarum. Beatificationis et Canonizationis venerabilium servorum Dei Gabrielis Taurini Dufresse Episcopi Tabracensis, Joannis Dat presbyteri, et sociorum martyrum.

Dum Sacra Congregatio Christiano Nomini propagando præposita curas omnes intenderet ad conficiendas de more Apostolica auctoritate Inquisitiones super Martyrio, caussa Martyrii et Signis Ven. servorum Dei Ignatii Delgado Ordinis Prædicatorum Episcopi Mellipotamensis et sociorum Martyrum, æque gravia ac maximi ponderis documenta pariter recepit quoad passionem et pretiosum obitum aliorum quinquagintaquinque, qui ab anno 1798 usque ad annum 1840 diversis in locis fortes in prœlio ab Ethnicorum superstitione parato stolas suas meruerunt lavare in sanguine Agni. Horum propterea Caussam Beatificationis et Canonizationis præcedenti conjungere satagens recensita Sacra Congregatio Sanctissimum Dominum Nostrum Gregorium Papam XVI enixe rogavit, ut habitis loco Informativi Processus idoneis hisce et authenticis documentis super Martyrio et caussa Martyrii, per designatam jam in supradicta Caussa peculiarem Sacrorum Rituum Congregationem hoc negocium debite examinari valeret, ac decerni super signatura Commissionis Introductionis Caussæ etiam istorum quinquagintaquinque Martyrum. Sanctissimus benigne precibus inclinatus die 10 mense Aprili superiore anno 1842 propria manu rescripsit : « Annuimus

juxta petita. » Particularis itaque hujusmodi Congregatio primum coadunata ad Cancellariam Apostolicam penes Eminentissimum et Reverendissimum Dominum Cardinalem Carolum Mariam Pedicini Episcopum Portuensem, S. Rufinæ et Centumcellarum, eidem Sacræ Congregationi Præfectum, Caussæque Relatorem die 20 mense Januario anno vertente in voto fuit singillatim faciendam esse relationem ab R. P. D. Sanctæ Fidei Promotore : ad quam excipiendam iterum eodem loco subscripta die coacta, atque ad humillimas preces R. P. D. Joannis Brunelli Sacræ Congregationis de Propaganda Fide a Secretis Postulatoris designati nomine ejusdem Sacræ Congregationis, nec non RR. Patrum Ordinis Prædicatorum, sacerdotum Congregationis Missionis S. Vincentii a Paullo, seminarii Parisiensis missionum, aliarumque Societatum, queis missionum Sinensium cura incumbit, consideratis libratisque prædictis documentis, attentoque præsertim R. P. D. Andreæ Mariæ Frattini Sanctæ Fidei Promotoris voto, qui etiam voce suam sententiam exposuit, proposito sequenti dubio : « An sit signanda Commissio Introductionis Caussæ eorumdem servorum Dei in casu, et ad effectum de quo agitur? » rescribendum censuit : « Si Sanctissimo placuerit, signandam esse pro sequentibus, nimirum Gabriele Taurino Dufresse Episcopo Tabracensi, Joanne Dat Presbytero, Emmanuele Trieu Presbytero, Petro Ou seu U catechista, Augustino Tchao vel Chau Chu-yung, Joanne a Triora Sacerdote Professo Ordinis Minorum S. Francisci de Observantia, Josepho Ven seu Yven Presbytero, Paullo Liou Presbytero, Francisco Clet Presbytero Congregationis Missionis S. Vincentii a Paullo, Taddeo Lieu Sacerdote, Lieu Oven-ven, Jacobo Nam Presbytero, Michaele My Pagi Præfecto, Antonio Dich, Paullo Mi, Petro Duong, et Petro Truat catechistis, Dominico Tuoc Sacerdote Ordinis Prædicatorum, Joachimo Ho, Nicolao Dominico Dat Milite, Thoma Du et Dominico Xuyen Sacerdotibus ex ordine S. Dominici, Francisco Xaverio Mau catechista, Dominico Uy, Thoma De Sartore, Augustino Moi, et Stephano Vinh Agricolis, Petro Thi, Andrea Doung,

Paullo Khoan, Luca Loan, Martino Tinh, et Josepho Nghi Presbyteris, Petro Van-hien, et Joanne Baptista Dinh catechistis, Martino Tho et Joanne Baptista Con Pagi Primariis, Josepho Hien et Domenico Trach Presbyteris ex ordine S. Dominici, Thoma Toan et Petro Van-tu catechistis, Antonio Quinh-Nam medico, Simone Hay-hoa item artis medicæ Doctore et catechista, ac demum Joanne Gabriele Perboyre Presbytero ex Congregatione Missionis S. Vincentii a Paullo : Aliorum vero undecim, quorum nomina exhibentur in allatis documentis, differendam esse Commissionem donec graviora afferantur monumenta de inita morte Catholicæ Religionis caussa, et de Fidei constantia usque ad mortem. » Die 12 mense Junio anno 1843.

Super quibus omnibus facta postmodum Sanctissimo Domino Nostro Gregorio Papa XVI, per me subscriptum Sacrorum Rituum Congregationis Secretarium fideli relatione, Sanctitas Sua Peculiaris Congregationis Rescriptum confirmavit, prædictamque Commissionem Introductionis Caussæ eorumdem Ven. servorum Dei Gabrielis Taurini Dufresse Episcopi Tabracensis, Joannis Dat Presbyteri et Sociorum Martyrum propria manu signavit die 9 mense Julio eodem anno 1843.

C. M. EPISCOPUS PORTUEN. CARD. PEDICINUS, S. R. E. Vice-Cancellarius Præfectus.

J.-G. FATATI, S. R. C., secretarius.

LA BÉATIFICATION

Le 17 mai 1900 fut rendu le Bref de béatification des soixante-dix-sept martyrs de la Chine et du Tonkin, dont les Causes avaient été réunies. Ils appartenaient aux quatre communautés des Fils de saint François d'Assise, de saint Dominique, de saint Vincent de Paul, et des Missions étrangères de Paris.

Après avoir fait ressortir cette pensée que l'Église est toujours féconde en généreux martyrs, on y glorifie, en quelques mots, chacun des nouveaux Bienheureux. Voici comment sont résumées les vertus héroïques de M. François Clet :

« La Congrégation de la Mission de saint Vincent de Paul, qui embrasse toutes les œuvres de charité et qui est étendue jusqu'aux extrémités du monde, a associé aux martyrs indiqués plus haut le serviteur de Dieu François Clet, martyrisé en Chine ; les travaux apostoliques ne l'ont point abattu, les dangers et les menaces ne l'ont point effrayé ; il a subi avec la plus grande constance un long et cruel martyre : la torture d'une dure captivité, l'ignominie des plus mauvais traitements et enfin la mort par le supplice de la strangulation... Voulant accueillir avec bienveillance la supplique de la Société des Missions étrangères, de l'Ordre des Frères prêcheurs, de la Congrégation de la Mission de saint Vincent de Paul et des Mineurs de saint François d'Assise, ayant pris l'avis de nos vénérables Frères les Éminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation des Rites : de Notre Autorité Apostolique, par la vertu des Présentes, Nous permettons que les vénérables serviteurs de Dieu... et François Clet, de la Congrégation de la Mission, mis à mort par les païens en haine de la foi, soient désormais appelés Bienheureux, que leurs reliques, bien qu'elles ne doivent pas être portées dans les processions solennelles, puissent cependant être exposées publiquement à la vénération des fidèles, et que leurs images soient ornées de rayons. En

outre, par la même Autorité, Nous accordons qu'en leur honneur on récite l'office et qu'on célèbre la messe du Commun de plusieurs martyrs selon les rubriques du Bréviaire et du Missel romain avec les oraisons propres approuvées par Nous. Nous déclarons de plus que cette concession de l'office et de la messe est applicable aux maisons et aux chapelles des quatre ordres indiqués plus haut, ainsi que des Filles de la Charité, et cela en faveur de tous les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers. Enfin, à l'occasion de la béatification de ces vénérables serviteurs de Dieu, Nous accordons la faculté de célébrer dans toutes les chapelles sus-indiquées une fête solennelle comprenant l'office et la messe sous le rite double-majeur; le jour de cette fête sera fixé par l'Ordinaire respectif du lieu et compris dans le cours d'une année, à partir du jour où l'on aura célébré dans la basilique vaticane la fête solennelle de la béatification. »

Cette fête a eu lieu dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, le 27 mai 1900, au milieu d'un concours immense de fidèles et de prêtres.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

1791-1793

CHAPITRE VI

1793-1805

CHAPITRE VII

1805-1811

CHAPITRE VIII

1811-1819

CHAPITRE IX

1819-1820

CHAPITRE X

PIÈCES JUSTIFICATIVES

FIN

PARIS
IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET Cie
5, rue des Grands-Augustins, 5

TABLE DES GRAVURES



